

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

CJ
3
R4
t.53



REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

MONNAIES EN OR

DES
EMPEREURS TRÉBONIEN GALLE ET VOLUSIEN

Au troisième siècle de notre ère, le système monétaire de l'empire romain devient compliqué, et pour la monnaie d'or en particulier, il semble qu'on rencontre plus d'espèces différentes qu'il n'y en avait pendant les deux premiers siècles.

Mommsen a fait cette remarque ; mais, soit que l'étude des monnaies du troisième siècle l'ait rebuté, soit qu'il n'ait point jugé utile d'y consacrer son temps, le savant philologue s'est contenté de noter quelques observations, dont je transcris le texte :

« Sous Valérien, on commence à voir des *tiers*
» *d'aureus* (*trientes* ou *tremisses*), et peut-être même
» des $\frac{2}{3}$ *d'aureus* ; le $\frac{4}{3}$ date probablement du
» règne d'Aurélien, comme on le verra, tandis que
» le quinaire d'or disparaît.

» Sous Valérien et Gallien, nous avons des
» *terniones* de $15^{\text{gr}}.24$ ($= 3 \times 5^{\text{gr}}.08$), des *biniones*

» de 11^{gr}.89 à 11^{gr}.14 (= 2 × 5^{gr}.94 à 5^{gr}.57) et des
 » *aureus*, dont les plus pesants atteignent 6^{gr}.03;
 » les *trientes* (car l'expression de *trientes saloniniani*
 » désigne évidemment les pièces les plus légères),
 » pèsent au minimum un gramme. On peut
 » admettre, sans cependant que ce soit bien cer-
 » tain, que les pièces pesant de 5^{gr}.15 jusqu'à
 » 6^{gr}.03, sont des *aureus*; celles, fort nombreuses,
 » de 3 gr. à 4^{gr}.76, des doubles *trientes*, et celles
 » de 1 gr. à 2^{gr}.38, des *trientes*. Les pièces d'or
 » de 8^{gr}.7 et au-dessous, que l'on trouve surtout
 » sous Aurélien et Probus, doivent valoir quatre
 » *trientes*, dont le poids normal devait être
 » de 8^{gr}.73 (1) ».

Comme on le voit, il est surtout question dans ces passages, empreints d'hésitation, de la monnaie en or de Valérien et de Gallien.

Au cours des recherches que j'ai faites en rédigeant mon volume sur *Les monnaies romaines* (2), il m'a paru qu'on pouvait rendre moins obscur le système des monnaies en or pour deux des prédécesseurs immédiats de Valérien, Trébonien Galle et son fils Volusien, qui régnèrent de 251 à 254 après J.-C.

En effet, après des recherches faites dans plusieurs collections, j'ai constaté pour les monnaies en or de ces deux empereurs, l'existence de deux

(1) MOMMSEN, BLACAS, DE WITTE, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, pp. 60 à 62.

(2) Paris, 1896. In-18 avec 12 planches en phototypie.

types différents pour deux groupes de pièces qui étaient déjà différenciées par leur poids.

Ainsi, les pièces lourdes, dont le poids dépasse 5 grammes, ont toutes, *sans exception*, la tête de l'empereur avec la couronne radiée, tandis que les monnaies plus légères sont toutes empreintes de la tête laurée.

Voici du reste les relevés de poids de plus de cinquante *aurei* des deux règnes. J'ai abrégé les descriptions, qui sont généralement exactes dans la seconde édition de l'ouvrage de Cohen auquel je renvoie.

TRÉBONIEN GALLE.

	Poids.
Buste lauré. <i>Rev.</i> ADVENTVS AVGG (Cohen ² , n° 1). Cabinet de France	4 ^{gr} .29
Buste lauré. <i>Rev.</i> AEQVITAS AVGG (Cohen, n° 8). Cabinet de France. (Usée et trouée)	4 ^{gr} .15
Buste lauré. Autre exemplaire de la pièce précédente; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue de vente</i> , n° 601.)	4 ^{gr} .00
Buste lauré. <i>Rev.</i> AETERNITAS AVGG (Cohen, n° 12). Cabinet de France	3 ^{gr} .64
IMP CAE C VIB TREB GALLVS AVG. Buste radié à droite. <i>Rev.</i> ANNONA AVGG. Femme debout, à droite, le pied sur une proue (?), tenant un gouvernail de la main droite et des épis de la gauche. (Cf. Cohen, n° 18. Sur l'empreinte que j'ai entre les mains,	

	Poids.
je ne vois pas de trompe d'éléphant sur la tête.)	
Cabinet de Vienne	5gr.68
Buste lauré. <i>Rev.</i> ANNONA AVGG (Cohen, n° 16). Cabinet de Londres.	4gr.12
Buste radié. <i>Rev.</i> APOLL SALVTARI (Cohen, type du n° 20). Cabinet de Londres.	6gr.99
Buste lauré. <i>Rev.</i> APOLL SALVTARI (Cohen, n° 19). Cabinet de Londres.	3gr.79
Buste radié. <i>Rev.</i> CONCORDIA AVGG (Cohen, n° 25). Cabinet de France	5gr.92
Buste lauré. <i>Rev.</i> CONCORDIA AVGG (inédite; type de Cohen, n° 28). Cabinet de Vienne	3gr.38
Buste radié. <i>Rev.</i> FELICITAS PVBLICA (Cohen, n° 36). Cabinet de France	5gr.85
Buste radié. Autre exemplaire de la pièce précédente. Cabinet de Londres	5gr.98 (1)
Buste radié. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 602).	5gr.89
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	6gr.11
Buste radié. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 62). Cabinet de France	5gr.55
Buste radié. Autre exemplaire de la pièce précédente; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 603)	6gr.31
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	5gr.57

(1) Un exemplaire de la collection de Ponton d'Amécourt pesait aussi 5gr.98. (*Catalogue*, n° 503.)

	Poids.
Buste lauré. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 60). Cabinet de Londres	3gr.51
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	3gr.01 (1)
Buste radié. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 82). Cabinet de Londres	5gr.39
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	6gr.00
Buste lauré. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 83). Cabinet de France	3gr.09
Buste lauré. Autre exemplaire, très beau. Cabinet de France	3gr.81
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	3gr.33
Buste lauré. <i>Rev.</i> PM TRP IIII COS II (Cohen, n° 92). Cabinet de Londres	3gr.97
Buste lauré. Autre exemplaire (variété du droit); ancienne collection H. Montagu. (<i>Cata-</i> <i>logue</i> , n° 600)	4gr.04
Buste lauré. <i>Rev.</i> PROVIDENTIA AVG (Cohen, n° 101). Cabinet de Londres	3gr.39
Buste radié. <i>Rev.</i> SALVS AVGG (Cohen, n° 113). Cabinet de Londres	5gr.36

VOLUSIEN (2).

	Poids.
Buste lauré. <i>Rev.</i> AETERNITAS AVGG (Cohen, n° 10). Cabinet de France	3gr.87

(1) M. Fr. Kenner m'a fait savoir qu'il considérait cette pièce comme suspecte.

(2) M. Fr. Kenner, l'obligeant conservateur du musée de Vienne, m'a prévenu que l'*laureus* avec AEQVITAS AVGG (COHEN, 2^e édit., n° 7) n'est pas antique.

	Poids.
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	4 ^{gr} .07
Buste lauré. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 604). .	4 ^{gr} .00
Buste radié. <i>Rev.</i> CONCORDIA AVGG (Cohen, n° 19). Cabinet de France. (Usé) . .	6 ^{gr} .05
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	6 ^{gr} .34
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Londres. (Troué):	5 ^{gr} .10
Buste radié. Variété de la pièce précédente (Cohen, n° 28). Cabinet de France	6 ^{gr} .15
Buste radié. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 605). .	5 ^{gr} .54 (1)
Buste radié. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 54). Cabinet de France	6 ^{gr} .07
Buste lauré. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 56). Anciennes collections de Ponton d'Amécourt (<i>Catalogue</i> , n° 506) et H. Montagu (<i>Catalogue</i> , n° 606). Fabrique orientale. .	5 ^{gr} .96
Buste lauré. <i>Rev.</i> PAX AVGG (Cohen, n° 69). Cabinet de France.	3 ^{gr} .62
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	3 ^{gr} .47
Buste radié. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 82). Cabinet de France. (Troué)	5 ^{gr} .64

(1) Un exemplaire de la collection de Ponton d'Amécourt pesait 6 gr. (*Catalogue*, n° 505.) C'est peut-être la même pièce que le n° 5682 du *Catal. d'une coll. de médailles romaines* (Rollin et Feuardent). Les auteurs ont parfaitement reconnu qu'il y avait deux monnaies d'or différentes.

	Poids.
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	5 ^{gr} .96
Buste radié. Autre exemplaire; variété (type de Cohen, n° 88). Ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 607)	5 ^{gr} .63
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	5 ^{gr} .37
Buste lauré. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 83). Cabinet de France	3 ^{gr} .24
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	2 ^{gr} .61
Buste lauré. <i>Rev.</i> PM TRP IIII COS II. Cabinet de Londres	3 ^{gr} .20
Buste, tête nue. <i>Rev.</i> PRINCIPI IVVENTVTIS (Cohen, n° 98). Cabinet de France.	3 ^{gr} .38
Buste lauré. Même revers (Cohen, n° 105). Cabinet de Londres	3 ^{gr} .75 (1)
Buste lauré. <i>Rev.</i> VICTORIA AVGG (Cohen, n° 130). Cabinet de Londres	3 ^{gr} .05
Buste lauré. <i>Rev.</i> VIRTVS AVGG (Cohen, n° 134). Cabinet de Vienne.	3 ^{gr} .01

Si l'on compare les poids que j'ai indiqués dans ces tableaux, on trouve les quatre groupes suivants :

Trébonien Galle :

	Poids moyen.
1 ^o groupe des pièces avec la tête radiée (12 pièces)	5 ^{gr} .89

(1) Je laisse de côté une petite pièce conservée au Cabinet de France. Elle est du module de l'ancien quinaire, mais elle est retouchée et munie d'une bélière.

	Poids.
2° groupe des pièces avec la tête laurée (15 pièces)	3 ^{gr} .72

Volusien :

	Poids moyen.
3° groupe des pièces avec la tête radiée (12 pièces)	5 ^{gr} .82
4° groupe des pièces avec la tête laurée (12 pièces)	3 ^{gr} .44

Il est facile de voir que les premier et troisième groupes fournissent des poids moyens sensiblement rapprochés. S'il n'en est pas de même pour les autres groupes, c'est à cause de la présence de deux pièces exceptionnellement lourdes (4^{gr}.29 et 4^{gr}.40) dans le deuxième groupe; à cause aussi de la présence d'une pièce exceptionnellement légère (2^{gr}.61) dans le quatrième groupe. Si l'on faisait abstraction de ces trois pièces, on obtiendrait les chiffres suivants :

	Poids moyen.
Deuxième groupe (13 pièces)	3 ^{gr} .63
Quatrième groupe (11 pièces)	3 ^{gr} .52

Comme on le voit, la différence n'est plus importante.

Si nous établissons maintenant le poids moyen d'après toutes les pièces énumérées plus haut, nous obtiendrons les résultats suivants :

Poids moyen.

Aurei du type au buste radié (24 pièces). 5^{gr}.86Aurei du type au buste lauré (27 pièces). 3^{gr}.58

On ne saurait contester le résultat certain qu'on doit naturellement déduire des chiffres que je viens d'exposer, et l'on peut formuler ce résultat dans les termes suivants :

Sous Trébonien Galle et Volusien, la monnaie d'or est représentée par deux espèces nettement caractérisées et dont les poids présentent une exactitude très satisfaisante.

Faut-il admettre que la pièce lourde, au buste radié, représente l'*aureus*, tandis que la pièce légère, au buste lauré, aurait circulé comme double *triens*? C'est assez vraisemblable, mais on a vu que Mommsen ne se prononçait pas nettement au sujet des monnaies de Valérien et de Gallien.

Du reste, les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien, ont dû être frappées à la suite d'une réforme marquée par une innovation analogue à celle de l'*antoninianus*. On sait que sous Caracalla, on émit pour la première fois l'*argenteus antoninianus*, de 1/60 de livre, qu'on a appelé à tort « double denier », puisque le denier ordinaire (*argenteus minutulus*) était de 1/96 de livre. Le rapport entre ces deux espèces d'argent n'était donc pas même approximatif quant au poids, et l'aloï en paraît pas avoir été assez différent pour com- penser l'écart entre les poids logiques.

Je rappellerai aussi que ces deux deniers étaient distingués, le plus lourd, par le buste radié, le plus léger, par le buste lauré.

C'est donc certainement une innovation analogue qu'on remarque sur les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien, et il n'y a pas lieu de s'étonner si les pièces des deux types ne sont pas en rapport exact au point de vue du poids.

J. ADRIEN BLANCHET.

MONNAIES DE RECKHEIM

PLANCHE I.

L'histoire monétaire des seigneurs, ensuite comtes de Reckheim, a été traitée, en 1862, par le savant van der Chijs, dans son ouvrage très connu : *De muntten der leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg, enz.* Ce livre, si utile, s'arrête malheureusement à la Pacification de Gand (1576), laissant ainsi de côté toute la partie si intéressante de la numismatique de Reckheim postérieure à cette époque. Feu C.-P. Serrure avait donné, dès 1848, un aperçu général de la numismatique reckheimoise dans la *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim dans la province actuelle de Limbourg*, par J. Wolters.

De nombreuses monnaies sont venues, depuis, enrichir la suite monétaire de Reckheim. Bon nombre de pièces nouvelles ont été publiées dans ce recueil, entre autres, par MM. Chalon, le baron J. de Chestret de Haneffe, Roest, Cumont, etc., et la numismatique reckheimoise serait actuellement à refaire.

Nous n'entreprendrons pas cette tâche ardue et nous nous contenterons de donner ici la description de plusieurs monnaies inédites ou peu connues de cette importante seigneurie.

Pour les renseignements historiques relatifs aux divers seigneurs dont nous faisons connaître des produits monétaires, nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*, par le baron J. de Chestret de Haneffe. Ce livre, qui est rempli de renseignements précieux, est écrit avec le soin qui distingue toutes les publications sorties de la plume féconde de son auteur.

ARNOLD DE STEIN (après 1335).

1. Droit. Dans une double épicycloïde à six lobes, écu écartelé : aux 1 et 4, losangé d'or et de gueules (*Stein*), aux 2 et 3, d'or au lion de gueules, lampassé d'azur (*Reckheim*). Un globule se voit dans chacun des angles rentrants du haut et du bas de l'entourage.

Légende : († Ω) ΟΝΕΠΤΑ* (Ω) ΟΥΤΑ* ΡΕΙΙΞΕ...

Rev. Croix pattée ayant un globule à l'extrémité de chaque branche et cantonnée des lettres

Π — R — (O) ? — V (ΠRnoIΩVs).

Le O est peut-être un Ω, ce qui donnerait la lecture : ΠRΩoldVs.

Légende : † ΠRΩOL(OVS) : DEI : GR... ΩS'.

Argent. Poids : 1^{er}.478.

Notre collection.

Le gros que nous venons de décrire est imité des gros, *cum quatuor leonibus*, frappés à Vilvorde par Jeanne et Wenceslas et ainsi désignés dans les *Recettes générales du Brabant* (1).

(1) *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*

Onconnaissait déjà des copies de ce gros de Brabant, émises à Rummen, par Arnold d'Orey, seigneur de Quaecbecke et de Rummen, à Grave, par Thierry de Hornes, seigneur de Perwez et de Cranembourg, en qualité de tuteur de Jean IV, sire de Cuyck, etc.

GUILLAUME II (?) DE SOMBREFFE (1400-1475).

2. Droit. Griffon assis à gauche, soutenant un écu d'or à la fasce de gueules brisée d'une quinte-feuille, accompagnée en chef de trois merlettes rangées du même (*Sombreffe*).

Légende : ✠ WILHELM(VS) DE SOMBRET.

Rev. Grande croix coupant la légende et placée sur un encadrement de quatre demi-cercles à deux traits ; sur le tout, l'écusson blasonné ci-dessus (*Sombreffe*) dans un entourage double de quatre arcs alternant avec autant d'angles saillants.

Légende : ✠ MON—ETTON—OVTON—EKEM.

Bas argent. Poids : 0^{sr}.88g. Notre collection.

Cette curieuse monnaie est une imitation du demi-griffon de Jean de Bavière, élu de Liège (1), qui occupa le siège épiscopal de 1389 à 1418.

Henri de Bastogne, seigneur de Zonhoven et

et marquis du Saint-Empire romain, par Alphonse de Witte, t. I, p. 160.

(1) *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (Bouillon, 1807) depuis leurs annexions, par le baron J. de Chestret de Haneffe, p. 182, n° 291 et pl. XVI, même numéro.

de Zolder, nous a laissé des demi-griffons au même type.

3. Droit. Aigle portant en cœur l'écu de *Sombrefe* (blasonné plus haut).

Rev. Croix pattée dont le centre est formé d'une épicycloïde à quatre lobes. La croix est cantonnée des lettres

$$R - \text{Æ} - \text{K} - \text{M}?$$

Le K pourrait être un H, ce qui donnerait la lecture : RÆcheM?

Bas argent. Poids : 0^{gr}.330. Notre collection.

Le type de cette jolie piécette semble inspiré, nous écrit notre savant confrère M. Paul Joseph, de celui du *heller* à l'écu à l'aigle de Frédéric de Saarwerden, évêque de Cologne (1370-1414) (1), ainsi que de celui du *heller* au même type de la ville d'Aix-la-Chapelle (2).

4. Droit. Couronne.

Légende : † GVILM? D : DÆ : SV?

Rev. Grande croix coupant la légende.

Légende : × MO — RÆΠ — Π × R — OV (R)?

Billon noir. Poids : 0^{gr}.680. Notre collection.

Ce billon est une imitation servile de la *maille*

(1) *Beschreibung der kölnischen Münzen des Mittelalters* von Heinrich Philipp Cappe, p. 222, n° 1025.

(2) *Zeitschrift für Numismatik*, de Berlin, t. II (1875), p. 81, n° 20 et pl. III, n° 20. (*Die Mittelalter-Münzen der Stadt Aachen*, von R. Lietzmann.)

tournois de Louis XI, roi de France (1461-1483 (1).

La forme SV(mbref) pour SO(mbref) se rencontre encore sur un billon noir de Guillaume, publié par van der Chijs (2).

HERMANN DE LYNDEN (1590-1603).

5. Droit. Écu de gueules à la croix d'or (*Lynden*).

L'écu, très découpé, est timbré d'un casque couronné, accompagné de lambrequins et ayant pour cimier un lévrier assis de sable, colleté et bouclé d'or (*Lynden*).

Légende : ·HERM ·DE ·LYNDEN ·LIB ·BAR ·IMP ·IN ·RECHEM.

Rev. Double aigle impériale couronnée. La couronne sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende : † RVDOLP · II · ROM · IMP · SEMPER · AVG · †

Argent. Poids : 29^{gr}.249

Notre collection.

Ce superbe daldre, qui est une copie des écus de la ville impériale de Zwolle (3), a été décrit par

(1) *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, publiées par H. Hoffmann, expert en médailles anciennes, pl. XXXVII, n° 39 et p. 69.

(2) *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg, enz.*, par P.-O. van der Chijs, pl. XXVII, n° 35.

(3) *Muntboek bevattende de namen en afbeeldingen van munten, geslagen in de Zeven voormalige vereenigde Nederlandsche Provinciën, sedert den vrede van Gent tot op onzen tijd*; door P. Verkade, notaris te Vlaardingén, pl. 169, n°s 3 et 4.

Wolters (1). Il se trouvait alors dans la célèbre collection de Reichel de Saint-Petersbourg. L'auteur en question, qui ne l'a pas connu en nature, en a fait dessiner le quart, pièce qui repose également dans nos cartons.

ERNEST DE LYNDEN (1603-1636).

6. *Droit*. Aigle à deux têtes, couronnée et entourée de trois écussons, le tout en forme de croix. L'écusson de gauche porte de gueules à la croix d'or (*Lynden*), celui de droite, d'or à trois jumelles de sable (*Gouffier*) (2), celui du bas, de gueules semé de billettes d'or au lion du même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout (*Halmal*) (3).

Légende : ✠ ERN (ESTVS · DE) · LYND(EN) · LIBER ·

Rev. Écu écartelé, aux 1 et 4, d'or à trois jumelles de sable (*Gouffier*), aux 2 et 3, contre-écartelé aux 1 et 4, d'or au lion de gueules, lampassé d'azur (*Reckheim*), aux 3 et 4, losangé (?) de..... (4). Sur le tout, de gueules à la croix d'or

(1) *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim dans la province actuelle de Limbourg*, par J. Wolters, p. 104, n° 34^{bis}.

(2) Ernest de Lynden avait épousé Anne-Antoinette Gouffier.

(3) Hermann de Lynden avait épousé Marie de Halmal. Il en eut sept enfants, dont Ernest de Lynden.

(4) Le losangé de notre pièce n'est pas absolument certain. Nous ne connaissons aucune autre monnaie d'Ernest de Lynden portant semblable quartier, qui ne paraît guère, du reste, pouvoir convenir à l'un ou l'autre des ascendants les plus immédiats de ce dynaste. D'un autre

(*Lynden*) (1). L'écu est sommé d'une couronne qui va jusqu'au bord de la pièce.

Légende. BARO · IMPER · (IN) · REC(HEM).

Cuivre. Poids : 2^{gr}.851.

Notre collection.

Ce cuivre est une imitation du liard de cuivre, *coopere Oord*, frappé aux Pays-Bas sous les archiducs Albert et Isabelle et sous Philippe IV et également copié par Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège.

FERDINAND DE LYNDEN (1636-1665).

7. *Droit.* Écu couronné, écartelé, aux 1 et 4, du lion de *Reckheim*, aux 2 et 3, d'une bande losangée de trois pièces (2). Sur le tout, de gueules à la croix d'or (*Lynden*). Le montant de la croix de Lynden est représenté par le trait mince vertical qui partit le grand écu. Le tout imite ainsi servilement les armes de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège.

côté, aucun lien de parenté, nous dit M. le baron de Chestret, ne rattachait les *Lynden* aux *Stein*, famille des anciens possesseurs de *Reckheim*, laquelle n'existe plus depuis longtemps et qui portait losangé d'or et de gueules.

(1) Le droit et le revers de notre cuivre portent un écu avec une croix. L'un de ces écus doit peut-être se blasonner : de gueules à la croix d'argent (*Aspremont moderne*).

(2) Une famille de *Stein*, originaire de Wetsphalje, porte d'or à trois losanges de gueules aboutés en bande. M. le baron de Chestret veut bien nous écrire que cette famille n'a rien de commun avec celle, éteinte depuis des siècles, des anciens possesseurs de *Reckheim*, laquelle, elle-même, comme nous l'avons dit plus haut, n'a rien à voir avec la famille de *Lynden*.

· *Légende.* (C)? OM ···· REC ·

Rev. Trois écussons placés en triangle : en haut, ceux de *Lynden* et de *Gouffier*, en bas, entre deux groupes de deux points, celui d'*Aspremont ancien* (d'azur à l'aigle d'argent becquée, membrée et couronnée d'or). Au milieu, le perron; sur le tout, une couronne fleuronée surmontée d'une croix et placée entre deux points.

Cuivre. Poids : 1gr.470.

Notre collection.

Cette pièce est une imitation du gigot ou demi-liard forgé à Liège, vers 1614, par Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège et dont une variété, non retrouvée, devait sans doute porter le même écu que notre monnaie reckheimoise (1). Bien que le nom de Ferdinand de Lynden ne figure pas sur la monnaie que nous décrivons, nous croyons bien faire en la donnant à ce seigneur, car nous possédons un autre gigot au même type portant le nom de Ferdinand.

8. *Droit.* Écu écartelé et couronné. Les armes sont fort embrouillées. On y reconnaît cependant la croix de *Lynden*, les jumelles de *Gouffier*, le lion de *Reckheim*, l'aigle d'*Aspremont ancien*. Sur le tout, un écusson à l'aigle (*Este*).

Légende. · FER ····· DE · REC :

Rev. Écu couronné coupé au 1 de *Reckheim* (?), au 2 de *Lynden*. Cet écu, qui est placé

(1) Comparez avec le n° 611 de la planche XLIV de l'ouvrage sur les monnaies de Liège, déjà cité, du Baron J. de Chestret de Haneffe.

sur une croix de Bourgogne, est accosté des lettres R:(eckheimensis) et :M(oneta). Une espèce de fleur ou de grappe, qui pend sous l'écusson, imite la Toison d'or.

Cuivre. Poids : 2^{gr}.454. Notre collection.

Ce cuivre est une très curieuse copie des *dutes* frappées à Ruremonde, sous Philippe IV et sous Charles II (1). Les armoiries des *dutes* ruremondoises, qui sont celles de Ruremonde, sont très ingénieusement imitées sur la pièce du seigneur de Reckheim.

Les deux monnaies de Reckheim qui suivent sont anonymes et ne portent pas de date. Nous nous abstiendrons en conséquence de les attribuer à un seigneur déterminé de cette seigneurie.

9. *Droit*. Écu tranché d'Utrecht dans une bordure d'ornements. L'aigle d'*Aspremont ancien* se trouve dans l'angle inférieur de gauche.

Rev. Couronne de laurier. En trois lignes, dans le champ :

• T R A M
• R E C •
• K V M •

Cuivre. Poids : 1^{gr}.017. Notre collection.

Imitation des *dutes* d'Utrecht. Une variété

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1850, p. 88.

importante de cette pièce a été donnée, dans cette *Revue* (1), par le baron J. de Chestret de Haneffe.

10. *Droit*. L'aigle d'*Aspremont ancien* dans un écusson couronné et entouré de feuillage.

Rev. Couronne de laurier. En trois lignes, dans le champ :

T R A
R E C
H E M

Cuivre. Poids : 18^r.483. Notre collection.

Ce cuivre est une copie des *dutes* de Deventer (2).

Vicomte BAUDOUIN DE JONGHE.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1872, p. 448 et pl. XV, n° 8.

(2) *Muntboek*, etc., par P. Verkade, pl. CLVII, n° 5.

MONNAIES

DES

COMTES DE LIMBURG-SUR-LA-LENNE.

PL. II ET III.

(*Suite*) (1).

HENRI, COMTE DE LIMBURG, SEIGNEUR DE BROICH.

Henri, second fils de Thierry V, de Limburg, eut une existence fort agitée. Entré du vivant de son père en possession de la seigneurie de Broich, il ne sut pas la conserver; il prit ensuite une part active à la guerre entreprise par sa famille pour récupérer le comté de Limburg, et, vers la fin de sa vie, il obtint de nouveau le château de Broich, après la mort de son frère Guillaume.

Nous avons vu plus haut que Thierry VI, après avoir encouru la disgrâce du duc Adolphe de Clèves, avait perdu, en 1439, la seigneurie de Broich; celle-ci avait été donnée à Henri, bien qu'il ne fût pas l'aîné de ses fils, mais à condition de promettre de ne pas laisser entrer son père dans le château. Henri ne jouit pas longtemps de cette

(1) Voir *Revue*, 1896, pp. 265 et 414.

acquisition : il en fut dépossédé par l'archevêque de Cologne, dont il avait méconnu les droits en retenant injustement prisonniers dans son château quelques libres-bourgeois de Cologne. L'archevêque avait cherché par la voie amiable à leur faire rendre la liberté, mais comme le seigneur de Broich s'y refusait, il conclut une alliance avec Gérard, duc de Juliers et de Berg, et son frère, l'évêque de Munster, pour avoir raison de la résistance du seigneur de Broich.

Les alliés, à la tête d'une nombreuse armée, vinrent mettre le siège devant le château, qui fut pris le 18 septembre 1443. On avait décidé de le détruire, mais, grâce à l'intervention des comtes Gérard de Clèves et Frédéric de Moers et de quelques autres seigneurs, entr'autres, le chevalier Gosen Stock et Wessel von der Loe, un autre avis prévalut. Le château fut épargné, mais il devait avoir beaucoup souffert du siège, car on imposa à l'archevêque le paiement d'une somme de 6,000 florins pour le reconstruire.

Le duc de Juliers dégagea alors le château de Broich qui avait été donné, en 1420, en engagement au duc de Berg, avec la ville de Mulheim-sur-la-Ruhr, pour 6,000 écus; l'archevêque lui fournit les fonds nécessaires, mais il devint, par suite, propriétaire de la moitié de la seigneurie de Broich. En vertu d'un arrangement conclu entre les deux alliés, Guillaume II, fils aîné de Thierry, reçut du duc de Juliers, le 14 février 1446,

l'investiture de la seigneurie. Henri, contre qui la guerre avait été faite, en fut exclu à perpétuité, ainsi que de la rente de 300 florins que l'archevêque avait assignée sur la part qui lui appartenait (1).

C'est à cette période de l'existence de Henri qu'il faut attribuer la première série de monnaies qu'il fit frapper. Grote ne partage pas cette opinion : en publiant un *albus*, ou blanc de Saint Pierre, de Henri, il place l'émission de cette pièce entre 1478 et 1481, après que le comte eût été réintégré dans la possession de Broich. Il fait valoir que Henri y prend le titre de comte de Limburg, tandis que c'était son frère Guillaume qui possédait le comté; ceci n'est pas tout à fait exact, car le comté de Limburg avait été inféodé, en 1460, à Guillaume et à ses frères, et, dès l'année suivante, par conséquent avant la mort de son frère, on trouve Henri qualifié de comte (2). Cela ne prouve pas, il est vrai, qu'il portait déjà ce titre à l'époque où il posséda Broich pour la première fois. La classification des autres gros au Saint Pierre ne permet pas de reculer ainsi l'émission de ces pièces : les gros au Saint Pierre des comtes palatins et des archevêques de Cologne, que le seigneur de Broich imita sur ses monnaies, remontent à la fin de la première moitié du

(1) VON KAMP, *Das Schloss und die Herrschaft Broich*, p. 44. — KREMER, *l. c.*, p. 65.

(2) KREMER, *l. c.*, p. p. 75.

xv^e siècle, ce qui coïncide avec l'époque à laquelle il avait été investi de la seigneurie de Broich (1439-1443). En outre, les pièces de Guillaume, son successeur, sont de moindre poids et d'un module plus petit, ce qui les fait supposer plus récentes (1). Les monnaies de la seconde période de la vie de Henri se distinguent de celles-ci par la date qu'elles portent.

✠ HENRICVS ✠ — ..... Sous un portique, Saint Pierre à mi-corps, tenant de la main droite une croix et de la gauche une clef; devant le saint un écu au lion, coupant la légende.

Rev. ✠ MONET° — ✠ NOVIT° — ✠ BROIC°. Écu mi-parti à la roue (Osnabrück ou Mayence) et au lion à la queue fourchue (Palatinat ou Juliers); il est placé dans un entourage de forme triangulaire; dans le premier angle, un écu au lion, dans le second, un écu fruste, dans l'angle inférieur, un écu de Bavière.

Blanc ou albus au Saint Pierre.

Pl. II, n° 37.

Notre collection.

✠ HENRICVS —  ✠ DE ✠ LIMB°. Même type au Saint Pierre.

Rev. ✠ MONET° — ✠ NOVIT° — ✠ BROIC°. Écu mi-parti, au premier, coupé d'une fasce en chef et des armes de Bavière en pointe, au second, au lion

(1) SERRURE, *Les Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne*, p. 15.

de Limburg. L'écu est placé dans un entourage de forme triangulaire, dont les angles portent des écus : le premier, la rose d'Isenburg, le second, une fasce et le troisième, un lion.

Pl. II, n° 38.

Revue de la numismatique belge, 1862.

HE²NRICVS — CO * DE * LIM'. Même type que le n° 38.

Rev. MONÆ' — NOV²T * — * BROÆ'. Écu écartelé de Palatinat et de Bavière dans un entourage de forme triangulaire ; dans les angles supérieurs, deux petits écus au lion dont l'un a la queue fourchue ; en pointe, l'écu de Bavière.

Pl. II, n° 39.

Notre collection.

Variété avec la légende : * HE²NRICVS — CO * DE * LIMB'.

Pl. II, n° 40.

Notre collection.

Autre variété portant HE²NRIC' * C' * — DE * LIMBOR'.

Pl. II, n° 41.

Notre collection.

HE²NRIC' * C * — DE * LIMBOR'. Saint Pierre comme sur les pièces précédentes.

Rev. MONÆ' — NOV²T * — BROÆ². Un écu écartelé de Palatinat et de Bavière dans un entourage de même forme que celui déjà décrit ; dans les angles supérieurs, un petit écu au lion (Limburg)

et un autre de Bavière, dans l'angle inférieur, un petit écu au lion (Palatinat).

Pl. II, n° 42.

Cabinet des médailles, à Paris (1).

HENRICVS — CO * DE * LIMB'. Albus au Saint Pierre.

Rev. * MONET' — * ROVT * — * BROET'.

Le revers de cette monnaie est analogue à celui du n° 42, sauf que dans l'angle inférieur, au lieu d'un écusson, il y a deux dauphins adossés.

Pl. II, n° 43.

Revue de la numismatique belge, 1862.

Variété du n° précédent avec la légende : * HENRICVS — CO * DE * LIMB'.

Pl. II, n° 44.

Notre collection.

* HENRICVS — CO * DE * LIMB * — Saint Pierre comme sur les pièces précédentes.

Rev. Même type et même légende, sauf que le premier écusson est celui de Bavière, et le second, celui du Palatinat.

Pl. II, n° 45.

Notre collection.

Variété de la même pièce.

Le revers est également le même, mais les écussons supérieurs ont été intervertis et l'on voit une rose dans l'angle inférieur.

Pl. II, n° 46.

Notre collection.

(1) Cette indication m'a été aimablement fournie par M. Blanchet, qui me renseigne le poids de la pièce : 1 gr. 90.

La *Revue de la numismatique belge* a publié une variété de cette pièce qui porte LIM ☉ au lieu de LIMB.

Bractéate à quatre petits écus placés en forme de croix : le premier et le troisième, au lion de Limburg, le second, à la rose d'Isenburg, le quatrième aux armes de Bavière.

Pl. II, n° 47.

Revue de la numismatique belge, 1862.

GROTE, *Münzstudien*, V, pl. IX, n° 162.

Le nombre de pièces frappées par le seigneur de Broich, pendant le temps qu'il posséda la seigneurie pour la première fois, fut, comme on le voit, considérable, vu le peu d'années que comprend cette période (1439-1443).

GUILLAUME II, COMTE DE LIMBURG ET SEIGNEUR DE BROICH.

Guillaume était le fils aîné de Thierry VI, mais il ne lui succéda pas dans la seigneurie de Broich quand ce dernier en fut dépossédé en 1439. On ignore les raisons de la préférence accordée à son frère. Guillaume n'avait peut-être pas voulu accepter les conditions de la reprise de la seigneurie, qui l'auraient contraint à interdire à son père l'entrée du château.

Après la confiscation du château de Henri de Limburg, le duc de Juliers et de Berg, qui avait racheté au duc de Clèves l'engagère qui grevait

Broich, l'inféoda avec toutes ses dépendances à Guillaume, le 14 février 1446, en vertu de l'arrangement conclu avec l'archevêque de Cologne, mais à condition de rendre au duc de Clèves la maison de Hackhausen et les rentes qui y étaient attachées et de renoncer à tous les fiefs qu'il en avait reçus. Guillaume et ses héritiers devinrent vassaux du duc de Juliers ; ils devaient tenir le château ouvert au duc et à ses successeurs, leur prêter assistance contre tous, sauf contre les archevêques de Cologne. Le lendemain, Guillaume fut nommé par l'archevêque, son bailli pour Mulheim et pour la partie de la seigneurie de Broich appartenant à l'archevêché. Il fut convenu, le 11 avril suivant, entre le duc et l'archevêque, que Guillaume participerait à la paix avec Cologne, vu qu'il avait été nommé son bailli, mais sans préjudice de ses rapports avec le duché de Berg, et que l'archevêque serait libéré de la somme de 6,000 florins qui lui avait été imposée pour la reconstruction du château de Broich. L'archevêque resterait aussi en possession de Mulheim, tant que le duc ne lui aurait pas payé 10,000 florins. Le même jour la paix fut jurée à Broich.

Il fut aussi convenu dans le traité que, dans le cas où Guillaume ou ses héritiers perdraient les fonctions de bailli (*amtman*) de Broich, l'archevêque ou l'archevêché de Cologne leur accorderait, à titre de fief, une rente de 300 florins ; en outre, Evert, frère de Guillaume, et Nessgen

(Agnès), sa sœur, ainsi que Kraft Steke et sa femme Lucke de Limburg devaient signer une contre-lettre, dans laquelle ils déclaraient renoncer pour toujours à la partie de la seigneurie de Broich dépendant de Cologne ainsi qu'à la rente. Guillaume fut seulement autorisé à en donner une part à son frère Thierry et à sa sœur Catherine qui avaient renoncé à Broich ; Henri fut exclu pour toujours de Broich et du droit de toucher la rente de 300 florins.

Guillaume de Limburg prit part à la guerre entreprise, en 1459, contre le comte de Neuenahr pour récupérer le château de Limburg, lors de la mort de son oncle Guillaume I^{er}. Nous avons relaté l'accord conclu en 1460, au sujet de la possession du comté de Limburg, entre Guillaume et ses frères et le comte de Neuenahr ; il prit, dit-on, dès lors le titre de comte de Limburg.

On n'a aucun renseignement sur le sort des châteaux de Limburg et de Broich, jusqu'à l'inféodation qui en fut faite, en 1478, à Henri de Limburg et à son neveu Jean. Guillaume ne vivait plus à cette époque, comme le fait observer Kremer, mais sans indiquer la date de sa mort : celle-ci devait déjà remonter à quelques années, car, en 1473, Henri frappa monnaie à Limburg à son nom seul. Quelques historiens disent que Guillaume et son frère Evert, qui servaient dans l'armée du duc de Clèves, avaient été tués en 1468 au siège de la ville de Wachtendonck, attaquée

par les Gueldrois (1). D'après d'autres auteurs, les deux frères furent seulement faits prisonniers à ce siège; en tous cas, depuis lors, on ne trouve plus de traces ni de Guillaume ni d'Evert. Il n'est pas établi que l'acte d'inféodation de Limburg et de Broich, en 1478, en faveur de Henri, ait suivi immédiatement la mort de son frère. Il est fort possible qu'il ait été donné à sa demande, dans le but d'assurer la possession de ces châteaux à son neveu, dont il était le tuteur, et qui fut compris dans cet acte d'investiture, et d'éviter les revendications de la part de la famille de Neuenahr, qui n'avait pas renoncé à des droits que la convention de 1460 avait reconnus et consacrés.

Guillaume avait été marié à Jutte de Runckel; il en avait eu un fils, Jean II, et une fille, nommée Marie, qui épousa Sébastien de Sayn.

On peut attribuer à Guillaume plusieurs blancs, ou *albus* au Saint Pierre, qui furent frappés à Broich. On ne lui connaît pas de monnaies pour Limburg.

WILHELMV' — EO * DE * LIMB'. Saint Pierre à mi-corps sous un portique, tenant de la main droite une croix et de la gauche une clef; devant le saint un écu de Limburg.

Rev. * MONA' — * NOV' — * BROA'. Écu écartelé imitant celui de Palatinat-Bavière, mais

(1) LUNIG, *Thesaurus juris derer Grafen und Herren des H. R. Reichs*, p. 156. — PONTANUS, *IX^e Boeck*, p. 261.

les lions ont la queue fourchue. Il est placé dans un entourage triangulaire, comme sur les pièces de Henri ; dans les angles supérieurs : au premier, un petit écu au lion de Limburg, au second, un écu de Bavière ; en pointe, une rose.

Pl. III, n° 48.

Notre collection.

Variété du numéro précédent, mêmes types et mêmes légendes. Au revers, les petits écussons sont intervertis : le premier porte le lion, le deuxième, la rose, et le troisième, les armes de Bavière.

Pl. III, n° 49.

Notre collection.

Autre variété du n° 48 avec le même revers, mais le dessin de l'avvers est différent.

Pl. III, n° 50.

Notre collection.

WILHELM — EO ❁ DE ❁ LIM. Même type que le n° 50.

Rev. ❁ MONÆ' — ❁ NOVΛ' — ❁ BROEV'.
Écu écartelé de Palatinat-Bavière, entouré des écussons et de la rose en pointe, comme au n° 48.

Pl. III, n° 51.

Cabinet des médailles, à Bruxelles.

Variété du n° précédent. La légende du revers diffère ; elle porte : ❁ MONÆ' — ❁ NOVΛ' — ❁ BROEV'

Pl. III, n° 52.

Revue de la numismatique belge, 1862.

Autre variété du n° 51. Le second écusson du revers est chargé d'une fasce.

Pl. III, n° 53.

Notre collection.

Le poids de ces *blancs* de Guillaume II est inférieur à celui des pièces similaires de Henri, ce qui semble un argument concluant pour placer ceux de Henri à l'époque de sa première possession de Broich.

HENRI, COMTE DE LIMBURG, SEIGNEUR DE BROICH.

Après la perte du château de Broich dont il avait été dépossédé en 1443, on perd les traces d'Henri jusqu'à l'époque où il entreprit la guerre contre le comte de Neuenahr, gendre de son oncle, pour la revendication du comté de Limburg (1459). On le retrouve ensuite à la cour du duc de Juliers et de Berg dont il devint conseiller. Il occupa longtemps ces fonctions; il est cité en cette qualité en 1466 et il l'était encore à la fin de l'année 1484.

Henri, à la mort de son frère Guillaume, hérita de la seigneurie de Broich; en 1478, il reçut du duc Guillaume de Juliers et de Berg l'investiture de ce château et de celui de Limburg pour lui et ses descendants et pour son neveu Jean II dont il était tuteur.

Le jour même de l'inféodation, il conclut avec le duc un accord relativement à un fief à Anger-

munde qui était tenu du duc; il possédait ce fief en commun avec son frère Thierry qui était décédé et dont il avait hérité la part. Le duc leur donnait annuellement, à ce titre, une rente de 100 florins sur le bailliage d'Angermunde, mais il s'était réservé le droit de rembourser la rente moyennant le paiement d'une somme de 1,500 florins, et dans ce cas, le fief devait être transféré sur un bien propre de la maison de Limburg. Ce remboursement avait été effectuée en 1478, et Henri reprit en fief du duc un de ses propres biens, l'Hof-Zum-Biege, dans le bailliage d'Angermunde et un autre bien à Beeckhausen, dans le comté de Limburg, près de Swerte.

Henri avait été reçu chevalier de l'Ordre de Saint-Hubert, lors de la création de cet ordre par Gérard, duc de Juliers et de Berg. Dans la liste des chevaliers de l'ordre, lors de son installation, on le trouve qualifié : damoiseau Henri, comte de Limburg, sire de Broich, premier maître de la confrérie en 1477; il produisit, lors de son admission, les quartiers de Limburg, Broich, Wisch et Bronchorst (1).

Il avait signé, en 1467, l'acte de renouvellement de l'union conclue entre le duc de Juliers et

(1) DE REIFFENBERG. *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour, avec un appendice sur l'Ordre de Saint-Hubert* Mémoires de l'Académie, in-4^o, 1832. L'auteur discute la date de la fondation de l'ordre, et il la fixe à l'année 1444, contrairement à l'opinion admise, qui l'avance jusqu'en 1473 ou 1477.

l'archevêque de Cologne. On ignore l'époque précise de sa mort. Il est encore cité, le 24 décembre 1484, comme conseiller du duc de Juliers ; mais il est à croire qu'il avait renoncé en faveur de son neveu au comté de Limburg, car le jeudi après le 15 mars de cette année (19 mars), celui-ci fut inféodé dans le comté de Limburg et la seigneurie de Broich.

Il avait épousé, en 1450, Irmengarde de Bommelberg, mais il ne laissa pas d'enfants de cette union.

Les monnaies frappées par Henri, par la date de 1473 qu'elles portent, semblent prouver que Guillaume II était mort avant l'époque que l'on assigne à son décès ; cette opinion ne contredit pas celle de Kremer. Cet auteur se borne à dire qu'il mourut avant 1478 ; et on ne trouve pas de traces de la transmission de la seigneurie de Broich à Henri, du vivant de son frère Guillaume qui en était possesseur.

† HENRICVS * COME — S * DE * LIM-
BORGH. Dans le champ de la monnaie, un cygne ou plutôt une aigle à deux têtes, les ailes éployées, les pattes posées sur un écusson penché, chargé d'une fasce losangée.

Rev. ΠΠΠΟ ∴ — DOMINI — M ∴ CCCC —
LXXIII ∴. Croix double, pattée, coupant la légende ; les branches de la croix forment au centre un losange, portant au centre un A .

La lettre B indique probablement l'atelier monétaire de Broich.

Cette pièce est une imitation des plaques de Groningue à l'aigle.

✠ HENRICVS : EO — MES : DE : LIMB'.

Le type de cette pièce est le même que celui du numéro précédent; la fasce de l'écu que tient l'aigle est chargée de trois roses.

Rev. ANNO : — ONI : N — EEEEL — XXIII :

On croit reconnaître au centre de la croix les traces d'un B couché.

Pl. III, n° 55.

Notre collection.

Henri a frappé un certain nombre de bractéates; quelques-unes ont été décrites par Reistorff (1). Ce sont des imitations serviles des bractéates de Mayence. Ces pièces sont de deux dimensions: les unes ont 15 millimètres (poids 0^{gr}.30), les autres 13 millimètres (poids 0^{gr}.16 à 0^{gr}.20); celles de la plus petite dimension sont plus minces et mieux frappées; l'argent est de mauvais aloi.

Reistorff en décrit cinq variétés différentes :

Écussons réunis, au centre un point (Reistorff n^{os} 126 et 162) (dans les deux dimensions).

Lion couronné à queue fourchue tenant devant lui une roue (n° 127).

Pièce du même type que la précédente. A la

(1) REISTORFF, *Isenburger Münzfunde*, 1866. — Voy. GROTE, t. V.

partie inférieure, devant le lion, une étoile (n° 128).

Pièce du même type, sauf que dans la roue se trouve une rose.

J'ai fait reproduire une de ces petites pièces pour montrer la disposition des armoiries.

Écu mi-parti à la rose et au lion de Limburg, au-dessus de l'écusson un η .

Pl. III, n° 56.

Notre collection.

JEAN II, COMTE DE LIMBURG, SEIGNEUR DE BROICH.

Jean était fils de Guillaume II, comte de Limburg, et de Jutta de Runckel. Après la mort de son père, il avait été placé sous la tutelle de son oncle Henri et inféodé avec lui, en 1478, des châteaux de Limburg et de Broich; au mois d'août 1484, il en devint seul propriétaire, par l'investiture que lui en donna le duc de Juliers et de Berg. Il venait sans doute d'atteindre sa majorité.

Le jeune comte, peu d'années après avoir été investi du comté de Limburg, put mettre fin à la question de la propriété de cette terre, pendant depuis longtemps entre sa famille et celle de Neuenahr, en choisissant une épouse dans cette famille. Il avait épousé en 1492 Élisabeth de Neuenahr, fille du comte Frédéric et d'Eva von Lennep et petite-fille du comte Gumbrecht, qui avait été marié à l'héritière de Guillaume I^{er},

comte de Limburg. Le duc de Juliers semble ne pas avoir été étranger à la conclusion de ce mariage qui réconciliait les deux familles; il donnait ainsi une nouvelle marque de sympathie à la famille du jeune comte, qu'il avait toujours protégée.

Le contrat de mariage des jeunes époux contenait différentes stipulations de nature à écarter les difficultés existantes. Il y fut stipulé :

1° que le futur époux apporterait en dot la cour de Wulfrad et les dîmes de Heissen dans la paroisse de Mulheim;

2° que le comte de Neuenahr renoncerait à ses prétentions sur le comté de Limburg. Dans le cas où sa sœur Élisabeth ne laisserait pas d'enfants de son mariage, le comté de Limburg et la seigneurie de Broich feraient retour à sa famille. La jouissance en appartiendrait à Jean sa vie durant. Les témoins du contrat furent Sébastien, comte de Sayn, et Guillaume, comte de Weede; le duc Guillaume s'en porta garant.

Les époux ratifièrent le contrat en 1502. Ce fut peu avant le décès de la comtesse Élisabeth qui mourut sans laisser de postérité; cet événement ouvrait de nouveau la question de la possession du comté de Limburg, qui se compliquait par de nouveaux incidents. Le comte Jean de Limburg, désirant le transmettre à Wirch de Daun, seigneur de Falkenstein et d'Oberstein, marié à Irmengarde de Sayn, sa nièce, fille de sa sœur Marie et de

Sébastien de Sayn, lui en avait fait don, en se réservant la jouissance, et, le 9 mars 1505, il avait prié le duc Guillaume, son suzerain, de le lui inféoder avec la seigneurie de Broich et les cours de Biege et de Beeckhausen. Mais Philippe de Daun, doyen du chapitre de Cologne, et Philippe, comte de Weede, tuteurs du jeune comte Gumbrecht de Neuenahr, prirent leur recours auprès de l'empereur Maximilien en le priant de sauvegarder les intérêts de leur pupille. L'empereur investit les tuteurs, pour leur pupille, du comté et du château de Limburg et de tous les droits féodaux qui en dépendaient. (Par acte donné à Strasbourg, le 2 avril 1505) (1).

Le duc de Juliers (2), qui n'était nullement satisfait de l'inféodation accordée par l'empereur, négocia, pour éviter à l'avenir toutes difficultés, une nouvelle convention qui fut signée, le 15 septembre suivant, entre le comte Jean de Limburg et les tuteurs de Gumbrecht et de Frédéric de Neuenahr, qui étaient Conrad, évêque de Munster, et ceux cités plus haut. Il y était stipulé :

1° que si Jean de Limburg se remariait et avait des enfants, ceux-ci lui succéderaient à Limburg et à Broich ;

(1) VON STEINEN, *loc. cit.*, p. 1345.

(2) VON STEINEN, copié par VON KAMP, met en cause ici Guillaume de Limburg, seigneur de Broich; cette erreur rend son récit inintelligible.

2° qu'il paierait aux frères de Neuenahr une somme de 5,000 florins ;

3° que si le comte ne laissait pas de postérité, le comté de Limburg appartiendrait aux frères de Neuenahr ;

4° qu'ils ne pourraient néanmoins prétendre à la seigneurie de Broich.

Il fut arrêté que les pupilles pourraient, à leur majorité, déclarer s'ils acceptaient ou non l'arrangement conclu. Les témoins de cet acte étaient : Hermann, archevêque de Cologne, Tonnis von Scheidingen, Hermann von Asschenberg, Jean Diepenbrock et Sander Droste, vassaux du comte.

Le comte Jean de Limburg, n'ayant pas d'enfants, désirait modifier l'accord conclu précédemment, pour assurer sa succession à son neveu de Daun ; après de longues négociations, un nouvel arrangement fut conclu, grâce à l'intervention de Philippe de Neuenahr, seigneur de Saffenberg et de Guillaume, comte de Wied. Cet accord modifiait, en faveur de Wirich de Daun, l'ordre de succession réglé en 1505. Le duc de Juliers lui donna son approbation et, en 1508, admit Wirich comme son vassal pour les châteaux de Limburg et de Broich, avec la condition de tenir ces châteaux ouverts pour lui ; mais Jean de Limburg dut préalablement remettre les châteaux entre les mains du duc. Melchior de Daun, seigneur de Falkenstein et d'Oberstein, et ses deux fils, consentirent à permettre l'entrée de leurs deux châteaux au duc de

Juliers contre tous, sauf contre leurs suzerains, le duc de Lorraine et l'archevêque de Trèves.

On demanda la confirmation de cet accord à l'empereur Maximilien, à cause des prétentions soulevées par les membres de la branche cadette de la famille de Limburg, qui étaient les plus proches héritiers mâles et qui menaçaient de revendiquer leurs droits en justice.

Les deux seigneuries de Limburg et de Broich ne restèrent pas longtemps réunies. Dans le contrat de mariage d'Amoena de Daun, fille de Wirich, avec Gumbrecht de Neuenahr, le comté de Limburg fut attribué à Gumbrecht et la seigneurie de Broich resta la propriété de la famille de Daun.

Le comté fut transmis, par héritage, à la famille de Bentheim qui le possède encore actuellement.

Les monnaies que l'on peut ranger sous la rubrique de Jean, comte de Limburg, ont été frappées pendant sa minorité. Elles semblent avoir été émises sous un condominium et portent la date 1478. C'est en cette année que Jean fut inféodé avec son oncle Henri, qui était son tuteur, du comté de Limburg et de la seigneurie de Broich. Ces pièces sont imitées des doubles briquets et des demi-briquets frappés aux Pays-Bas depuis Charles le Téméraire jusque sous Philippe le Beau.

On semble avoir spécialement pris pour modèle les pièces de Philippe le Beau, frappées en Flandre, sous sa minorité, par la ville de Gand révoltée

contre Maximilien et autorisée à battre monnaie par Charles VIII, roi de France.

On ne connaît jusqu'ici que le double briquet et le demi-briquet de Limburg. Le briquet n'a pas été retrouvé, mais il paraît probable qu'il en a été également frappé. Il existe des demi-briquets en tout semblables de Sophie de Gleichen, abbesse du monastère d'Essen, situé près du comté de Limburg.

✠ ΜΟΝΕΤΑ ✠ ΝΟΥΤ ✠ ΛΙΜΒΟΥΡΓΗ. Deux lions assis affrontés; dans le champ trois étoiles, à l'exergue trois roses.

Rev. ✠ ΑΝΝΟ ✠ ΟΝΙ ✠ Μ ✠ ΕΕΕΕ ✠ LXXXVIII. Croix ornée de feuillages, chargée d'un écu au lion à la queue fourchue.

Pl. III, n° 57.

Revue de la numismatique belge, 1862.

M. Chalon a publié cette monnaie dans la *Revue de numismatique*. Il l'attribue à Scheiffaert de Mérode, seigneur de Limbricht; mais quant au demi briquet, il hésite à l'attribuer à ce seigneur; il croit plutôt que c'est une monnaie de Hohen-Limburg, parce qu'elle est semblable à celle de l'abbesse d'Essen.

Le demi briquet porte pour légende : ✠ ΜΟΝΕΤΑ ✠ ΝΟΥΤ ✠ ΛΙΜΒΟΥΡΓΗ. Dans le champ, le lion de Limburg.

Rev. ✠ ΑΝΝΟ ✠ ΟΝΙ ✠ Μ ✠ ΕΕΕΕ ✠ LXXXVIII. Une croix fleuronée.

Pl. III, n° 58.

Revue de la numismatique belge, 1862.

Ce sont, à notre connaissance, les dernières monnaies frappées à Limburg-sur-la-Lenne. Les armes de Limburg et le nom du comté figurent sur les monnaies frappées par les comtes de Bentheim qui sont devenus, par héritage, propriétaires du comté; mais ces indications n'établissent pas que ces pièces y aient été frappées.

Une branche de la famille de Limburg, celle des comtes de Limburg-Stirum-Bronckhorst, a possédé pendant un certain temps les seigneuries de Bronckhorst, Borculo et Stevensweerd; mais ces seigneurs n'ont pas usé du droit de battre monnaie qu'y ont exercé leurs prédécesseurs.

La classification que j'ai adoptée est celle qu'ont établie M. Roest, dans le catalogue de l'Exposition héraldique de La Haye, en 1880, et M. Serrure, dans la brochure qu'il a publiée, en 1890, sur les monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne.

C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM.

SOUS TAPÉS

ET

SOUS MARQUÉS

Feu le colonel Mailliet, dans son *Catalogue descriptif des monnaies obsidionales et de nécessité* (1), a, sans en donner la raison, attribué à la Hollande occupée par les armées de Louis XIV (1672-1678) certaines pièces, dont le type usé par une longue circulation ne lui est qu'incomplètement apparu, contremarquées le plus souvent, du côté du droit, d'une fleur de lis dans un grènetis ovale. Ces monnaies, comme il m'a été donné de le constater, sont généralement des douzains de Henri III, de Charles X et de Henri IV.

Son attribution, dénuée de fondement, ayant échappé à la critique, et les pièces ainsi poinçonnées continuant de se classer dans la plupart des médailliers sous une rubrique erronée, j'ai pensé qu'il serait utile de la rectifier.

Il me suffirait, pour ce faire, d'ouvrir le *Traité des monnoies et de la juridiction de la Cour des mon-*

(1) Page 199 et pl. LII, 9.

noies d'Abot de Bazinghen *sub vocabulo sol*, c'est-à-dire à la page 597 du tome second. On peut lire, en effet, ce qui suit, à l'endroit susdit de cet ouvrage : « Le sol de France fabriqué sur le pied de douze deniers tournois, d'où il a été appelé douzain, a conservé jusqu'aujourd'hui (1763) sa valeur effective ; mais il a souffert en différents temps plusieurs changements ; peu après sa fabrication, il fut augmenté de trois deniers ; pour le distinguer, on le marqua d'une fleur de lis, pour lui donner cours sur le pied de quinze deniers ; il fut nommé *sou marqué* et par le peuple *sou tapé*. »

Mais ces allégations de l'ancien conseiller-commissaire en la Cour des monnaies de Paris, si elles enlèvent aux monnaies contremarquées de la fleur de lis le caractère que Mailliet avait cru devoir leur prêter, ne sont pas, à beaucoup près, d'une rigoureuse exactitude.

Le sol d'argent, monnaie de compte à l'origine, passa, avant de devenir le douzain ou sol effectif, par de nombreuses vicissitudes, dont l'histoire peut néanmoins se résumer assez brièvement.

Créé par Constantin qui décida qu'une collection de douze pièces d'argent nommées deniers, formeraient un *solidus argenteus*, il se composa jusqu'à nos jours de la collection de douze deniers. Depuis Constantin jusqu'à Charlemagne, ces deniers furent d'argent, et le sou fut une monnaie de compte ; depuis Charlemagne jusqu'à Philippe I^{er}, le sou fut encore une monnaie de compte, les

deniers furent toujours d'argent, et il y eut vingt sous à la livre (autre monnaie de compte). Depuis Philippe I^{er} jusqu'à saint Louis, le sou resta monnaie de compte et les deniers devinrent de billon. Depuis saint Louis jusqu'à Philippe de Valois, il y eut un véritable sou d'argent, mais qui ne porta jamais ce nom et fut appelé gros tournois, et les deniers restèrent de billon. Depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VIII, le gros tournois s'altéra et prit d'autres noms, tels que ceux de *blanc*, *gros*, *karolus*, *douzain*, etc., et les deniers furent toujours de billon. Depuis Charles VIII (1492) jusqu'à Louis XV, il conserva le nom de douzain et les deniers devinrent de cuivre pur à partir de Henri III. Enfin, depuis Louis XV jusqu'à l'établissement du système décimal, le sou devint lui-même une monnaie de cuivre, dont l'appellation passa au décime et à la pièce de cinq centimes.

Il faut encore ajouter à ce qui précède que Charles IX fit frapper des espèces officiellement appelées *doubles sols* et *sols parisis* (1) (Ordonn. de déc. 1563 et janv. 1568) valant 6 et 3 blancs, à 6 deniers $\frac{3}{4}$ argent fin, 75 et 150 au marc (2); que Henri III ordonna également la frappe de dou-

(1) Le sou et la livre variaient suivant les provinces : ainsi le sou parisis ou de Paris était d'un cinquième plus fort que le sou tournois, le sou orléanais était égal au sou parisis et le sou provinois au sou tournois, etc.

(2) DELOMBARDY, *Catal. des monn. franç. de la coll. Rignault*, p. 42.

blesols et de sols parisis dits pinatelles à 3 deniers $\frac{3}{4}$ argent fin, 52 et 104 au marc (1), ces derniers d'un aloi presque équivalent à celui des douzains ou sous effectifs de 12 deniers; et que Louis XIII inventa en 1641 le *sol marqué* de 18 deniers, monnaie qu'il fit fabriquer à l'image des douzains qui avaient précédemment eu cours et dont il avait fait surhausser la valeur au moyen d'un poinçonnage, ordonné en juin 1640 (2).

Ce ne fut, par conséquent, pas peu de temps après sa fabrication, comme le dit Abot de Bazinghen, que le sou fut augmenté de valeur et poinçonné d'une fleur de lis.

En second lieu, il ne paraît pas non plus que l'on se soit toujours indifféremment servi des expressions *sou tapé* et *sou marqué* pour désigner une seule et même monnaie, bien que Littré, dans son dictionnaire, vienne corroborer les dires d'Abot de Bazinghen, en affirmant que *pièce tapée* s'entendait autrefois de toute pièce marquée, et en ajoutant que cette expression s'appliqua à certains sous parisis au milieu desquels on avait mis la marque du lis pour en faire des sous tournois.

Il est à peine nécessaire de rappeler, pour faire ressortir l'inconséquence de semblable assertion, que l'on n'a jamais contremarqué ou poinçonné

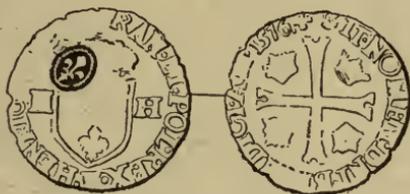
(1) DELOMBARDY, *Catal. des monn. franç. de la coll. Rignault*, p. 45.

(2) Id., *ibid.*, p. 55.

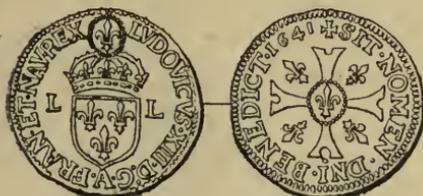
Les auteurs qui, comme Combrouse, placent ce poinçonnage au règne de Louis XIV se sont trompés.

la monnaie pour en diminuer la valeur. C'est le contraire qui eut toujours lieu. Or, le sou parisien étant d'un cinquième plus fort que le sou tournois, c'est, en bonne logique, le sou tournois qui eut dû être contremarqué pour équivaloir au sou parisien.

A mon avis donc, le *sou tapé* et le *sou marqué* furent, dans le principe, deux monnaies parfaitement distinctes, dont voici, au demeurant, la représentation.



Sou tapé.



Sou marqué.

L'une (fig. 1) n'était autre qu'un douzain se trouvant valoir 15 deniers au lieu de 12, grâce au coup de poinçon qu'elle avait reçu. L'autre (fig. 2) était une monnaie d'un coin tout nouveau (1), et

(1) Voir HOFFMANN, *Monnaies royales de France*, pl. LXXXIX, fig. 109.

avait cours pour 18 deniers ou 1 sol 6 deniers.

Je dois à l'obligeance de mon excellent confrère M. Mazerolle, d'avoir pu prendre connaissance du texte de l'édit du mois de juin 1640, en vertu duquel fut exécuté le poinçonnage des *sous tapés* rappelé plus haut.

Ce document de 16 pages (1), devenu très rare, et dont l'original repose aux Archives nationales à Paris, est trop curieux pour ne pas être reproduit à la fin de cet article. Il fait suite à un édit du mois de mai 1636 relatif au surhaussement (2) de la valeur des monnaies et du marc, et nous renseigne amplement sur les raisons qui obligèrent Louis XIII ou plutôt son illustre maître Richelieu à faire appliquer la contremarque du lis sur les anciens douzains, et aussi sur les pièces de 15 deniers et de 2 sols 6 deniers (3). Certains spéculateurs, prévoyant une augmentation de ces espèces, s'étaient mis en devoir de les retirer de la circulation et en faisaient provision, *d'aucuns pour les exposer après l'augmentation et jouir d'icelle, d'autres pour les transporter hors du royaume.*

En exécution de l'édit royal, les anciens dou-

(1) Imprimé à Paris, chez S. Cramoisy.

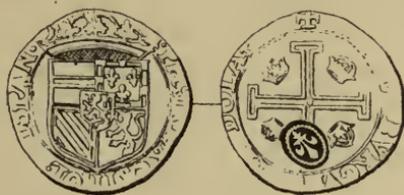
(2) Le surhaussement des monnaies sous Louis XIII, fut la suite inévitable du désordre qui s'était introduit dans les finances pendant la régence de Marie de Médicis, après la disgrâce du surintendant Sully.

(3) Je dois avouer n'avoir encore rencontré cette contremarque que sur les douzains.

zains, pièces de 15 deniers et autres durent, en l'espace de deux mois, être portés à la Monnaie pour y être poinçonnés, sans frais pour le public, mais avec retenue au profit du roi de deux des trois deniers dont la valeur des douzains susdits était augmentée.

Comme l'opération s'étendait à un copieux numéraire, appartenant à plusieurs règnes antérieurs, il est arrivé que la contremarque du lis fut souvent appliquée à la légère sur des pièces qui n'avaient avec les monnaies françaises, visées par l'édit, qu'une affinité de type et de diamètre.

C'est ainsi qu'il m'a été donné de la rencontrer sur des gros (fig. 3) de Philippe II d'Espagne, frappés à Dôle, en Franche-Comté, dont un exemplaire se trouve au Cabinet de l'État belge.



Mes recherches m'ont encore amené à croire que le poinçonnage au lis dans un ovale de grènetis, pratiqué sur une aussi vaste échelle, ne fut guère usité que sous le règne de Louis XIII.

Suivant le conseiller Berry (1), que j'ai consulté

(1) *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, t. II, pp. 577 et 689.

à défaut d'autre source, il aurait conservé à la circulation un nombre considérable d'espèces de billon qui ne furent complètement démonétisées que sous Louis-Philippe, en 1840.

Sous la République, le Consulat et l'Empire, on aurait donné aux *sous tapés* proprement dits et à d'autres menues monnaies différemment et postérieurement contremarquées le nom générique de *monnaie grise*. Les édits de Louis XIV et de Louis XV auraient toléré le cours de ces monnaies pour deux sols, leur valeur se serait maintenue ensuite, et la loi des finances du 25 ventôse, an XII (1), l'aurait seulement réduite à 6 liards.

D'après l'auteur précité, vers l'époque de la Restauration, la *monnaie grise* s'était réfugiée dans les départements de l'Ouest et du Centre de la France, qui en étaient littéralement inondés. On l'employait communément par rouleaux de vingt et de quarante pièces, pour le paiement hebdomadaire des ouvriers dans les grandes villes et dans les manufactures (2).

Telle est en peu de mots l'histoire du *sou tapé* que Molière semble avoir voulu nettement désigner quand, dans son *Festin de Pierre* (acte II, scène 1^{re}), le grand poète comique a mis cette phrase dans la bouche du paysan Pierrot parlant à Charlotte :

Moi je n'ai point esté ni fou ni estourdi, j'ai brave-

(1) Voir *Bulletin des lois*, 345, n° 3610, art. 13.

(2) BERRY, ouvrage cité, t. II, p. 689.

ment bouté à terre quatre pièces tapées et cinq sols en doubles... (1).

Pour en revenir au *sou marqué*, et pour finir, il me faut ajouter que son appellation passa, successivement, de la pièce de dix-huit deniers de Louis XIII, à la pièce de quinze deniers tournois de Louis XIV (2), au double sol de billon de Louis XV frappé en vertu d'un édit de 1738 pour les colonies françaises (3), à diverses monnaies coloniales de billon de Louis XVI (4), valant trois sous, deux sous six deniers et même deux sous, enfin à la pièce de dix centimes de Louis XVIII pour la Guyane (5); et que même dans les colonies, cette monnaie a toujours été différenciée du *sou tapé* auquel, en créole, les indigènes donnaient le nom plus caractéristique de *tampé* (6).

FRÉD. ALVIN.

(1) Les annotateurs des éditions de Molière (V. par exemple Despois et Mesnard, dans la magnifique collection des grands écrivains publiée par la librairie Hachette) sont unanimes à faire remarquer que les cinq sols en doubles constituaient la moitié de l'enjeu jeté à terre. Or, 5 sous équivalaient à 60 deniers de cuivre, et 4 sous tapés (à 15 deniers chacun) représentaient bien la même somme.

(2) Voir DELOMBARDY, catal. cité, p. 64.

(3) Voir ZAY, *Histoire monétaire des colonies françaises*, p. 66.

(4) Voir LE MÊME AUTEUR, pp. 77, 80, 83.

(5) Id., pp. 105 et 107.

(6) Id., p. 69.

Les sous tapés des colonies étaient généralement contremarqués d'un C couronné.

ANNEXE

LOUIS, etc. Par nos lettres de déclaration du mois de may 1636, verifiées en notre Cour des Monnoyes, ayant, pour les causes et considérations y contenues, augmenté le prix des quarts d'escus jusques à vingt sols et les autres espèces à l'équipolent, Nous avons entendu les plaintes de ce que plusieurs personnes prévoiant la mesme augmentation sur les douzains, pièces de quinze deniers et de deux sols six deniers, ont fait amas de toutes lesdictes menues monnoyes qu'ils ont pu recouvréz, aucuns pour les exposer après l'augmentation et jouir d'icelle et d'autres pour les transporter hors notre royaume, nonobstant les expresses deffenses portées par nos ordonnances, ce qu'ils continuent tous les jours faisant souffrir à nos sujets de grandes incommodités. Et nous ayant esté représenté que pour leur soulagement nous avons en divers temps et selon les occurrences, permis de fabriquer et exposer desdites menues monnoyes, mesmes de celles de cuivre et ordonné que des notables bourgeois assisteroient par forme de controolle aux dellivrances qui en seroient faites, pour empescher que la quantité permise ne fut excédée dont les entrepreneurs desdittes fabriques se sont exemptés, ce qui joint aux grands abus commis depuis quelques années, en l'apport et exposition en ce royaume d'une effrénée quantité de doubles estrangiers, nosdits sujets souffrent pareillement notable interest; désirant y pourveoir, empescher l'entrée et l'exposition en notre dit royaume desdits doubles estrangiers et le transport des douzains, pièces de quinze deniers et de deux sols six deniers, Nous avons reconnu n'y avoir autre meilleur moyen que d'augmenter le prix desdits douzains à

quinze deniers, qui est leur juste valeur, à proportion de celle desdits quarts d'escus, les pièces de quinze deniers à dix-huit deniers, et celles de deux sols six deniers à trois sols, et établir une personne capable et entendue au fait desdites monnoyes, pour faire observer notre ordonnance et permission, sur le fait desdites fabriques, usage et exposition desdites menues monnoyes et les défenses dudit transport.

A ces causes, sçavoir faisons qu'ayant fait mettre cette affaire en délibération en notre Conseil, où estoient aucuns princes et officiers de notre couronne et autres grands et notables personnages de notre dit Conseil, de l'avis d'iceluy et de notre certaine science, plaine puissance et autorité royale, nous avons par cestuy notre présent édit, perpétuel et irrévocable, en conséquence de nos lettres de déclaration du mois de may mil six cens trente-six, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaist que doresnavant, à commencer huit jours après l'enregistrement d'iceluy en notre Cour des Monnoyes, tous les douzains qui ont eu cours jusques à présent pour douze deniers, ayant cours en notre dit royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, pour quinze deniers chacun, les pièces de quinze deniers, pour dix-huit deniers, et celles de deux sols six deniers, pour trois sols; auquel prix nous avons mis et augmenté, mettons et augmentons lesdites espèces et voulons qu'elles soient prises en payement par nos officiers comptables et entre particuliers, sans difficulté, conformément à nos ordonnances sur ce faites. Et d'autant qu'il n'est raisonnable que ceux qui ont induement fait amas desdits douzains et pièces susdites, pour jouir de ladite augmentation, nous privent entièrement d'icelle, puisque c'est un droit de souveraineté qui

n'appartient à autre qu'à nous, voulons que tous lesdits douzains, pièces de deux sols six deniers et de quinze deniers qui se trouveront fabriqués, soient incessamment portées, à commencer huit jours après la publication du présent édit, ès maisons de nos monnoyes, pour y estre marquées d'un costé par une petite fleur de lys, et retenu, à notre proffit, par ceux qui seront par nous préposés à cet effet, deux deniers des trois d'augmentation sur chacun douzains et pièce de quinze deniers et quatre deniers, des six deniers aussi d'augmentation, sur lesdittes pièces de deux sols six deniers, et que le prix ancien desdits douzains et autres dites pièces, avec le surplus de laditte augmentation, soit rendu sans aucun frais à ceux qui les auront apportés ou fait porter volontairement, pour estre toutes lesdittes espèces marquées dans deux mois après laditte publication ; passé lequel temps, nous avons dès à présent pour lois, confisqué à notre proffit tous les douzains et pièces susdittes qui ne se trouveront marquées de ladite fleur de lys. Voulons ainsi que les contrevenans au présent édit puissent estre recherchez pendant six ans et punis comme billonneurs suivant la rigueur de nos ordonnances, sans que les officiers des monnoyes ou autres juges, les en puissent dispenser ny diminuer lesdittes peines. Ce que nous leur défendons et pour éviter que lesdittes pièces et douzains ne soient marqués de quelque faulse marque, voulons que le coin où sera gravé laditte fleur de lys, soit fait et gravé par le graveur général de nos Monnoyes ; faisons deffenses à tous graveurs et autres ouvriers de contre-faire laditte marque, à peine de la vie ; et pour empescher cy après le transport desdittes monnoyes hors notre royaume et que la crainte de la punition retienne un chacun, Nous voulons qu'il soit incessamment informé desdits

transports, tant pour le passé que pour l'avenir et que les coupables soient aussi punis selon la rigueur de nos ordonnances ; et pour l'exécution d'icelles ensemble du présent édit et des permissions sur la fabrique et exposition desdittes menues monnoyes, Nous avons, de la mesme autorité que dessus, créé et érigé, créons et érigeons en titre d'office fermé et héréditaire un notre conseiller et controlleur général de la menue monnoye de billon et cuivre, lequel assistera aux délivrances qui s'en feront ès lieux où lesdittes fabriques sont permises, tiendra bon et fidel registre d'icelles, aura l'œil que laditte menue monnoye soit de la qualité et poids porté par nos permissions, que la quantité ne soit excédée et que la distribution en nos provinces se fasse avec proportion, en sorte qu'elles en soient soulagées et non surchargées, fera observer nos ordonnances sur les deffenses de l'exposition, en notre royaume des doubles estrangères, comme aussi fera exécuter et observer le contenu au présent édit et de tout dressera ses procès-verbaux et iceux avec ses registres du controlle desdittes dellivrances, apportera ou enverra en notre Conseil ou en notre Cour des Monnoyes, pour y avoir recours et estre procédé contre les contrevenans, selon les occurences ; faisant deffenses à tous nos officiers et autres personnes quelconques, de faire délivrance d'aucunes menues monnoyes, qu'en la présence du controlleur général ou de ceux que nous luy donnons pouvoir de commettre ès lieux où il ne pourra estre en personne, dont il demeurera responsable civilement, à peine de mil livres d'amende. Et pour donner moyen audit controlleur général, de faire sa charge avec intégrité, nous luy avons attribué et attribuons trois mil livres de gages par chacun an, à prendre sur les deniers qui proviendront des dividendes et confiscations qui seront

jugées contre les contrevenans au présent édit ; laquelle somme de trois mil livres, voulons luy estre payée par nos receveurs et comptables qui ont droict d'en faire la recette, par préférence à toutes autres charges et assignations, sur ses simples quittances, qui seront passées et allouées en notre Chambre des Comptes et partout où besoin sera. En outre, pour subvenir aux dépenses qu'il luy conviendra faire en ses visittes et entretement de commis, luy avons aussy attribué et attribuons cinq sols pour chacune délivrance de cinquante marcs des espèces de billon et deux sols pour chacune délivrance de pareille quantité de celles de cuivre ; lesquels droicts luy seront payés par les entrepreneurs desdittes fabriques, sans aucunes diminutions de nos droicts, pour dudit office estre par nous présentement pourveu de personne capable et cy après sur la nomination des veuves ou héritiers du pourveu, pour en jouir en hérédité, ainsi que dit est et sans que pour ce il puisse estre réputé domanial ny sujet à revente ou remboursement. Sy donnons en mandement, etc.

LES PIÈCES D'OR ET D'ARGENT

A L'EFFIGIE DE L'EMPEREUR FRANÇOIS I^{er}

FRAPPÉES A ANVERS, EN 1751.

PLANCHE IV.

Buste de François de Lorraine, en profil droit. L'Empereur est en costume romain, une couronne de laurier lui ceint la tête.

Légende: FRANC(iscus) ◦ D(ei) ◦ G(ratia) ◦ R(omanorum) ◦ I(mperator) ◦ S(emper) ◦ — A(ugustus) ◦ GE(rmaniae) ◦ IER(osolumae) ◦ R(ex) ◦ LO(tharingiae) ◦ B(arri) ◦ M(agnus) ◦ H(etruriae) ◦ D(ux) ◦.

Rev. : Buste, en profil droit, de l'Impératrice. Marie-Thérèse porte, elle aussi, le costume romain; un diadème orne sa tête.

Légende : M(aria) ◦ T(heresia) ◦ D(ei) ◦ G(ratia) ◦ R(omanorum) ◦ IMP(eratrix) ◦ G(ermaniae) ◦ H(un-gariae) — B(ohemiae) ◦ REG(ina) ◦ A(rchiducissa) ◦ A(ustriae) ◦ D(ucissa) ◦ BURG(undiae) ◦. Sous le buste :  1751. Tranche cordée.

Or. Cabinet de l'État belge. Poids = 55gr.50 (1).

Arg. Collection de Witte. Poids = 30gr.60.

Pl. IV, n° 1.

(1) Les exemplaires d'or présentent deux variétés importantes, suivant que la tranche porte l'inscription, en usage sur les monnaies de Marie-Thérèse : IVSTITIA ET CLEMENTIA, ou qu'elle est simplement cordée.

Feu notre confrère, M. Adolphe Meyer, de Berlin, a consacré aux pièces portant, au droit, l'effigie de l'empereur François I^{er} et, au revers, le portrait de l'Impératrice, sa femme, deux articles intitulés : *Zwittermünzen mit den Bildnissen des Kaisers Franz I und seiner Gemalin Maria-Theresia*. *Numismatische Zeitschrift*, Wien 1880 et 1881.

Deux lettres de lui, sur le même sujet, ont aussi paru dans la *Revue belge de numismatique*, année 1882 et année 1894.

Dans la plus ancienne en date des notices allemandes, le savant berlinois fait connaître quatre pièces légèrement variées entre elles quant aux légendes, du type de l'exemplaire que nous venons de décrire, à cette différence près cependant qu'elles ne portent ni date d'émission, ni marque d'atelier. M. Meyer mentionne encore d'autres pièces, de module moindre, en tout semblables, comme gravure, aux quatre premières.

« Toutes ces monnaies d'or et d'argent, écrit-il, »
 » frappées en forme de médailles ou pièces histo-
 » riques, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle
 » monnaie de Vienne, en 1753, passent pour avoir
 » été frappées par l'impératrice Marie-Thérèse en
 » personne » (1).

Le second article inséré dans la *Numismatische Zeitschrift*, a pour objet la pièce qui nous occupe actuellement. La date, 1751, et la marque de l'ate-

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1882, p. 205.

lier d'Anvers avaient quelque peu surpris M. Meyer; aussi, pour éclairer ses doutes, fit-il dans la *Revue belge de numismatique* deux appels aux lumières de ses confrères des anciens Pays-Bas autrichiens (1).

Le premier de ces appels amena M. Van Peteghem à faire connaître ses idées concernant les pièces aux bustes de l'Empereur et de l'Impératrice (2). Pour lui, les exemplaires en or étaient des pièces de dix souverains. Quant aux exemplaires d'argent, c'étaient des essais d'un ducaton « auquel on n'a pas donné suite, à cause de l'effigie de l'empereur que les Belges prétendaient ne pas être leur souverain ».

Longtemps avant MM. Meyer et Van Peteghem, M. Pinchart s'était incidemment occupé des pièces aux deux effigies impériales : « En 1751, on frappa des médailles, pour l'Académie d'Anvers, au type des quadruples souverains. Plusieurs de ces médailles portent, au lieu des armes qui figurent sur les pièces, les effigies de François I^{er} et de Marie-Thérèse, l'un à l'avant et l'autre au revers. » (3).

M. de Vriendt, le directeur actuel de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, a bien voulu faire, à notre demande, pour le compte de M. Meyer, des recherches dont il appert qu'il n'existe aux archives de cet établissement aucun document

(1) Année 1882, p. 205, et année 1894, p. 249.

(2) *Revue belge de numismatique*, année 1882, p. 663.

(3) *Revue belge de numismatique*, année 1848, p. 205.

pouvant faire présumer vrais les dires de M. Pinchart.

*
* *

Jusqu'à ce jour on ne savait donc rien de certain concernant la nature des pièces aux portraits de l'empereur François I^{er} et de son épouse, l'impératrice Marie-Thérèse.

Un écrit de la seconde moitié du siècle dernier, découvert par nous l'an passé aux Archives générales de Belgique, vient enfin nous donner la solution de ce petit problème numismatique.

Voici ce précieux document qui est intitulé *Mémoire* et daté du 9 de l'an 1774 (1) :

« Le secrétaire d'État et de guerre (2) m'a fait
 » connaître que S. A. le ministre plénipoten-
 » tiaire (3), aïant remarqué qu'il n'y avoit ici
 » aucune monnoie au coing de S. M. l'Empe-
 » reur (4), devoit être informé de ce qui a été fait
 » lorsqu'il a été question cy-devant d'en battre, et
 » ledit secrétaire d'État ajoute qu'il paroît résulter
 » des actes qu'il a sur cet objet, que c'est un doute
 » qu'on a eu au sujet de la couronne ducale de
 » Bourgogne qui a arrêté la chose.
 » Je ne me souviens aucunement d'avoir été

(1) 9 janvier 1774.

(2) Alors Crumpipen.

(3) Son Altesse le prince Georges-Adam de Starhemberg.

(4) Joseph II.

» consulté sur la difficulté qu'il peut y avoir eu au
 » sujet de la couronne ducale de Bourgogne ; mais,
 » d'après les informations que j'ai prises, voici ce
 » que j'ai pu apprendre au sujet des monnoies au
 » coin de feu S. M. l'Empereur François I, de
 » glorieuse mémoire, toute cette affaire aiant été
 » traitée avant que je n'ai été employé dans les
 » monnoies.

» Les monnoies de ce pays aiant été mises en
 » activité dans le courant de l'année 1749, dès
 » l'année 1750 la Cour de Vienne vouloit qu'on
 » y forgeat des espèces en ce pays au coin de S. M.
 » l'Empereur François I^{er}, ce qu'on n'osa pas
 » exécuter trop ouvertement, apparemment à cause
 » que l'Empereur n'étoit pas souverain de ce pays
 » et qu'au surplus, on craignoit l'opposition des
 » états du Brabant.

» On m'a dit cependant que l'on doit avoir fait
 » à la Monnoie d'Anvers des pièces de cinq doubles
 » souverains en or et des pièces de neuf escalins
 » en argent, partie aux deux bustes de Leurs Ma-
 » jestés l'Empereur et l'Impératrice et partie au
 » seul buste de S. M. l'Empereur et pour le revers
 » les armes impériales en plein, mais que ces
 » pièces n'ont jamais été légalement évaluées ni
 » exposées en cour et même, pour éviter l'avidité
 » du public, qu'on auroit fait paier aux particu-
 » liers deux escalins de façon pour les pièces d'or
 » et un escalin pour celles d'argent.

» Que les choses en seroient restées à ce point

» jusques en l'année 1755, lorsqu'on a augmenté
 » le prix du marc d'argent fin et qu'on a forgé des
 » nouvelles espèces, savoir, les couronnes et
 » demi-couronnes, à quelle occasion la Cour de
 » Vienne doit avoir renouvelé les ordres de les
 » fabriquer aux deux différents coins de Leurs
 » Majestés l'Empereur et l'Impératrice, ce qui a
 » été exécuté et continué ainsi jusques à la mort
 » de S. M. l'Empereur François I^{er}; après quoi l'on
 » a retiré de la Monnoie tous les poinçons, ma-
 » trices et carrés originaux, des dites espèces, et
 » transportés à la Chambre des comptes où ils
 » reposent actuellement.

» Qu'on croit même qu'il y a eu quelques diffi-
 » tés ou oppositions de la part des états de Bra-
 » bant sur cet objet.

» Je ne me rappelle point du tout qu'après la
 » mort de S. M. l'Empereur François I^{er}, il eut été
 » question de frapper des monnoies au coin de
 » l'Empereur glorieusement régnant. S. M. l'Impé-
 » ratrice avoit voulu ajouter à la corrégence de
 » son auguste époux un nouveau relief de son
 » association au gouvernement de ses États, en
 » faisant battre aussi des espèces à son coin, mais
 » à l'égard de l'Empereur son auguste fils, comme
 » il est son héritier et son successeur, on n'aura,
 » peut-être, pas cru qu'il eût besoin de ce relief
 » pour la corrégence.

» Quoi qu'il en soit, je n'ai eu connoissance
 » d'aucun ordre à cet égard. Je ne me souviens

» que d'une grande médaille qui a été faite au
 » buste de l'Empereur régnant. »

(*Papiers de la Jointe des monnaies*, liasse n° 23.)

*
 * *

Bien que cet écrit ne soit pas signé, son caractère officiel est incontestable et nous pouvons d'autant mieux admettre l'explication qu'il renferme en ce qui concerne les pièces aux effigies de François I^{er} et de Marie-Thérèse, que le *Registre aux délivrances* du waradin de la Monnaie d'Anvers constate que, du 15 avril au 28 novembre 1751, il a été mis en boîte « une pièce de cinq doubles souverains et » trois médailles d'argent du coing des cinq doubles souverains » (1).

Ce sont bien là les pièces dont parle le mémoire anonyme : « *On n'a dit cependant que l'on doit avoir fait à la Monnoie d'Anvers des pièces de cinq doubles souverains en or et des pièces de neuf escalins en argent, partie aux deux bustes de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice et partie au seul buste de S. M. l'Empereur, et pour revers les armes impériales en plein, mais que ces pièces n'ont jamais été légalement évaluées* ».

Et de fait, le compte du directeur de la Monnaie

(1) *Archives générales du royaume, papiers de la Jointe des monnaies*, liasse n° 71. On sait que, pour chaque quantité déterminée de matière transformée en numéraire, le waradin était tenu de mettre en boîte une monnaie. Ces pièces servaient aux analyses des essayeurs et au contrôle du nombre des espèces fabriquées.

d'Anvers, Melchior Buysens, du 10 avril 1751 à l'année 1752 (1), ne fait aucune mention de pièces de dix souverains et de neuf escalins parmi les monnaies fabriquées, preuve qu'elles ne faisaient pas partie du numéraire coursable de par la loi.

*
* *

Le document que nous venons de faire connaître vient donc non seulement élucider une question restée sans solution jusqu'ici, mais encore rectifier une erreur admise depuis toujours, car pour tous les numismates les pièces à l'effigie de François I^{er} et aux armes impériales (pl. IV, n° 2) étaient bel et bien de vraies monnaies. Il n'y a jamais eu de doute émis à cet égard.

On voit cependant que ces espèces ne sont nullement des monnaies et qu'elles ont la même origine que les pièces aux deux bustes. On remarquera d'ailleurs qu'un seul et même coin a parfois été employé pour la frappe du droit, tant des exemplaires aux doubles effigies que de ceux au seul portrait de l'empereur (*voir* pl. IV, n°s 1 et 2), ce qui est un indice de fabrication similaire.

Au surplus, aucune de ces pièces n'est mentionnée dans l'ordonnance sur la fabrication des monnaies, donnée à Bruxelles le 19 septembre 1749.

On y parle seulement du simple et du double

(1) *Archives générales du royaume, Chambre des comptes, reg. n° 17970.*

souverain, du ducaton d'argent et de ses divisions.

Le ducaton d'argent, appelé « ducaton de la reine », avait cours pour trois florins de change ou dix escalins. Son poids est d'un peu plus de 33 grammes.

Les pièces à l'effigie de François I^{er} pèsent de 30^{gr}.55 à 30^{gr}.65, aussi est-il tout naturel que dans le mémoire anonyme elles soient estimées valoir neuf escalins seulement.

Voici la description de la pièce à la seule effigie de l'empereur :

Buste de François de Lorraine, en profil droit ; l'Empereur est en costume romain, une couronne de laurier lui ceint la tête.

Légende : FRANC(iscus) ◦ D(ei) ◦ G(ratia) ◦ R(omanorum) ◦ I(mperator) ◦ S(emper) ◦ — A(ugustus) ◦ GE(rmaniæ) ◦ IER(osolumæ) ◦ R(ex) ◦ LO(tharingiæ) ◦ B(arri) ◦ M(agnus) ◦ H(etruriæ) ◦ D(ux).

Rev. : Sur une croix de saint André, une double aigle sommée de la couronne impériale et tenant dans ses serres un glaive et un sceptre. Sur la poitrine de l'aigle, l'écu de l'Empereur sommé d'une couronne ducale. Suspendu aux ailes de l'oiseau royal, l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie. Autour du tout, le collier de la Toison d'or.

Légende : JN TE DOMINE ◦ — SPERAVI ◦ 1751 ◦ . Tranche cordée.

Arg. Collection de Witte. Poids = 30gr.55.

Planche IV, n° 2.

Le catalogue des *Monnaies en or qui composent une des différentes parties du cabinet de Sa Majesté l'Empereur*, donne, à la page 68, un exemplaire en or de cette pièce, dont les coins existent d'ailleurs encore au musée de la Monnaie de Bruxelles (1).

*
* *

L'auteur du rapport anonyme ne commet guère d'erreur lorsqu'il présume que la frappe à Anvers et ensuite à Bruxelles des couronnes et des demi-couronnes d'argent au nom et aux armes de l'empereur François I^{er} ne se fit pas sans difficulté. Nous avons rencontré dans les Papiers de la Jointe des monnaies diverses protestations des États de Brabant au sujet de l'émission de ce numéraire anormal.

Bien plus, lorsqu'en 1754, il était seulement question dans les sphères gouvernementales de la fabrication de ces monnaies d'argent, la Jointe des monnaies, elle-même, fit observer que : « ce ne » peut être qu'en qualité de co-régent qu'on forge » des espèces au coing de l'empereur, coursables » aux Pays-Bas » et que dès lors cette qualité doit être ajoutée à la légende « par les lettrés CO - R » (2).

On sait qu'il ne fut tenu aucun compte de ces

(1) PIOT, *Catalogue des coins, poinçons et matrices, etc.*, 2^e édit., nos 76 et 79.

(2) 18 novembre 1754. *Archives générales du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies*, liasse n^o 15.

résistances. L'ordonnance du 19 juillet 1755 décrète, en effet, la frappe de couronnes et de demi-couronnes d'argent, partie au nom de Marie-Thérèse, partie au nom de l'empereur François (voir pl. n° 3). Ces nouvelles monnaies, émises successivement à Anvers et à Bruxelles, étaient destinées à remplacer dans la circulation l'antique patacon des souverains espagnols.

*
* *

Nous avons vu en tête du rapport du 9 janvier 1774, qu'antérieurement à cette date, il avait déjà été question d'émettre des monnaies au nom de l'empereur Joseph II. Bien que le rapporteur semble en douter, ce fait est exact; voici ce qui le prouve :

« En 1766, S. Ex. feu le ministre comte Cobenzel fit faire par le waradin Marquart, un dessein pour le projet d'une espèce d'argent au coin de S. M. l'Empereur régnant, qu'on pourroit frapper à la Monnoie de Bruxelles.

» Entré plusieurs desseins, S. Ex. s'arrêta à ceux de la grandeur d'une couronne, le premier représentant le buste de S. M. l'Empereur, habillé à la romaine avec une cuirasse et couronné de lauriers, avec la légende : *Josephus II, D. G. Rom. Imp. S. Aug.*

» Le deuxième pour la pile ou revers étoit un écusson sur le double aigle, l'écusson écartelé

» en premier la croix patriarchale d'Hongrie, en
 » second Bohême, en troisième Bourgogne et en
 » quatrième Jérusalem; sur le tout un petit écus-
 » son partagé, à droite Autriche, à gauche Lor-
 » raine, surmonté d'une couronne ducale.

» Le grand écusson étoit surmonté de deux
 » couronnes, à droite celle d'Hongrie, à gauche
 » celle de Bohême; le double aigle portoit une
 » couronne impériale tenant, de la serre droite,
 » un glaive et. de la gauche, le globe.

» Les ordres de Saint-Étienne d'Hongrie, de
 » Marie-Thérèse entouroient l'écusson, celui de la
 » Toison d'or régnoit sous la légende, qui étoit
 » séparée en haut de la pièce par la couronne
 » impériale. La légende : *Ger. et Hier. Rex —*
 » *Dux. Loth. arch. Aust.* 1766. A côté la tête
 » d'ange, marque de la Monnoie de Bruxelles.

» Feu le graveur général Rottiers fit un carré
 » au buste de S. M. l'Empereur, sur le dessein
 » ci-dessus énoncé, par ordre verbal donné au
 » graveur par feu Son Excellence.

» Le carré subsiste, mais n'est pas achevé ni
 » trempé, il peut cependant servir de matrice. S'il
 » en étoit question, il est au cabinet des carrés
 » médailles sous la garde du waradin.

(*Papiers de la Jointe des monnaies*, liasse n° 15.)

*
 * *

Un dernier mot. Dans la lettre adressée à M. le

vicomte B. de Jonghe, *Revue belge de numismatique*, 1894, page 249, M. Adolphe Meyer, après avoir étudié les fac-simile des matrices ayant servi à la frappe des pièces aux effigies du couple impérial, se demande si les exemplaires sans marque d'atelier ni millésime ont bien été émis, en 1753, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle Monnaie de Vienne, car, dit-il, « de l'avis de graveurs compétents, il paraîtrait que la marque monétaire — la main — a été enlevée de la matrice avant la frappe ».

Cela prouverait tout simplement que l'on s'est servi du coin de la Monnaie d'Anvers, mais il nous semble qu'on ne peut, d'une manière absolue, en déduire que les pièces sans marque d'atelier n'ont pas été émises à Vienne, en 1753 (1). Cette question reste à résoudre. A nos confrères d'Autriche à le faire.

*
* . *
*

Toutes les pièces dont nous venons de parler sont l'œuvre de Jacques Roëttiers, graveur général des monnaies. Elles font honneur à son savoir faire

ALPHONSE DE WITTE.

(1) M. Meyer a publié des pièces, à peu de chose près, du module des demi-ducatons, aux effigies de l'Empereur et de l'Impératrice. Il ne s'en trouvait pas avec la main d'Anvers.

LA
MÉDAILLE DE GENEVIÈVE D'URFÉ
DUCHESSÉ DE CROY

Nous avons communiqué à nos honorables confrères la médaille de la duchesse de Croy, dans l'assemblée générale du 2 juillet 1893.

D'un côté, l'on a son buste à droite; légende : GEN · DVRFE · DVCIS · A · CROY · ST · IMP · PRINCI · (bronze).

Le revers représente une chausse-trape, semée dans un champ, et que les vents cardinaux ne peuvent ébranler; légende : CONCVTIOR · VNDIQUE · FRVSTRA.

Le médailleur a signé entre le premier et le dernier mot de la légende : P · GORET.



Au lieu d'être coiffée en boucles soyeuses, avec une petite pièce de velours revenant de derrière sur le front, telle que la peignait Van Dyck, la dame de la médaille, dans sa grande toilette française de vers 1635, paraît avoir sur les tempes des touffes crêpées. Un rang de cheveux, coupés court, est couché à plat sur le front. Nous revoyons ici les pendeloques et le collier de la peinture; le cordon admirablement emperlé qui, après avoir fait le tour du buste, s'attache au nœud d'une médaille ovale, n'a point été indiqué par l'artiste qui signait bravement : P. GORET. C'est tout ce que nous sommes arrivé à savoir sur son compte, après avoir, comme il était élémentaire, regardé en Lorraine, avec l'aide de notre cher confrère M. Jules Rouyer, à qui rien de lorrain n'est demeuré étranger. *E pur.....* Et pourtant Goret est le nom propre d'un artiste, payé peut-être par la duchesse retirée à Bayon, dans la Meurthe d'aujourd'hui (1). Son talent est quelconque; mais on a gardé souvenir de plus médiocres que lui. Pourquoi n'a-t-il laissé aucun charme à cette tête jadis séduisante, aux grands yeux parlants, spirituels et naïfs à la fois, qu'Antoine Van Dyck ne vit certes pas avec plus d'indif-

(1) Il n'est pas question de Goret dans les *Notes et documents*, de M. Lepage, sur les graveurs de monnaies et de médailles, et la fabrication des monnaies des ducs de Lorraine, Nancy, 1875. — C'est par manière d'acquit que nous citons le tome V du *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, de Nagler.

férence que n'avaient fait Bassompierre et le mari de Geneviève, le duc Charles-Alexandre de Croy; des yeux tels qu'en prête Saint-Amant à son Andromède :

Aux charmes de ce visage,
Où deux astres esclattoient,
Il (Persée) pensa perdre l'usage
Des plumes qui le portoient.

On voit que Saint-Amant, tout bachique qu'il était, avait ses entrées à l'hôtel de Rambouillet.

Peter de Iode, dit *le Jeune*, qui, à ce qu'on sait, obtenait ses effets plutôt de la pointe que du tranchant de l'outil, a gravé le portrait de Geneviève d'Urfé. Van Dyck, comme en se jouant, a su observer admirablement son modèle; quant au graveur, il avait pu voir les Parisiennes à Paris.

Le titre de l'estampe est en deux lignes :

ILLVS^{MA} DNA · GEVOVEFA D'VRPHE, VIDUA CAROLI
ALEXAND · DVC · CROI · MARCHION · DE HAVERE,
ETC. (1).

Il est difficile de porter plus loin l'élégance de l'ajustement, et l'air de la personne représentée est congruent à l'habit.

Van Dyck peignit également Marie-Claire de Croy, née dans le premier mariage de Charles-Alexandre. Le vêtement est tout aussi riche; il y a presque autant de perles; mais le port de la

(1) EUGÈNE DUTUIT, *Manuel de l'Amateur d'estampes*, t. IV, p. 258.

dame respire une majesté un peu épaisse. Les yeux ne caressent guère ; la bouche est charmante, mais ne se bande plus aussi sinueusement en arc de Cupidon, non de bois de rose, mais de fin acier.

Dans le *Journal de ma vie*, le galant, fastueux et spirituel Bassompierre consigne en simple *fait divers* (1) :

« Je devins lors extrêmement amoureux de Mademoi-
» selle d'Urfé, et le Roi peu devant la Toussaint tomba
» malade. »

Et deux pages plus bas :

« Je m'en revins à la Cour extrêmement amoureux, où le
» duc de Croÿ (2) s'était embarqué pour épouser Urfé, et
» me pria de traiter ce mariage. Ce que je fis à dessein de
» le rompre ; mais mes peines furent vaines ; car il passa
» par-dessus toutes les difficultés que je lui proposai, et
» l'épousa. »

Le cavalier bride-t-il assez sa moustache, morgue-t-il assez cet autre grand seigneur, qui devait être de bien dure compréhension !

Amour ! Amour ! quand tu nous tiens....

Tallemant des Réaux nous dira, de son côté, que Mademoiselle d'Urfé fut donnée à la Reine-Mère, qu'elle était très jolie, très spirituelle : « C'était

(1) *Mémoires du mareschal de Bassompierre. Contenant l'histoire de sa vie*, etc. Cologne, Pierre du Marteau, 1665, 3 vol in-12.

(2) On prononçait Croÿ et Crouÿ.

alors toute la fleur de chez la reine-mère : aussi fut-elle fort galantisée; on en médissait même un peu.M. de Bassompierre, qui avait connu le duc de Croy en Lorraine, lui proposa d'épouser mademoiselle d'Urfé. » Nos gens sur ce dernier point ne s'accordent guère ; mais passons.

Ce fut sous ces auspices que se célébrèrent, à Paris, au Louvre, le 6 janvier 1617, après midi, des noces presque royales, suivies d'une lune de miel, laquelle pourrait bien avoir perdu sa rondeur pour prendre la forme immuable d'un croissant. Les conjoints comptaient entre eux l'inégalité d'âge d'un quart de siècle, et peut-être y avait-il alors, pour ce qui est des humeurs, moins loin de Bruxelles à Madrid que de Bruxelles à Paris. Puis, nous n'imaginons pas que l'on dût tenir bureau d'esprit à la cour, façonnée à l'espagnole et d'étroite observance.

Parmi les manuscrits légués à la Bibliothèque royale par M. F.-V. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville de Bruxelles, on rencontre la pièce suivante :

« COPIE du Traicté de Mariage d'entre hault et illustre
 » prince, monseigneur Charles-Alexandre, sire et duc de
 » Croy, marquis d'Havré, etc., Et mademoiselle Geneviefve
 » d'Urfé, fille de hault et puissant seigneur messire Jacques
 » le Paillard d'Urfé, comte dudict lieu, etc.

» Fait et passé en la ville de Paris, au Louvre, l'an XVJ^e
 » et dix-sept, le vendredi du sixième jour de janvier après-
 » midy. »

Voici les titres que prend le duc au contrat :

« Charles-Alexandre, sire et duc de Croy, marquis d'Havré, prince et mareschal héréditaire du Saint-Empire, comte de Fontenoy, vicomte de Havaches, chastellain héréditaire du chasteau de la ville de Mons, seigneur de Bièvre, &^a., pair du pays et comté de Cambrésis, du conseil de guerre de Sa Ma^{té} catholique, gentilhomme de la Chambre de Son Alteze Sér^{me} Monseigneur l'Archiduc Albert, et Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances. Estant de présent en cette ville de Paris pour luy et son nom. »

Diane de Dompmartin, marquise d'Havré, comtesse de Fontenoy, etc., écrit, de sa ville et chasteau de Fenestrange, pour déclarer qu'elle a le mariage pour agréable, et qu'elle s'oblige solidai-
rement avec le duc, son fils, aux conventions, même en ce qui touche les six mille livres du douaire de la demoiselle.

Leurs Majestés signent au contrat :

Les deux « parties de leurs bons grez, pures, franches et libres volontéz, en la présence, par l'advis et consentement de Leurs Majestez,

De très hault et très puissant prince monseigneur frère du Roy.

De tres haultes et excellentes princesses mesdames ses sœurs. »

Y étaient encore :

Les tres hautz et illustres princes, princesses et seigneurs cy apres nommez, parents et alliez dudit seigneur duc... :

Louise de Lorraine, princessé de Conti ; Louis de Bour-

bon, comte de Soissons; Marie de Luxembourg, duchesse de Merceur et de Ponthieu; Catherine de Clèves, duchesse-douairière de Guise; Charles de Lorraine, duc de Guyse..., &^a, &^a.

Et l'on a plus de cinq pages de ce rôle glorieux. Il ne le cède d'aucune façon aux conventions matrimoniales les plus magnifiées de titres princiers que nous connaissions.

Honoré d'Urfé, dont l'*Astrée* (1), fut aussi lue en son temps que tout ce que notre siècle a produit de plus populaire en fait de romans, était l'oncle

(1) C'est en 1610 que d'Urfé publia la première partie du roman de *L'Astrée*; la seconde parut en 1612; la troisième en 1619; la quatrième et la cinquième ne furent imprimées qu'après la mort de d'Urfé.

Nous avons devant nous son portrait, d'une suprême élégance. Inutile de dire que Van Dyck le signe. Il rappelle Athos, le mousquetaire méditatif; l'œil un peu en saillie dénote une observation pénétrante, mais discrète, l'observation d'un gentleman. Voici la description que donne le *Manuel* de M. Eugène Dutuit : VRFÉ (HONORÉ D') gentilhomme de la chambre du roi..., né à Marseille, le 11 février 1567, mort à Villefranche en 1625 :

« Il est tourné vers la droite; ses grands cheveux tombent sur la collerette dentelée qui couvre ses épaules; il porte la moustache et la royale; sur son riche vêtement se remarque un baudrier; sa main droite gantée sort de dessous son manteau; son bras est appuyé sur le dos d'un fauteuil; il tient un gant dans la main gauche. Le titre est en deux lignes :

ILLVSM^{VS} DOMINVS HONORIVS VRF^{EIVS} NOBILIS ORD^{INIVS} CVBICVLI —
REGII, etc.

Au-dessous, à gauche : *Antonius Van Dyck, pinxit*; au milieu : *Pét. de Baillue, sculpsit*, &^a (pp. 245-246, t. I, du *Manuel de l'Amateur d'estampes*). »

paternel de Geneviève. Ses bergers et ses bergères personnifiaient la galanterie de l'époque. Ce ne sont pas, a dit un célèbre professeur, des gens de village ; ce sont gens qui font de la villégiature. Des évêques n'y veulent rien reprendre, et trouvent beaucoup à admirer. L'on cite comme exemple de la vogue européenne de l'*Astrée*, qu'en 1624, l'auteur reçut une lettre signée de nombre de princes et de princesses. Du Carrefour de Mercure, un des lieux célèbres du pays de Tendre on lui fait savoir qu'une Académie allemande des vrais Amants venait de se former à l'instar de celle du roman, et que l'on serait enchanté qu'il voulût bien prendre pour lui le nom de Céladon, cette étoile conductrice de la galanterie pastorale : personne autre que le poète n'étant digne de le porter (1).

Urfé est un bourg de France dans le Forez, élection de Rouanne, « maison de noblesse très renommée... qui est un ancien château situé sur un si haut lieu, écrit André Duchesne, que presque on le voit de toute la contrée » (2). Honoré d'Urfé avait épousé sa belle-sœur, Diane de Châteaumorand, ayant sept ans de plus que lui, avec cela hautaine et orgueilleuse de sa beauté. Ils

(1) AUG. BERNART, *Les d'Urfé, souvenirs historiques du Forez*, 1839, dans le tome III du *Cours de littérature dramatique*, ch. XL, de M. Saint-Marc-Girardin.

(2) *Les Antiquitez et Recherches des Villes, Chasteaux et Places plus remarquables de toute la France*. Paris, 1609.

furent mauvais ménage. Geneviève, qui devint duchesse de Croy, était fille de Jacques II, d'Urfé, dit le *Paillart* (1). A croire cette bonne langue de Tallemant des Réaux, elle eut vite à se faire l'application de la pièce de Lope de Vega Carpio, *La Bella malmaridada*, que l'on vendait en 1611, chez les deux imprimeurs associés de Leurs Altesses, à l'*Aigle d'or*, dans le voisinage du Palais de Bruxelles. « Le duc de Croy, rapporte l'infatigable médisant de Paris (2), grand seigneur de Flandre, riche, mais un riche mal aisé et qui étoit grand d'Espagne, vint à la Cour. Il n'avait pu trouver à se marier — il fallait dire : se remarier,

(1) Nous lisons, au troisième paragraphe de l'article Charles-Alexandre, sire et duc de Croy, du chapitre consacré par le père Anselme, dans son *Histoire de la maison de France*, aux marquis d'Havré, ducs de Croy :

(2^e femme) « Geneviève d'Urfé, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, et fille aînée de Jacques II du nom, marquis d'Urfé et de Baugé, comte de Châteauneuf, baron de Virieu et de Marignagne, conseiller du roi en son conseil d'État, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailli de Forest, et de Marie de Neufville-Magnac, fut mariée par contrat passé au Louvre à Paris, auquel signèrent le roi et toute la cour, le vendredi 6 janvier 1617. Elle se maria : 1^o à Guy de Harcourt, baron de Sierray, cinquième fils de Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron et de Gilonne de Marignon ; 2^o à Antoine de Mailly, vice-amiral de France, fils d'Yves de Mailly, seigneur de l'Espine et de Claude de Humilcaut » (t. V, p. 644).

(2) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux, — Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^e siècle*, 2^e édition, t. VI. A la page 162, on rencontre l'historiette de la duchesse de Croy, et ce qui advint à la petite Mailly, fille de Geneviève d'Urfé, en Pologne, au même tome, p. 185.

— à cause qu'outre l'embarras de ses affaires, il étoit... malsain à un point étrange ; avec cela une vraie balourde. »

Mais déjà en 1612, cinq ans avant son second mariage, dans une lettre de Paris (1), datée du 22 février et adressée à M. Voillot, secrétaire des commandements de S. A. de Lorraine, à Nancy, au sujet du retardement qu'éprouvent ses affaires, le duc parle de l'honneur qu'il reçoit à la cour et des belles conversations qu'il y a journellement. Cela lui fait prendre patience et tuer le temps.

Il y a encore ceci, qu'en 1599, il épousait Yolande de Ligne, fille de Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or. S'il n'est pas question de Geneviève d'Urfé, seconde femme du duc, dans l'épithaphe du beau monument funéraire de marbre blanc et noir, accroché au pilier du milieu, devant l'autel de Notre-Dame de l'église de la Chapelle (2), ce doit

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Charles Rahlenbeek communication des deux curieux autographes de la fin de notre article. La lettre de Bohême nous fera souvenir que le sire de Croy se distingua à la bataille de Prague, sous les ordres de Bucquoi, comte de Longueval.

(2) Au tome 1^{er}, p. 231, du *Grand théâtre sacré du duché de Brabant*, se voit une belle estampe représentant la tombe encadrée des blasons que portait jadis le trophée d'armes. Voici l'épithaphe :

*Illustrissimus et Excellentissimus CAROLUS ALEXANDER Dux Croyus
H. S. E. Cujus genus et vitam, Lector, nosce, ex Regia Croyorum
Stirpe Patrem habuit Carolum Philippum Havrechi Marchionem,
Matrem Dianam Dommartinam, juvenis majoribus, & se dignis
dotibus imbutus, Yolantam Ligniæ Princip. fil. Uxorem duxit,*

être à raison de l'incident, peut-être conjugal, de 1624. On y lit simplement : « *Etant encore jeune et doué de belles qualités, le duc épousa Yolande, fille du prince de Ligne....* » D'ailleurs, Tallemant des Réaux (1619-1692), que Sainte-Beuve définit : « curieux comme on ne l'est pas », ne pouvait parler du duc de Croy que par un oui-dire sans garantie.

En souvenir du mariage, Jean de Montfort, médailleur officiel, nous a modelé la tête du duc, ayant pour revers une foi, c'est-à-dire deux mains jointes ensemble et posées en fasce. On ne sera peut-être pas fâché de voir ici la petite médaille, qui n'est pas mieux venue qu'il ne faut dans la gravure sur cuivre du tome II, page 159, du *Van Loon* hollandais.

Le duc y rappelle beaucoup le buste blanc de l'église de la Chapelle; la haute fraise met en retrait la riche armure damasquinée à trophées d'or sur fond bruni qui resplendit, avec le collier de la Toison, en tête des *Mémoires guerriers* (1).

Alberto dein Austrio Belg. Principi charus, & ad bella Comes, Philippo III, Regi Catholico a Consiliis belli et Sanctoris Ærarii summus Præs. Aurei Velleris honore & magnatis Hisp. titulo donatus Ferdinando II. Imperatori in Pragensi prælio ob virtutem mirifice probatus, domi et foris clarus, immaturo fato ereptus, V, non. Novemb. M. ICCCXXIV, cum vixisset ann. L.

Les quatre *putti* pleurant sur des écussons ont disparu avec les guirlandes d'armoiries.

(1) *Mémoires guerriers de ce quy c'est passé aux Pays-Bas depuis le commencement de l'An 1600 jusques à la fin de l'année 1606*, par CHARLES-ALEXANDRE, SIRE ET DUC DE CROY. Anvers, 1642 (1618), in-4°.

« Je n'ai jamais fait autre profession que de la cavalerie », dit le

La tête du duc, qui vient après l'épître dédicative à Sa Majesté Catholique Philippe III, bien que joliment gravée, ne nous paraît pas trop ressemblante.

Au-dessus du cadre, on lit sur une banderole :

IE SOVSTIENDRAY CROY

et sur le socle où le cadre s'appuie :

Le destin quy dans toy favorisé des Cieux
 Le Lustre de la Race à la Valeur assemble,
 Face aussi que tu sois, ainsi que tes Ayeux,
 SOUTIEN DE TA MAISON ET DU PUBLICQ ENSEMBLE.

Le magnifique écusson qui ouvre le livre que Jacques De Bye a gravé en l'honneur des Croy, dit : IE MAINTIENDRAY.

Le grand médailliste hollandais écrit : IE SVSTENTERAY, sans se douter de la déviation du sens; mais l'on n'était pas obligé, aux rives du Vieux Rhin, d'avoir des mots la pleine intelligence, comme d'Ablancourt ni Patru.

L'autre devise que prend le duc, et qui était aussi celle de Charles-Philippe de Croy, devait mentir, hélas ! comme une épitaphe :

IAIME . QVI . MAIME.

duc. Son « but ne tend que de réciter en ces *Mémoires* toutes les factions de guerre qu'y s'offrent. » Sans doute il présentait un parfait modèle des vertus soldatesques. Il est, du reste, acquis au procès, qu'il avait le pied et la main lestes, et l'on veut même expliquer ainsi son trépas



Jean de Montfort n'était pas seulement médailleur, mais encore statuaire. On peut voir de lui, dans l'église de Sainte-Gudule, le lion en cuivre doré du mausolée de Jean II, duc de Brabant. La bête, fondue par Gaspar de Turchelsteyn, ne pèse pas moins de 6,000 livres.

L'universel Cobergher, peintre d'histoire, architecte, poète, ingénieur, économiste, antiquaire, numismate, créateur et surintendant général des Monts-de-piété, avait réglé le contrat de l'exécution (1).

Nous avons proposé à l'examen du public, dans notre exposition du Cabinet de l'État, quelques-unes des œuvres montfortiennes les plus dignes de remarque. Il fit, en 1610, pour les élèves de Puteanus, le grand professeur de Louvain, une médaille d'or « aux effigies de Leurs Altèzes » tout

(1) A. PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 126; *ibid.*, t. II, pp. 7 et 60; A. PINCHART, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, pp. 113 à 126.

comme on en avait fait une auparavant en l'honneur de Juste-Lipse. La Bibliothèque royale les possède l'une et l'autre.

Jean de Montfort occupa des fonctions importantes dans l'administration de la Monnaie : en 1602, il était essayeur particulier à Anvers, conseiller et maître général en 1613.

Nous pouvons une fois de plus présenter le portrait d'un personnage de notre article, peint par Van Dyck et gravé par Petrus de Jode, avec sa finesse et son moelleux habituels. En guise de document biographique, voici les quatre lignes du titre placé sous le portrait :

D · IOANNES DE MONTFORT SERENISSIMORUM ARCHIDUCUM ET PRINCIPUM BELGII ALBERTI ET ELISABETHÆ AULARUM PRIMARIUS CONSTITUTOR ET EXORNATOR, NEC NON REGIS CATHOLICI MONETARUM CITRA MONTES CONSILARIUS, ET MAGISTER GENERALIS, NOBILIUMQUE DOMINARUM PALATII SERENISSIMÆ ELISABETHÆ INVIOLATUS CUSTOS.

L'artiste était fourrier et *apostentador* de la chambre de Leurs Altesses. La gravure d'après Van Dyck en fait aussi un *guarda damas*, « *nobiliumque dominarum palatii inviolatus custos.* » Cet emploi est honorable et de grande confiance, puisque l'on confie à ceux qui l'exercent la bienséance et le décorum du palais, pour qu'ils veillent à ce qu'il ne s'y passe rien de contraire dans la conduite des femmes de la reine qui ne

sont pas établies (1). Bruslé de Monpleinchamp, ex-jésuite, écrivant d'un style tantôt fringant, tantôt doucement ému, affirme que l'infante ne souffrait pas seulement l'ombre d'une amourette, et que c'était « un préjugé de sainteté et d'innocence que d'avoir eu bonheur d'être à elle (2) ». La charge de notre médailleur était donc une sinécure. La nuit venue, l'*inviolatus custos* tirait les custodes, et s'endormait avec la conscience du devoir accompli. Le portrait nous le montre de belle prestance; la tête, à la fois souriante et digne, s'épanouit sur une golille à hauts godrons, *cuello alechugado*. Rien de la vue rébarbative d'un Bartolo ou d'une duègne. Peut-être n'eut-il pas une seule fois, au cours de sa charge, à enfler la voix, comme cela se pratiquait à Madrid (3), pour faire retirer quelque cavalier trop assidu : « *Despejar, caballero!* » en français vulgaire : Cavalier, au large!

L'on voit le médailleur et l'effigié marcher en habit de deuil dans la pompe funèbre de l'archiduc Albert (4). Montfort se trouve à côté de Gérard d'Oyenbrugge, échevin de Bruxelles aidant à

(1) Pour le surplus de leurs fonctions, on le trouvera dans le onzième Appendice du t. VIII, des *Mémoires de Saint-Simon*, Paris, 1891.

(2) *Histoire de l'archiduc Albert*. Cologne, 1693; rééditée en 1870.

(3) *XI^e Appendice aux Mémoires de Saint-Simon*.

(4) *Pompe funèbre du très pieux et très puissant prince Albert, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, etc.*, représentée au naturel en tailles-douces, dessinées par JACQUES FRANQUART, et gravées par CORNEILLE GALLE. Cet interminable cortège vêtu de noir, est vrai et désinvolte au possible.

porter le dais ; le duc chemine un peu en arrière parmi les chevaliers de la Toison.

Remarquons, en passant, que les peintres viennent après les couturiers, le chaussetier et le tresseur de cordons. Les deux vieux *portiers des Dames* ont des mines peu accommodantes : on songe involontairement au monstre qui gardait Andromède ; il y en avait une alors à Bruxelles, à qui l'on ne craignait pas d'adresser ces vers (c'est la dernière strophe de l'odé) :

O rare et captive Andromède !
 Par un effort d'affection,
 Je t'offre un généreux remède
 Contre tant de subjection.
 Ta vie est par trop traversée,
 Ce cavalier n'a point de vent,
 Et brusle d'être ton Persée,
 Se deut-il perdre en te sauvant ! (1)

Il devait y avoir aux alentours de la duchesse de Croy des mugets de Paris. Bien que le ton du morceau soit précieux, une dame de l'infante en eût eu certainement l'esprit offusqué ; car enfin Andromède, sur son rocher, n'avait pas même les talonnières de Persée pour se vêtir.

Le moment est venu de citer l'enquête qu'ouvrit, dans la *Revue trimestrielle*, il y a trente-trois ans, M. L. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume, sous le titre de : *L'assassinat de Charles-*

(1) ODE A LA PARFAICTE ET MALHEUREUSE ANDROMÈDE, troisième annexe à l'article de M. Galesloot.

Alexandre, duc de Croy, le 9 novembre 1624, à Bruxelles (1). On y verra comment le duc de Croy, passant d'une pièce dans une autre, fut descendu d'un coup de carabine tiré à travers la fenêtre; qui fut soupçonné, qui l'on arrêta, les mesures que prit la justice pour se saisir du coupable : visite des barques du canal, perquisitions dans les auberges, fermeture des portes de la ville, primes promises au dénonciateur.

« Tout ce que je viens d'écrire, dit M. Galesloot, est le fruit du dépouillement d'une volumineuse liasse de procédure qui repose aux archives du conseil de Brabant, n° 4819, de la Chambre fiscale. » Le page Pastural avait fait le coup, et ce qui ne laisse pas de surprendre, c'est que la duchesse le fit partir hâtivement, pour annoncer aux d'Urfé, dans le Forez, le malheur qui lui était arrivé. Or, il advint que bien longtemps après, à Rome, Pastural, étant près de sa fin, se confessa d'avoir assassiné le duc de Croy, son maître, qui l'avait frappé. C'est du drame en plein; il n'y manque même pas le bourreau de Béthune repentant.

(1) Citons aussi : GOETHALS, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*; très bonne étude;

HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 41;

Les articles *Croy* du général GUILLAUME dans la *Biographie nationale*, t. IV;

BURY-ADELS-TORN, *La maison de Croy, étude héraldique, historique et critique*, 1894.

M. Galesloot nous parle encore d'un blanc-seing antidaté, d'une fausse obligation et d'une altération de contrat de mariage, toutes choses peu faites pour concilier de l'estime à la duchesse.

Et l'on enterrait la victime en habit de chartreux dans l'église de la Chapelle, où depuis lors un petit génie funéraire pleure sur le *Buste du Commandeur*, gardé par les statues de Charlemagne et du pape Alexandre.

CAMILLE PICQUÉ.

ANNEXE I.

PREMIÈRE LETTRE.

La première lettre, simplement signée, datée de Paris, le 22 février 1612, est adressée à M. Voillot, « secrétaire des commandemens et d'estat de S. A. de Lorraine », à Nancy.

En voici le texte exact :

M. Voillot, Je ne me scay assez esmerveiller de n'avoir eu response à celle que je vous ay escry de l'onzième du passé, néantmoins vous chérissant d'une amytié si sincère comme vous scavez, je ne puis laisser de vous faire part que voyant un tel retardement de mes affaires par la continue indisposition de Mons. le duc d'Arschot, que je n'en pouvois espérer aulcune sorte d'expédition, j'ay envoyé Monsieur de Bornay, mon cousin, pour suppléer à ce deffault, duquel je puis attendre d'heure en heure de ses

nouvelles, dont je ne fauldray de vous faire part. Ce m'est une impatience extrême laquelle je supporte plus facilement à cause de l'honneur que je reçois en ceste court et des belles conversations qu'il y a journellement, qui me fait tuer le temps en attendant.

Je vous conjure entretant de me maintenir tousjours en l'honneur des bonnes graces de S. A. et de Monsieur de Vaudémont auxquels avec leur permission je baise très humblement les mains. J'ay entendu de fort bon lieu que Madame de Ligne se repent fort d'avoir fait les eschappées que vous scavez, ce que vous m'avez tousjours bien prédit, mais je ne scay qu'un mot en ce fait, que cela ne me peult satisfaire.

Je laisseray à discourir des passetemps de ceste court à la suffisance du Sr porteur et des appretz qui s'y font pour le XXIIII de ce mois de mars prochain à cause de la publication des mariaiges du Roy très chrestien et de Madame sa Sœur avec l'infant et la princesse d'Espagne, nonobstant quoy le Carnaval n'a laissé de prendre son entrée par deux beaux ballets dont le dernier a duré chez la royne Margueritte jusques à aujourd'huy à cinq heures du matin, qui est l'endroit où vous ayant présenté mes très affectueuses recommandations, je demeure, Mons. Voillot, votre très affectionné à vous servir.

CHARLES-ALEXANDRE DE CROY.

De Paris ce xxii^e de febvrier 1612.

DEUXIÈME LETTRE.

La seconde lettre du duc de Croy, entièrement

écrite de sa main, est adressée à S. A. le duc de Lorraine. Elle porte ce qui suit :

Monseigneur, Je n'ay perdu occasion de vous faire part de mes nouvelles, ainsi je ne veux laisser passer cest ordre sans faire de mesme, ne s'estant offert depuis que la prise que nous avons faicte de Pragaditz où les assiégés ont esté si opiniastres qu'on les a forcez par escallade, et on a tout mis au fil de l'espée, y aiant été plus de mil hommes tant de soldats que de paisants de la milice; ceux de Stinkaditz ont escrit à M. le comte de Brisay pour se rendre et M. le duc de Bavière a prins aussy Bodlaw, tellement qu'hier nous arrivames y et ayant planté la nuict nos batteries accomançons à tirer, aiant ceste place quy nest forte nous assurerons le passage des vivres et passerons teste baissée avecq l'armée de Bavière qui est joincte avecq l'imperialle droict à Praghue. Vers où s'achemine aussy celle de l'électeur de Saxe qui a ja gagné quelques villetes en la Lusatie. On mande que M. le marquis de Spinolla ne s'oublie de faire le mesme au Palatinat; tellement qu'avons une ferme croiance que ce coup Dieu bénira nos bons desseings. Lequel je prie, vouldoir conserver V. A. en heu reuse santé, me disant cômme tousjours, Monseigneur, de V. Alt. le très humble et très obéissant serviteur, cousin et vassal.

C. A. duc de CROY.

Du fauxbourg de Piska, ce 20^e de septembre 1620.

ANNEXE 2.

QUELQUES CLAUSES DU CONTRAT DE MARIAGE
DE GENEVIÈVE D'URFÉ.

..... Cest assavoir que lesdits Seigneur et dame d'Urfé, ont promis et promettent, donner et bailler, par nous, et Loy de mariage, ladite damoiselle Geneviesve d'Urfé leur fille, de son vouloir et consentement audit Seigneur duc de Croy, qui la promis et promet prendre à femme, et légitime espouze, en face de notre mère sainte Eglise Catholique, apostolique et Romaine le plus tost que faire ce pouria.

En faveur et contemplacion duquel mariage, lesdits Seigneur et dame d'Urfé, père et mère de ladite future espouze, luy ont donné et constitué, donnent et constituent par ces présentes, en dot et advancement d'hoirie, les terres et Seigneuries de Mortevier et Juvilliers, avec le Chasteau, Justice haulte, moyenne et basse, appartenances et deppendances, lesquelles terres et S^{ries} lesdits Seigneur et dame d'Urfé ont promis et promettent l'un pour l'autre, et chacun d'eux seul et pour le tout sans division ny discussion, se trouvant valoir chacun an la somme de trois milles livres tournois de rente, en nature de fruicts desdites terres, selon l'évaluation qui en a esté faite, entre ledit Seigneur duc, et lesdits Seigneur et dame d'Urfé, pour de ladite rente de trois mille livres jouïr par ledit Seigneur duc du jour de la célébration dudit mariage, jusques à la concurrence de la somme de seize cent soixante-six livres treize sols quatre deniers tournois chascun an pendant quatre années, durant lesquelles quatre années, le surplus des

fruits desdites terres de Mortignier et Juvilliers, après le paiement desdites seize cent soixante-six livres, treize sols quatre deniers appartiendra auxdits Seigneur et dame d'Urfé, et ledit temps de quatre ans passé, jouiront lesdits futurs espoux du total de ladite rente de trois mille livres, suyvant ladite évaluation et en nature des fruits desdites terres, Sy tant lesdits fruits se peuvent porter.

.... Et outre lesdits Seigneur et dame d'Urfé, ont donné et constitué en dot, à ladite demoiselle leur fille, la somme de dix mille livres en deniers comptans.

Lesquelles terres et deniers seront le propre de ladite future espouze et de ceux de son costé et ligne.

Il a esté consenti et accordé par lesdits Seigneur et dame d'Urfé, que ledit Seigneur duc puisse disposer par vente, aliénation ou autrement desdites terres, en baillant par luy bonne et suffisante caution au Royaume de France, de remplacer en cedit Royaume en terres de pareille nature et de valeur de trois mille livres, et a faulte dudit paiement, l'interest d'icelle somme au denier vingt.

Seront ungs et commungs en tous biens meubles et aecquestz immeubles, suyvant la coustume de la Prévosté et Vicomté de Paris, a laquelle pour le regard de ladite communauté seulement lesdites parties se sont submises et soubzmettent a commancer ladite communauté du jour de la célébration du mariage, et sans que en ladite communauté entre en façon quelconque aucune part et portion des meubles et acquets appartenant audit Sr futur espoux, jusques au jour de ladite célébration, etc., etc.

.... Comme pareillement pour finir la communauté qui pourroit entrer, ledit Seigneur futur espoux et mademoiselle sa fille, sera fait Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés après le décès de feue madame sa

femme, et Icelluy cloz, ou telle autre solemnité requise suyvant la coutume des Lieux.

Sera ladite damoiselle future espouze, douée de huit mille livres tournois de rente par chacun an, au cas quil ny ait point d'enfant dudit futur mariage vivant au jour de la dissolution d'Icelluy. Et au cas quil y en ait, de la somme de six mille livres de rente par an seulement duquel douaire ladite damoiselle demeurera saisie du jour de ladite dissolution sans estre tenue d'en faire demande en Justice.

.... Et aura ladite future espouse pour habitation le Chasteau de Bayon en Lorraine....

NOTES

SUR

QUELQUES PLATEAUX DE BALANCE

Notre confrère, M. G. Cumont, a fait connaître, soit bien complets, soit en débris, un certain nombre d'instruments de pesage appartenant à l'époque franque; en même temps, il a fait observer — renseignement précieux à noter — que parfois, à côté de balances, on a trouvé dans les tombes soit de petits disques en cuivre, soit des monnaies de bronze en unité, dont le poids correspondait à celui des monnaies d'or, soit enfin des monnaies romaines de modules différents formant série. Les plateaux de balance dont il a donné des reproductions sont de très petites dimensions; leur diamètre varie entre 23 et 41 millimètres et leur forme, assez ordinairement en cuvette, semble justifier la destination qu'on s'accorde généralement à reconnaître à quelques spécimens rencontrés isolément; on ne peut mettre en doute qu'ils aient été employés à peser des matières précieuses (1).

(1) *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1891 : « Balances trouvées dans les tombes des cimetières francs d'Harmignies, de Belvaux, de Wancennes et d'Éprave. »

Il ne semble pas qu'au temps de la période franque les plateaux de balance aient été autre chose que des feuilles de métal de peu d'épaisseur, taillées en disques aplatis ou de forme concave, percés sur les bords de trois trous destinés à recevoir les anneaux d'une chaînette ou les cordons dont, à ses extrémités, était muni le fléau de la balance. On ne remarque rien de particulier sur les spécimens étudiés par M. G. Cumont et, avant lui, par les différents auteurs dont il cite les travaux; ils ne portent point le nom du fabricant; telles que nous les montrent les monnaies et les marbres de l'époque romaine, les chapiteaux de la période romane, les manuscrits et les vitraux du moyen âge, les balances seront à peu près les mêmes dans tous les temps (1). C'est seulement au xiv^e siècle qu'apparaîtra — modification digne d'attirer l'attention — l'estampille d'un poinçon à type monétaire au centre du plateau « sur lequel on devait déposer le denier pour la vérification pondérale de la monnaie placée sur le plateau opposé ».

M. J. Rouyer a publié un curieux plateau de trébuchet, trouvé à Paris, offrant en relief l'empreinte d'un coin monétaire :

(1) Voir les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, par l'abbé Cochet, en 1857.



Dans le champ une couronne; en légende, entre deux grènetis : ✠ LE ⚡ DENERTU ⚡ (1).

Nous connaissons plusieurs poids monétaires au type de la couronne créé par Philippe VI, le 29 janvier 1339 : « couronnes d'or fin . . . au feu de 45 pièces au marc », soit 5^{gr}.438; les légendes offrent les variétés suivantes :

LE : DENERTU = 4^{gr}.92. Ancienne collection Lambert.

Revue numismatique, 1862, p. 113.

POIS × DE × CROCHE = 5^{gr}.32. Collection J. Rouyer.

Revue numismatique, 1886, p. 268.

⊙ P ⊙ RTV ⊙ DE ⊙ LA CROCHE = 5^{gr}.258. Notre collection.

Revue numismatique, 188 . Pl. XIX, n° 8.

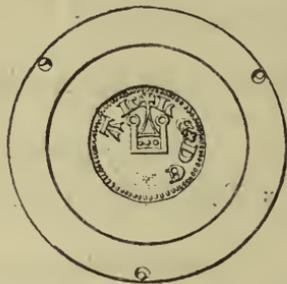
On retrouvera certainement un jour, dans une collection ignorée, les produits du coin dont le plateau découvert par M. J. Rouyer porte l'empreinte en relief, que signalent tout particuliè-

(1) *Revue numismatique*, 1886, pl. XV, fig. 1.

rement les deux croisettes employées comme points séparatifs.

Un poids de l'ancienne collection Dancoisne, d'un module plus petit et pesant seulement 2^{gr}.49, offrait le même type avec la légende : **LEI ✱ DENERTLI**.

Un second plateau de la même époque, déposé aujourd'hui au musée de Valenciennes, et trouvé dans le déblaiement d'un ancien bastion de cette ville, a été publié tout récemment par M. A. de Witte ; il présente au centre l'empreinte d'un coin au châtel tournois, puis en légende : ✱ **LEI** ☉ **DE(NER)TL**, en caractères du XIV^e siècle (1).



Nous possédons dans nos cartons un poids dont le type est identique à la marque en relief de ce plateau.



(1) *Revue belge de numismatique*, 1893.

(1)

Ce poids nous paraît avoir servi, non à peser la monnaie d'or, mais les gros tournois d'argent qui, frappés primitivement au temps de saint Louis à 58 au marc de Paris, c'est-à-dire à 4^{gr}.22, subirent de nombreuses transformations dans leur poids et leur aloi sous les règnes des successeurs de ce prince.

Notre exemplaire pèse 3^{gr}.85 et remonte, croyons-nous, au temps de Philippe le Bel (1285-1314).

L'exemplaire suivant, publié par M. J. Rouyer (1):



POIS DE TOR · DEN, pèse seulement 3^{gr}.32; mais il faut bien remarquer « qu'une très grande quantité de denereaux que l'on découvre ont perdu, plus ou moins, de leur pesanteur légale par l'usure, l'oxydation et les dégradations de toutes sortes et de toutes causes ». La forme onciale de la lettre *Ɔ*, qui se remarque sur les monnaies attribuées à Philippe le Long, autorise à classer ce poids au règne de ce prince (1316-1322).

Les poids monétaires au type du châtel tournois sont très rares.

Nous avons dit précédemment qu'on ne ren-

(1) *Revue numismatique*, 1886, p. 266, pl. XV, n° 3.

contraît pas de nom de fabricant sur les petits plateaux des balances de l'époque franque. Cette habitude de signer les objets sortant de leurs ateliers, si commune chez les bronziers gallo-romains, ne paraît point s'être conservée dans la Gaule au delà du III^e siècle. Nous proposons de classer à cette période toute une série d'objets antiques jusqu'alors indéterminés.

Dans le cours de l'année 1880, notre érudit confrère M. R. Mowat, qui s'est tout particulièrement occupé des marques de bronziers, signalait à l'attention de la Société des Antiquaires de France l'existence d'une petite pièce exposée au cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, sous le n^o 3836, qu'il était tenté de rattacher à la série des ornements hippiques (1).



« Cet objet, disait-il, sans provenance connue, consiste en une espèce de bouton de bronze, circulaire et légèrement concave; trois petits trous

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, p. 130. Voir également dans le *Bulletin épigraphique*, 1883-1884, l'étude consacrée par notre confrère aux *Marques de bronziers sur des objets antiques trouvés ou apportés en France*.

régulièrement espacés et percés près du bord peuvent avoir servi à l'attacher à quelque partie d'un harnais de cheval, en manière de bossette. Au fond de la cavité et à l'intérieur d'un cartouche, on voit une estampille composée des lettres en relief BANNAI; la dernière est un peu incertaine, un I ou peut-être un F. Dans le premier cas, *Bannai* serait le génitif du nom propre *Banna* connu par une inscription de la Grande-Bretagne; si la dernière est un F, il faudrait lire BANNA F(*ecit*). Mais quelle que soit la lecture, l'inscription doit être prise pour l'estampille du fabricant. »

Nous n'avons point à proposer une interprétation autre de la lecture indiquée par notre savant confrère; notre communication a pour but d'affirmer la forme BANNA F que l'on remarque sur plusieurs objets de forme identique :

Sur un plateau rond avec trois trous, du musée de Bregenz en Tyrol (1).

Sur une rondelle légèrement concave, percée de trois trous de fixation, trouvée à Mandeuire et conservée au musée de Besançon (2).

Sur une petite plaque également semblable

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 6017.

(2) A. VAISSIER. — *La poterie estampillée dans l'ancienne Séquanie*, p. 41, pl. XIV, b. — Sur cette planche est reproduite une plaque identique, également trouvée à Mandeuire, avec l'inscription AVIII, pour laquelle M. A. Vaissier propose les lectures AVINIVS ou AVINIS et M. R. Mowat la forme AVITVS : *Marques de bronziers*, n° 33.

du musée de Naples, dont la finale du nom est indiquée sous la forme Æ (1).

Enfin, sur un quatrième exemplaire, en tout conforme aux précédents, découvert, en 1871, par M. l'abbé A. Guichard, dans les fouilles de Grozon (Jura).



Sur ce dernier, l'estampille dont on a fait usage reproduit le nom du bronzier sous la forme BANNA F; la première lettre offre l'aspect d'un D barré, retourné ainsi que les deux N. Quant à la dernière, parfaitement sortie sous la frappe du poinçon, c'est bien la lettre F, l'initiale de *Fecit*. Cet exemplaire et celui du musée de Besançon prouvent que le plateau du musée de Naples doit porter F et non Æ.

Ces divers objets, dont la partie convexe n'offre aucun motif de décoration, ne peuvent avoir été fixés dans un but d'ornementation sur des pièces d'équipement ou de harnachement, comme le supposait M. R. Mowat; nous proposons de reconnaître dans ces rondelles concaves, percées

(1) C I. L., t. X, n° 8072-11. Voir *Alt Celtischer Sprachschatz von Alfred Holder*, Leipzig, 1892, au mot BANNA.

sur les bords de trois trous placés à des intervalles égaux, le plateau (*lancula*) que l'on suspendait soit aux bras d'une balance (*libra*), soit à l'extrémité d'une romaine (*statera*), dont un spécimen fort curieux et de très petite dimension, exposé au musée de Naples, montre au centre du plateau unique une scène représentant un jeune satyre luttant contre une chèvre (1).



Dans son ouvrage sur *Les Arts et les Métiers des anciens*, Grivaud de la Vincelle a reproduit dans leurs dimensions exactes plusieurs petits plateaux trouvés en Gaule (2). Voir également dans l'*Album de Caranda* le plateau découvert par M. F. Moreau dans le cimetière d'Arcy-Sainte-Restitue (3).

L. MAXE-WERLY.

(1) *Il principali monumenti del Museo nazionale di Napoli*, 1865, pl. 89. fig. G.

(2) Planche LXXXIII.

(3) Planche supplémentaire O.

MÉLANGES.

Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale de Paris. Les monnaies carolingiennes, par M. PROU, bibliothécaire. Paris, 1896, chez C. Rollin et Feuardent; 89 pages de préface, 180 pages de texte et 23 planches; prix : 25 francs.

Un livre nouveau vient de paraître sur la numismatique carolingienne, et il tient beaucoup plus que son simple titre de catalogue ne promettait, grâce à la préface érudite qui en forme la partie la plus intéressante.

Depuis vingt ans, des travaux importants, tels que ceux de Gariel, d'Engel et Serrure, ont commencé l'étude des problèmes nombreux que renferme cette branche de la numismatique de l'Europe. M. Prou a su profiter de ce que ses devanciers avaient établi pour en faire le point de départ de dissertations et d'investigations nouvelles.

Nous sommes heureux de constater qu'il a pris pour critérium les deux principes qui seuls permettront de classer peu à peu tous ces deniers, n'ayant la plupart du temps pour légendes qu'un nom de roi et un nom de ville :

1^o classement par atelier et établissement dans chaque atelier de la succession des différentes espèces ;

2^o détermination des monnaies dont les dates exactes d'émission peuvent être assurées, et qui doivent servir de points de repère.

Si tous les numismatistes veulent bien suivre résolument ces bases pour la classification carolingienne, on sera étonné des résultats auxquels on arrivera dans un temps donné.

M. Prou a eu raison d'attacher une importance décisive au denier de Charlemagne, portant pour légende : CARLVS REX FR — ET LANG AC PATR ROM, et pourvu du monogramme carolingien. Les titres diplomatiques donnés à Charlemagne de « Roi des Lombards et de Patrice des Romains », justifient que cette monnaie a été frappée au plus tôt en 775. A cette date, ce souverain, dont les armées faisaient la conquête de la Lombardie, fut reçu à Rome par le pape Adrien et gratifié par lui du titre de Patrice des Romains. M. Prou date ce denier de 781, parce qu'il le croit contemporain d'une réforme monétaire qui fut alors effectuée, et postérieur de peu d'années au jour où les qualifications officielles ci-dessus ont été conférées au REX FRANCORVM. En 800, Charles I^{er} devenait empereur. Cette nouvelle titulature implique la cessation de la frappe des espèces portant les dénominations antérieures. Il se trouve acquis désormais que l'on peut faire remonter au règne de Charlemagne un certain nombre de deniers portant le monogramme carolingien et la légende CARLVS REX FR.

Un autre point heureusement relevé par M. Prou — et rendons-lui l'honneur d'avoir été le premier à faire cette découverte — c'est que les deniers portant le buste de Charlemagne avec la qualification impériale, ainsi qu'un temple entouré de la légende : XPISTIANA RELIGIO, sont des *deniers palatins*. Charles I^{er}, empereur, décréta effectivement en 805 et en 808, qu'on ne frapperait plus monnaie que dans le Palais, c'est-à-dire dans l'officine personnelle du souverain. L'explication donnée est d'autant plus ingénieuse et vraie qu'elle explique comment l'empereur Louis II d'Italie a pu suivre l'exemple de Charlemagne, en se bornant à ce monnayage dont l'abondance est

extrême. Elle nous permet de comprendre aussi pourquoi ce type du temple, entouré de XPISTIANA RELIGIO, a joui d'une si grande vogue, et a pu et dû être employé de temps en temps dans l'atelier palatin par plusieurs autres empereurs et rois carolingiens portant les noms de Charles et de Louis.

Dans son chapitre III, M. Prou nous a fait profiter largement des découvertes si savantes faites par M. de Barthélemy, sur les rapports qui ont existé entre les comtes royaux et les officiers monétaires. Nous admirons la sagacité des déductions qu'un numismatiste exercé, une fois engagé dans la bonne voie, peut tirer des textes, des faits et des documents numismatiques. C'est une des parties de la préface renfermant le plus d'aperçus nouveaux et importants. Nous ne saurions trop en recommander la lecture.

L'auteur a rendu un véritable service à la science en justifiant presque toutes ses énonciations au moyen de l'adjonction, en note, d'extraits de capitulaires qu'il a eu la patience de recueillir de tous côtés. Nous craignons qu'il soit difficile de trouver après lui d'autres diplômes contenant des mentions utiles à la numismatique de la seconde race, car ceux qu'il nous a fait passer en revue attestent une érudition aussi étendue que variée, et une facilité de recherches peu commune.

Nous nous permettrons cependant de contester en partie les conclusions tirées de la plus connue des ordonnances citées. M. Prou prétend qu'aucune des monnaies au type énoncé par l'édit de Pîtres n'a été frappée dans les dix ateliers énumérés comme les seuls qui devaient alors continuer d'ouvrir. Le monogramme du champ doit être entouré du nom de Charles. = « *Nomen nostrum habeatur in gyro et in medio nominis nostri monogramma.* » = Or le cata-

logue cite sous le n° 620, page 88, un denier connu de Charles le Chauve, ou de Charles le Gros, portant « nomen regis in gyro et in medio nominis monogramma », et frappé à Châlons-sur-Saône, CAVILONIS CIVS, qui est l'un des dix endroits conservant un atelier monétaire.

L'édit de Pîtres est de 861. Charles-le-Chauve devint empereur en 875. On comprend que les officiers monétaires de Châlons aient appliqué en 875 l'édit de Pîtres de 861, surtout quand rien dans cette dernière ordonnance n'implique que le qualificatif REX ne dût pas être remplacé par IMPER quelques années après et quand il y aurait lieu.

Mais il y a plus. L'ouvrage contient un diplôme de 865, relatif au droit que Charles le Chauve concéda pour l'établissement d'un atelier à Châlons-sur-Marne, CATALAVNIS CIVS, en plus des dix officines prévues dans l'édit de Pîtres. Les deniers qui devaient y être frappés ne pouvaient l'être qu'avec le type carolingien prescrit en 861.

Des exemplaires bien conservés de cette pièce émise dans la forme prévue aux deux rescrits de 861 et de 865 portent CAVNAVNIS CIVS. Nous comprenons que l'on discute l'attribution à Châlons-sur-Saône ou à Châlons-sur-Marne. Mais quelle que soit celle de ces deux hypothèses que l'on admette, quel que soit même celui des deux empereurs du nom de Charles auquel on veuille le classer, le denier en question — et dont un exemplaire, ayant figuré le 14 avril 1896 dans la vente de la collection de M. de Castellane sous le n° 29, existe dans nos cartons (1) — n'en est pas moins le spécimen d'une monnaie frappée avec le type énoncé dans l'édit de Pîtres. Cette ordonnance a pu recevoir son exécu-

(1) GARIEL, *Monnaies carolingiennes*, vol. 2, p. 207, n° 89, pl. XXIV.
— PROU, *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque*;
p. 88, nos 620 et 621, pl. XIV.

tion dans des limites très restreintes, pour des raisons que l'on n'a pu encore déterminer, mais l'exemple que nous venons de citer suffit pour démontrer qu'elle n'est pas restée absolument à l'état de lettre morte.

Nous croyons d'autant plus fondée la contestation que nous élevons contre l'affirmation de M. Prou, que cet auteur tire de l'inexécution de l'article 11 de l'édit de Pîtres la conséquence « qu'à partir du règne de Charles II, la plupart des ordonnances royales sont restées inexécutées. » Ici l'érudit bibliothécaire s'est manifestement laissé entraîner trop loin. Nous n'en voulons d'autres preuves que tous les diplômes postérieurs à Charles le Chauve qu'il nous cite, dont il nous montre l'application et dont il tire des conclusions et des conséquences décisives pour éclairer les suites de la numismatique carolingienne.

Nous considérons même comme si curieuses les chartes citées, qu'elles soient antérieures ou qu'elles soient postérieures à Charles II, que nous aurions désiré qu'elles eussent été toutes accompagnées d'une traduction à mi-marge. C'est la meilleure manière d'augmenter le nombre des personnes pouvant s'intéresser aux questions numismatiques. Nous sommes de ceux capables de comprendre assez facilement le latin, mais il se rencontre toujours un certain nombre de mots dont la traduction est difficile à lecture courante, tels que : « rewadiatum » (p. 29), « barcaniare » (p. 28), « sata-gant » (p. 62). Or, une phrase restée incomprise à première lecture empêche de saisir le raisonnement. Toutefois M. Prou est un de ceux qui peuvent invoquer la meilleure excuse : en effet, il a cité un si grand nombre de documents, que ses notes se seraient trouvées avoir une étendue peut-être trop considérable, si elles avaient été accompagnées de traductions.

M. Prou rend à Charles le Chauve les deniers portant CARLVX REX, et ayant au revers PARI · SII en deux lignes séparées par un point. Ces pièces, que Gariel donne à Charles le Simple, qu'Engel et Serrure restituent à Charlemagne, dont l'attribution a été proposée à Charles le Gros, s'arrêtent cette fois à un moyen terme : Charles II. L'attribution la plus probable paraît être Charles le Chauve. Mais puisque notre auteur a voulu innover, et justement parce que nous sommes un peu de son opinion, nous regrettons qu'il ne l'ait pas appuyée de quelques arguments topiques. N'aurait-il pas pu invoquer, non seulement que la légende CARLVX REX n'a jamais été rencontrée jusqu'à présent sur des deniers certains de Charlemagne, comme il l'a établi page 19, mais encore l'X en forme de +, le point qui sépare les deux lignes de la légende, le poids si élevé, 1 gr. 70, chacun de ces détails dénotant la période de temps postérieure à Louis le Débonnaire? N'aurait-il pas dû, surtout, pour justifier sa classification nouvelle, nous esquisser de main de maître une étude des types distincts des espèces émises successivement à Paris par les empereurs et rois carolingiens? La monographie de l'atelier de Paris pendant la deuxième race arrivera, nous en sommes convaincu, à faire la lumière sur cette question.

Nous souleverons un grief identique au sujet des deniers frappés à Saint-Nazaire d'Autun, que M. Prou attribue à Charles le Simple, alors que jusqu'à ce jour tous les numismatistes les avaient soit déclarés féodaux, soit donnés à Carloman II, qui, en 883, avait accordé à l'église d'Autun une charte confirmant divers privilèges. Il est possible que l'attribution nouvelle soit préférable à l'ancienne, mais nous aurions désiré voir l'auteur nous donner les raisons de la modification apportée à la classification suivie jusqu'ici.

C'est justement parce que nous connaissons ses scrupules pour avancer un fait nouveau et la science qu'il déploie quand il s'agit de justifier quelque innovation, que nous aurions souhaité le voir appuyer d'explications le changement qu'il apportait aux idées jusqu'alors reçues.

Il suffit, en effet, de lire l'ouvrage de M. Prou, pour être frappé de l'hésitation qu'il a apportée à admettre bien des attributions, qui, jusqu'à présent, avaient paru indiscutables.

Pourquoi avoir refusé de laisser à Zurich le denier portant HADTVREGVM, surtout quand on en effectue la classification à Louis le Germanique? L'attribution à ce dernier prince n'est probable que si l'on accepte la traduction du nom de ville par Zurich, cité qui a fait partie du royaume de Louis le Germanique, et dont le nom latin du moyen âge se rapproche beaucoup de cette légende (1). L'une ne pouvait aller sans l'autre.

Pourquoi repousser la traduction de TVNIERAS CIVITAS par Tongres (2), de CHOGIS par Huy — de PORCO CASTELLO par Château-Porcien — de BRIVIO VICO par Brioude ou même Brives? Pourquoi ne pas voir dans MAGOCS l'abrégé de MAGONTIACVS, Mayence? Nous aurions désiré, s'il y avait lieu d'hésiter à maintenir ces classifications reçues, qu'on voulût bien nous indiquer au moins la raison de douter. S'il existe de bons motifs pour contester les traductions admises jusqu'alors aux légendes ci-dessus, ce serait servir la science numismatique que de s'expliquer, de façon à permettre à des chercheurs de trouver une interprétation nouvelle et véritable.

(1) DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, vol. 1, pp. 373 et 374. Les raisons étymologiques fournies paraissent certainement plausibles.

(2) *Revue belge de numismatique*, 1885, pp. 438 et 486. — 1848, p. 362.

Ce reproche nous amène à regretter que M. Prou n'ait pas ajouté à ses numéros l'indication de tous les articles qui avaient été successivement publiés à l'occasion de chaque monnaie discutée. Les notes des deux premiers numéros et différents autres renseignements épars dans le volume attestent que l'auteur a compris l'utilité d'une semblable bibliographie. Elle était même indispensable pour les espèces classées parmi les indéterminées, et dont la plus grande partie a déjà fait l'objet de dissertations utiles, qui sont indispensables à connaître pour quiconque veut étudier à nouveau les questions. Dans le précédent catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque de Paris, on nous avait fait profiter d'indications de la nature de celles que nous réclamons. L'utilité de ces références était aussi grande pour le numéraire de la deuxième race. Si M. Prou a reculé devant un pareil labeur, espérons que le prochain recueil de monnaies carolingiennes réparera cette omission.

Nous nous expliquons aussi difficilement pourquoi l'auteur a fait figurer parmi les ateliers *déterminés* CVRTI SASONIEN. Nous serions curieux de savoir la raison qui lui a fait estimer si clair l'emplacement de cette localité, alors que l'on peut être certain de ne la trouver dans aucun dictionnaire géographique. De nombreuses interprétations ont été proposées jusqu'à présent : Saosnes — Court-Sessin — Courthézon. S'il croyait l'atelier si manifestement *déterminé*, M. Prou aurait pu au moins nous faire connaître son identification ainsi que les raisons de son choix. Il nous indique, par l'endroit où il les place dans son catalogue, que les pièces portant ce nom proviennent d'un atelier de la Neustrie. Il fallait nous dire comment on avait pu découvrir le nom de la contrée, où l'officine monétaire était située, sans parvenir à connaître le site même de la localité.

L'ouvrage nous apprend l'existence d'un atelier carolingien à Mayenne, chef-lieu d'arrondissement du département du même nom. Ce nom de ville ne serait que la traduction de la légende MEDENAS VITCVSI (denier publié sous le n° 419), mais aucune explication n'est fournie à l'appui de cette assertion. Le mépris que nous avons toujours vu notre auteur avoir pour les identifications qui n'étaient pas appuyées d'arguments de texte probants, lui faisait un devoir de fournir à son tour l'argument de texte et la charte qui lui avaient permis d'assurer sa traduction.

Sur notre demande, M. Prou a bien voulu nous fournir de premières indications, qui nous mettent à même d'éclairer la religion de nos lecteurs. Mayenne a porté au moyen âge les noms de MEDVANA — MEDANA — MEHENA — et, ce qui est décisif, MEDENA. La rivière Mayenne est appelée MEDANA, au IX^e siècle, dans les *Gesta Aldrici*. Une ville portant le même nom existait au début de la période carolingienne, car, vers 778, Charlemagne fit rendre à l'église du Mans plusieurs domaines: « *Gloriosus rex Carolus reddidit villas aliquas... id est Meduanam* (1). Le cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois (2), cite un Gauffredus de *Medana* qui n'est autre que Geoffroy de Mayenne. Le même personnage est appelé Gaufredus de *Mehena*, dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel (3), Gaufridus de *Meduana* dans le cartulaire de l'église du Mans, ainsi que dans celui de l'abbaye de la Couture, et enfin Gaufridus de MEDENA dans le cartulaire de Saint-Père de Chartres (4). La dernière dénomination, qui est

(1) *Gesta pontificum cenoman*, 76-V.

(2) Charte XXXVII, pp. 34-35, 1071-1086.

(3) Texte cité dans le *Dictionnaire topographique de la Mayenne*.

(4) Cartulaire de Saint-Père de Chartres, p. 192.

ainsi employée pour désigner Mayenne et qui se rattache au mot MEDANA usité au IX^e siècle, ne permet pas de conserver le moindre doute sur l'attribution à Mayenne du denier carolingien portant MEDENAS VITCVSI :

Sans vouloir diminuer le mérite de l'auteur, nous nous permettrons de faire remarquer que les éléments de cette identification existaient dans l'ouvrage de M. de Ponton d'Amécourt sur les monnaies du Cenomanicum (p. 184). Un triens portant MEODENA avait été rapproché par M. d'Amécourt du nom MEDVANA, et classé à Mayenne. M. Prou avait, en 1892, cité cet article *comme référence* sous le n^o 479 de son catalogue de monnaies mérovingiennes. Il n'a donc fait qu'appliquer à une monnaie de la deuxième race la découverte que M. d'Amécourt avait faite à l'occasion d'un triens de la première race. Il a su profiter de la référence qu'il avait autrefois donnée.

Tout ceci prouve que nous avons raison de dire, quelques lignes plus haut, que, pour tous, les références bibliographiques sont indispensables à la suite de l'énoncé de chaque monnaie.

Mais si nous laissons de côté ces critiques, qui témoignent de l'importance de l'œuvre, combien ne relevons-nous pas dans tout ce volume d'aperçus ingénieux, d'attributions devenues certaines par la production d'arguments nouveaux et décisifs ; que d'expérience et de vraie science sont répandues dans les énonciations de la préface ?

La voie est ouverte pour parfaire ce travail par les monographies d'un certain nombre d'ateliers monétaires carolingiens, et ensuite pour faire un ouvrage d'ensemble sur toutes les monnaies de la deuxième race.

PAUL BORDEAUX.

Notre sympathique confrère, M. le docteur Bamps et M. Em. Geraets viennent de créer, à Hasselt, sous le titre de *L'Ancien Pays de Looz, tablettes mensuelles illustrées* (1), un journal scientifique, dont le but est de mettre en lumière l'histoire du Limbourg belge par la publication de documents encore inédits. L'archéologie et la numismatique, ces utiles auxiliaires de l'histoire, ne seront pas oubliées. Sous le titre : *Numismatique limbourgeoise*, le premier numéro renferme un article de M. Bamps sur *les monnaies carlovingiennes du Limbourg*. Notre confrère laisse naturellement à Tongres les deniers de Charles le Chauve à la légende TVNIERAS que M. Prou, pour des raisons que nous ne nous expliquons pas, classe parmi les ateliers indéterminés dans ses *Monnaies carolingiennes*.

Nous souhaitons, sans trop oser l'espérer, que MM. Bamps et Geraets réussissent dans leur patriotique entreprise

A. DE W.

Monnaie inédite de Bornéo. — Le Sultan de la partie septentrionale de l'île de Bornéo, savoir de Bornéo Propre ou Brounai, a émis, il y a une dizaine d'années, une monnaie qui est fort rare, car je n'en ai trouvé nulle part le dessin, ni la description. Cette pièce porte, au droit, le chiffre 1 entouré d'un cercle avec la légende : SULTANATE OF BRUNEI · 1304. Le revers nous montre une étoile à cinq rais entourée de rayons, le tout dans un cercle et avec une légende arabe. Le millésime 1304 équivaut à 1887 de notre ère. Cette pièce est en cuivre, a 29 millimètres de diamètre

(1) On s'abonne, au prix de fr. 3-50, chez M. Bamps, à Hasselt.

et pèse 9,2 grammes. La valeur en est d'un dollar cent. Le coin, qui est de fabrique anglaise, offre le même style que les cents des Straits-Settlements.

J. E. TER GOUW.

Hilversum.

Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule, par M. MAXE-WERLY, extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*. Paris, 1896, in-8°, 14 pages, vignettes.

En ces quelques pages, notre érudit confrère s'occupe, avec son autorité habituelle, de quelques plombs antiques, dont trois inédits, aux légendes, ALISIENS, PERTE, MEDIOL, MED-LV, MEDIO, LINGONE, LIN et NAS entourant le plus souvent une palme et dans lesquelles on se plaît à reconnaître les noms de certaines villes de l'ancienne Gaule. Pour bien des numismatistes, ces plombs auraient servi de monnaies d'appoint. Guidé par un sentiment que nous croyons jusqu'ici justifié, M. Maxe-Werly, d'accord en cela avec M. Dancoisne, serait plutôt tenté de rapprocher les plombs d'Alise, de Perthes, de *Mediolanum*, de Langres et de Naix des tessères, « espèces de cartes » d'entrée aux jeux qui se donnaient au cirque, à l'amphithéâtre et au théâtre, où les vainqueurs recevaient des palmes et des couronnes ».

A. DE W.

Atlas de l'histoire métallique des Pays-Bas de 1813 à 1863, par JACOB DIRKS, de Leeuwarden.

Les lecteurs de la *Revue belge de numismatique* n'auront pas oublié le communiqué inséré dans le volume de 1887.

disant que la Société Teyler de Harlem venait de décerner à M. Jacob Dirks une médaille en or de 400 florins, pour son important travail sur la numismatique des Pays-Bas.

De même, la *Revue* de 1889 annonçait que la dite société entreprenait la publication de cet intéressant ouvrage sous le titre de : *Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen tusschen November 1813 en November 1863.*

Notre regretté confrère, feu le comte Maurin de Nahuys, l'auteur de ces deux avis, analysa, aux pages 483-488 de la *Revue* de 1889, l'œuvre du Nestor de la numismatique néerlandaise et il en fit ressortir toute l'importance scientifique.

Nous ajouterons ici, qu'en 1894, M. Théod.-M. Roest, le dévoué conservateur du Cabinet de Harlem, compléta le travail de J. Dirks par un supplément plein d'érudition.

La Société Teylérienne, comprenant que cette histoire numismatique de cinquante années devait avoir son complément naturel, décida, dès 1889, la publication d'un atlas reproduisant toutes les pièces si minutieusement décrites dans l'œuvre couronnée.

Cet atlas aujourd'hui terminé, et dont la publication a été conduite à bonne fin par le savant M. Roest, se compose de cinq livraisons du même format que la *Suite à Van Loon*, et nous croyons devoir en présenter ici l'analyse pour l'édification de tous les amateurs de numismatique contemporaine.

Voici le contenu de ces cinq fascicules :

Le 1^{er} renferme les planches 1 à 26, reproduisant les pièces 1 à 202 ;

Le 2^e renferme les planches 27 à 49, reproduisant les pièces 203 à 400 ;

Le 3^e renferme les planches 50 à 73, reproduisant les pièces 401 à 606 ;

Le 4^e renferme les planches 74 à 98, reproduisant les pièces 607 à 800 ;

Le 5^e renferme les planches 99 à 113, reproduisant les pièces 801 à 912.

De plus, ce dernier fascicule contient encore :

1^o 5 planches *A* à *E*, représentant les médailles 1 à 40 du premier supplément de J. Dirks ;

2^o 12 planches *F* à *Q*, reproduisant les pièces 41 à 113 du deuxième supplément dû à M. Roest.

Le savant conservateur du Cabinet de la Société Teyler a introduit une heureuse innovation dans la publication de cet atlas : il a laissé en blanc sur les planches, les places à occuper par les pièces qu'il n'a pas connues en nature, pour les publier ensuite, au fur et à mesure qu'elles viendront à sa connaissance. C'est ainsi que seize médailles, qui n'avaient pu être reproduites dans les premières livraisons de l'atlas, ont été livrées depuis, sur papier gommé au dos, afin de pouvoir les coller à leurs places respectives.

L'importance de cette double publication par la Société Teyler n'échappera à personne, car elle est indispensable pour tous les amateurs s'occupant de numismatique contemporaine. Pour les numismates belges, la partie qui traite des événements de 1813 à 1830 est l'œuvre la plus complète pour la classification des médailles du royaume des Pays-Bas, c'est-à-dire, de toutes les pièces frappées pendant la réunion de la Belgique et de la Hollande.

Ils pourront regretter que l'ouvrage ne soit pas écrit en français, mais le bel atlas qui l'accompagne, comme toujours en numismatique, est le meilleur guide que l'on puisse avoir en la matière.

Les planches de cet atlas sont fort bien soignées et font honneur à l'artiste qui les a gravées.

ÉD. VANDEN BROECK.

L'Exposition nationale suisse, organisée à Genève en 1896, comprenait une section consacrée à la numismatique, où se voyait, classée avec le plus grand ordre, une série de souvenirs métalliques suisses, réellement incomparable tant par le nombre que par la beauté des exemplaires livrés à l'examen du public.

M. Paul Strœhlin, l'actif président de la Société suisse de Numismatique, dont la collection personnelle faisait, pour la presque totalité, les frais de cette exhibition, a bien voulu nous en faire les honneurs avec une obligeante courtoisie. L'exposition des monnaies helvétiques fut, sans conteste, la principale attraction du compartiment de l'art ancien et, vraiment, il méritait l'attention des visiteurs et l'admiration des numismatistes.

A. DE W.

M. le docteur Bamps veut bien nous communiquer une obligation datée du 4 novembre 1793, par laquelle Jean-Baptiste Marquart, waradin, et Jean-Joseph Wouters, directeur de la Monnaie impériale et royale de Bruxelles, reconnaissent avoir reçu, en argent, de M. Smeijsters, secrétaire du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain, la valeur de 553 florins, 1 sol. Cette somme, qui portera intérêts à 5 p. c. l'an, sera payée, dit la pièce qui nous occupe, *après la guerre finie*, le 4 novembre 1794. L'acte en question est scellé du cachet ordinaire de l'Hôtel moné-

taire de Bruxelles à la double aigle impériale couronnée, portant en cœur, un écu chapé-ployé aux armes d'Autriche-Bourgogne-Brabant, avec la légende : MONNOIE DE BRUXELLES.

V^{te} B. DE J.

LE CABINET NUMISMATIQUE DE BRUXELLES.

A la suite de pressantes démarches faites par M. Picqué, l'administration de notre musée a mis à sa disposition une salle nouvelle, des mieux appropriée à sa destination. Aidé de son adjoint, M. Alvin, le conservateur du Cabinet de numismatique de Bruxelles, a profité de cette libéralité, peu ordinaire, pour réunir, au centre de cette salle, en quelques vitrines, une prestigieuse exposition composée des œuvres les plus belles de la Renaissance italienne (153 médailles); des maîtres flamands et néerlandais des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (177 médailles); comme aussi de quelques rares produits de l'art allemand (43 médailles) et de l'art français (43 médailles). Un certain nombre de médailles contemporaines et près de deux cents médaillons patriotiques de la Révolution brabançonne viennent augmenter encore l'intérêt de cet ensemble peu ordinaire.

Grâce aux notes qui accompagnent chaque objet, l'éruudit conservateur a constitué ainsi une sorte de Panthéon international consacré à la gloire de l'art de la gravure en médailles et à la mémoire des grands maîtres qui ont fait de cet art, d'abord modeste, l'égal de la sculpture et de la peinture. Sous peu, un choix des types monétaires les plus caractéristiques viendra compléter cette exhibition.

On peut d'autant plus féliciter M. Picqué de son œuvre que si, en numismatique, le beau le tente surtout, pas une

branche de la science n'a été négligée par lui, pas une n'est restée sans recevoir un notable accroissement. C'est ainsi, qu'en peu d'années, il a été formé une collection de 2,650 jetons des Pays-Bas et un choix remarquable de méreaux. Les séries des fiefs belges, de l'évêché de Liège, du comté de Namur, du Luxembourg, longtemps à l'état embryonnaire, comprennent, aujourd'hui, respectivement 615, 700, 290 et 200 pièces. Divers achats heureux ont encore, tout récemment, fait entrer au Cabinet une belle suite de lourds thalers allemands et bon nombre d'élégantes monnaies italiennes.

La collection de numismatique de l'État belge se monte actuellement à près de 50,000 pièces.

A. DE W.

Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire romain, par Alphonse DE WITTE. — Tome deuxième. Anvers, imp. De Backer, 1896, in-4° de 348 pages, avec 32 planches de monnaies et figures dans le texte.

On se souvient du grand accueil fait au premier volume de l'*Histoire monétaire du Brabant*, paru en 1894. Celui que notre excellent confrère, M. de Witte, vient de publier, comprend un espace de temps commençant au règne de Philippe le Bon (1430) et finissant à celui d'Albert et d'Isabelle (1598). Pendant cette période, les sources écrites, autrefois si rares, nous permettent de suivre pas à pas les émissions successives du numéraire. Chaque atelier passe ainsi sous nos yeux avec les officiers de la monnaie qui s'y trouvent attachés; et si telle pièce n'a pas encore été retrouvée, nous en connaissons du moins le nom, le poids,

le titre et jusqu'au nombre d'exemplaires qui en ont été frappés. C'est assez dire au prix de quelle admirable patience l'auteur est arrivé à nous doter d'un ouvrage définitif sur les monnaies brabançonnnes. Peut-être eût-il mieux fait, disons-le tout de suite, d'élaguer çà et là quelques broussailles dont la vue cache les grandes lignes du monument, voire même de refuser les honneurs de la gravure à certaines pièces vraiment sans importance, afin de mieux mettre en relief d'autres plus intéressantes; mais si « abondance de biens est parfois nuisible », nous la préférons cependant à trop grande pauvreté.

On comprendra que, dans l'examen de ce vaste travail, il est difficile de faire un choix parmi tant de points dignes de fixer l'attention du lecteur. Mentionnons toutefois les renseignements inédits sur la fabrication monétaire de Philippe le Bon à Malines. Plus heureux que ses prédécesseurs, M. de Witte est parvenu aussi, au moyen des comptes, à classer chronologiquement toutes les pièces aux types si variés et si riches de la minorité de Philippe le Beau, lesquelles souvent nè portent aucune date et sont parfois dépourvues de tout différent monétaire. Remarquons encore, toujours au point de vue du classement, que Charles d'Autriche, devenu majeur, maintint le système et les types en vigueur sous son père et durant sa propre minorité; les légendes mêmes des pièces de cette époque sont trompeuses, car le nom du souverain, *Carolus*, n'apparaît qu'après son élévation à l'Empire et l'ordonnance de 1521, sur laquelle se règle jusqu'à la fin le monnayage unifié de Charles-Quint.

Arrivé en plein règne de Philippe II, l'auteur établit le premier, croyons-nous, les causes qui déterminèrent pour un temps la frappe des florins et des daldres de Bourgogne,

ainsi nommés, parce que ce fut en qualité de souverain des États formant le cercle de Bourgogne, que Philippe résolut de se conformer au système monétaire adopté récemment dans l'Empire.

Le monnayage des états de Brabant n'avait encore tenté la plume d'aucun numismate. M. de Witte en expose les différentes phases et nous procure l'occasion de revoir, avec une irrésistible gaieté, la prétentieuse figure de ce misérable duc d'Alençon, dont le ridicule accoutrement évoque à l'esprit les mignons de Henri III. Il nous montre ensuite les superbes pièces à la légende presque républicaine : *Moneta ducatus Brabantiæ*. Enfin, les monnaies obsidionales ou de nécessité de Bréda, de Maestricht et de Bruxelles précèdent la réapparition des espèces royales, où la physionomie repoussante de Philippe II continue à se profiler jusqu'au terme assigné par l'auteur à la deuxième partie de son travail.

Ceci nous amène à rendre hommage au talent reconnu de M. Lavalette, qui, avec autant de fidélité que d'intelligence, a su mener à bonne fin l'exécution des nombreuses planches et des figures intercalées dans le texte de l'ouvrage.

Et maintenant, messieurs les collectionneurs, scrutez vos cartons pour avoir le plaisir d'en exhumer une pièce inconnue à l'auteur de *l'Histoire monétaire du Brabant*. Qui sait si déjà quelque rareté n'a pas été soigneusement dissimulée dans cette louable intention ! On a vu de ces choses-là.

BOⁿ DE CHESTRET DE HANEFFE.

*Notes sur le graveur général Théodore van Berckel,
tirées des papiers du Conseil des Finances et des*

papiers de la Jointe des Monnaies, aux Archives générales de Belgique.

En 1777, van Berckel reçoit 400 livres ou 342 fl. 17 sols 2 deniers de change pour les matrices, poinçons et carrés originaux qu'il a faits à l'occasion de la fabrique, à Bruxelles, des simples et doubles liards, au voile, de Marie-Thérèse veuve.

Le 8 janvier 1780, ordre est donné au directeur de la Monnaie de Bruxelles de payer à van Berckel 49 fl. 10 sols pour 30 médailles d'argent, faites en commémoration de la pose de la première pierre du bâtiment pour le Conseil de Brabant et livrées, pour le compte du Gouvernement, à raison de 5 1/2 escalins pièce; à M. de Crumpipen, en 1779.

Le nombre total de ces médailles avait été de 351 en argent et de 7 en or. Ces dernières aux frais de la ville de Bruxelles.

Le 13 décembre 1780, le Conseil d'État ordonne au directeur de la Monnaie de Bruxelles, Wouters, de payer à van Berckel la somme de 157 livres, faisant l'import de 50 médailles d'argent remises au secrétaire d'État et de guerre pour être envoyées à Vienne. Ces médailles revenaient donc à une couronne pièce; elles avaient été frappées à l'occasion du décès de S. A. R. le duc Charles de Lorraine.

En 1781, van Berckel reçoit 397 florins, argent de change, pour les matrices, poinçons et carrés originaux destinés à la frappe des doubles et simples liards à l'effigie de Joseph II.

*
*
*

Van Berckel, au mois de novembre 1783, présente un état de paiement concernant la gravure des matrices et poinçons des doubles souverains et des couronnes aux coins de S. M. l'empereur Joseph II.

*
*
*

Le 14 novembre 1786, van Berckel présente l'état suivant pour le travail, fait par lui, en vertu du procès-verbal de la Jointe du 14 octobre. Cet état monte à 200 florins, argent courant, pour matrices et coins pour souverains, savoir :

- 1° Deux premières matrices, l'une de buste et l'autre de revers;
- 2° Deux matrices et deux poinçons de buste;
- 3° Deux matrices et deux poinçons de revers;
- 4° Une couple de carrés originaux, buste et revers, et une couple de coussinets pour le cordon. En tout, quatorze pièces.

*
*
*

Le 4 octobre 1791, ordre est donné de payer à van Berckel 214 florins pour avoir fait les poinçons et les matrices des doubles et des simples liards à l'effigie de l'empereur Léopold II.

*
*
*

Van Berckel est chargé, en 1792, de la gravure des nouveaux coins pour les liards à l'effigie de l'empereur François II et, le 22 août 1793, il obtient un ordre de paiement de 200 florins, argent courant de Brabant, pour avoir gravé les matrices, poinçons et carrés originaux au buste de S. M. l'Empereur, des doubles et des simples liards.

*
*
*

Le 27 mai 1794, paraît une ordonnance de paiement de 100 ducats, faisant 630 florins courants de Brabant, en faveur de van Berckel « à titre de gratification, en récompense de la médaille qu'il a gravée pour laisser à la postérité un monument de l'arrivée de S. M. dans ces provinces. »

Van Berckel avait fait hommage à l'Empereur de quelques exemplaires en or et en argent de cette médaille ouvree par lui, de sa propre initiative.

Ordonnance de paiement, datée du 17 juin 1794, au nom de van Berckel, d'une somme de 123 florins 7 sols, argent courant, pour « un grand et petit cachet aux armes de Sa dite Majesté et d'une estampille qu'il a faite pour le trésor royal. »

A. DE WITTE.

*Encore quelques mots sur le jour de la mort de
Théodore Van Berckel.*

Dans mon mémoire : *Les dernières quinze années de Théodore Van Berckel* (1), j'ai fait connaître un document découvert dans les archives de la vieille Chambre aulique à Vienne, dans lequel le 21 septembre 1808 est indiqué comme le jour de la mort de Th. Van Berckel. Un certificat de l'officier de l'état-civil de Bois-le-Duc ayant déclaré que Van Berckel était décédé le 23 septembre 1808, j'ai cherché à expliquer cette contradiction en supposant que le 23 septembre eurent lieu les funérailles de Van Berckel, et que,

(1) *Revue belge*, 1895, pp. 260-274 et pp. 428-443.

par erreur, ce jour fut inscrit, dans les registres de la ville, comme jour de sa mort. Je fus affermi dans cette supposition par une note subséquente de M. Georges Cumont, qui me fit savoir que de nouvelles recherches avaient démontré que le 23 septembre 1808 était le jour de l'enterrement du décédé, ainsi qu'il est dit dans un registre des funérailles de l'église Saint-Jean à Bois-le-Duc.

Après ces renseignements, je fus vivement surpris en recevant une lettre du 8 août dernier, dans laquelle M. H.-O.-L.-M. van Schewichaven, ingénieur du Waterstaat à Bois-le-Duc, me déclarait ne pouvoir partager mon opinion, une estampe mortuaire contemporaine (qu'il m'envoyait), désignant le 19 *septembre* 1808 comme date de la mort de Th. Van Berckel (1). Cette estampe porte, d'un côté, au milieu d'un paysage, l'image de saint Bénédicte et, de l'autre côté, le nom de Théodore Van Berckel, le jour de son décès et une sentence religieuse. M. van Schewichaven faisait observer dans sa lettre, que « ces estampes imprimées sont distribuées aux membres de la famille et aux amis du défunt immédiatement après sa mort, et que c'est pourquoi il attachait à l'exactitude de cette date plus de valeur qu'à celle d'un acte passé quelques mois plus tard. »

Il ne me reste qu'à me soumettre à cette argumentation, bien qu'elle contredise ma constatation et celle de M. Georges Cumont (2). Quant à la relation de celui-ci, il m'est difficile de croire que les funérailles de Van Berckel aient eu lieu le 23 septembre, parce qu'il est peu vraisem-

(1) *Revue belge*, 1896, pp. 135-136.

(2) Dans l'histoire du concours auquel fut soumis Théodore Van Berckel, M. Cumont indique aussi le 19 septembre 1808 comme date du décès de Théodore Van Berckel. (*Voy. Revue*, 1887, p. 209, note 1.)

blable qu'on ait laissé le mort cinq jours sans l'enterrer. Je suis plutôt porté à supposer que le jour de ses obsèques fut le 21 septembre 1808, et, par conséquent, j'admettrais volontiers que mon document — auquel j'ai attribué toute authenticité, car il a été écrit en présence des fils de Van Berckel et par ordre du bourgmestre, précisément le frère du décédé — contient une erreur dans le genre de celle que je crois exister dans le registre aux funérailles de Bois-le-Duc, c'est-à-dire qu'il indique, par inadvertance des personnes intéressées, le jour de l'enterrement (21 septembre), au lieu du jour de la mort de Théodore Van Berckel (19 septembre 1808).

Viënné, octobre 1896.

C. V. ERNST.

M. le chevalier Snoeck a bien voulu faire tenir à la direction de la *Revue* l'image mortuaire distribuée lors des funérailles de Van Berckel. Elle porte au revers :

BID VOOR DE ZIEL VAN ZALIGER.

den Heere

THEODORUS-VICTOR

VAN BERCKEL,

overleden te 's BOSCH den 19 september
1808, in den ouderdom van 69 jaaren, 1808, en
5 maanden.

*Zalig in den geene die de beprovinge uijt-
staat want naar dat hij beproeft zal zijn,
zal hij de kroone des levens ontfangen.*

Eerste Brief van Jacobus.

R. I. P.

Dans une lettre qui accompagne cet envoi M. Snoeck ajoute :

« Th. Van Berckel fut enterré dans l'église Saint-Jean »
 » le 23 septembre 1808 et cela n'a rien d'étonnant, car il »
 » était obligatoire à Bois-le-Duc d'enterrer les morts au »
 » minimum après trente-six heures, mais toujours avant »
 » les six jours de leur décès. »

LA DIRECTION.

Le centenaire de la découverte de la vaccine a donné lieu, dans l'Amérique du Nord, à diverses manifestations en l'honneur de Jenner. Nous avons rendu compte dans la dernière livraison de la *Revue*, année 1896, page 474, d'un mémoire de M. Storer, dont une des parties était consacrée à la numismatique jennérienne. Voici la description d'une petite médaille que la *Medical Society of the County of Kings*, aux États-Unis, vient de faire frapper à 150 exemplaires de bronze, pour commémorer le même anniversaire :

Buste en profil gauche de Jenner, accosté des dates 1796 et 1896. *Lég.* : ◊ JENNER ◊ — VACCINATION · MAY 14^{TE}.

Rev. Dans le champ : un serpent enroulé autour d'un tronc d'arbre. *Légende circulaire* : ☼ MEDICAL SOCIETY OF THE COUNTY OF KINGS.

A. DE W.

La visite de LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie à la Monnaie de Paris, le 7 octobre dernier, a donné lieu, conformément à la tradition, à la frappe d'une médaille commémorative.

Cette médaille, dont des exemplaires ont été offerts au

Tsar, à la Tsarine et aux principaux personnages de la suite impériale, est de M. Chaplain, le talentueux graveur.

Elle mesure huit centimètres de diamètre et représente, du côté de la face, les bustes conjugués et tournés à droite de Nicolas II et d'Alexandra Féodorowna.

Au revers se voient les armes de France et de Russie ainsi que l'inscription : LEURS MAJESTÉS L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE VISITENT LA MONNAIE DE PARIS, LE 7 OCTOBRE 1896.

Le souvenir de la visite des mêmes souverains à Versailles, est désormais consacré aussi par une charmante plaquette du médailleur Roty, qui nous montre, d'un côté, un amour envoyant un baiser à la nation amie et, de l'autre, le château de Versailles vu du grand canal et du bassin de Neptune.

FRÉD. A.

Le Cabinet numismatique de Berlin doit, en grande partie, son importance aux acquisitions des collections Rauck, Friedländer, Dannenberg, Gansauge, Tyskiewicz, Fox et Prokesch-Osten. Depuis peu, la collection Fikentscher, composée de près de quinze mille pièces, est venue accroître ces richesses dans une large mesure. Les suites de M. Fikentscher, d'Augsbourg, surtout importantes en monnaies et médailles des Hohenzollern de Franconie, ont été payées 70,000 marcs. Elles fourniront, sans doute, des éléments nouveaux aux études de M. Ménadier.

A. DE W.

F.-W.-A. SCHLICKEYSEN, *Erklärung der Abkürzungen auf Münzen der neueren Zeit des Mittelalters und des Alterthums sowie auf Denkmünzen und münzartigen Zeichen*, mit 2 Tafeln; dritte Auflage bearbeitet von Prof. Dr REINHOLD PALLMANN. Berlin et Stuttgart, 1896. Grand in-8° relié de 512 pages et 2 planches. Prix : 20 marcs.

Cette troisième édition du livre de Schlickeysen (1), sur les abréviations que l'on rencontre dans les légendes monétaires de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, à l'avantage de compter soixante-quatorze pages de plus que son aînée et d'avoir été améliorée par M. Pallmann, en plus d'un endroit. Son incontestable utilité en a fait, depuis longtemps, un instrument de travail indispensable au numismatiste.

Cependant, il s'en faut encore beaucoup que l'ouvrage soit parfait, et l'on ne saurait s'empêcher de reprocher au continuateur de Schlickeysen d'avoir omis un certain nombre d'abréviations, des plus usitées, que M. le Dr Bahrfeldt vient de prendre la peine de réunir en une brochure (2) de trente-neuf pages.

FRÉD. A.

Les deniers d'argent mérovingiens, par LOUIS BLANCARD, extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille*, in-8°, 14 pages et vignettes.

Cette notice est de celles qui valent un gros volume, car

(1) Voir *Revue belge de numismatique*, 1855, p. 393.

(2) *Kritische Beurtheilung der 3^{en} Auflage von Schlickeysen-Pallmann*, von Dr EMIL BAHRFELDT. Berlin, 1896.

elle vient jeter sur le monnayage d'argent mérovingien un jour complet.

Avec une logique impeccable, une surabondance de preuves et une clarté d'exposition qui prouvent combien l'auteur possède son sujet, M. Blancard établit d'une façon irréfutable que les espèces d'argent des Francs se rapportent à deux systèmes monétaires bien distincts.

Au premier de ces systèmes appartient le denier de la loi salique, de 40 au sou d'or. Le denier salique possédait un sous-multiple, le tiers de denier et, peut-être aussi, un multiple, le double denier. L'éminent archiviste du département des Bouches-du-Rhône retrouve ces diverses pièces dans les monnaies, à flan mince, des cimetières francs d'Éprave, d'Herpès, de Poitiers, de Noroy, d'Envermeu, de Bergère et de Villedomange.

Au second système se range le denier d'argent de 12 au sou d'or, vulgairement dénommé saiga et que M. Blancard désigne sous l'appellation de double silique mérovingienne parce que la silique impériale, sa contemporaine, était de 24 au sou d'or, c'est-à-dire d'une valeur moitié moindre. Il existe aussi quelques simples siliques mérovingiennes valant, comme la silique byzantine, le 24^e du sou d'or.

Le denier salique était surtout en faveur au V^e siècle, la double silique mérovingienne aux VI^e, VII^e et VIII^e siècles.

Voilà donc un des points les plus obscurs de l'histoire monétaire des Francs définitivement éclairci.

Mais M. Blancard ne borne pas là ses recherches. De la comparaison de la valeur des deniers d'argent francs et impériaux, relativement aux sous d'or mérovingiens et byzantins, l'auteur est amené à écrire que « le rapport de l'or à l'argent était, chez les Byzantins, depuis longtemps

» de 9 dans la pratique, quand il arrivait à peine à 4 chez
 » les Francs ».

Si ces dernières déductions sont exactes, on pourrait peut-être y voir, nous semble-t-il, le motif de l'emploi par les Carolingiens de l'argent comme unique métal monétaire. Il est clair, en effet, que si en Gaule on obtenait une livre d'or pour quatre livres d'argent, alors qu'ailleurs il fallait payer neuf livres, le métal blanc a dû bientôt affluer chez les Francs et le métal or se faire rare. Ce fait expliquerait aussi la quantité d'argent de plus en plus grande allée par les monétaires à l'or, pour la frappe des triens.

A. DE WITTE.

Législation héraldique de la Belgique, 1595-1895. — Jurisprudence du Conseil héraldique, 1844-1895, par MM. LÉON ARENDT, Directeur général au ministère des Affaires étrangères et ALFRED DE RIDDER, Chef de bureau au même ministère, volume in-8° de 460 pages, édité par la Société belge de Librairie, à Bruxelles. Prix : 10 francs.

Ce travail, dû à la collaboration de deux fonctionnaires de la direction des ordres et de la noblesse au ministère des Affaires étrangères de Belgique, acquiert, par la situation même de ses auteurs, une valeur qui n'échappera à personne. C'est une sorte d'essai de codification de la législation héraldique de la Belgique, appuyée sur la reproduction de près de cent cinquante documents officiels du plus haut intérêt.

A la suite des textes de la législation nobiliaire, les auteurs ont publié, en une seconde partie, la « jurisprudence du Conseil héraldique » qui, comme le dit

M. Arendt dans sa préface, en donne l'explication et le commentaire.

L'existence de nombreux jetons de famille à armoirie exige chez les numismatistes certaines connaissances héraldiques que la lecture du beau volume de MM. Arendt et De Ridder viendra utilement compléter.

A. DE W.

Les poids et balances à la Monnaie de Bruxelles. «

Le 30 décembre 1758, parut une ordonnance réglant les diverses fonctions des officiers attachés à la Monnaie. Nous en extrayons ce qui concerne les ajusteurs :

« Le samedi de chaque semaine, seront visités et ajustés
 » par l'ajusteur général Delmotte, les balances et poids
 » servans en la Monnoie, particulièrement ceux du comp-
 » toir de change.

« On ne laissera jamais aucune poussière, encore moins
 » de sable, sur la table où lesdits poids et balances seront
 » placés et les poids seront ôtés des balances du moment
 » que la matière livrée en sera tirée, il est aussi défendu
 » de faire de plus forts pesages que de cent marcs des
 » matières à la fois, sinon un pesage général du reçu,
 » pendant la matinée, qui pourra aller à deux cents marcs,
 » sans plus.

« Il n'y aura au comptoir du change que trois poids de
 » cinquante marcs, deux de vingt, deux de dix, deux de
 » cinq et une pile de huit marcs, marquée d'un R; à celui
 » du magasin deux poids de cinquante marcs, un de vingt,

» deux de dix, deux de cinq et une pile de huit marcs,
 » marquée M; au comptoir pour les monnoies quatre poids
 » de 58 marcs, un de vingt, deux de dix, deux de cinq et
 » une pile de huit marcs, marquée M^s, desquels poids le
 » transport d'un comptoir à l'autre est très expressément
 » défendu, comme aussi d'ajuster aucun poids de particu-
 » lier contre ceux ci-dessus mentionnés.

* *

» Le waradin devra aussi être pourvu d'un de chaque
 » des prédits poids marqués W, pour servir de contrôle. »
 La défense de transporter ces poids d'un comptoir à
 l'autre et surtout l'interdiction de les faire servir à vérifier
 les poids en possession de particuliers, pourraient faire
 supposer qu'ils étaient ajustés au mieux des intérêts du
 gouvernement.

A. DE W.

La Société des Beaux-Arts, de Bruxelles, considérant,
 avec raison, qu'elle a pour mission de stimuler l'intérêt du
 public pour tout ce qui se rattache à l'art, se propose d'orga-
 niser, à Bruxelles, au printemps de 1897, une exposition
 de médailles artistiques de tous les pays, depuis la Renais-
 sance jusqu'à nos jours. Notre président, M. le V^{te} de
 Jonghe, qui ne marchandé jamais son dévouement lors-
 qu'il s'agit de l'intérêt de la science, représentera l'élément
 numismatique au sein du Comité organisateur.

Nous engageons vivement tous nos confrères à prêter
 leur plus actif concours à la Société des Beaux-Arts, afin
 que son intelligente et si louable initiative soit couronnée
 du plus complet succès.

A. DE WITTE.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1896, 4^e livraison — C.-A. SERRURE. Les monnaies des Voconces, essai d'attribution et de classement chronologique. — R. VALLENTIN. Du prétendu atelier féodal de Manosque. — PROU. Les monnaies de Bouchard, comte de Paris. — C^{te} DE CASTELLANE. Le Puy, atelier de Charles VII, régent pour le Roi.

Revue numismatique, 1896, 3^e trimestre. — ROUVIER. Une métropole phénicienne oubliée : Laodicée, métropole de Canaan. — PROU. Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire. — CASANOVA. Numismatique des Danichmendites. — ROUYER. D'une monnaie d'évêque des Innocents, originaire d'Amiens, mal interprétée par Leber. — ROMAN. Médaille de Jacques Charlet, seigneur d'Esbyly. — ROBERT. Les jetons des États de Bretagne. — BORDEAUX. Les monnaies frappées par François I^{er} comme comte de Provence.

Rivista italiana di numismatica, t. IX, fasc. III. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana : XXXIX. Numismata maximi moduli. — PAPADOPOLI. Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli. — RUGGERO. Annotazioni numismatiche italiane e genovesi. — OSTERMANN. Di un ritrovamento di monete Veneziane, Veronesi e Trentine dei primordi del secolo XIII. — MOTTA. Documenti Visconteo-Sforzeschi per la storia della zecca di Milano.

La Gazette numismatique, t. I, n^o 1. — D^r LEBRUN. Numismatique antique : Cossea. — A. DE WITTE. Les pieds-forts brabançons. — C. DUPRIEZ. Les moulins et les jetons bruxellois. — LE MÊME. Le médailleur Eugène Mouchon. — Varia.

N^o 2. — C. DUPRIEZ. Triens mérovingiens inédits. — LE MÊME. Jeton tournaisien. — P. BEGER. Un poids monétaire gueldrois. — C. DUPRIEZ. La tourelle de Chenonceaux. — LE MÊME. Hérard, graveur liégeois. — Varia.

Numismatic circular, n° 47. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — HAZLITT. « Coins of Europe ». — BAGNALL-OAKELEY. On finds of coins in Gloucestershire. — Varia.

N° 48. — HAZLITT. « Coins of Europe. » — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — BAGNALL-OAKELEY. Roman coins found in the forest of Dean. — Varia.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, n° 29. — DIEHL. Supplément à la sphragistique polonaise. — W. K. Monnayage en Pologne, et divers articles archéologiques.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrennde in Wien, n° 76. — NENTWICH. Zur Systematik des Münzensammelns. — CUBASCH. Münzenfund.

N° 77. — Theodor Unger — OTTO VOETTER. Noch einmal Viminacium. — NENTWICH. Die Münzen, Medaillen und Prägungen mit Namen und Titel Ferdinands I. — LOEHR. Geldzeichen, Jetons, Gedächtnismünzen und Medaillen von und für Eisenbahnen.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1896, 4^e liv. — M^{lle} DE MAN. Iets uit geschiedenis der Zeeuwsche Assignaten in 1795. — V^{te} B. DE JONGHE. Quatre monnaies inédites ou peu connues de 'sHeerenberg et de Stevensweert. — BRUINVIS. Penning ter Eere von W.-G. Ten Honte de Lanze. — R. VALLENTIN. Nicolas Heynsius, homme d'État hollandais, numismatiste.

Bulletin de numismatique, t. III, liv. 11. — C^{te} DE CASTELLANE. Fontenay-le-Comte, atelier de Charles VII. — R. SERRURE. La collection Lefèvre van den Berghe. — Varia.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, n° 158. — WÖBER. Ueber die Quellen altchristlicher Symbolik. — KUBITSCHKE. Kleine Mittheilungen über neuere Erscheinungen der antiken numismatischen Literatur.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 26 septembre 1896.

... A la demande de M. Edmond Rappaport, et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Jacques Hirsch, docteur en philosophie et numismatiste à Munich, Reichenbachstrasse, 15^r.

Le Secrétaire,
G. CUMONT.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 14 octobre 1896.

... A la demande de M. De Meunynck et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. H. Joos, lieutenant-colonel d'infanterie territoriale à Cassel (Nord), France.

Le Secrétaire,
G. CUMONT.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 7 novembre 1896.

... M. G. Cumont ayant renoncé au renouvellement de son mandat de secrétaire, M. A. de Witte est désigné pour remplir ces fonctions à partir du 1^{er} janvier 1897 jusqu'au jour de l'assemblée générale de juillet prochain. M. A. de Witte devant se rendre à l'étranger cet hiver, M. Éd. Vanden Broeck veut bien accepter de gérer le secrétariat en son absence.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1896.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 185 à 188. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 208, 214 et 215, pl. 121 et 126.
- Amérique.** — *The Brooklyn medical journal*, vol. X, n^o 7
- Angleterre.** — *The Monthly numismatic Circular*, nos 46 à 48.
- Autriche-Hongrie.** — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 75 à 77. — *Monatsblatt*, n^o 158. — *Wiadomosci numizmatyczne-archeologiczne*, n^o 29.
- Belgique.** — *Revue bibliographique belge*, 1895, nos 11 et 12; 1896, nos 1 à 9. — *Messenger des sciences historiques*, 1896, 2^e liv. — *Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. I à V; t. VI, 1^{re} livraison. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXV. — *Bulletin du Cercle archéologique de Gand*, 4^e année, n^o 3. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. X, 2^e livraison. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1896, liv. 7 et 8. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1895, liv. 5 à 8. — *Annales de l'Académie d'archéologie*, t. XLIX, liv. 3 et 4. — *La Gazette numismatique*, nos 1 et 2. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI, 2^e liv. — Institut archéologique de Luxembourg : *Annales*, t. XXXI. — *Mémoires de la Société des sciences du Hainaut*, t. VI et VIII, 5^e livraison. — *Revue belge de numismatique*, année 1896. — *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroy*, t. XX, 2^e livraison.

- France.** — *Bulletin de la Société de Borda*, t. XXI, 2^e liv. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXVII, liv. 3 à 4; partie technique, t. LXXVIII, liv. 8 à 10 — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1896, 4^e fascicule. — *Revue numismatique*, 1896, 3^e trimestre.
- Italie.** — *Rivista italiana di numismatica*, 1896, fasc. III.
- Pays-Bas.** — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. IV, 4^e livraison.
- Portugal.** — *O Archeologo Português*, vol. II, n^{os} 4 à 7.
- Suisse.** — *Revue suisse de numismatique*. t. VI, 1^{re} livraison. — Société de la Suisse romande : *Antiquités lacustres*. Album de 41 planches, avec texte explicatif, in-4^o, Lausanne, 1896.

Ouvrages non périodiques.

- ARENDET et DE RIDDER. — *Législation héraldique de la Belgique*, 1595-1895; *Jurisprudence du conseil héraldique*, 1844-1895. Bruxelles, 1896, in-8^o, 462 pages. (Envoi de la Société belge de librairie.)
- BAHRFELDT (D^r E.). — *Abkürzungen auf Münzen*. Berlin, 1896, in-8^o, 39 pages (Hommage de l'auteur.)
- DE CASTELLANE (C^{te}). — *Les premiers écus à la couronne fabriqués à Poitiers*. Paris, 1896, in-8^o, 2 pages, 1 vignette. — *Fontenay-le-Comte, atelier de Charles VII, régent puis roi*. Paris, 1896, in-8^o, 5 pages, 2 vignettes. — *Le Puy, atelier de Charles VII, régent puis roi*. Paris, gr. in-8^o, 4 pages, 1 vignette. (Hommage de l'auteur.)
- DE JONGHE (V^{te} B.). — *Quatre monnaies inédites ou peu connues de 'S-Heerenberg et de Stevensweerd*. Amsterdam, 1896, in-8^o, 8 pages, 1 planche — *Un esterlin au type anglais frappé par Renard de Schonau comme engagé des comtes de Durbuy et de La Roche* Bruxelles, 1896, in-8^o, 7 pages, 1 vignette. (Hommage de l'auteur.)
- DE LUZE (Ed.). — *Les monnaies des ducs de Bourgogne*. Auxerre, 1896, gr. in-8^o, 79 pages. (Hommage de l'auteur.)
- DE WITTE (A.). — *Médaille du comte et de la comtesse du Nord, dite médaille des princes russes*. Bruxelles, 1896, in-8^o, 6 pages, 1 vignette. (Hommage de l'auteur.)

- GERMAIN (L.). — *La souche et l'orange, emblèmes du roi René*. Caen, 1896, in-8°, 26 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana*, n° XXXIX. Milano, 1896, gr. in-8°, 18 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- HIRSCH (J.). — *Das sogenannte Pactum Ottos I vom Jahre 962*. München, 1896, in-8°, 137 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- MAXE-WERLY. — *Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule*. Paris, 1896, in-8°, 14 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- OLIVIERI. — *Monete e medaglie degli Spinola di Tassarolo, Ronco, etc.* Genova, 1860, in-8°, 285 pages, 1 carte et 22 planches. (*Don de M. J. Hirsch.*)
- STORER. — *The memorials of Edward Jenner*, 1796-1896. Chicago, 1896, in-12, 19 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- VITALINI. — *Un nuovo grosso inedito di Gio-Antonio Falletti, conte di Benevello*. Roma, 1896, in-4°, 7 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

- Numismatische Correspondenz*, n°s 155 à 158. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, n°s 39 à 41. — *Catalogue Zchiesche et Koder*, n° 67. — *Catalogue de la collection Neelemans et catalogue de la collection de la vicomtesse de C.* (Envoi de M. Schulmann.) — *Catalogue Schulmann*, à prix marqué, n° 32, avec 3 planches. — *Catalogue de la collection Friedrich*, 3 planches. (Envoi de M. Hess.) — *Catalogue à prix marqué de v. Auerhann*, à Prague — *Catalogue Tornngrens*. (Envoi de M. Bukowski.) — *Sprawozdanie z zarządu museum narodowego Polskiego w Rapperswylu za rok*, 1895. (Don de M. Bukowski.) — *La Circulaire numismatique universelle*, n° 17. — *Calendario d'oro, pubblicazione ufficiale dell' istituto araldico italiano*, anno 1896. (Don du bibliothécaire) — *Numismatischer Verkehr*, 1896, n°s 7 et 8. — *Collection de feu M. T.* Paris, 1896, 2 planches et *Monnaies antiques*. Paris, 1896. (Envoi de M. R. Serrure.) — *Vente Ermel*. Bruxelles, 1896. (Envoi de M. C. Dupriez.) — *Berliner Münz-Verkehr*, n° 27. — *Catalogo di monete antiche*, n° 10. — *Catalogue de la librairie F. Casella*, à Naples. — *Catalogue de la librairie J. Jullien*, à Genève.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. C. Dupriez.

Florin d'or de Rodolphe de Diepholt, évêque d'Utrecht.

Don de la Société suisse de numismatique.

Jeton de présence, en bronze, de l'assemblée de la Société tenue à Genève, en 1896.

Don de la medical Society of the County of Kings.

Petite médaille, en bronze, commémorative du centenaire de la découverte de la vaccine.

Don de M. J. Baetes.

Médaille de prix de l'école de dessin de Berchem, gravée par Jules Baetes. Exemplaire de bronze.

Don de M. J. Hirsch.

Médaille, en bronze, à l'effigie du numismate D. Promis.

Don de M. A. de Witte.

Trois grands bronzes de Faustine jeune, Philippe père, Philippe fils. — Une monnaie de la Grèce antique, en argent. — Bronze de la colonie de Nisme. — Esterlin avec IOHN, de Jean I^{er}, duc de Brabant. — Demi-daldré frappé à Maestricht, en 1582, par Philippe II. — Tuin de Guillaume V, comte de Hainaut, contremarqué d'une roue. — Quatre monnaies de la république d'Haiti. — Méreau gothique de Bruxelles. — Méreau gothique de Malines. — Méreau du xv^e siècle, trouvé à Anvers. — Jeton de la Chambre de la ville de Bar. — Campagne de 1814, médaille donnée aux soldats prussiens.

Soit en tout : 13 monnaies, 2 jetons, 3 méreaux, 3 médailles et 1 médaille-décoration.

Bruxelles, le 12 novembre 1896.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,
ALPHONSE DE WITTE.

LES
DENIERS CONSULAIRES
RESTITUÉS PAR TRAJAN.

PLANCHE V.

Je compte publier, dans le courant des premiers mois de 1897, une étude étendue sur les monnaies de la République romaine communément appelées monnaies consulaires. Ce travail contiendra beaucoup de rectifications et d'additions à l'ouvrage, en deux volumes, de M. Babelon, paru en 1885 et 1886. Il sera accompagné de treize planches et d'une centaine de figures dans le texte, représentant des monnaies tirées de presque toutes les collections de l'Europe.

La direction de la *Revue belge de numismatique* m'a demandé un article. Les pages suivantes contiennent le dernier chapitre de mon ouvrage: la revision de la liste des deniers restitués par l'empereur Trajan, décrits dans l'ouvrage de Babelon, tome II, de la page 569 à 587, voir n^o 3 à 56.

I. BABELON, t. II, p. 571, n^o 3. — Tête de Janus.
Rev. Quadrige.

Cette intéressante monnaie est, jusqu'à présent, unique au Cabinet impérial de Vienne, comme le dit aussi H. Cohen dans ses *Monnaies consulaires*, page xxxvii, n° 51. M. Babelon ne parle pas de la provenance du denier. Suivant la page xii de sa préface, « les monnaies décrites dans cet ouvrage se trouvent toutes, sauf indication contraire, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale ». Il faut donc supposer que le cabinet de France possède aussi actuellement un exemplaire de cette pièce rarissime. Je ne le crois pas. Mais quoi qu'il en soit, le dessin de M. Babelon est pris d'après le denier de Vienne. Il n'est cependant pas correct, comme le démontre la comparaison avec l'original, dont je donne une reproduction sur la planche V, n° 1. Je dois à M. le D^r F. Kenner, conseiller d'État et directeur du Cabinet impérial de Vienne, l'envoi d'une empreinte de cette pièce. On peut voir très clairement, et M. Babelon lui-même le dit dans son texte, page 571, quoique son dessin ne le fasse pas voir, que Jupiter tient un sceptre de la main gauche. La roue gauche du quadrigé est visible. Une reproduction, en général fidèle, mais peut-être un peu embellie, se trouve dans l'ouvrage du baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, pl. 44, n° 10.

2. B., p. 571, n° 4. — Denier avec la représentation de la fondation de Rome.

Les deux oiseaux représentés, dans le champ du denier original, aux deux côtés de la déesse Rome assise, ont été changés sur la pièce restituée en deux proues de navire. Les opinions sur la nature de ces oiseaux sont loin d'être d'accord. Cavedoni, *Ragguaglio storico*, p. 146, les nomme simplement des oiseaux volants; Riccio, *Monete delle famiglie*, p. 261, et Cohen, *Méd. cons.*, p. 341, et xxxvii, n° 50, les déclarent des colombes; d'après Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, édition originale allemande, p. 530, traduction Blacas, t. II, p. 373, ainsi que d'après Babelon, t. I, p. 72 et t. II, p. 572, note, les oiseaux sont des vautours; d'Ailly, *Recherches*, t. II, p. 474, les donne pour des corbeaux et, enfin; J. Friedlaender les tient pour des pics. Je suis tout à fait de cette dernière opinion, parce qu'elle me semble beaucoup mieux fondée sur le type entier du revers de la monnaie que toutes les autres. Le pic, cet oiseau sacré de Mars, du père de Romulus et de Rémus, apportant la nourriture aux jumeaux, est en rapport intime avec la louve qui allaite. Cela découle aussi du revers du denier de SEX · PO · FOSTLVS (Babelon, t. II, p. 336, Pompeia, n° 1) avec la louve allaitante et les trois pics sur le figuier ruminal. De plus, le vol flottant des pics me semble très bien représenté sur le denier.

3. B., p. 572, n° 5. — Æmilia.

Riccio donne, dans son *Catalogo*, tav. IV, n° 7, une empreinte en relief de ce denier unique, dont j'ignore le sort depuis la vente publique de 1868. La pièce n'était pas bien conservée, mais on peut voir très clairement, sur le dessin de Riccio, le scorpion sous les pieds des chevaux du quadrigé. Le scorpion est omis sur la gravure de Babelon, quoique la description de la monnaie soit correcte.

4. B., p. 572/3, n° 7. — Æmilia.

L'exemplaire de ce denier, cité par Babelon, se trouvait autrefois dans la collection Borghesi et est figuré, dans le catalogue de la vente de 1881, sur la pl. I, n° 32, et, dans celui de 1893, à la p. 4, n° 42. La légende du revers AEMILIA et non AIMILIA, comme le dit M. Babelon à la p. 573, se lit sur l'exemplaire du cabinet royal de Berlin, provenant de la collection Sandes. Je regrette de ne pouvoir donner un dessin de ce denier, mais le métal de la monnaie est altéré au point d'en faire craindre la destruction par la prise d'une empreinte.

5. B., p. 573, n° 8. — Cæcilia.

Le dessin de ce denier unique de l'ancienne collection Borghesi, dans le premier catalogue de vente de 1881, pl. I, n° 96, est bon ; celui, dans la seconde édition de ce catalogue, de 1893, à la p. 17, n° 218, laisse à désirer. D'après la figure et

le texte, p. 16, n° 195 du premier catalogue, le signe de la valeur a la forme X sans barre et non ✕, comme M. Babelon le dit dans sa description, p. 573. Borghesi lui-même a lu X; il dit expressément (*Œuv. compl.* t. I, pp. 217-8) que le signe de la valeur est de la forme non barrée. Le dessin de ce denier, donné par Riccio, *Monete delle famiglie*, tav. 54, n° 10, est correct.

6. B., p. 573, n° 10. — Carisia.

Babelon cite un exemplaire de cette monnaie, provenant de l'ancienne collection H. Cohen. La collection Sandes en renfermait un deuxième exemplaire qui est maintenant au cabinet royal de Berlin. Je ne sais si ces deux pièces sont identiques, car j'ignore dans quelle collection le denier de Cohen est entré après la vente de cette collection. Le dessin donné ici sur la pl. V, n° 2, fait voir que la gravure de M. Babelon n'est pas tout à fait correcte. Je dois à M. le prof. D^r A. von Sallet, directeur du Cabinet royal de Berlin, les empreintes de ce denier et des suivants.

7. B., p. 575, n° 15. — Cornelia.

Ce denier unique de la collection Bunbury a été acheté par M. Seltmann, de Londres, à la vente publique de ce célèbre cabinet, au mois de juin 1895, à un prix étonnamment bas, 25 shillings. (*Voyez* pl. V, n° 3.)

8. B., p. 575, n° 16. — Cornelia.

Le dessin du denier unique de l'ancienne collection de Quelen n'est pas bien venu dans Babelon. Beaucoup meilleure est la reproduction dans le catalogue de vente même de cette collection, Paris 1888, pl. I, n° 472. J'ignore dans quelle collection le denier a passé.

9. B., p. 575, n° 17. — Cornelia.

Cohen, *Méd. cons.*, p. xxxii, n° 11, cite ce denier d'après Morell, planche Cornelia 6, n. C; Babelon le décrit d'après l'exemplaire de l'ancienne collection Gossellin. Chez Morell, la légende est : COSSVS · CN · F · LENTVLVS; la description dans le catalogue Gossellin, p. 30, n° 402, en fait seulement : COSSVS · CN · LENTVLVS, mais je crois que le F ne manque que par erreur. Je ne sais ce que le denier Gossellin est devenu : peut-être est-ce l'exemplaire même possédé plus tard par M. A. de Belfort et vendu, avec sa collection, en 1888. Sur la pl. II, n° 332 du catalogue, la légende n'est pas assez claire, le F derrière CN est peu visible. Dans le texte, la pièce est donnée comme inédite, mais c'est une erreur. L'exemplaire du Cabinet impérial de Vienne, que je reproduis sur la pl. V, n° 4, est très bien conservé. La légende est complète et très claire : COSSVS · CN · F · LENTVLVS.

10. B., p. 576, n° 18. — Cornelia.

Le dessin de ce denier, chez Babelon, est très incomplet. La légende intérieure du revers manque en grande partie. M · AGRIPPA · COS · TER n'est pas visible ; quoique l'inscription soit ainsi citée dans le texte, p. 576. Le catalogue de Quelen donné, pl. II, n° 724, le dessin d'un exemplaire avec la légende complète ; de plus M. Imhoof-Blumer en figure un autre dans ses *Portraithköpfe*, pl. I, n° 9. On trouve ici, sur la pl. V, n° 5, l'exemplaire du cabinet impérial de Vienne, qui est d'une conservation parfaite.

11. B., p. 576, n° 20. — Decia.

La représentation de ce denier est aussi incomplète chez Babelon ; le mot ROMA manque à l'exergue sous les dioscures. Je dois à M. Herbst, directeur du Cabinet royal de Copenhague, une empreinte de ce denier unique, qui est figuré correctement dans le catalogue de Ramus, t. II, 1816, pl. I, n° 18. Il est étonnant que ce dessin de Ramus soit cité partout, mais jamais copié correctement. Riccio veut faire croire que son dessin dans les *Monete delle famiglie*, tav. 56, n° 2, est une reproduction d'après Ramus, quoiqu'il soit une pure invention de lui-même. Il cite, de plus, incorrectement cet ouvrage : t. I, p. 2, pag. 50, n. 18, au lieu de : pag. 50, n. 1, ou pl. I, n. 18. Aussi Borghesi fait-il mention de ce denier dans sa liste des deniers restitués par Trajan dans les *Œuv. compl.* t. I, p. 217, et t. II, p. 321, note 7, mais encore ici

la citation est fautive les deux fois, en dernier lieu même : p. 30, n. 18! Cette citation erronée de Riccio ou de Borghesi a été reproduite par Babelon, t. II, p. 577, note 1. Cet auteur dit, par erreur, que le catalogue Ramus, qui est écrit en latin, l'est en italien. Babelon n'a donc pas contrôlé la citation, empruntée par lui à Riccio ou à Borghesi, en consultant l'ouvrage original, car il aurait alors, sans aucun doute, remarqué la lacune dans le dessin de Cohen copié par lui.



J'ai reproduit ici le dessin de Ramus et donné en plus un dessin du revers sur la pl. V, n° 6.

12. B., p. 577, n° 22. — Eppia.

Cette restitution a été, jusqu'à présent, toujours citée d'après le denier du Cabinet numismatique de Milan (Brera). Tous les auteurs ont passé sous silence qu'un autre exemplaire de cette monnaie a déjà été publié dans la *Zeitschrift für Münzkunde* de B. Koehne, t. II, 1842, p. 193, pl. V, n° 6, par MM. J. Friedlaender et A. von Rauch.



Ce denier de l'ancienne collection B. Friedlaender est entré au Cabinet royal de Berlin (cfr. J. Friedlaender et A. v. Sallet, *Das Königliche Münzkabinet*, Berlin 1873, p. 218, n° 858). La fin de la légende est effacée et cette circonstance ne permet pas de décider si la forme du nom du monétaire est : Q. METELL, comme le donnent Cohen et Babelon, ou Q · METEL, comme Borghesi l'écrit dans les *Œuv. compl.*, t. I, p. 217.

13. B., p. 577, n°s 23 et 24. — Horatia.

Nous trouvons, citées dans les ouvrages, deux variétés de ce denier restitué : l'une, avec une petite tête féminine au-dessous des dioscures, l'autre, sans cette tête. Toutes les deux ont au droit la légende : COCLES.

Morell, *Thesaurus*, planche Horatia, n°s II et III, donne des dessins des deux types ; je crois que l'on peut en déduire toutes les descriptions postérieures à ces deux reproductions. Je ne connais qu'un seul exemplaire authentique du denier avec la petite tête de Clélie sous les chevaux des dioscures : c'est l'exemplaire de la collection Santangelo, maintenant au Museo nazionale de Naples, et décrit dans le catalogue Fiorelli (t. II, *Monete romane*, 1870, n° 7831). Le dessin que je donne sur la planche V, n° 7, est fait d'après une empreinte que je dois à l'obligeance de M. G. de Petra, directeur du Museo nazionale. Je crois que tous les deniers de la variété sans la petite tête

sont faux, ceux du British Museum, du Cabinet royal de Vienne et du Cabinet ducal de Gotha, entre autres. Ces trois pièces sont frappées avec les mêmes coins. L'exemplaire du Musée communal de Breslau, cité comme grande rareté par M. F. Friedensburg, dans la *Ztschr. f. Num.* (t. XIII, 1885, p. 121), est une imitation de Becker. On trouve représentés sur la planche V, n° 8, l'exemplaire de Vienne, entré au Cabinet impérial avant que Becker ne produisît ses contrefaçons, et, pour faciliter la comparaison, sous le n° 9, le denier beckerien.

14. B., p. 578, n° 26. -- Julia.

Babelon a décrit ce denier d'après l'exemplaire du musée de Copenhague, cité dans le *Catalogue Ramus* (t. II, p. 115, n° 5). On en trouve aussi un dessin chez Saulcy : *Système monétaire à l'époque de Jules-César* (pl. X, n° 4), mais je le crois une simple copie de la figure dans les *Monnaies consulaires* de Cohen (pl. 45, n° 3).

Un autre exemplaire existe au Cabinet de Berlin : il provient de l'ancienne collection des Électeurs, et a déjà été décrit et figuré par Beger, *The-saurus brandenb.*, 1699, suiv., p. 557.

Ce fait est resté inconnu à M. J.-A. Blanchet, qui décrit un troisième exemplaire de ce denier dans la *Revue numismatique* (française), t. XI, 1893, p. 40, pl. I, n° 1, parmi les acquisitions nouvelles du Cabinet de France. Cette pièce est d'un style

assez grossier qui diffère beaucoup de celui des deux deniers précédents. Je donne sur la planche V, n° 10, le dessin de l'exemplaire de Berlin.

15. B., p. 578, n° 27. — Julia.

L'inscription, sur la chaise, d'après le dessin chez Babelon, est : CAESAR DIC TER, mais PER dans le texte. L'auteur dit : « On a cru à tort, d'après un exemplaire fruste, que la légende CAESAR DIC PER manquait parfois sur la monnaie restituée ».

Cet « on » concerne H. Cohen, qui a décrit l'exemplaire usé du Cabinet de Berlin, mais M. Babelon passe cela sous silence. Je donne sur la planche V, n° 11, un dessin du denier berlinois, parce que, sur cette pièce, les détails de la chaise curule sont plus visibles que sur la figure de Babelon.

16. B., p. 578, n° 28. — Julia.

Nous possédons deux variétés de cet aureus : l'une, avec la tête laurée de César, est décrite par Babelon ; un exemplaire de l'autre, avec la tête nue, est au British Museum et a été publiée par Cohen, *Méd. imp.*, 2^e édition, t. I, p. 19, n° 56. C'est par erreur que M. A. Butkowski (*Dictionnaire numismatique*, t. I, p. 27, n° 52, note) dit qu'un exemplaire de la seconde variété se trouve aussi au Cabinet de Turin. Il a confondu cet aureus avec l'aureus suivant, n° 29, de Babelon, comme on

peut s'en assurer dans le *Catalogue de Fabretti*, p. 156, n° 2897.

17. B., p. 579, n° 31. — Livineia.

Le denier du musée Theupoli (*Mus. Theup. ant. num.*, t. I., p. 57, voir la seconde monnaie du bas), est maintenant au Cabinet impérial de Vienne, qui a acheté, en 1823, toute la collection Tiepolo (Cfr. J. Friedlaender, *Repertorium*, p. 22). J'ai donné, planche V, n° 12, un dessin de ce denier, unique jusqu'à présent.

18. B., p. 580, n° 33. — Lucretia.

Ce denier, cité par Borghesi, *Œuvres compl.*, t. I, p. 217, était, d'après lui « una volta nel museo Vaticano ». Où se trouve-t-il maintenant?

19. B., p. 580, n° 34. — Mamilia.

Un bon dessin de cette pièce se voit dans le *Catalogue de Quelen*, pl. I, n° 473 ; un autre, peu satisfaisant, du denier très bien conservé de l'ancienne collection Borghesi, dans le catalogue de vente de 1893, p. 60, n° 792. Tous les exemplaires connus de ce denier ont sur le droit seulement la marque de coin E ; il n'y a pas d'autres variétés.

20. B., p. 581, n° 37. — Memmia.

Le dessin et la description de ce denier ne sont pas d'accord chez Babelon. Le graveur a omis le mot AED dans la légende du revers. La figure

donnée par Morell, pl. Memmia, n° A., est correcte.

21. B., p. 581, n° 38. — Minucia.

On regarde le plus souvent la tête représentée au droit de ce denier comme étant celle de la Dea Roma. Mais je répète ce que Cavedoni dit comme note explicative aux *Œuvres compl.* de Borghesi, t. I, p. 217 : « Il me semble que ce doit être plutôt la tête de Mars jeune avec un casque orné d'une longue crinière et de deux plumes ». Borghesi dit même dans le texte : « Già nel museo Vaticano. Nouvelle letterarie fiorentine del 1774, p. 680. Non so se sia la medesima ch'è citata dal Bimard et dal Beauvais senza darne le descrizione ». C'est encore ainsi sur ce denier dont je ne connais pas le sort.

22. B., p. 582, n° 40. — Numonia.

M. F. van Vleuten, de Bonn-sur-le-Rhin, possède un exemplaire bien conservé de ce denier avec la légende complète. La pièce a été trouvée dans la province prussienne rhénane.

23. B., p. 583, n° 43. — Quinctia.

Le dessin de ce denier ne donne pas les lettres TI = Q du revers, sous les chevaux, mais la description les mentionne. On peut les distinguer clairement sur le dessin de ma planche V, n° 13, qui reproduit l'exemplaire jusqu'ici unique

du British Museum. Je dois l'empreinte à l'obligeance de M. Grueber.

24. B., pp. 583-584, n^{os} 44 à 46. — Rubria.

Sur le côté du char de triomphe des deniers n^{os} 44 et 45, se voit, chez Babelon, un foudre, sur celui du n^o 46, un aigle. M. Babelon ne parle pas de ces symboles, ni lors de sa description des deniers originaux, t. II, pp. 406-407, n^{os} 1-3, ni lors de celle des restitutions.

L'exemplaire du denier n^o 44, de l'ancienne collection Bunbury vendue en 1895, est figuré ici sur la planche V, n^o 14. Il a un aigle au lieu du foudre et le denier n^o 45 du Cabinet royal de Berlin, provenant de la collection Sandes, a aussi un aigle, comme on le voit sur le denier n^o 46, et non un foudre, pl. V, n^o 15. J'ignore en vérité s'il existe des deniers n^{os} 44 et 45 avec le foudre.

25. B., p. 584, n^o 47. — Scribonia.

Babelon donne la description de ce denier d'après l'exemplaire unique de la collection Bunbury. Il provient de la collection Pembroke, et est dessiné dans le catalogue de cette suite, 3^e part., planche 93. Une bonne représentation figure sur la planche II, n^o 8, du catalogue de vente Bunbury. Le denier a été acheté à cette vente par M. Rollin, de Paris; je ne sais pas ce qu'il est devenu.

26. B., p. 584, n^o 40. — Servilia.

La légende du droit de ce denier unique du

Cabinet royal de Copenhague est, suivant l'empreinte de la pièce, qui est très bien conservée : FLORA PRIMVS, et non : FLORAL, comme l'écrit le *Catalogue Ramus*, t. II, p. 98, n° 16. Cohen, p. xxxvi, et Babelon donnent la même lecture. Le dessin de Ramus, t. II, pl. II, n° 32, est correct. Voyez ici pl. V, n° 18.

27. B., p. 585, n° 49. — Sulpicia.

Le dessin et le texte de Babelon ne sont pas d'accord ; l'un porte : AE CVR, l'autre : AED CVR ; mais cette dernière lecture est fautive. AE seul est correct, comme on peut le voir ici sur le dessin, pl. V, n° 17, du denier du British Museum. La description que Cohen a donnée, *Médailles consulaires*, p. xxxvi, n° 43, est exacte.

28. B., p. 585, n° 52. — Tullia.

Ce denier existe au Cabinet royal de Berlin. Cette belle pièce provient de la collection Sandes. On trouve sur la planche V, n° 16, le dessin de cette monnaie rarissime. Un second exemplaire repose chez M. Fr. Frau de Vienne ; il appartenait aussi autrefois au Cabinet de Berlin, et a été vendu à la deuxième vente des doubles du Cabinet royal, laquelle a eu lieu en 1885. (Cfr. le catalogue, n° 53, de A. Weyl, à qui la vente était confiée, p. 12, n° 214.)

M. BAHRFELDT.

Breslau (Silésie), décembre 1896.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES D'INAUGURATION

FRAPPÉS PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS

1717-1792.

INTRODUCTION.

Le mot *inauguration* vient du latin *inauguratio*, dérivé du verbe *inaugurare*, prendre les augures en commençant un acte quelconque, consacrer, inaugurer.

Les augures, ces interprètes du futur, auxquels les oiseaux venaient confier, disait-on, les secrets de l'avenir, s'ils ne pouvaient se regarder sans rire, n'en étaient pas moins des gens fort pratiques. Ils ne rendaient leurs oracles que contre de nombreux denarii bien sonores, de beaux aurei bien ronds. Faut-il voir dans les offrandes et les dons faits aux disciples de Parnasus l'origine des *misilia*, des libéralités qui marquaient, jadis, l'inauguration du souverain désireux d'exciter ainsi l'enthousiasme du peuple, dont les acclamations et la joie faisaient bien augurer de l'avenir du règne? Nous n'oserions le prétendre; car ce serait vraiment attribuer trop

d'importance à l'étymologie d'un mot et mieux vaut avouer sa complète ignorance.

Quoi qu'il en soit, les empereurs, les rois, les princes eurent longtemps l'habitude, fort appréciée de leurs sujets, de faire largesse au peuple d'espèces monnayées à leur avènement au pouvoir, ou parfois aussi en d'autres circonstances solennelles de leur règne.

Dans les Pays-Bas, ces distributions avaient lieu régulièrement, croit-on, lors de la prestation de serment du nouveau seigneur, cérémonie connue sous le nom de *Joyeuse Entrée*.

Le duc ou le comte, en cette circonstance, jurait sur l'Évangile qu'il observerait et ferait observer les anciens privilèges, libertés, droits, usages et coutumes, et les représentants des divers ordres ou des États qu'ils seraient bons et loyaux sujets (1).

Aucun document officiel ne permet de déterminer l'époque précise à laquelle prit naissance, en Belgique, l'usage de frapper, à l'occasion des inaugurations, des jetons d'or, d'argent et de cuivre, destinés à prendre la place des monnaies dans les libéralités faites au populaire.

Ce qui est certain, c'est qu'on fit usage de jetons, le 3 juillet 1467, date de la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire à Malines. Un passage de la

(1) Œuvres complètes de J.-J. Raepsaet, édition Leroux, t. 1^{er}. *Dissertation sur les inaugurations des princes souverains des Pays-Bas*, pp. 123-198.

Geschiedenis van de Stad en de Herlykheid van Mechelen, de l'historien David, rappelé depuis par M. Picqué, l'établit à l'évidence : « Le duc se lève » de sa chaire ; debout entre les deux *commenge-meesters*, il prête serment à la commune, et cela » en flamand, comme venaient de le faire au duc » de Bourgogne, de Lothier, etc., les bourgeois et » habitants ; l'Évangile est ouvert sur un haut » coussin. A peine Charles venait-il de finir : » *se Dieux nous aid et ses sains et tous les sains de* » *Paradiz*, que le héraut, à qui l'on avait fait signe, » s'adressa au peuple : Criez tous : Vive le Prince ! » et par trois fois l'acclamation retentit. Le ciel » en tremblait, et du haut de l'échafaud, au son » des trompettes, deux gentilshommes jetaient à » la volée des JETONS D'OR ET D'ARGENT. »

Certains auteurs ont soutenu que les jetons d'inauguration avaient cours comme monnaies. Nous-même, nous avons versé dans cette erreur (1). Depuis, nos recherches aux *Archives du royaume* nous ont donné la preuve que si, dans les comptes de fabrication des jetons d'inauguration dits « Saygelt », on lit parfois des mentions telles que celles-ci : 251 pièces de 2 florins, 274 livres de pièces de 10 patards, etc., il faut tout simplement entendre par là le prix de revient de chaque jeton au gouvernement. Les détails dans lesquels entrent souvent les maîtres des Monnaies dans leurs états de dépenses le prouvent surabondamment.

(1) *Revue belge de num.*, t. L, pp. 32-33.

Il était cependant permis, tout au moins au xvi^e et au xvii^e siècles, d'échanger les « Saygelt » contre de bonnes espèces coursables et trébuchantes.

C'est ce qui explique pourquoi on rencontre de ces pièces évaluées avec les monnaies dans certains placards et tarifs anversoïis et gantoïis à l'usage des changeurs.

Au cours du travail que nous publions aujourd'hui, nous bornerons nos recherches à l'étude des seuls médailles et jetons frappés, par ordre du gouvernement, dans les provinces belgiques à l'occasion des inaugurations des souverains autrichiens qui ont régné sur ces pays au xviii^e siècle. Cette petite série métallique est remarquable au point de vue artistique, car elle a pour auteurs Philippe et Jacques Roettiers, ainsi que le célèbre graveur Théodore van Berckel.

CHAPITRE I.

INAUGURATION DE L'EMPEREUR CHARLES VI. — 1717.

I. Historique.

Le roi d'Espagne, Charles II, mort le 1^{er} novembre 1700, avait appelé, par testament, à lui succéder Philippe, duc d'Anjou, second fils du dauphin de France. Le petit-fils de Louis XIV, en montant sur le trône du dernier descendant de Charles-Quint, prit le nom de Philippe V. Il fut inauguré à Bruxelles, à Luxembourg, à Mons, à Namur et à Malines, le 21 février 1702, et à Gand,

le 19 mars suivant. On frappa à cette occasion, pour le Brabant et la Flandre, 200 jetons d'or, 5,336 jetons d'argent de trois modules différents et pour 7 marcs de jetons de cuivre. Les États de Namur firent fabriquer des jetons spéciaux à l'effigie du roi et aux armes de la province (1).

Philippe ne jouit guère en paix de l'héritage du roi d'Espagne, dont il s'était empressé de prendre possession. En effet, dès le 7 septembre 1701, l'empereur Léopold I^{er}, le roi d'Angleterre, Guillaume III et les États généraux de la Hollande, inquiets de l'action de plus en plus envahissante de la France, s'engagèrent, par le traité de la *Grande Alliance*, à faire tous leurs efforts pour s'emparer des Pays-Bas espagnols, dans le but de former de ce pays une barrière protectrice aux Provinces-Unies contre l'ambition, toujours en éveil, du grand Roi.

Les alliés se refusèrent donc à reconnaître Philippe comme le successeur légitime de Charles II, et portèrent au trône d'Espagne, sous le nom de Charles III, le second fils de l'empereur d'Allemagne. La guerre dite de *la succession d'Espagne* s'ensuivit et, pendant près de douze ans, les provinces belges devinrent le théâtre de luttes sanglantes et acharnées.

(1) A. DE WITTE, *Un jeton d'argent inédit frappé en commémoration de l'inauguration du roi Philippe V, en qualité de comte de Namur. Annuaire de la Société française de numismatique*, t. XIX, pp. 93-100.

Le 23 mai 1706, la victoire de Ramillies, remportée par Marlborough, commandant des forces alliées, sur le maréchal de Villeroi, enleva à Philippe presque tous les Pays-Bas, dont il ne conserva bientôt plus que Namur et le pays de Luxembourg.

Le gouvernement des pays conquis fut confié à un conseil d'État, sous la haute direction de délégués anglais et hollandais constitués en commission désignée sous l'appellation de « Conférence ».

Le duc de Marlborough prit la présidence de la Conférence. Charles III, au nom duquel étaient rendues les ordonnances, avait comme représentant un ministre plénipotentiaire.

Cette administration hétéroclite, qui laissait l'avenir plein d'incertitude, ne plaisait guère aux Belges, qui ont toujours été ennemis de l'imprévu.

Aussi, en novembre 1709, les États de Brabant envoyèrent-ils à La Haye une députation auprès de Marlborough et des États généraux des Provinces-Unies pour leur rappeler que, dans la lettre adressée le 26 mai 1706 du camp de Beaulieu, par le duc et les députés des États généraux, aux États de Brabant, afin d'obtenir la soumission de ces derniers à Charles III, engagement avait été pris de maintenir tous les anciens privilèges du pays et qu'il avait été notamment promis, au nom du Roi, que la Joyeuse Entrée de Brabant serait renouvelée, telle qu'elle avait été donnée par le défunt souverain, Charles II. Une demande dans le même sens venait, d'ailleurs, d'être transmise

à Charles III, bataillant alors en Catalogne.

Les Provinces-Unies et Malborough promirent leurs bons offices, mais ils s'en tinrent là, car à cette époque, rien n'était décidé chez les Anglo-Bataves quant au sort réservé aux Pays-Bas espagnols.

Le 12 octobre 1711, à la suite du décès de son frère aîné, Joseph I^{er}, Charles fut élu, à Francfort, empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VI. Les États de Brabant saisirent cette occasion pour envoyer au nouvel Auguste une députation chargée de le féliciter et de le supplier de faire procéder, sans plus de retard, à son inauguration dans les provinces belges.

L'Empereur fit le meilleur accueil aux Brabançons et leur fit remettre par son chancelier, le comte de Singendorff, une déclaration par laquelle il les assurait qu'il « ferait employer par ses ministères tous les services et soins praticables », afin qu'il fût mis définitivement en possession des Pays-Bas méridionaux.

Malheureusement, Charles VI était impuissant à imposer sa volonté à ses alliés, et ce ne fut qu'après la ratification, passée à Anvers, le 31 janvier 1716, par son ministre plénipotentiaire, le comte de Königsegg, du néfaste *Traité des Barrières*, que le 3 février suivant, le député hollandais à la Conférence anglo-batave, Jean vanden Bergh, notifia aux Chambres des comptes de Brabant et de Flandre, aux Conseils de justice et aux États

des provinces la cessation du gouvernement des deux puissances maritimes.

L'administration des Pays-Bas fut conférée alors par l'Empereur au prince Eugène de Savoie, par lettres patentes du 25 juin 1716.

Le prince, retenu loin de son gouvernement par les nécessités de la guerre, obtint, le 30 juin, de Charles VI, la nomination comme lieutenant avec le titre de ministre plénipotentiaire, d'un de ses protégés, fils d'un petit banquier de Turin, Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de Prié, auquel ses exactions devaient faire donner par le peuple de Bruxelles le surnom de marquis de Pillé. Turinetti arriva dans la capitale du Brabant le 16 novembre 1716 et, le lendemain, le comte de Königsegg lui remit les rênes du gouvernement.

Le marquis de Prié prit, tout d'abord, les mesures nécessaires pour faire procéder dans le plus bref délai possible à l'inauguration de l'Empereur, qui, par lettres patentes du 25 juillet 1716, l'avait commis et autorisé pour « de sa part, et en représen-
» tant sa personne en cet endroit, prêter serment
» dû aux États des Pays-Bas et recevoir leur
» serment d'obéissance et fidélité », et lui avait en plus octroyé le pouvoir de substituer en sa place une ou plusieurs personnes « à l'effet des susdites prestations de serment ».

D'après la coutume, il fallait avant tout obtenir des États provinciaux leur consentement. Ils furent donc convoqués à cet effet, car, comme le

dit justement Raepsaet dans sa *Dissertation sur les inaugurations des princes souverains des Pays-Bas*,
 « les États doivent reconnaître et recevoir le nou-
 » veau prince avant de lui faire hommage, c'est-
 » à-dire avant de l'inaugurer, non pas pour lui
 » donner ou pour l'investir de la souveraineté et
 » de la propriété de nos provinces, mais pour
 » reconnaître s'il en est héritier légal, et suivant
 » nos chartes belgiques, s'il est onsen gerech-
 » tigen, onsen natuurlyken heer ».

En Brabant, pas plus qu'ailleurs, les États ne firent aucune difficulté pour reconnaître la légitimité des droits de Charles VI, mais ils réclamèrent contre la séparation du Limbourg d'avec le duché, faite depuis 1703, et que les Limbourgeois regrettaient tout autant que les Brabançons.

« L'offre faite à l'Empereur d'un don gratuit de
 » cinquante mille écus décida la question. » On ne résiste pas à de tels arguments, et, par dépêche du 28 juillet 1717, Charles prescrivit la réunion à nouveau du Limbourg au Brabant.

Bien que l'Empereur eût déjà été inauguré, en 1703, comme duc de Limbourg, il fut décidé — 8 septembre 1717 — que les députés de cette province prendraient part, comme d'usage, à l'inauguration qui devait se faire prochainement en Brabant. Cette mesure fut prise, malgré l'opposition du marquis de Prié, dont le crédit à la Cour n'était pas, on le voit, assez solide pour résister à l'influence de l'or brabançon.

Charles VI fut tout d'abord inauguré à Luxembourg le 21 février 1717. Le comte de Gronsfeldt y représenta le souverain.

Le marquis de Prié présida en personne à la cérémonie de prestation de serment à Bruxelles et à Gand, les 11 et 18 octobre.

A cette dernière date eurent lieu aussi les solennités d'inauguration à Mons, à Namur et à Malines. L'empereur y fut représenté respectivement par le prince de Rubempré et d'Everbergh, conseiller d'État et grand veneur du Brabant, le comte de Lannoy, administrateur du pays de Namur, et par le président du Grand Conseil, Christophe-Ernest de Baillet.

Dans la Gueldre autrichienne l'inauguration n'eut lieu que le 6 décembre 1719. François-Gaspar de Hemselrode de Sterkenbergh, le plus ancien membre du conseil, faisant fonctions de stadhalder et de vice-chancelier, y présida. Enfin, Charles VI, représenté par le prince de Ligne, fut inauguré seigneur de Tournai et du Tournaisis, à Tournai, le 28 février 1720.

A Bruxelles, l'inauguration se fit dans les bailles de la Cour, sur un théâtre dressé à cet effet (1). Le marquis de Prié prêta serment au nom de l'Empereur en ces termes :

Je, Hercule - Joseph - Louis Turinetti, marquis de

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, p. 195.

Prié, etc., comme ayant mandement spécial et procuration irrévocable et plein pouvoir de Sa Majesté Impériale et Catholique Charles, sixième empereur des Romains de ce nom et troisième roi des Espagnes, promet et jure, sur les Saints Évangiles, en parole du même empereur et roi, au nom de Sa Majesté Impériale et Catholique, que ledit empereur et roi sera bon administrateur de justice, bon et fidèle prince du duché de Brabant et des habitants d'icelui, présents et à venir, et que Sa Majesté ne leur fera aucune force ni violence, ni souffrira ou permettra qu'aucune leur soit faite, et que Sa Majesté ne les régira que selon droit et justice, mais gouvernera et traitera en toutes affaires tous et chacun sujets des villes, franchises, villages et tous autres sujets du pays de Brabant, en corps et biens, par justice et sentence, ainsi que selon les statuts, droits du pays et coutumes il se devra faire, et que Sa Majesté gardera aux prélats, monastères, maisons-Dieu, aux barons, chevaliers, nobles, villes, franchises, villages et tous ses sujets dudit pays de Brabant, en général et en particulier, tous leurs droits, privilèges, franchises, traités, ordonnances, statuts, coutumes et observances qui leur ont été accordés et concédés par feu (d'heureuse mémoire) les ducs Charles et Philippe, l'empereur Charles cinquième, les rois des Espagnes Philippe, deuxième et quatrième de ce nom, et des autres prédécesseurs de Sa dite Majesté Impériale et Catholique ducs et duchesses de Brabant, par feu (de haute mémoire) le sérénissime archiduc Albert (que Dieu ait en gloire) et par feu (aussi de haute mémoire) la sérénissime archiduchesse Isabelle, ensemble par François de Moura et Corteréal, marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur et capitaine général de ces Pays-Bas et de Bourgogne, au nom du très haut et très puissant et très excellent prince Charles,

deuxième de ce nom, roi d'Espagne, etc., jurés et confirmés, et lesquels ils ont et dont présentement ils jouissent, en général et particulier ; et tout ce qu'au contraire pourroit y être changé, enfreint ou innové, Sa Majesté Impériale et Catholique le réparera et remettra en son premier état, et Sa Majesté observera fidèlement, fermement, sans infraction ou contravention, tout ce que prédit est à chaque en particulier, et ne souffrira ni ne permettra qu'il y soit contrevenu en aucune manière.

Ainsi m'aide Dieu et tous ses Saints.

A leur tour les députés brabançons déclarèrent :

Nous prélats, nobles et députés des chefs-villes de Brabant, ici présents, représentant les trois États du même pays et duché de Brabant, ensuite et en vertu des procurations spéciales et irrévocables données à nous, députés des chefs-villes, pour tous les habitants du Brabant, nuls réservés ni exceptés, ayant reçu les deux serments à nous faits, de la part de Sa Majesté Impériale et Catholique, Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, le sixième de ce nom, et roi des Espagnes, le troisième de ce nom, par Votre Excellence, comme ayant à cet effet mandement spécial, procuration irrévocable et plein pouvoir de Sa dite Majesté, tel qu'un duc de Brabant est accoutumé de faire, promettons, assurons et jurons à Votre Excellence, en la qualité que dessus, que nous serons en tout bons et obéissants à Sa dite Majesté, comme de bons et fidèles sujets le doivent être à leur légitime et véritable prince.

Ainsi nous aide Dieu et ses Saints (1).

Le registre n° X de la *Jointe des monnaies aux*

(1) Archives générales du royaume. Collection des États de Brabant.

Archives du royaume de Belgique, donne sur cette cérémonie les détails suivants :

« Le marquis de Prié, ayant appris que les
 » jetons étaient prêts, fixa l'inauguration à 11 heures
 » pour se rendre à la messe du Très-Saint Sacre-
 » ment de Miracle. La milisse en haye jusques à
 » Sainte-Gudule accompagné des seigneurs et
 » suivy du régiment de cavallerie de Vesterlo et
 » du bataillon de dragons, et après la messe la
 » cavalcade, toujours les soldats en haye au pas-
 » sage marcha au théâtre que l'on avait dressé fort
 » magnifiquement sur les Bailles depuis la Cour
 » du long de l'église de Cordenberg jusques à
 » l'autre bout des Baille.

» Le serment fait, l'on jetta les médailles
 » d'or, d'argent et de cuivre selon le nombre
 » spécifié au peuple par un balcon vis-à-vis
 » le théâtre et les bailles à Sainte-Catherine et
 » le receveur général van Uffele jetta les d^s jet-
 » tons au peuple, et Son Excellence le comte de
 » Vele et le comte de Vrangél qui estoient dans
 » la maison faisant le coing de la Grande Rue,
 » led^t Receveur leur envoya une partie pour leur
 » faire honneur et les distribuer et jeter au peu-
 » ple ce qu'estant fait tous se préparèrent pour
 » aller à la table qui estoit magnifiquement
 » dressée dans le grand salon de la Cour, qui dura
 » jusques à neuf heures, lorsque l'on fit jouer un
 » beau feu d'artifice dressé sur la montaigne de
 » la Vinioble au Parc et ainsi s'acheva la fête

» du 11 octobre 1717, jour de Saint-Gommaire. »

Des bruits malveillants concernant les intentions du gouvernement avaient été répandus parmi le public par les partisans de la France. Une certaine effervescence en était résultée ; aussi le marquis de Prié, vu l'affluence des étrangers, dans la crainte de manifestations, lors de la prestation de serment, fit défense au populaire, sous peine d'une amende de 25 patacons, de porter des armes et, sous peine de 25 florins d'amende, de tirer des coups de feu en signe de réjouissance.

S'appuyant sur l'ancienne coutume, les Louvanistes avaient demandé que l'inauguration de Charles en qualité de duc de Brabant se fît dans leur ville. Cette réclamation fut admise par les États. Sur l'ordre de l'Empereur, le marquis de Prié, se basant sur le fait que les inaugurations de Philippe IV, en 1623, de Charles II, en 1666, avaient eu lieu à Bruxelles, répondit à ceux de Louvain, qu'il était dans l'impossibilité de prendre leur supplique en considération, mais que sa décision « serait sans préjudice de l'ancienne ob-
 » servance par eux alléguée, et qu'en toutes occur-
 » rences, ayant égard à leurs bons services, il
 » aurait des attentions particulières pour le main-
 » tien de leurs privilèges anciens, usages et cou-
 » tumes » (1).

L'inauguration de Charles VI comme comte de

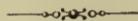
(1) La plupart de ces renseignements sont extraits, presque textuellement, du *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*

Flandre eut lieu à Gand le 18 octobre ; tous les détails de cette cérémonie sont rapportés dans la *Relation de l'inauguration solennelle de la sacrée majesté impériale et catholique Charles VI, empereur, toujours auguste et troisième du nom, roy des Espagnes, comme comte de Flandre, célébrée à Gand le 18 octobre 1717*. Gand, chez A. Craet. In-folio.

Nous avons déjà dit que le marquis de Prié y représenta le souverain. La prestation de serment eut lieu au Marché du Vendredi où on avait construit une sorte de théâtre. C'est de là que deux hérauts d'armes firent largesse au peuple, pendant que des fenêtres d'une maison particulière les deux plus anciens conseillers des finances, Thomas de Fraula et le vicomte Charles de Vooght, ainsi que le receveur général Jacques-Jean-Baptiste Van Uffele jetaient, eux aussi, des jetons au public.

(*A suivre.*)

ALPHONSE DE WITTE.



MÉDAILLES
DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS
DE LA VILLE DE LILLE
ET ORIGINES DE CET ÉTABLISSEMENT.

PLANCHE VI.

L'École des Beaux-Arts de Lille, fondée en 1755, par les soins du Magistrat de cette ville, est la plus ancienne de toute la France. Il n'existait à cette époque aucun établissement de ce genre et ce n'est que quelques années plus tard que l'École des Beaux-Arts de Paris a été créée. L'idée première de cette institution est due à M. de Séchelle, intendant de la province de Flandre.

L'école de Lille fut tout d'abord installée à l'ancien hôpital Saint-Louis, près la porte des Malades, mais cinq ans plus tard, en 1760, elle fut transférée dans un local plus commode, rue des Récollets, à laquelle elle donna le nom de rue des Arts, qui subsiste encore aujourd'hui. C'est là que fut installé ensuite le musée de tableaux de la ville de Lille. Enfin, en 1766, l'affluence des élèves qui venaient de toute la province et même de l'étranger, détermina le Magistrat à faire bâtir un établis-

sement spécial, situé près de la collégiale de Saint-Pierre.

Dès le principe on ne s'occupa à Lille que de cours publics et gratuits de dessin, mais déjà en 1762 on y joignait une école d'architecture et, l'année suivante, on y donna des leçons de mathématiques et même de botanique.

L'École des Beaux-Arts de Lille eut le sort de beaucoup d'établissements nouveaux ; son utilité incontestable fut peu sentie dans les premiers temps. Les artistes qui avaient réussi à acquérir quelque notoriété sans ce secours, pensèrent que leurs enfants et leurs élèves pourraient s'en passer également ; d'autres personnes, esclaves de la routine, ne soupçonnaient pas le bien qu'on cherchait à leur procurer et les services que pouvait leur rendre l'école nouvelle. On conçoit que, dans ces conditions, le nombre des élèves dut tarder à devenir important, et les premiers professeurs dont on avait fait choix, au nombre desquels se trouvait un sieur Tillier, augmentèrent encore les difficultés par une conduite inconsidérée qui faillit renverser l'édifice avant même qu'il fût achevé.

Ces jeunes professeurs, trop empressés peut-être de justifier la préférence qu'avait accordée le Magistrat à leurs talents, ne s'en tinrent point à enseigner les premiers principes du dessin à leurs élèves. L'école n'était ouverte que depuis trois semaines et les quelques écoliers qui la fréquentaient n'étaient pas en état de dessiner une tête,

lorsque ces professeurs, s'occupant plus d'eux-mêmes que de leurs disciples, s'imaginèrent d'y faire venir un modèle, de leur autorité privée et à l'insu du Magistrat et des commissaires de l'école. Ils avaient même poussé l'arrogance jusqu'à provoquer, par forme de défi, les autres peintres de la ville à se rendre dans la classe pour y dessiner avec eux, d'après ce modèle, ce qu'un seul, du reste, disons-le, avait accepté.

Cet acte d'insubordination, sans objet pour les élèves et préjudiciable aux leçons, ne tarda pas à venir à la connaissance des commissaires de l'école. L'un d'eux se rendit à l'établissement, fit sortir le modèle de la classe et rappela aux professeurs ce que la ville attendait d'eux pour l'instruction des élèves dont le Magistrat les avait chargés.

Ces observations furent très mal accueillies, et, quelques jours après, les professeurs étaient appelés à l'hôtel de ville. Ils s'oublièrent à ce point que le Magistrat, se jugeant insulté, fut forcé d'envoyer l'un d'eux en prison. Tous d'ailleurs furent révoqués, et l'École des Beaux-Arts de Lille, ouverte depuis à peine un mois, qui était presque sans écoliers, se trouva de plus sans professeurs.

Le Magistrat jeta alors les yeux sur le peintre Guéret; cet artiste de talent dirigea l'École des Beaux-Arts pendant plus de vingt ans avec un zèle et une intelligence qui firent considérablement prospérer l'établissement. Vers 1774, on lui adjoignit le peintre Watteau, neveu et émule du

fameux Watteau qui s'illustre au commencement du XVIII^e siècle.

Le nombre des élèves s'accrut promptement ; il arriva bientôt de cinquante à soixante-dix dans chaque classe ; l'émulation s'établit et les progrès en furent la suite. Chaque année, le Magistrat, pour encourager le talent des écoliers, distribua des médailles en argent à ceux qui s'étaient le plus distingués.

La première médaille fut décernée en 1761, elle était gravée et le sujet en était ainsi composé :

Droit : Minerve assise, montrant d'une main le Temple de Mémoire à un génie qui lui présente un recueil de dessins. Plusieurs autres génies sont autour d'elle, occupés à s'exercer dans différents arts. La déesse prête attention à leurs travaux et tient de l'autre main une couronne destinée à la prééminence des succès. La légende *Augenda civium industriæ* indique que l'Académie a été fondée pour accroître l'application, la diligence et les progrès dans les arts. En exergue : *École gratuite de dessein (sic) M.DCC.LV*, année de la fondation de l'école.

Rev. Un génie tenant d'une main un cartouche aux armes de la ville de Lille, et de l'autre, une branche de laurier. Dans le lointain, on aperçoit d'un côté, une vue de la ville, et de l'autre, une ruche d'où s'échappent quelques abeilles, emblème de la vigilance du Magistrat et du bon ordre de son administration. Autour de la médaille on lit

les mots : *Premier prix*, et au bas : *La ville de Lille M.DCC.LXI*.

Ce n'est que quelques années plus tard que les médailles furent frappées à l'Hôtel des monnaies de Paris. Le poids en était de trois onces. Elles portaient au droit l'effigie du souverain et au revers les armes de Lille.

Voici la description de la médaille Louis XV, qui est de la plus grande rareté et absolument inédite. Nous n'en connaissons que deux exemplaires, l'un appartenant à M. H. Rigaux, archiviste de la ville de Lille, l'autre à M. Buisine qui a bien voulu nous la communiquer et que l'on trouvera reproduite sur la planche VI. Cette médaille a été obtenue comme prix d'architecture en 1775, par M. Jean-François Buisine, arrière-grand-père de M. Ed. Buisine, sculpteur à Lille.

Droit : Buste de Louis XV jeune, vêtu d'une cuirasse. Légende : *Ludovicus XV · D · G · Fran · et Nav · rex*. Signature : *N · R* (1).

Rev. L'écusson de la ville de Lille, *de gueules à la fleur de lis d'argent*, avec la légende : *Prix de l'Académie des Arts de la ville de Lille*. Dans l'exergue sont gravés à la main le cours auquel appartenait l'élève couronné et l'année de la distribution de la médaille : *Classe d'architecture 1775*. La

(1) Ces initiales N · R doivent se rapporter au nom du médailleur Charles-Norbert Roettiers, mort en 1772, il est vrai, mais on aura employé pour cette médaille un coin ayant déjà servi, ce qui est d'ailleurs établi par ce fait que Louis XV y est représenté jeune.

tranche porte aussi, gravé en creux, le nom du lauréat.

Module : 087.052.

La médaille Louis XVI, qui a été publiée dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. II, p. 69 (Douai, 1862) présente peu de différence avec la précédente. Le revers en est exactement semblable et la face porte le buste de Louis XVI jeune, vêtu d'une riche cuirasse sur laquelle se drape un manteau et où s'étalent le grand-cordon de l'Ordre de Saint-Louis et la Toison d'or. Légende : *Louis XVI, roi de France et de Navarre*. Signature : *Gatteaux*.

L'Académie des Arts distribuait aussi des médailles d'assiduité ; elles ont été décrites par M. Éd. Van Hende dans sa *Numismatique lilloise*, p. 263, n° 690.

Face : « Écoles gratuites de dessein (*sic*) » ; une fleur de lis en haut et en bas.

Rev. « Assiduité du lundi », également entre deux fleurs de lis.

Cuivre.

Il y avait des médailles pour tous les jours de la semaine.

La distribution des prix et médailles se faisait publiquement sous la présidence du Magistrat ; elle avait lieu le 17 octobre, veille de la Saint-Luc, dans le salon de l'Académie. Les noms des premiers prix étaient gravés en lettres d'or sur un tableau placé dans la grande salle de l'établisse-

ment et leurs ouvrages y étaient exposés. De plus, le Magistrat leur remettait un certificat honorable aux armes de la ville, constatant qu'ils avaient remporté un premier prix.

En 1766, informé par les commissaires de l'école que les progrès des élèves étaient tels, que les plus forts d'entre eux dessinaient d'après la bosse et qu'on pouvait, par conséquent, les faire travailler, avec assurance de succès, d'après le modèle, le Magistrat en établit un de suite aux frais de la ville et créa des règlements pour toutes les classes et pour chacune d'elles en particulier.

Les cours de l'école de dessin avaient lieu les quatre premiers jours de la semaine; ceux d'architecture, les lundis, mercredis et vendredis, et ceux de mathématiques, les mardis, jeudis, vendredis et samedis; tous se donnaient de cinq à sept heures du soir pendant l'hiver et de six à huit pendant l'été. Le traitement des professeurs était de 250 florins par an.

Les artistes et les amateurs de la ville étaient admis à dessiner d'après le modèle avec les élèves de la première classe. Les maîtres des corps d'arts et métiers étaient obligés de laisser sortir leurs apprentis qui fréquentaient l'école, à l'heure nécessaire pour qu'ils pussent s'y rendre. Les élèves qui avaient remporté un premier prix jouissaient de plusieurs avantages, notamment celui d'être reçus gratuitement dans les corps d'arts et métiers où ils désiraient se faire agréger.

Au bout d'une quinzaine d'années d'existence, l'École des Beaux-Arts de Lille avait déjà formé plusieurs sujets remarquables qui s'étaient distingués à Paris, surtout dans la gravure. Les graveurs Helman, en 1770, et Liénard, en 1775, avaient dédié au Magistrat de Lille de superbes estampes qui furent accueillies avec reconnaissance.

Désireux d'entretenir l'émulation parmi les élèves sortis de l'école de dessin, le Magistrat établit, dès 1773, un Salon à l'instar de celui du Louvre à Paris. Les peintres, sculpteurs et graveurs, artistes ou amateurs, étaient admis à y exposer leurs œuvres pendant la foire du mois de septembre. Le nombre des travaux d'art envoyés au Salon la première année était déjà fort important; le catalogue de l'Exposition de 1775 enregistre 153 numéros.

Une ordonnance du Magistrat de Lille du 29 juillet 1775 apporta encore aux artistes de nouveaux avantages. Elle affranchissait de la maîtrise et de tous les droits et devoirs y attachés, les peintres, sculpteurs et graveurs qui s'étaient le plus distingués dans leurs professions. Et moyennant les preuves de capacité exigées, on recevait ceux qui en étaient dignes, dans une association libre d'artistes que le Magistrat avait prise sous sa protection, qu'il consultait sur les moyens de faire prospérer les arts et dans laquelle étaient choisis les juges du travail des élèves pour la distribution des prix. En 1775, cette association

académique était composée de MM. Guéret, peintre, professeur à l'école de dessin; Watteau, peintre, adjoint au professeur de l'école de dessin; Borne, doyen de la corporation des peintres, adjoint pour la décision des prix de l'école de dessin; Dusillon, peintre, élève de l'école, aussi adjoint pour la décision des prix; Beghein et Noël, peintres; Baudoux, modelleur, et Lorthioir, sculpteur, élève de l'école.

Les assemblées étaient présidées par les commissaires du Magistrat.

Nous terminerons cette notice en donnant les noms des principaux élèves ayant obtenu le premier prix de dessin (classe du modèle), d'architecture et de mathématiques au cours de la période dont nous nous occupons :

CLASSE DE DESSIN.

- 1774 MM. Watteau fils, de Valenciennes.
 1775 Moreau, de Valenciennes.
 1776 Albert Delerive.
 1777 Jacques-Joseph Roland, de Lille.
 1778 J.-B. Wicar, de Lille, devenu peintre célèbre et qui a doté sa ville natale d'un musée de dessins qui porte son nom. Il a de plus laissé, par testament, une somme importante dont les revenus servent à doter de pensions annuelles plusieurs jeunes gens, nés à Lille, qui se vouent

à l'étude de la peinture, de la sculpture et de l'architecture.

1780 MM. L. Chevalier, de Vandencourt.

1781 Masquelier, de Flers.

CLASSE D'ARCHITECTURE.

1774 MM. Humbert fils, de Lille.

1775 Buisine, de Lille.

1776 Charles-Joseph Franqueville.

1777 Louis-François-Joseph Briarez, de Lille.

1778 François-Xavier Leroy, de Besançon.

1780 A.-J.-D. Cuvelier, de Lille.

1781 Derache, de Lille.

CLASSE DE MATHÉMATIQUES.

1774 MM. Blondeau fils, de Lille.

1775 Appert, de Donfron.

1776 Jacquerye.

1777 Pierre-Joseph Delesalle, de Lille.

1778 Félix-Joseph Vautourout, d'Armentières.

1780 J.-F.-C. Lecocq, de Lille.

1781 Scheppers, de Lille.

A. DE MEUNYNCK.



LE NOM DE JÉSUS

EMPLOYÉ COMME TYPE

SUR LES MONUMENTS NUMISMATIQUES DU XV^e SIÈCLE

PRINCIPALEMENT EN FRANCE ET DANS LES PAYS VOISINS.

Suite (1).

PLANCHE VII.

La publication, déjà faite depuis quelque temps, des deux premières parties de ce Mémoire, nous a procuré la satisfaction de recevoir, de la part de plusieurs confrères non moins obligeants qu'éclairés, différentes communications des plus utiles pour notre sujet. Nous ne saurions, à ce propos, remercier avec trop de gratitude M Camille Honnet, de Troyes, à qui nous devons, notamment, de connaître et de pouvoir publier les deux enseignes dont la description suit :

6. Dans un cercle uni, formant encadrement, le monogramme **ihs** crucifère. Deux clous de la Passion adhèrent aux bras de la croix. Le mono-

(1) Voir *Revue*, 1896, pp. 313 et 439.

gramme est accosté de deux gros points quadrilatéraux, comme sur les n^{os} 1 et 5 ci-dessus.

Rev. Même type que de l'autre côté; toutefois les deux points accostant le monogramme sont sensiblement moins prononcés.

Diamètre, 21 millimètres.

Pl. VII, fig. 8.

Cette enseigne était primitivement munie d'une bélière, dont on ne voit plus que la place. Elle appartient à M. C. Honnet.

7. Pièce aux mêmes types que la précédente. pour les deux côtés, mais d'un travail notoirement négligé. Elle a perdu, aussi, la bélière dont elle était originairement munie.

Diamètre, 22 millimètres.

Pl VII, fig. 9.

Cette enseigne fait partie des collections numismatiques du Musée de Troyes.

Les deux pieuses amulettes décrites sous les n^{os} 6 et 7 ont été retrouvées à Troyes même, en des lieux et des temps différents. Elle sont en plomb ou en étain, ou peut-être même en un mélange de ces deux métaux.

Si c'est à Troyes qu'a été signé le traité néfaste du 21 mai 1420, on ne doit pas oublier, d'autre part, que la même ville est de celles où le Frère Richard, huit ans et quelques mois après, s'employait, par des voies détournées, à faire rentrer sous l'autorité de Charles VII les provinces situées

à l'est du royaume, encore occupées par les Anglais (1).

Les enseignes n^{os} 6 et 7, nonobstant l'absence des rayons qui devraient entourer le monogramme divin, paraissent bien être une sorte de réminiscence très accentuée du « mériaux d'estaing où estoit empraint le nom de Jésus » que le Frère Richard répandait dans Paris au mois d'avril 1429 (2), et que, dans notre pensée, il avait déjà dû, précédemment, semer à profusion vers la fin de 1428, durant sa mission en Champagne, et, par conséquent, au cours de ses prédications tant à Troyes et à Châlons que dans les autres villes de ces deux diocèses (3).

Il n'y a pas à douter que les enseignes dégénérées n^{os} 6 et 7 sont de beaucoup postérieures au Frère Richard, peut-être même d'un demi-siècle; mais elles n'en permettent que mieux de constater la persistance continue que trouva chez les Troyens la dévotion envers le nom de Jésus dont notre cordelier y avait introduit la pratique.

Sur nos méreaux n^{os} 6 et 7, le monogramme divin n'a plus rien du caractère double, moitié italien, moitié français, que présente le méreau original;

(1) Voir dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1896, p. 322; tirage à part, p. 9.

(2) Voir dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1896, pp. 325 et 338, etc.; tirage à part, pp. 13, 26, etc.

(3) *Revue belge de Numismatique*, année 1896, pp. 321, 326 et 346; tirage à part, pp. 9, 14 et 34.

le type français, le type du monogramme commençant par un *î*, a seul été conservé, et il se trouve, par suite, reproduit des deux côtés de chaque pièce.

Afin de pouvoir aborder l'examen de différentes médailles de piété se rapportant plus particulièrement au culte de saint Bernardin de Sienne, nous devons rappeler en quelques mots les circonstances de l'établissement de ce culte.

Aux mois d'avril et mai 1444, au cours de sa soixante-quatrième année, et déjà mal portant, Bernardin de Sienne se livrait, dans différentes localités du royaume de Naples, aux fatigues d'une tournée nouvelle de prédication. La peine devint bientôt au-dessus de ses forces. On dut le transporter à Aquila (1), dans un couvent de son ordre, pour y recevoir les soins que sa triste position exigeait, et il ne tarda guère à succomber. Sa mort eut lieu la veille de la fête de l'Ascension, 20 mai 1444.

A peine le vertueux franciscain avait-il rendu le dernier soupir, que l'opinion générale à Aquila fut que l'âme d'un saint venait de remonter au ciel. On s'empressait de commenter cette particularité, vraiment bien remarquable, que la mort de l'homme vénéré, qui avait tant fait, durant sa vie, pour l'exaltation du nom sacré de Jésus, arrivait,

(1) Ville située sur la frontière septentrionale du royaume, dans les Abruzzes.

précisément, le jour où, dans toute l'Église catholique, on chantait aux vêpres, comme on chante aujourd'hui encore, l'antienne si touchante, tirée, presque mots pour mots, de l'Évangile selon saint Jean : « *Pater, manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi. Nunc, autem, pro eis rogo, non pro mundo, quia ad te venio. Alleluia.* » (1).

(1) Voir, dans le Bréviaire Romain, aux offices de la Vigile de la fête de l'Ascension de N. S., fête qui, en 1444, tomba le 21 mai.

Voir aussi ce que nous avons déjà exposé dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1896, pp. 439 à 442 ; tirage à part, pp. 35 à 38.

Nous voulons nous tenir, ici, en ce qui concerne l'antienne que nous citons, à un fait absolument indiscutable, pour ce qui est du jour où elle était à chanter ou à réciter aux vêpres, et qui fut bien celui de la mort du saint. Quant à savoir si, comme l'ont avancé certains hagiographes des siècles passés, il y a eu une coïncidence plus complète encore entre le moment de sa mort et celui du chant ou de la récitation de l'antienne, c'est une question dans l'examen de laquelle il n'est pas de notre compétence d'entrer. Voici, au surplus, ce que l'on trouve à ce sujet dans les *Acta* recueillis par les Bollandistes :

Au tome V de mai (*Antverpiæ*, 1685, p. 270, des Saints classés au 20 du mois), dans une Vie de saint Bernardin de Sienne composée au xv^e siècle, peu d'années après sa mort, « *Vita post corporis translationem composita* », on lit ceci : « *Obiit autem vir sanctus anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto, suæ autem ætatis anno sexagesimo quarto, vigesima die Maii, in Vigilia Ascensionis Domini nostri Jesu Christi, qua hora solemniter in primis Vesperis antiphonam illam decantabat chorus : Pater, manifestavi nomen tuum hominibus ; nunc autem ad te venio. Hoc autem divino consilio pie credimus, tali die et hora virum sanctum ultimum clausisse diem ut sicut Jesus-Christus, consummata salutis humanæ redemptione, ad Patrem propria virtute venturum se profitebatur.....* »

Enfin, au tome VII de mai (Anvers, 1688), dans un appendice à la Vie de saint Bernardin de Sienne, p. 822, un Bollandiste, citant et reproduisant une image à l'effigie du saint, que nous ne supposons pas antérieure

A la mort de Bernardin de Sienne, on l'ensevelit dans un nouvel habillement et les quatre compagnons de son couvent de Sienne qui l'avaient suivi dans sa mission, remportèrent avec eux les vêtements dans lesquels il avait cessé de vivre (1).

Quant au corps même de saint Bernardin, les

au xvii^e siècle, s'est exprimé en ces termes : « Hic propono ejusdem genuinam delineationem, qualem ante annos minimum quadraginta habuimus, Senis allatam; quamque ex antiquo valde prototypo expressit Franciscus Vannius Senensis et Frater Villamena sculpsit, addito hujus brevi sed nervoso elogio hoc : *Vera et naturalis S. Bernardini Senensis effigies, qui obiit Aquilæ in Vestinis, anno MCCCCXLIV, die xx Maii, in Vigilia Ascensionis, hora Vesperarum, dum in Choro caneretur Antiphona ad Magnificat : PATER, MANIFESTAVI NOMEN TVVM HOMINIBVS; et in illis verbis AD TE VENIO, ALLELVIA, expiravit.....* » Le Bollandiste n'ajoute à cette assertion aucune observation, et nous ferons comme lui.

Nous ne pouvons pas, toutefois, quitter l'appendice dont nous venons de parler, sans faire remarquer que la reproduction qui y est fournie de l'image due à François Vannius et au Frère Villamena est très fautive, en un point tout au moins. C'est pour ce qui concerne le monogramme du nom de Jésus, tel qu'il y est donné comme représentant l'un des attributs du saint. Nous ne savons par suite de quelle idée regrettable on a modifié ce monogramme, originairement en caractères gothiques, pour l'exprimer en majuscules romaines, comme s'il se fût agi du chiffre adopté ultérieurement par les Jésuites pour les armoiries de leur Ordre. Il eût été de toute impossibilité, peut-on dire, de travestir plus malencontreusement l'objet de la dévotion mise en pratique par saint Bernardin. Mais, au xvii^e siècle, ainsi que la remarque en a déjà souvent été faite, on ne savait pas « copier » un dessin; on se rendait, par inconscience, inexact à satiété, sans le vouloir et sans même que l'on sût s'en apercevoir.

(1) BAILLET, *loc. cit.*, col. 339.

mille démarches que purent faire les Siennois, dans le but d'en obtenir la translation dans leur ville, furent en pure perte ; et ce fut bien définitivement à Aquila que le culte du grand Observantin du xv^e siècle s'organisa avec le plus de pompe et de la manière la plus durable. Ce fut, désormais, à Aquila que de nombreux pèlerins se rendirent de toutes parts, à l'effet de témoigner de leur dévotion envers Bernardin de Sienne et de le *servir*, pour employer le terme usité. Les guérisons miraculeuses, rapportées par plusieurs narrateurs contemporains, se succédaient avec une merveilleuse rapidité. La procédure ecclésiastique, dans le but d'arriver à canoniser le nouveau héros chrétien, fut menée avec tant d'activité, qu'un délai de six années fut à peine nécessaire pour faire prononcer cette canonisation. Nous avons déjà vu que le pape Nicolas V la célébra solennellement le 25 mai 1450 (1).

L'année suivante, 1451, le même pape faisait commencer à Aquila, pour recevoir les reliques du saint, la construction d'une somptueuse église en l'honneur de celui-ci. « Elle fut, nous dit Baillet (2), achevée vingt ans après, et l'on y transporta le corps du saint le 17 mai 1472, sous le pape Sixte IV, qui en augmenta la solennité par une bulle publiée dès le commencement du

(1) *Revue belge de Numismatique*, année 1896, p. 317; tirage à part, p. 5.

(2) *Loc. cit.*, col. 339.

mois. On le mit, l'an 1481, dans une belle châsse d'argent que le roy de France Louis XI avoit envoyée en présent, pour marquer la vénération qu'il avoit pour la mémoire du saint... » (1).

C'est dans l'église commencée en 1451, achevée après vingt années d'un travail assidu, que les pèlerins, les fidèles de toutes les classes et les fervents de tous genres prirent l'habitude de se rendre pour témoigner de leur dévotion envers saint Bernardin de Sienne et invoquer son intercession auprès du Seigneur Jésus, au nom sacré duquel il avait su entraîner si généralement l'humanité à rendre hommage, en le faisant l'objet d'une adoration éternelle. On rapportait de là des *enseignes* ou médailles pieuses, en divers métaux, sans nul doute, comme il en était vers le même temps dans

(1) Il semble vraiment qu'il n'y ait pas eu de dévotion spéciale ayant existé du temps de Louis XI, à laquelle il n'ait pas été fait les plus larges générosités de la part de ce roi « si sage et si subtil, qui achetoit la grâce de Dieu et de la Vierge Marie », — sans compter, pourrait-on dire, celle de tous les saints en renom, — « à plus grands deniers qu'oncques ne fit roy ». (*Mémoires d'OLIVIER DE LA MARCHE*, édition in-4° de Bruxelles, 1616, p. 108, à l'*Introduction*.)

La châsse que Louis XI avait si libéralement offerte, pour honorer la mémoire de saint Bernardin, fut brisée et emportée en 1529 « dans le pillage que fit de la ville d'Aquila le prince d'Orange, Philippe de Châlon, vice-roi de Naples sous Charles-Quint ». Nous n'avons nullement, par notre sujet, à suivre davantage ce propos. Aussi nous bornons-nous à ajouter que le corps du saint n'eut rien à souffrir des injures de la soldatesque, et qu'une nouvelle châsse en argent, faite aux dépens des principaux habitants d'Aquila, remplaça bientôt celle qui avait été enlevée. (BAILLET, *loc. cit.*, col. 339.)

tous les sanctuaires en renom, mais qui étaient le plus généralement en étain, et dont nous avons la chance heureuse de pouvoir publier deux spécimens, retrouvés, l'un en France, l'autre en Belgique, à des distances considérables, par conséquent, du lieu où ils ont vu le jour. Le premier dont nous parlerons nous a été signalé de Bruxelles, et avec autant d'obligeant empressement que d'à-propos, par M. J.-Adrien Blanchet, au cours d'une tournée d'exploration archéologique qu'il exécutait récemment dans les diverses provinces belges.

8. **s · bernardine · de · aquila · (1)**. Le saint debout, couvert du vêtement de son ordre, tenant de la main gauche un livre ouvert, et montrant, de l'index de la main droite, un monogramme crucifère du nom de Jésus, placé dans un cercle à la hauteur de sa tête. Contrairement à l'usage italien, et, spécialement, à l'habitude du pieux franciscain, le monogramme commence ici par un **i**. Le saint porte une panetière à la ceinture. Son cordon séraphique se confond avec les plis de sa robe.

La forme du nom du saint, dans la légende, où il est écrit au vocatif, semblerait indiquer que cette même légende n'a pas été achevée, et qu'il manque à la fin les trois lettres **o · p · n ·**, initiales d'*ora pro nobis*.

(1) Les deux dernières lettres du mot *bernardine* sont liées.

Rev. xpc · filij · dei · vivi · miserere · no(bis).
 Le groupe du Christ en croix, entre sa mère et saint Jean.

Étain. Diamètre, 31 millimètres.

Pl. VII, fig. 10.

Le seul exemplaire que nous puissions citer de cette pièce est celui qui fait partie du Musée archéologique de Bruxelles, installé dans le Palais du Cinquantenaire (1). Il est encore muni de sa bélière, ce qui prouve bien que l'enseigne était faite pour être portée.

Le type du revers est l'un de ceux qui ont été représentés le plus souvent au xv^e siècle (2); c'est en même temps la scène à laquelle l'Église pouvait surtout associer les paroles prophétiques de Jérémie, si connues de tous : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus...* (3). Sur un méreau de la fin du xv^e siècle, que nous croyons d'origine parisienne, ce type est intitulé simplement **la passion** (4).

(1) Nous renouvelons ici à notre confrère de Bruxelles, M. Frédéric Alvin, tous nos remerciements pour l'empressement qu'il a bien voulu mettre à nous procurer les moyens de publier l'enseigne dont il s'agit, dont M. Blanchet, en son rôle de touriste, n'avait pu que nous signaler à la hâte l'existence.

(2) DOUET D'ARCO, *Collection des Sceaux des Archives de l'Empire*, tome 1^{er}, aux pièces liminaires, p. LXIX.

(3) La portion des *Lamentations* dans laquelle se trouve ce passage (ch. I, v. 12) fait partie des offices du Jeudi-Saint.

(4) ARTHUR FORGEAIS, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 3^e série, 1864, p. 119.

Nous revenons à l'enseigne d'Aquila pour faire remarquer que, dans l'invocation que contient la légende du revers, le mot **fily**, écrit à la fin avec un **y** au lieu d'un **i**, est encore une forme italienne assez peu normale, comme celle qui faisait écrire, du temps de saint Bernardin, **phesus**, au lieu de **ihesus**.

Sur notre n°8, le fond du champ, au droit comme au revers, est ombré de petites hachures croisées. Il en est de même sur le numéro suivant.

9. **s · bernardine · de · aquila ·** Le saint comme sur l'enseigne précédente, mais sans panetière à la ceinture.

Rev. Le monogramme crucifère du nom de Jésus composé des lettres **phs**. La traverse, qui contribue, avec la hampe de la lettre **h**, à figurer une croix, revêt la forme d'un *oméga* aux deux extrémités latérales très allongées. Ce chiffre est entouré d'un cercle lumineux, consistant en de grands rayons flamboyants, séparés les uns des autres par de petits groupes de rayons ardents de moindres dimensions. Les grands rayons de cette gloire sont au nombre de treize.

Étain. Diamètre, 31 millimètres. Pl. VII, fig. 11.

Cette enseigne a été retrouvée à Troyes (1). Elle

(1) La découverte en a été faite en 1889, dans des travaux de terrassement exécutés aux abords d'un vieux pont, dit le pont des Cailles. Recueillie par M. Camille Honnet, l'enseigne fait actuellement partie de sa collection.

ne nous paraît être que d'assez peu postérieure à la précédente, et elle est généralement de bonne conservation ; toutefois, elle a perdu sa bélière, et, pour en tenir lieu, on y a percé, anciennement, un trou qui permît de la suspendre au cou ou au chaperon.

Le lecteur aura remarqué, comme nous, que le nombre des grands rayons entourant le monogramme divin n'est déjà plus celui qui avait été fixé par saint Bernardin. L'anomalie, pour avoir été, sans doute, l'effet inconscient de quelque méprise de l'auteur de l'enseigne, n'en doit pas moins être signalée.

Aquila, bien certainement, n'a pas été le seul endroit où le culte de saint Bernardin, répandu dans toute la catholicité par la grande famille franciscaine, a donné lieu à des enseignes de pèlerinage ou à des médailles de piété. Nous serions fort surpris, notamment, qu'il n'en eût pas été fait à Sienne, où l'on conservait et honorait à titre de reliques les vêtements du saint, et où son souvenir est constamment demeuré si vivace. Malheureusement, nos recherches à ce sujet sont restées infructueuses, et nous ne pouvons que signaler ici une lacune que d'autres, quelque jour, seront à même de combler.

C'est d'une enseigne originaire des provinces flamandes que nous avons maintenant à parler.

Nous n'avons pas la prétention de présenter

notre pièce comme antérieure au xvi^e siècle; mais chacun peut se rendre compte, à la vue, qu'elle est bien évidemment un résultat de traditions remontant au siècle précédent. Quant à son origine locale, rien ne saurait mieux la déterminer que la manière dont le nom du saint est écrit dans la légende. Nous avons pour garants de cette opinion M. Alphonse de Witte, que nous avons tout d'abord consulté, et Mgr le baron Félix Bethune, prélat de Sa Sainteté, chanoine de la cathédrale de Bruges. C'est sous les auspices de nos deux honorés confrères que nous décrivons la pièce visée.

10.  **S**  **bernaerdin'**. (*S. Bernaerdinus.*) Saint Bernardin vu de face et à genoux. De la main gauche il tient un livre fermé, ramené sur sa poitrine. De la main droite, il présente à l'adoration le monogramme crucifère **ihs** entouré d'une *gloire* de treize rayons. Trois mitres épiscopales, placées dans le champ, complètent les caractéristiques du saint.

Rev. Le monogramme **ihs** crucifère, sommé d'une couronne de Majesté dont le cercle, dans la partie visible, est garni de trois fleurons fleurdelisés. Le monogramme est dans une *gloire*, où l'on compte douze grands rayons flamboyants. Quelques rayons similaires légèrement indiqués dans le haut du type sont en partie couverts par la couronne.

Étain. Diamètre, 34 millimètres. Pl. IX de 1896, fig. 2.

Notre enseigne a perdu sa bélière ; un trou y a été percé pour en tenir lieu.

Au droit de la pièce, les trois mitres dont saint Bernardin est entouré font allusion au refus qu'il a constamment opposé au Saint-Siège d'accepter quelque évêché. Les trois évêchés qui lui ont été successivement et vainement offerts à différentes époques sont ceux de Sienne, de Ferrare et d'Urbain (1).

Au droit de la pièce encore, il est constant que la manière dont le nom du saint est écrit dans la légende, *Bernaerdius*, avec un *e* à la suite de l'*a*, ne permet pas de la croire originaire d'ailleurs que des pays de langue flamande. C'est un fait sur lequel tous les linguistes ne peuvent qu'être d'accord.

La question en était à ce point lorsque d'obligeantes communications de Mgr Bethune, que nous allons résumer à l'instant, sont venues la circonscrire encore, et donner lieu de croire, avec beaucoup de vraisemblance, que l'enseigne a vu le jour à Bruges.

D'après une tradition qui ne peut être que très fautive pour le fond, mais qui n'en est pas moins à conserver avec tout intérêt, saint Bernardin de Sienne, — qui paraît, pourtant, suivant les données les plus authentiques, n'être jamais, ou que bien peu, sorti de l'Italie (2), — serait venu à Bruges

(1) BAILLET, *loc. cit.*, col. 261, 269 et 281.

(2) Nous devons à l'obligeance du R. P. De Smedt, président actuel

pour des questions de réformes dans son ordre, et y aurait béni l'eau d'un puits dépendant du couvent des Frères Mineurs, eau qui a été, dès lors, réputée pour opérer la guérison miraculeuse des fiévreux. Cette tradition a même été recueillie par Sanderus, dans la première édition de sa *Flandria illustrata*, publiée en 1641. Sanderus dit notamment, en parlant de saint Bernardin : « *In hoc (conventu) brugensi, circavivarium, puteum benedixit* » ; et il ajoute que tous ceux qui buvaient de l'eau de ce puits « *certum adversus febres antidotum, ante hæc tempora, suscipere solebant.* » (1).

Quelles qu'aient été l'origine et la valeur de la tradition, si contraire à toutes les notions les mieux établies, d'après laquelle saint Bernardin

de la Société des Bollandistes, à Bruxelles, d'avoir pu nous procurer ce qui concerne saint Bernardin de Sienna dans l'inappréciable collection dont cette même société continue la publication. Dans les actes du saint et les diverses phases de sa vie, tels qu'il a été possible aux savants auteurs de les recueillir, et de les consigner, en leur œuvre tout particulièrement laborieuse, aux tomes V et VII de mai, édités en 1685 et 1688, rien ne donne lieu de supposer que saint Bernardin ait jamais pu venir en France, et, bien moins encore, dans les provinces composant la Belgique.

(1) SANDERUS, *Flandria illustrata*. Rerum brugensium liber secundus, caput VI. — Conventus Fratrum Minorum. — Voir à la page 245 de l'édition de 1641, in-f^o, publiée par J. Blaeu, à Amsterdam, sous la rubrique de Cologne.

Ce que rapporte en ce lieu Sanderus concerne tout à la fois Bruges et Saint-Omer, ville dans laquelle, suivant lui, saint Bernardin de Sienna, aurait également béni l'eau d'un puits.

Encore bien que Saint-Omer soit tout à fait hors de cause ici, l'enseigne à propos de laquelle ces lignes sont écrites ne pouvant, en

de Sienne aurait béni à Bruges l'eau d'un puits des Frères Mineurs, il n'en est pas moins constant que le fait passait dans le pays pour être parfaitement exact, et que la population attribuait aux mérites du même saint les guérisons obtenues par le moyen de cette eau. Tout cela ne pouvait avoir lieu sans qu'il s'en établît une dévotion très spéciale en son honneur, et il n'en fallait pas plus, assurément, pour justifier des fabrications d'enseignes à son image, des fabrications d'enseignes, disons-nous, comme celle dont nous venons de nous occuper. Nous ne chercherons pas d'autre raison à l'existence de celle-ci.

Du reste, la ville de Bruges, à notre connaissance, est bien celle où l'on a le plus longtemps continué à reproduire sur les monuments numismatiques le monogramme du nom de Jésus dans sa forme primitive ou à peu près, alors que, déjà, depuis plus d'un siècle, la substitution du caractère romain au caractère gothique, pour ce qui concerne l'écriture ordinaire des pays occidentaux, avait fait naître, dans l'expression du chiffre divin, le changement radical que l'on sait.

aucune manière, y avoir été faite, nous avons dû, néanmoins, chercher à savoir s'il n'aurait pas été conservé parmi les Audomarois quelques données mieux arrêtées qu'il n'en est à Bruges, relativement au caractère et à la portée des croyances dont Sanderus a noté la trace. Les recherches que l'on a bien voulu faire pour nous à Saint-Omer n'ont amené aucun éclaircissement important.

Nous donnerons aussi succinctement qu'il nous sera possible la preuve du fait que nous signalons.

Notre ami regretté M. Alphonse de Schodt faisait paraître dans cette *Revue*, en 1873, son Mémoire sur les « *Méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques et religieux, de la ville de Bruges* » (1). Parmi les pièces de diverses sortes publiées dans ce travail important, il en est deux que nous devons particulièrement examiner.

La première (2) est un grand méreau en plomb, du diamètre de 39 millimètres, qui provient de la paroisse de Sainte-Anne. D'un côté, la Vierge-Mère et sainte Anne, surmontées de la date 1668, sont assises en regard l'une de l'autre. Au revers se trouve le monogramme *ih̄s*, sensiblement amolli dans ses formes, si l'on peut dire, et occupant le centre d'une gloire composée de douze rayons flamboyants, alternant avec un même nombre de rayons ardents.

La seconde pièce (3) est en plomb également, et du diamètre de 30 millimètres. Elle provient de la paroisse Notre-Dame et ne paraît nullement être antérieure à la précédente. De judicieuses remarques dont Mgr Bethune a bien voulu nous faire part semblent permettre de la présenter comme un méreau jadis en usage dans la paroisse, pour

(1) Voir à la page 321 du volume de l'année.

(2) Pl. A, fig. 1, et p. 347.

(3) Pl. J, fig. 55.

l'inhumation des pauvres. Un côté représente la Sainte Vierge aux pieds de laquelle est étendu le corps d'un défunt dépouillé de tout vêtement. Au revers de ce type, le monogramme **ih̄s** crucifère occupe tout le champ.

A nos yeux, nos deux méreaux brugeois sont comme les dernières expressions, remontant encore aux siècles passés, du chiffre sacré auquel saint Bernardin avait su donner tant d'éclat.

Nous empruntons aux planches de la *Numismatique lilloise*, de M. Édouard Van Hende (1), le dessin de la médaille pieuse qui suit.

11. Buste, tout entouré de rayons et reposant sur un croissant, de la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus. Ce type est encadré dans une enfilade circulaire de grains ou de globules, tous d'un fort relief, et divisés en cinq groupes. Chacun des groupes se compose de cinq grains. Un grain plus gros sépare chaque groupe de celui qui l'avoisine.

Rev. Le monogramme **ih̄s** crucifère, au centre d'un encadrement semblable à celui que nous avons vu dans la description du côté précédent et avec lequel il correspond comme par emboîtement, grain par grain.

Étain. Diamètre, 18 millimètres. Pl. IX de 1896, fig. 3.

(1) Lille, 1858, in-8°.

Exemplaire retrouvé à Lille, dans des travaux de dragage.

Après avoir décrit la médaille que nous venons de reproduire d'après lui, M. Van Hende ajoutait : « Les grains gros et petits de l'entourage semblent rappeler le rosaire » (1).

Nous avons tenu à conserver à notre confrère la primeur de sa remarque, qui aurait pu, d'ailleurs, être d'un caractère plus affirmatif. Il n'est pas douteux, en effet, que l'on se trouve ici en présence d'une médaille-chapelet, d'une médaille, voulons-nous dire, dont on pouvait utiliser les grains de l'encadrement pour réciter le chapelet. On disait les *Pater* sur les grains les plus gros, et les *Ave* sur les groupes de cinq grains menus, en doublant fictivement le nombre de ces derniers pour obtenir des dizaines. C'était, en définitive, une affaire de convention.

Notre pièce n° 11, qui remonte certainement à la première moitié du xvi^e siècle, est, de beaucoup, la plus ancienne médaille-chapelet que nous connaissions (2), et la création en a eu, dans son

(1) *Loc. cit.*, p. 234, au n° 589.

(2) Il existe différentes médailles pieuses du xvii^e siècle sur lesquelles des chapelets sont dessinés en guise de bordures, et y produisent un très gracieux effet.

Nous avons sous les yeux une de ces médailles. Elle est en cuivre, et mesure, en sa forme ovale, 22 millimètres de haut, sans la bélière, sur 17 millimètres de large. Le type principal est la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus sur ses genoux, l'un et l'autre ayant à la main un rosaire ou un chapelet. Ce type est orné d'un encadrement festonné de

temps, un grand succès. Deschamps de Pas, dont cette *Revue* a fait paraître le travail, n'en a pas publié moins de quatre exemplaires variés dans sa *Notice descriptive des méreaux trouvés à Théroouanne et que l'on peut attribuer à cette ville* (1), malheureuse

six pièces, chaque feston représentant une dizaine de chapelet. Des livres de prières assez anciens déjà, comme la *Practique chrestienne*, des commencements du xvii^e siècle, tout au moins, font mention du chapelet de six dizaines d'*Ave*, auxquelles trois autres *Ave* étaient encore ajoutés pour compléter le nombre *soixante-trois*, « que quelques-uns rapportent aux ans que la Vierge a vescu en ce monde ». Quoi qu'il en soit, le caractère italien de la médaille dont nous parlons n'en est pas moins particulièrement accusé par le type du revers, type des plus connu, qui consiste en un crucifix brochant sur l'inscription IHS · XPS · REX · GLOR · V(enit) IN · PACE · DEVS · HOMO · FACTVS · EST, etc.

Nous mentionnerons encore, d'après notre exemplaire, en cuivre anciennement doré, et de 35 millimètres sur 31, certaine médaille sur laquelle saint Thomas d'Aquin est représenté en adoration devant la croix qui porte son nom ; légende : CRVX · S · THOMÆ · AQVIN. Au revers la croix de saint Thomas d'Aquin apparaît de nouveau, circulairement entourée, cette fois, d'un chapelet de cinq dizaines, le tout encadré dans la légende CHRIS · VINC · CHRIS · REG., etc., composée des paroles que le saint avait particulièrement en affection et en vénération : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat.*

Nous pourrions ajouter de nouveaux exemples aux deux que nous avons donnés dans cette note ; mais on a déjà vu suffisamment que, sur les médailles dont il s'agit, le chapelet, tout en y tenant une place honorable, ne ressort pas de manière à pouvoir servir à le réciter ; et c'est ce en quoi elles diffèrent essentiellement de notre médaille n^o 11 et de ses nombreuses variétés.

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1871, pl. E, fig. 67 à 70. Un cinquième exemplaire, fig. 71, paraît ne pas être sans rapport avec les précédents pour ce qui est des types, mais il n'a pas de bor-

cité du pays d'Artois, qui fut, chacun le sait, détruite et ruinée de fond en comble en 1553. Il n'existe de trace de bélière ni sur l'un ni sur l'autre de ces quatre spécimens. Aussi sommes-nous à nous demander si ce qui a été pris pour un reste de bélière dans le dessin qui a été donné de l'exemplaire de Lille (1) ne serait pas quelque bavure du métal qui serait demeurée adhérente à la médaille au moment où l'on retirait celle-ci du moule.

Mais ce dont Deschamps de Pas ne s'est pas rendu compte en étudiant et en dessinant ses pièces, c'est du double usage auquel on pouvait les affecter, soit comme médailles, soit comme chapelets. Ses dessins, par suite, se sont trouvés entachés de quelques erreurs pour ce qui concerne le nombre et la disposition des globules formant la bordure des médailles qu'il reproduisait (2).

12 et 13. Les deux plaquettes en cuivre rouge auxquelles nous donnons ces numéros dans l'ordre

de globules ou de grains ; de plus, la Sainte Vierge, au lieu de n'être qu'en buste, est représentée en entier, et assise. Le type ih̄s crucifère n'a pas changé

(1) *Numismatique lilloise*, pl. 70, fig. 589. — *Revue belge de numismatique*, 1896, pl. IX, fig. 3. (Tirage à part, pl. I, fig. 3.)

(2) Les méreaux ainsi que les plombs divers trouvés à Théroouanne et publiés par Deschamps de Pas sont pour la plupart devenus, depuis son décès, et par un don de sa famille, la propriété du Musée de Saint-Omer. Nous devons à l'obligeance de M. Charles de Pas, conservateur

général de notre travail, et que nous avons fait représenter sur la planche IX de 1896 (1), figures 4 et 5, ont été retrouvées, isolément et à différentes époques, en Artois.

La première a été gravée au burin. La hampe de la lettre **h**, dans le monogramme **ihs**, n'y est pas traversée du trait d'abréviation que d'habitude on y trouve. La seconde pièce, d'un travail peu soigné, n'a pas de revers; elle a été comme entaillée au moyen de poinçons et à coups de marteau.

Nous n'attacherons pas plus d'importance qu'il convient à ces témoignages particuliers de dévotion, médailles, jetons ou méreaux. Nous constaterons, toutefois, sur la plaquette figure 4, la présence de la formule **ihs maria**, et nous renverrons à ce que nous avons dit de cette formule, *Revue*, 1896, pp. 320, 327 à 331, 455, etc. (2).

Rappelons que M. G. Cumont a publié dans cette *Revue*, année 1894, planche XI, figure 1, et 1896, planche V, figure 1, deux méreaux du moulin communal d'Alost, remontant à la seconde moitié du xv^e siècle, et sur lesquels le monogramme divin est figuré.

du Musée, d'avoir pu vérifier, au moyen des empreintes qu'il a prises sur les originaux et qu'il a bien voulu nous transmettre, le fait que nous constatons à l'instant.

(1) Planche 1^{re} du tirage à part.

(2) Tirage à part, pp. 8, 15 à 19, 51, etc.

Le moulin communal d'Alost, autant qu'il est possible d'en juger par les titres qui ont survécu, était utilisé pour la fabrication de la farine de blé, et aussi pour la préparation de la drêche.

De nombreux méreaux de cuivre ont été frappés durant le xv^e siècle, pour faciliter, semble-t-il, les mesures d'ordre que réclamait le service du moulin. Ils portaient simplement en légende, pour la plupart, les mots *Mautmolen* (1) *van Aelst* (*Mautmoulin d'Alost*). Pour ce qui est des types, on y trouve, le plus habituellement, les armes de la ville et l'aigle double de l'Empire. Les types variés du monogramme **ih̄s** crucifère, sommé d'une couronne de Majesté, tels que les montrent les deux méreaux retrouvés par M. Cumont, sont, à vrai dire, de rares exceptions ; et celles-ci ne paraissent avoir pu être inspirées à leurs auteurs que par la grande vogue de dévotion générale dont le nom de Jésus était toujours l'objet (2).

Nous ne saurions clore cette partie de notre Mémoire sans dire quelques mots d'une énigmatique médaille du xv^e siècle, dont M. Edmond Le

(1) Quelquefois *Mantsoen* ou *Mautsoen*. (Voir *Revue*, 1896, p. 189.)

(2) A propos des méreaux d'Alost au monogramme divin, M. Cumont a parlé dans cette *Revue*, année 1894, p. 474, d'un « méreau anversoïis » au nom d'Ypol (ou Hippolyte) Terrax, portant le même monogramme et la date 1480. Une pièce semblable figurait déjà, sous le

Blant a fait, dès 1891, l'objet d'une étude très remarquée. Nous la décrivons :

Au droit, et entouré d'une bordure à six lobes, fleurdelisés aux points de jonction, le nom de Jésus représenté par les trois lettres $\text{IH}^{\circ}\text{V}$. Une légende disposée en trois lignes circulaires concentriques, commençant chacune par une croix, contient l'inscription suivante :

✠ $\text{ITSPTR} : \text{FERT} : \text{MIRRAM} : \text{THVS} : \text{MELCHIOR} : \text{BALMASAR} : \text{AVRVMD} : \text{NOIT} : \text{REGV}'$ (1).

✠ $\text{TVNDE} : \text{MORS} : \text{EST} : \text{CAPITA} : \text{DVM} : \text{DICITVR} : \text{ANANIZAPTA}$: (2).

✠ $\text{FILI} : \text{DEI} : \text{TV} : \text{MISHRHRE} : \text{MEI}$ (3).

Rev. La disposition de l'ensemble de ce côté est absolument la même qu'au droit, tant pour le type, consistant cette fois dans les trois lettres XPQ , que pour la légende, en trois lignes, ainsi conçue :

✠ $\text{IN} : \text{MANVS} : \text{TVAS} : \text{DOMINE}$:

n° 9, dans le Catalogue d'une vente qui eut lieu à Amsterdam en juin 1888. (*Cabinet Volcker*, 2^e partie, *jetons historiques*, etc.) Dans le même catalogue, Terrax est qualifié « monnayeur à Anvers ». Nous ne pouvons citer ces faits que pour mémoire, le méreau ou jeton de Terrax ne nous étant pas autrement connu.

(1) *Jaspar fert myrrham; thus Melchior; Baltasar aurum. Nomina Regum.*

(2) *Tunc mors est capta, dum dicitur ANANIZAPTA.*

(3) *Fili Dei, tu miserere mei.*

COMMENDO : SPIRITVM : MEVM : REDIMI-
MISTI (1).

✧ ME : DOMINE : DEVS : VERITATIS :
TETRAGRAMMATON (2).

✧ DEVS : HOMO : PRO : NOBIS : FACTUS
EST (3).

Argent. Diamètre, 46 millimètres. Poids, 45 grammes.

Acquisition récente du Cabinet des Médailles,
à Paris.

L'origine française de la pièce ressort suffisamment, ainsi qu'il a été dit (4), de l'identité de son aspect avec celui de plusieurs médailles, que l'on conserve encore, du règne de Charles VII.

La première mention que nous ayons rencontrée de cette curiosité de grand mérite se trouve dans le troisième volume des *Loisirs* du comte de Renesse-Breidbach, imprimés à Anvers en 1836. Elle y est classée sous le numéro 29,780, parmi les « *Médailles en l'honneur de saints* », et avec cette qualification plus que hasardée : « *ancien double écu rare* ».

La pièce fut enfin publiée en 1882, sous le titre

(1) *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum. — Redimisti...*

Remarquer, pour le mot *Redimisti*, qu'il y a ici enjambement d'une ligne à l'autre, ce dernier mot faisant partie de la phrase achevée dans la ligne suivante.

(2) (*Redimisti*) *me, Domine, Deus veritatis.* TETRAGRAMMATON.

(3) *Deus homo pro nobis factus est.*

(4) Voir au n° 139 du Catalogue de la vente Benjamin Fillon, où la pièce est classée parmi les médailles françaises.

de « *Médaille religieuse* », dans le Catalogue de vente des objets d'art et de haute curiosité composant la collection Benjamin Fillon.

Au moyen de documents savamment produits, concernant les vertus et la puissance surnaturelles attribuées, notamment, aux noms des Rois mages et au mot mystérieux *Ananizapta* (1), M. Le Blant, au cours du mémoire que nous avons cité de lui, n'a pas eu de peine à démontrer qu'il s'agit, dans l'espèce, non pas d'une médaille religieuse, comme on l'avait cru, mais bien d'un talisman devant son existence à la mise en action de pratiques superstitieuses que l'Église n'a jamais tolérées. A cet égard, et bien que mêlées, comme à plaisir, à des termes de véritable piété, les expressions magiques réunies sur la médaille ne sauraient parvenir à donner le change.

Pour nous, ce que nous devons surtout retenir, au milieu de la diversité de ces textes, ce sont les sigles-types Ιη'V, ΧΡϞ, dont on ne peut que constater la parfaite orthodoxie. Chacun, sans avoir à s'en efforcer, y trouvera les mots ΙηesV ΧΡιϞte, soit, par conséquent, *Jesu Christe*, mots

(1) Nous laissons de côté le *Tetragrammaton*, ce mot sacré s'il en fut, qui avait bien son mystère aussi, qui figure également sur la médaille, et dont l'emploi a pu donner lieu à des abus, mais qui n'avait en soi rien de contraire aux saines doctrines. — Un savant théologien anglais du XVII^e siècle, Thomas Gataker, a composé tout un traité « *De nomine Tetragrammato* ». Nous renvoyons à ce traité les curieux qui désireraient de plus complets renseignements.

inscrits par deux fois dans les formules liturgiques de la Messe, parmi les invocations du *Gloria*.

Les lettres *Ih̄'V* représentant, sans conteste, une des formes du nom de Jésus dans la numismatique du xv^e siècle, nous ne pouvions nous dispenser de parler du talisman qui les porte. Mais on voit combien cette forme s'éloigne de celles que les aspirations de saint Bernardin de Sienne ainsi que de ses frères et disciples avaient livrées à l'adoration des peuples. Cette remarque suffira pour justifier l'abandon que nous faisons dès à présent du sujet.

(*A suivre.*)

J. ROUYER.

UN SCEAU DE BURCKARD

SEIGNEUR DE FÉNESTRANGE OU VINSTINGEN



Dans un champ lobé, écu penché à une fasce, timbré d'un heaume avec volet et couronne avec fleurs de lis (1).

Le cimier se compose de deux longues cornes (2). Le bas de l'écu et les cornes du cimier, qui dépassent l'entourage et vont jusqu'au bord du sceau, coupent la légende en deux parties.

Légende. · S · BOVRKARDI · DOM — INI · DE · VINSTINGEN · —.

Sceau en cire brunâtre (3). Diam. : 30 mill. Notre collection.

(1) *Fénestrange* porte d'azur à la fasce d'argent.

(2) Rietstap, dans son *Armorial général*, 2^e édition, t II, p. 659, au mot *Fénestrange*, décrit trois différents cimiers pour cette maison, mais pas celui qui se trouve sur notre sceau.

(3) Douët d'Arcq donne, sous le n^o 2146 de la première partie, t. I,

Fénestrange ou *Vinstingen*, seigneurie de la Lorraine, était située à trois ou quatre lieues au sud-est d'Albestroff, sur le cours supérieur de la Sarre. Ce bourg se trouvait, écrit Moreri dans le *Grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, etc., à sept lieues de Marsal, du côté du levant, et à la même distance de Deux-Ponts, du côté du midi.

La généalogie de la famille de Fénestrange n'est guère déterminée, dit M. Aug. Prost qui s'est occupé de l'histoire de cette seigneurie (1). Fénestrange semble avoir appartenu, vers le milieu du xiv^e siècle, à trois frères, Jean, Burckard et Olry, fils de Henri, qui l'auraient possédée en indivision suivant un usage lorrain. Ces trois seigneurs ainsi qu'un Hugelmann et trois autres frères, Hugelmann, Ferry et Jacquet, seigneurs de Téheicourt et enfants de Hugelmann de Fénestrange, prirent part, d'après un titre de 1349, à la guerre qui eut lieu, en 1348, pour la possession d'Albestroff.

p. 580, de sa *Collection de sceaux*, la description, sans figure, du sceau qui nous occupe. Cet auteur dit que la lecture de la légende a été obtenue par la comparaison de plusieurs exemplaires de ce sceau. Le nôtre est entier et parfait de conservation. Le style et la gravure de cette pièce ne laissent rien à désirer et permettent d'affirmer que la matrice est l'œuvre d'un véritable artiste.

(1) *Albestroff, siège d'une châellenie de l'évêché de Metz*, par AUG. PROST, membre de l'Académie impériale de Metz. Ce rare et bon livre contient, en appendice, p. 74, une notice sur Fénestrange dont nous avons tiré la plupart des renseignements que nous donnons sur cette seigneurie dont l'histoire est fort peu connue.

Burckard, *Bourkard* ou *Bouchart* qui scelle, le 20 août 1360, à Joinville, du même sceau que celui que nous venons de décrire, l'accord intervenu entre lui et le sire de Joinville, est le plus connu de ces personnages. Nous reviendrons plus loin sur la carrière agitée de ce seigneur.

Vers le milieu du xv^e siècle, Jean de Fénéstrange, petit-fils de Burckard, se trouve être seul possesseur de Fénéstrange, qu'il laissa à ses deux filles. L'une porta sa part d'héritage à la maison de Sarrewerden d'où elle passa aux Rhingraves, comtes de Salm, l'autre, la sienne, aux seigneurs de Neufchâtel qui la transmirent aux Dommartin puis aux Croy, marquis d'Havré. La famille de Fénéstrange se serait éteinte vers le commencement du xvi^e siècle, si nous en croyons un ancien armorial de Lorraine conservé à la Bibliothèque nationale de Paris.

Revenons à notre *Bourkard* qui était un des chevaliers les plus hardis et les plus remuants de son époque.

On le trouve mêlé, de 1340 à 1371, à tous les événements un peu marquants du pays messin. Encore simple écuyer en 1346, il avait déjà fait, en 1344, la guerre à l'évêque de Metz.

Il avait à peine terminé, en 1347, avec l'aide de ses frères, ses démêlés avec le comte de Sarrewerden qu'il se déclara, en 1348, avec eux, contre l'évêque et la cité de Metz, à l'occasion des difficultés soulevées pour la possession d'Albestroff

dont il se rendit maître. La paix fut conclue en 1349, mais elle ne fut pas de longue durée. De nouvelles difficultés surgirent, en 1350, avec les Messins et furent suivies d'un accord, fait le 28 février 1352. La guerre se ralluma de nouveau pour être suivie d'un traité, conclu le 31 janvier 1355, stipulant une alliance entre Metz et les trois frères, qui s'engagèrent à fournir à la cité, pendant cinq ans, quinze hommes armés de fer. Décembre 1356 vit les trois sires de Fénestrange mis au ban de l'empire, à Metz, et réconciliés avec la ville, le dimanche avant la Noël. La cité messine, qui avait été à même, au cours de ces dissensions, d'apprécier l'importance des services que pouvaient lui rendre des chevaliers tels que les sires de Fénestrange, prit, en 1357, *Burckard* et ses gens à sa solde, moyennant une pension de 100 livres et le droit de bourgeoisie. *Burckard* était alors, et cela depuis plusieurs années, lieutenant du comte de Wirtemberg, co-régent de Lorraine pendant la minorité du duc Jean pour lequel il fit plusieurs guerres et traités jusque vers 1360.

Intrépide et entreprenant, *Burckard de Fénestrange*, à la tête de nombreux gens de guerre qu'il entretenait à grands frais autour de lui, courait d'aventure en aventure. Les affaires de la Lorraine et les siennes ne suffisaient pas à son activité dévorante et toute occasion de guerroyer qui se présentait était saisie avec empressement par l'impétueux chevalier.

Nous le voyons, en 1356, répondre à l'appel du duc de Normandie, dont le père, roi de France, était prisonnier en Angleterre. *Burckard* se jette en Champagne avec 500 chevaliers accourus à sa suite, y réunit quelques bandes de Français, défait, près de Nogent-sur-Seine, Eustache d'Aubercicourt qui commandait les Anglais et les chasse de la province. Il tourne bientôt ses armes contre les Français dont il ne pouvait obtenir le prix de ses services, saccage la ville de Bar-sur-Seine où il saisit 500 prisonniers à qui il fait payer de fortes rançons.

L'existence mouvementée du sire de Fénéstrange ne l'avait pas empêché de veiller à ses affaires financières, ce dont témoignent quelques actes parvenus jusqu'à nous et relatifs à des prêts, à des garanties, à des acquisitions, etc.

Le duc Jean, son ancien pupille, lui donna, en 1365, les fiefs lorrains de l'Alsace retirés aux landgraves pour défaut de reprises. Une partie de ces domaines importants furent réclamés par l'évêque de Strasbourg qui soutenait qu'ils relevaient de son évêché. Ces prétentions furent l'occasion de débats entre l'évêque et *Burckard*.

Le siège de Pierrefort, en 1369, est la dernière expédition dans laquelle il semble que le sire de Fénéstrange ait été engagé. Pensionnaires des Messins, les sires de Fénéstrange durent prêter leur concours à cette opération de guerre entreprise par le duc de Lorraine avec l'aide de ces

derniers. C'est du moins ce que nous apprend la chronique de Praillon et cela paraît d'autant plus probable que Olry, frère de *Burckard*, était prisonnier dans la place. L'expédition fut d'ailleurs malheureuse, et les assiégeants, dit ce vieux récit, y laissèrent toute leur artillerie et une partie de leurs armures de fer.

On trouve, aux archives de Metz, plusieurs quittances de *Burckard* relatives à la pension qu'il touchait, depuis 1357, de cette ville. La dernière est du 1^{er} janvier 1371. Le sire de Fénéstrange ne dut pas vivre longtemps au delà de cette date, ce que prouve une pièce du 13 décembre 1372, dans laquelle sa veuve Blanchefleur de Falkenstein traite de son douaire avec ses beaux-frères et ses deux enfants Burckard et Jean.

Tels sont, brièvement résumés, les principaux événements auxquels le vaillant *Burckard* se trouva mêlé au cours de son existence enfiévrée.

Nous ne pouvons terminer cette courte notice sans adresser nos plus vifs remerciements à notre savant et obligeant confrère, M. Léon Germain de Maily, qui possède à fond son histoire de Lorraine et qui a bien voulu, avec son amabilité habituelle, nous indiquer les sources auxquelles nous avons puisé le récit des faits peu connus de la carrière orageuse du valeureux *Burckard de Fénéstrange*.

Février 1897.

Vicomte BAUDOUIN DE JONGHE.

NÉCROLOGIE.

LE COMTE TARQUIN GENTILI DI ROVELLONE.

Notre regretté confrère, décédé, le 17 décembre 1896, à Macerata, était associé étranger de notre compagnie depuis le 30 octobre 1891.

Citons parmi les travaux du savant défunt une lettre intéressante au marquis Charles Strozzi sur *Le monete pontificie anonime e di sede vacante nel secolo XIV*, ainsi qu'une étude sur *Le collezioni di numismatica*, qu'il envoya pour les *Procès-verbaux et mémoires* du Congrès international de numismatique tenu, en 1891, à Bruxelles.

V^{te} B. DE J.

MÉLANGES.

MATÉRIAUX POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA NUMISMATIQUE ET DE LA MÉTROLOGIE MUSULMANES, *traduits ou recueillis et mis en ordre par H. SAUVAIRE, consul de France.* — Paris, Imprimerie nationale, 1^{er} fasc., 367 p., 1882; 2^e fasc., 202 p.; 1885; 3^e fasc., 264 p., 1887; 4^e fasc., 60 p., 1888.

La numismatique orientale a fait, cette année, une perte très sensible en la personne de Henri Sauvaire, ancien consul de France, correspondant de l'Institut. La *Revue* en a informé aussitôt ses lecteurs; mais un simple avis nécrologique n'est pas assez pour la mémoire de ce savant.

Aujourd'hui qu'on ne craint malheureusement plus d'effaroucher sa modestie, on peut dire de Henri Sauvaire qu'aucun auteur contemporain n'a fait plus que lui pour la numismatique orientale.

Je ne parle pas de ses articles relatifs à des points spéciaux de cette numismatique, bien qu'ils aient fait connaître son nom en Europe. Certes, ces études, dont la *Revue belge* eut la primeur (1), auraient suffi pour placer leur auteur au premier rang des numismates orientalistes, mais elles sont toutes éclipsées par une œuvre sans précédents et qu'on ne refera pas de sitôt, parce que le vaste et complexe sujet qui y est traité, l'est sous toutes les faces et de

(1) Elle en a publié deux : l'une, en 1860, sous le titre de *La plus ancienne monnaie arabe d'Abd-El-Malek*, l'autre, en 1862, sous la forme d'une lettre *Sur quelques dinars inédits des Seldjoukides de Perse*.

façon à décourager quiconque songerait à l'aborder de nouveau.

Je veux parler des *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*.

Publiés en France, dans le *Journal Asiatique* (1882-1888) où d'habitude on ne rencontre pas de mémoires monétaires, les « Matériaux » passèrent presque inaperçus, et cependant nulle part on ne trouve un assemblage plus étendu de documents de tout genre sur les monnaies arabes.

J'ai le projet de rendre compte de cette œuvre capitale de Henri Sauvaire, parce que le plus sûr moyen d'honorer sa mémoire est de mettre en relief ses mérites d'éru- dit et de numismate, et que ces mérites n'apparaissent dans aucune de ses publications à un aussi haut degré que dans les « Matériaux ».

Pénétré de cette pensée féconde que la numismatique n'est pas seulement l'art de grouper chronologiquement, par villes, peuples et princes, les produits des ateliers monétaires; qu'elle est surtout la science de la monnaie dans ses rapports avec l'économie financière autant qu'avec l'histoire politique, il s'était donné la tâche difficile et ingrate de recueillir tout ce que les livres de tous pays et de toute époque, imprimés et manuscrits, renferment de documents authentiques sur la numismatique, d'abord, puis sur la métrologie musulmanes.

Ce n'est pas seulement pour parvenir à la connaissance complète des monnaies que le numismate se fait métrologue, c'est en outre parce que la connaissance des *poids et mesures* est aussi nécessaire que celle des monnaies pour fixer les prix réels des choses et parvenir par là à l'intelligence de l'économie financière.

Cette intelligence, il la possédait à merveille pour les pays musulmans, et il est très regrettable que, trop défiant de lui-même, Henri Sauvaire ne nous l'ait pas révélée dans un exposé historique que n'aurait pu tracer une plume plus exercée que la sienne et plus consciencieuse.

S'il n'est pas allé jusque là, il a préparé pour l'écrivain que tenterait une besogne de ce genre, des matériaux précieux, non seulement en relevant les prix anciens qui, dans les ouvrages arabes, se rapportent soit aux objets de toute nature, soit aux services de l'homme, mais encore en les interprétant et en les traduisant en chiffres actuels.

On ne se doute pas de la peine que coûte une interprétation de ce genre, et, si ma propre expérience ne m'en avait instruit, je ne pourrais insister sur ce point en connaissance de cause et dire les longues investigations et les pénibles calculs par lesquels il faut passer avant d'arriver à des résultats définitifs et intelligibles. Qu'il s'agisse du prix des liquides, notamment, ou des grains, ne faut-il pas déterminer les poids et les mesures auxquels ces prix se rapportent avant de fixer les valeurs des monnaies qui les expriment ?

Si, comme Dupré de Saint-Maur ou Leber, Henri Sauvaire s'en était tenu aux prix du blé pendant des périodes modernes, sa besogne en eût été cependant simplifiée, mais il n'a rien exclu de ses recherches, et l'on comprend, dès lors, ce que leur mise au point a exigé de soin et de travail.

Je ne veux pas dire que le blé ait été négligé par notre éminent auteur, car nous savons, grâce à lui, que les prix en ont varié successivement en une même région, une même cité, dans des proportions considérables, mais il a étudié avec le même soin tout ce qui pouvait être vendu ou acheté. Au Caire, une quantité de blé égale à 100 kilo-

grammes valut une somme correspondante à fr. 1-81 au 11^e siècle de l'Hégire (256-282), à fr. 108-91 au 1^{ve} (356), à fr. 326-73 au 6^{ie} (593), à 9 francs seulement à la fin du 7^{ie} et à fr. 408-43, 110 ans après.

La viande valut, dans la même ville, en équivalences de monnaies et poids actuels, 14 centimes le kilogramme, à la fin du 11^e siècle de l'Hégire, 8 fois plus 100 ans plus tard; fr. 4-82 en 594; 70 centimes en 662; fr. 4-88 en 695, 78 centimes 15 ans après, et jusqu'à fr. 10-47 en 806.

L'œuf, coté, vers 375 de l'Hégire, à 11 centimes, valut 70 centimes en 598 et se maintint ensuite dans les prix de 17, 23 et 35 centimes.

Le miel de Narbonne se vendait à Alexandrie 87 centimes le kilogramme en l'an 844 de l'Hégire; le raisin, 26 centimes à la fin du 6^e siècle et 52 centimes au milieu du 8^{ie}. Le sucré, fr. 2-36 le kilogramme, de 710 à 740 de l'Hégire; fr. 9-43 en 745, fr. 2-67 de 780 à 840, fr. 5-08 en 844, tandis qu'à la même date, au Caire, il valait fr. 2-67. Au Caire encore, le litre de vin coûtait 13 centimes en 744; à Alexandrie, le kilogramme d'huile à brûler, fr. 1-57 en 397 de l'Hégire et, en 400, 98 centimes.

A Bagdad, en 382, le prix du pain s'éleva à 7 francs le kilogramme, après avoir valu 30 centimes 50 ans auparavant, et 8 centimes à la fin du 11^e siècle. Dans le cours d'une seule année, en 496, le prix de cette même denrée varia, dans la même ville, de 17 centimes à 7 francs, et celui du litre de vin, toujours au 7^e siècle, de fr. 8-81 à fr. 17-62.

Le pain me ramène au blé, dont Henri Sauvaire constate que les 100 kilogrammes, se vendant en Syrie fr. 692-56, en l'an 586 de l'Hégire, ne valurent plus que fr. 76-64, 10 ans plus tard, et qu'ils montèrent à Damas au prix incroyable de 3,461 francs en 643. A ce moment, il est vrai, la ville

était assiégée par les Kharezmiens, mais à toutes les fluctuations de prix que je viens d'énumérer, il y a toujours des causes spéciales, et le devoir de l'historien est de les signaler pour expliquer les variations qui en furent les conséquences.

Les citations qui précèdent sont toutes extraites du quatrième fascicule des « Matériaux ».

Ceux-ci se divisent en quatre fascicules. Je viens de faire connaître la matière du quatrième. Des trois autres, le premier a trait aux *monnaies* des musulmans, le deuxième à leurs *poids* et le troisième à leurs *mesures* tant de capacité que de longueur.

Les mesures de longueur et de superficie avaient presque toutes pour unité la coudée, dite *Dérâ*, qui, suivant les temps et les pays, varia très sensiblement.

La coudée, qui se divisait en doigts (*ezba*) et en grains (*habbah*), avait de nombreux multiples, depuis le *Bâ* de 4 coudées de long au *Mil* de 4,000 et au *Forsak* de 24,000; depuis le *Mardjà* de 8 1/2 coudées carrées jusqu'au *feddan* de 3,000.

Les mesures de capacité, évaluées non au volume, mais d'après le poids de l'eau ou des grains qu'elles contenaient, étaient légales, médicales ou locales. Les mesures locales étaient, pour l'Égypte *l'ardeb* (*l'artaba* de 72 setiers de saint Épiphane et saint Isidore); le *Modyr* (muid), pour l'Égypte et la Syrie; la *Ghérarah* (sac), pour la Syrie, etc., etc. Henri Sauvaire a relevé les noms de près de 200 mesures de capacité et indiqué en quoi elles consistaient et dans quels lieux elles étaient en usage: il a de plus dressé les tableaux des rapports réciproques de plusieurs d'entre elles, notamment des principales mesures légales, telles que le Meudd, le Sâ, le Makkouk, le Qafiz, le Wasq et le Keurr.

Ce dernier pèse 2,880 fois plus que le Meudd.

Le deuxième fascicule renferme les notions que Henri Sauvaire a pu recueillir sur les poids et notamment sur le carat (qirat), la charge (hambah), le chalque (djalqous), la darakmy et le derham (de δραχμή), le dinar (de denarius), le fels (de follis), le grain (habbah), la livre (ratl), le metqâl, l'once (oqiyah), le quintal (qentar), la silique (siliquoun).

De ces poids et de plus de 60 autres énumérés et déterminés par Henri Sauvaire, les plus utiles à connaître sont sans contredit le derham et la livre : le derham, parce qu'il était l'unité officielle du système pondéral ; la livre, ou ratl, parce qu'elle en était le multiple le plus usité.

Le derham, étant l'unité de tout le système, devait être étudié avec un soin tout spécial par Henri Sauvaire, qui n'y a pas manqué. Quoique très efficacement protégé par « les lois religieuses de la jurisprudence musulmane », le derham a quelque peu varié de poids à travers les temps et selon les lieux. Le poids actuel en est, à Constantinople, de 3^{gr}.07; il y équivalait à 3^{gr}.188, lors de l'enquête de 1767. A la fin de ce même siècle, la Commission française d'Égypte le fixa, pour ce pays-ci, à 3^{gr}.0884 et la Commission égyptienne, cinquante ans plus tard, à 3^{gr}.0898. Henri Sauvaire s'est arrêté à ce dernier chiffre et l'a pris pour base de ses calculs. Il a voulu, par ce choix, rendre hommage à la science des savants égyptiens; mais, s'il est vrai que ceux-ci possédaient les moyens les plus sûrs de résoudre la question en ce qui concernait l'Égypte, ils ne les avaient pas pour les autres contrées musulmanes. Le derham de l'Asie Mineure, ou darakmy, pesait 3^{gr}.31, et nul doute que ce derham ne fût en faveur en plus de lieux que le derham d'Égypte. Quoi qu'il en soit, Henri Sauvaire a choisi le poids de ce dernier et ses raisons sont plausibles.

C'est donc l'unité de 3^{gr}.089 qui a servi de base à tous ses calculs pondéraux et surtout à la détermination des ratls. Un tableau, très clairement et méthodiquement dressé, contient les poids, en derhams et grammes, de 165 ratls, presque tous différents les uns des autres, quoique quelques-uns appartiennent au même pays, à la même ville. Ces différences de poids sont tellement considérables, que l'on ne comprend pas qu'on ait pu attribuer le même nom au ratl de l'émir Hassan, par exemple, qui pesait 296^{gr}.1/3, et à celui des briques de Mossoul, équivalant à 23,835^{gr}.2/3. Dans cette longue énumération figurent des ratls dont la connaissance est du plus grand intérêt pour la métrologie et la numismatique occidentale et chrétienne et, en particulier, pour celles de la France. Le ratl français, notamment, y est évalué à 128 derhams ou 395 grammes et demi; un ratl roumy, à 317^{gr}.80; un autre, à 120 derhams ou 370^{gr}.77. A Constantinople, on usait de plusieurs ratls, de 144 derhams ou 444^{gr}.93, 150 derhams ou 488^{gr}.18, 176 derhams ou 543^{gr}.80, 876 derhams ou 2,076^{gr}.2/3, etc. Un ratl de Sicile de 112 derhams, calculé exceptionnellement sur le pied de 3^{gr}.31 par derham, équivalait à 370^{gr}.77. Des ratls de France, des Malékites, de Bagdad, de l'Iraq, de l'Andalousie, de la Sicile, pesaient de 128 à 130 derhams, c'est-à-dire de 395 grammes et demi à 401^{gr}.2/3, comme plus d'une livre du Midi de la France, etc., et la comparaison de ces chiffres entre eux avait porté Henri Sauvaire à y voir les effets des variations des livres romaine et française. De plus, il en était venu à croire que, malgré ces variations, il fallait reconnaître l'une et l'autre de ces livres dans la plupart de celles qui se partageaient l'Europe au moyen âge.

Un fait tout aussi curieux et important ressort des recherches métrologiques de Henri Sauvaire; c'est que,

malgré leurs poids les plus divers, les ratls se divisaient, sauf de très rares exceptions, en 12 onces. « Les gens », dit » l'écrivain Eliyâ, « ont été unanimes à donner 12 onces » au ratl; mais ils ont été en désaccord sur les valeurs des » ratls et des onces et sur leurs poids. » En Occident, au contraire, la livre était divisée en 16 onces, presque partout, depuis de longs siècles. On a même prétendu que cette livre de 16 onces remontait à Charlemagne. C'est une erreur. La livre de 16 onces est un double-marc; or, le marc est postérieur à Charlemagne. Comment ce prince aurait-il pu dire, comme le fit Henri II, en 1557: « Ordonnons que la livre contiendra 2 marcs », s'il ne connaissait pas le marc? Je ne dis pas que Henri II n'ait pas répété, dans son ordonnance de 1557, les termes employés en des ordonnances précédentes, mais il serait absurde d'attribuer les premières de celles-ci aux Carolingiens, attendu que le marc n'a été introduit d'Angleterre en France qu'à la fin du XI^e siècle, comme Le Blanc l'a prouvé dans son *Traité historique des monnoyes* (édit. franç., p. 159).

Le tableau des ratls et celui des onces, dont Henri Sauvaire a accompagné son deuxième fascicule, vient à l'appui de l'opinion généralement admise que la livre française continua, longtemps après Charlemagne, à être de 12 onces, puisqu'il mentionne une livre française de 12 onces d'après El-Djabarty, qui a puisé ses renseignements à des sources datant, en partie, du XV^e siècle. On voit, par cet exemple, de quelle utilité sont, même pour nous, et dans les questions les plus difficiles, les « Matériaux » de Henri Sauvaire.

Il ne me reste plus à rendre compte que du premier fascicule, celui des *Monnaies*. Aucun n'a pour le numismate un intérêt à la fois plus direct et plus étendu, car ce qui y

est dit des espèces musulmanes peut s'appliquer presque toujours aux espèces des autres pays.

Les espèces musulmanes se divisaient en trois catégories, d'après le métal : le dinar, en or ; le derham, en argent ; le fels, en cuivre.

Sur le fels, c'est-à-dire sur la monnaie de cuivre, Maqrisy contient une série de passages des plus curieux ; Henri Sauvaire les a textuellement reproduits, et il faudrait, à cause de leur intérêt, en faire autant, si les limites restreintes d'un compte rendu ne s'y opposaient. Je me bornerai à en résumer une partie.

« Le fels a toujours été employé pour l'achat des choses » de peu de valeur, et, à ce point de vue, rien ne peut le » remplacer ; mais jamais le fels n'a été considéré comme » monnaie proprement dite ; jamais le cuivre n'a été un » métal monétaire comme le sont l'or et l'argent.

» Le fels, frappé sous le règne d'El Kamel, fut d'abord » peu recherché ; il fallait 48 fels pour équivaloir à un » derham et comme on coupait ces 48 fels en quatre » morceaux (qeta), le pauvre avait à sa disposition de très » petites pièces qui, dans ses achats, lui procuraient des » facilités presque impossibles à décrire. Mais au VII^e siècle » de l'hégire, le derham ne fut plus divisé qu'en vingt- » quatre fels, sans fractions, et le peuple eut à payer les » objets les plus vils huit fois plus cher qu'auparavant. » A la longue, il s'y habitua. Un siècle plus tard, on ne » frappa plus de derhams, et ceux qui couraient furent » convertis en bijoux ; il n'y eut plus à ce moment que des » dinars pour les riches et des fels pour les autres, et, par » conséquent, pour le plus grand nombre. »

Je n'insisterai pas sur ces passages, mais ils arrêteront certainement l'attention du lecteur et provoqueront chez

lui de naturelles et justes réflexions sur le rôle du cuivre monnayé.

Maqrisy est allé trop loin en refusant à ce métal un rôle monétaire, mais quelques-unes des idées qu'il émet à ce sujet paraîtront tout à fait appropriées aux circonstances actuelles.

Le derham et le dinar jouirent presque toujours d'une faveur égale, à moins que celui-là ne fût trop allié de cuivre, ce qui l'assimilait au fels. Henri Sauvaire nous fait connaître de nombreuses variétés de dinars et de derhams, dont il décrit les différences et énumère les qualificatifs. Ces dénominations étaient tantôt tirées des lieux de fabrique: Tabary (de Tibériade), Mesry (de Mesr ou du Caire), Magreby (occidental), Hemyary (Hemyarite); tantôt des noms des personnages qui les firent frapper, tels que les Bagly, les Hobayrys, les Khaledys, les Yousefy, fabriqués par ordre de Ras el Baghl, sous le règne d'Omar, et par Omar ben Hobayrah, Khaled ben Abdallah et Yousef ben Omar, gouverneurs de l'Iraq pour les Ommeyades; tantôt enfin de leur composition, d'où les Khalesad en argent pur; les Maghloubouh, de métal moins pur; les Ghechch, alliés par moitié, etc., etc.

J'ai abrégé considérablement l'énumération des noms barbares de toutes ces pièces, très longue et très complète dans l'ouvrage de Henri Sauvaire; je l'aurais même arrêtée aux noms qui précèdent si je n'avais tenu à signaler le dinar djaychy (militaire), parce qu'il rappelle une monnaie romaine qui, sous ce nom, est encore à l'étude.

Les pièces d'or et d'argent arabes n'étaient pas restreintes, comme les fels, à une circulation intérieure. Elles étaient l'objet, hors des États musulmans, d'un trafic incessant et parfois d'une contrefaçon dont plusieurs contrats moné-

taires nous ont conservé les noms des auteurs et des ateliers.

En rappelant ces derniers faits, je rentre en plein dans la numismatique occidentale, car les contrefacteurs d'espèces musulmanes avaient établi leurs ateliers sur les côtes d'Italie, d'Espagne et de France. La plus connue des espèces contrefaites était le millarès, que les commerçants chrétiens jetaient en quantités considérables sur les marchés de Barbarie. Cette pièce, en argent et de forme carrée, qui, dans les pays d'origine, portait le nom de derham, était exportée de Marseille et de Montpellier, de Barcelone et de Valence, après y avoir été fabriquée; mais il n'en était pas de même des autres espèces musulmanes : le dinar musulman, pour citer la principale, allait et venait d'Orient en Occident et vice versa, et, sous les noms vulgaires de besant d'Acre, besant d'Alexandrie, besant du Gharb, il alimentait le commerce de l'or et se faisait partout, grâce à son titre plus ou moins élevé, bien accueillir des armateurs et des banquiers.

Tous ces renseignements sont extraits des « Matériaux ». Ce n'est donc pas seulement au numismate orientaliste que ce livre s'adresse, mais à celui qui s'occupe à la fois de la numismatique et de l'économie financière du moyen âge, tant en Occident qu'en Orient. M. Schlumberger a renchéri sur l'éloge que je viens de faire des « Matériaux », en disant, à l'Académie des Inscriptions qu'il présidait au moment de la mort de Henri Sauvaire, que « ce travail, » fruit d'infatigables recherches, est une mine inépuisable » de renseignements pour la lexicographie, la langue du » droit et l'histoire de la civilisation arabe ». M. Lavoix, conservateur du cabinet des médailles de France, à qui la collaboration de Henri Sauvaire fut si précieuse pour la

confection du catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, et qui a largement emprunté aux « Matériaux » dans la rédaction de la préface de cette œuvre, y affirme « qu'en recueillant et traduisant les » textes arabes relatifs à la numismatique, Henri Sauvaire » a rendu à celle-ci le service le plus signalé ». J'arrête ici un compte rendu qui, malgré sa longueur, me paraît acquitter bien faiblement la dette que notre science a contractée vis-à-vis de l'auteur des « Matériaux ». Il me reste à exprimer le vœu que l'hommage que je rends à la mémoire de mon savant confrère et ami inspire le désir de connaître son œuvre et d'user de ce qu'elle contient de richesses fécondes.

LOUIS BLANCARD.

NOTES SUR LE PERSONNEL DE LA MONNAIE
DE BRUGES AU XVIII^e SIÈCLE.

Dans son *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, M. R. Serrure cite comme maîtres de la Monnaie de Bruges, au XVIII^e siècle, Guillaume Galle, Pierre de Cantere, Augustin-Charles Wautier, Jean de le Court, Joseph-François Gordon, qui obtint en 1744 l'entreprise de la fabrication des espèces de cuivre, et Lambert Mille, déjà en fonctions en 1750. Bien que l'atelier brugeois ait cessé de travailler en 1754, un certain Jean de Cousemaker est cité, en 1764 et en 1780, comme directeur de la Monnaie de Bruges.

De 1670 à 1700, Christophe Boghe exerce les fonctions de graveur particulier de la Monnaie, à Bruges. — Le 27 février 1744, Jacques Roëttiers, graveur général des Pays-Bas,

est chargé provisoirement des fonctions de graveur particulier de la Monnaie. — En 1749, Norbert Heylbroeck, orfèvre gantois, est mentionné comme graveur particulier. Dix ans plus tard, il demande à quitter Bruges et à pouvoir s'installer à Bruxelles. Nous ignorons la suite donnée à cette supplique.

* .

De 1710 à 1743, le garde ou waradin a nom Charles de Gueldre. Simon-Pierre Van Overloop ou Van Overloope est nommé à la place de Charles de Gueldre. Son fils Philippe Van Overloop le remplace vers 1769 (?), ce que Simon-Pierre avait déjà demandé, le 19 septembre 1767.

* .

Lors de la mort du contre-garde Wyllays, en 1735, Jacques-François d'Heere et Jacques de Wendel postulent cette place. Le premier promet de fournir en don pour le service de Sa Majesté, 100 pistoles; le second offre 100 livres de gros. En 1643, le contre-garde s'appelait Engelbert Faignart.

* .

L'essayeur Georges-Jacques de Roovere, déjà mentionné en 1696, meurt en 1734. Depuis 1743, André Petit, orfèvre, est cité plusieurs fois comme essayeur. En 1776, son neveu Pierre Petit occupe cette place.

* .

On sait que le 5 avril 1786 parut l'ordonnance portant suppression de l'établissement de la Monnaie et du corps des monnayeurs à Bruges.

(*Archives générales de Belgique. Papiers de la Jointe des monnaies, et papiers du Conseil des finances.*)

Pour faire suite à l'intéressante communication de M. L. Maxe-Werly, sur d'anciens plateaux de balance (1), je signalerai deux petits plateaux de bronze trouvés en Suisse, au cours des fouilles entreprises, il y a peu d'années, à Baden (canton d'Argovie), par MM. Meyer et Kellersberger, sur l'emplacement d'un édifice que l'on a supposé, avec vraisemblance, avoir été un hôpital militaire romain. Ce sont des disques légèrement concaves, percés chacun de trois trous disposés en triangle, qui n'ont pas été découverts ensemble, mais qui ont appartenu, si ce n'est au même instrument, du moins à deux appareils semblables, balances ou romaines; leur diamètre, peu régulier, est de 18 à 21 millimètres. Une estampille rectangulaire à lettres en relief occupe le centre de chacun d'eux; M. le Dr Schneider, professeur à l'université de Zurich, en a donné la lecture suivante :

1° *ANNAS*, soit *Manna semis*, une demi-poudre;

2° *ANNA I*, soit *Manna I*, une poudre.

Ces inscriptions rappellent le *BANNA F* ou *BANNA I* des plateaux réunis par M. Maxe-Werly, bien que leur sens soit totalement différent; et, n'étaient la précision et la concordance des dessins publiés par notre savant confrère, de ses descriptions et de celles de MM. Mowat, Vaissier et du *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale* par MM. Babelon et Blanchet (n° 2323), on chercherait à rapprocher les textes de Baden de ceux de Paris, Bregenz, Mandeuere, Naples et Grozon. Rappelons que le plateau de Paris a le même diamètre que ceux de Baden. Quoi qu'il en soit, la lecture de M. Schneider paraît définitive, bien que la conservation des plateaux ne

(1) Voy. ci-dessus, p. 97.

soit pas parfaite; ils ne portent, en tout cas, pas trace d'un B, même de forme dégénérée. On trouvera la description des fouilles de Baden — fort intéressantes — dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1895; celle des plateaux à la page 461 et leur reproduction sur la planche XXXVII, fig. 14 et 15. Sur ces dernières la forme des lettres a été un peu trop accentuée et améliorée par le dessinateur.

La « manna » était, au dire de Pline, l'encens concassé en très petits fragments, fréquemment utilisé dans la pharmacopée ancienne. D'où il suit que l'apothicaire romain de Baden (*Aquæ*) pesait l'encens destiné à ses préparations dans les petits plateaux en question.

J. M.

LA MONNAIE DE GAND SOUS RYHOVE.

La *Chronycke van Ghendt* de Jan vande Vivere (1) renferme un document des plus intéressants au point de vue numismatique, car il fixe la date à laquelle prit naissance le monnayage municipal gantois.

Pour la facilité du lecteur, nous en donnons une traduction aussi littérale que possible :

1581. — 14 mars.

L'après-midi, après que tous les préparatifs eurent été faits à la Monnaie « by Sente-Eloys huus » (2), (près de la chapelle Saint-Éloi) et toutes les chaises rangées, comparurent, en même temps, le haut bailli Ryhove, les

(1) Frans de Potter, Gand, 1885, p. 319.

(2) La rue dite de la Monnoie (de Geldmunte), jadis la rue du Comte (s' Graeven straete), emprunte son nom de la Monnaie des comtes de Flandre, laquelle était située vis-à-vis de la chapelle de Saint-Éloy. (*Mémoires sur la ville de Gand*, par le chevalier C. DIERICX, t. II.)

échevins et tous les gens de la loi, pour y siéger solennellement, chacun occupant sa place. Les maîtres commissionnés à ces fonctions commencèrent aussitôt à monnayer l'argent nouveau en présence du seigneur bailli et du magistrat. Le haut bailli frappa tout d'abord une pièce avec deux têtes et chaque échevin ensuite donna un coup ou deux. Après quoi le vin fut versé abondamment aux monnayeurs et le magistrat alla banqueter aux « Dry Coppens » (*aux Trois-Coupes*).

A partir de ce jour, les monnayeurs frappèrent d'abord des jetons pour le magistrat et ensuite des pièces de dix sols (1).

Les Escalins à la pucelle de Gand ne furent forgés qu'à partir de 1583. Deschamps de Pas les considère comme des pièces de six sols ou patards. Les pièces de dix sols fabriquées depuis mars 1581 (v. s.) seraient donc à retrouver ainsi que la pièce à deux têtes frappée par Ryhove. Quant aux jetons, nous ne voyons que ceux qui sont décrits par Van Loon à la page 292 du tome I^{er} de son édition française, qui puissent convenir.

A. DE W.

(1) « Nae noene, zoo was alle ghereetschap gemaect inde gheltmunte by Sente-Eloys huus, ende alle de stoelen ghestelt, aldaer tsamen compareerden den hoochbailliu Ryhove, met gaeders alle de schepenen ende gheheelen eedt van de wet, aldaer sittende elc up zyn plaetse, seer solempnelic. Ende de meesters daertoe ghecommitteert, begoensten inde presentie van heere ende wet te munten men ghelt, te wetene : den hoochbailliu sloech eerst een stuck met twee hoofden, ende elcken schepenen achtervolghende eenen slach ofte twee, ende daer naer zoo was te munters den wyn gheschonken abundant ende de wet bleef bancketerende inde Dry-Coppens. Ende van dien dach voorts zoo slaeghen de munters eerst leghghelt, om de wet, daernaer penninghen van thien stuyvers. »

Nous prions instamment ceux de nos confrères étrangers qui comptent visiter l'Exposition de Bruxelles de cette année, de faire, si la chose est possible, leur voyage en Belgique à la mi-juillet. Il leur serait ainsi possible d'assister à l'assemblée générale annuelle de la Société royale de numismatique de Belgique, qui aura lieu le dimanche 18 juillet, à 11 heures, au Palais des Académies en cette ville.

Le présent avis leur tiendra lieu de convocation. Nous leur serons très reconnaissants de nous prévenir en temps opportun de leur décision.

Nous espérons que notre appel sera entendu de bon nombre de nos confrères et nous pouvons leur assurer, dès maintenant, que nous serons très heureux de les voir prendre part à nos travaux.

V^{te} B. DE J.

A l'occasion du 25^e anniversaire de la Revue publiée sous les auspices de la Société de numismatique de Vienne, cette savante compagnie avait décidé d'offrir une médaille à M. le chevalier Charles von Ernst qui dirige brillamment, depuis de longues années, la *Numismatische Zeitschrift*. Cette médaille, aujourd'hui terminée, affecte la forme d'une plaquette. Elle est l'œuvre du célèbre graveur Antoine Scharff et présente, au droit, l'effigie du directeur de la Revue viennoise.

M. von Ernst est membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique. Nous nous croyons donc autorisé à joindre nos félicitations à celles que nos confrères autrichiens lui ont déjà fait parvenir.

A. DE W.

*Les jetons des trésoriers de Bruxelles et de l'intendant
du canal pour l'année 1684.*

La liasse n° 166 des *Papiers sauvés de l'incendie de 1732* conservés actuellement aux Archives générales du royaume renferme une lettre intéressante concernant les jetons des trésoriers de Bruxelles et de l'intendant du canal pour l'année 1684.

Cette lettre, dont voici le texte, est datée du 12 avril ; elle émane des maîtres généraux des monnaies (1) :

« TRÈS HONOREZ SEIGNEURS (2),

« Nous avons jugé de nostre devoir d'advertir Vos
» S. S. illust. que les Trésoriers de la ville et l'intendant
» du canal (3) pressent le maître de la monnoye (4) de
» faire des jettons au moulin, et que le dit maître at desja
» livrée des lames pour pletrrir et couper; mais comme
» nous n'avons aucun ordre de permettre la d^{te} impres-
» sion, moins de laisser suivre des semblables pièces, et
» que, d'ailleurs, led^t maître aussy bien que l'entrepre-
» neur dud^t moulin ont demandé la d^e permission, nous
» prions très humblement que plaise à vos S. S. ill. de
» nous faire scavoir leur intention en ce regard, si nous le

(1) Les maîtres généraux étaient alors : Jacques Caverson, Jean-Charles Van Velthoven et Pierre Van Vreckem.

(2) Il s'agit probablement des membres de la Chambre des comptes.

(3) En 1684, Jean de Visscher, seigneur de Celles, était intendant du canal. Dugniolle donne son jeton sous le n° 4497. De juin 1683 à juin 1684, les trésoriers avaient noms J. Heymans et G. van Hamme. On sait qu'à cette époque le premier seul des trésoriers se permettait un jeton.

(4) I. de Witte.

» pourrons permettre ou non, cela pourra servir de preuve
 » et donner quelque ultérieure connaissance desd^s mou-
 » lins (1).

» Le graveur général (2) d'autre part nous fait ses
 » plaintes que les d^s trésoriers y veulent employés des
 » coings taillés par un particulier, et que cela seroit contre
 » son droict, alléguant qu'autrefois il auroit esté défendu
 » de travailler avec d'autres coings que ceux gravez par les
 » graveurs des monnoyes, ainsy que nous en avons quelque
 » connaissance. »

Il paraît que la réclamation du graveur général ne fut pas admise, car le document porte en marge : Pour cette fois on permet l'impression.

Le jeton des trésoriers de Bruxelles pour 1684 est aux armes de J. Heymans. Dugniolle en donne deux variétés, nos 4436 et 4437, et les classe par erreur à l'année 1680. Du premier de ces jetons, M. Vanden Broeck possède une sorte de pied-fort varié légèrement. C'est là, sans doute, une pièce d'essai. Ce pied-fort semble avoir été frappé au marteau, tout comme d'ailleurs le n° 4436. Quant au n° 4437, il est incontestablement frappé au balancier et son dessin est tellement différent de celui des jetons bruxellois ordinaires que, s'il ne portait pas la marque de l'atelier de Bruxelles, on le croirait allemand. Il est beaucoup plus

(1) Le 14 juillet 1682, un contrat avait été passé, au nom du gouvernement, avec Renier van den Steen, forgeron et horloger, à Bruxelles, qui, moyennant 4,500 florins, prit l'engagement d'établir, dans la Monnaie de cette ville, un moulin ou pressoir et tous les appareils nécessaires à la frappe de 1,000 pièces à l'heure. Au cas où la fabrication au moulin ne serait pas continuée, van den Steen devait se contenter d'un dédit de 1,500 florins.

(2) Jean van Hatten, commissionné à ce poste le 19 mai 1672.

rare que le premier, bien qu'on en connaisse cinq ou six exemplaires, entre autres un dans la riche collection de M. Vanden Broeck.

Faut-il voir dans cette dernière pièce le produit des « coings taillés par un particulier », c'est-à-dire par un artiste étranger au personnel de la Monnaie, et faut-il croire que sous la pression du balancier ces premiers coings se soient brisés ? Le graveur général des monnaies de Sa Majesté aurait alors été appelé à graver de nouveaux coings, avec lesquels on aurait frappé au marteau le jeton n° 4436 de Dugniolle et le pied-fort de M. Vanden Broeck. C'est là chose possible, même probable, mais rien de plus, et le doute reste de mise. Quant au jeton de J. de Visscher, intendant du canal, il semble, lui aussi, avoir été frappé au marteau.

A. DE W.

MÉREAU ANVERSOIS A RETROUVER.

Voici un document conservé aux Archives du royaume, *Papiers de la Jointe des monnaies*, n° 73, qui donne d'intéressants renseignements sur les méreaux pour les pauvres d'Anvers :

« A Monsieur le comte de Fraula, près du Sablon, à Bruxelles.

» Anvers, le 26 mars 1771.

» MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous souhaiter des heureuses fêtes de
 » Pâques, et de vous faire part que nos aumôniers désirent
 » avoir 5,000 pièces de cuivre jaune qui devraient servir
 » pour la délivrance du pain, avec cette inscription : *Godt*
 » *macht arm en ryck*, de la grandeur d'un souverain. Van

» Tselo, substitue-prévot et M. Rottiers offrent leur main
 » d'œuvre, il en couteroit simplement le cuivre aux pau-
 » vres ; cela pourroit se faire sans préjudice de Sa Majesté,
 » et sans en faire du bruit, il est donc simplement à sca-
 » voir, si vous voulez que je leur accorde la permission de
 » se servir des ustensils à cet effet, et de la presse qui sert
 » pour faire les preuves ; à Bruxelles nos monnoieurs
 » demanderoient le droit de marc, et il n'y auroit plus
 » d'avantage pour les pauvres. »

» FRANÇOIS CORNELISSEN-DE SCHOTEN,
 » Waradin. »

Dans sa *Description de méreaux et jetons de présence, etc.*, Minard parle simplement de méreaux anversois pour les pauvres à la légende: DEN HEER ou D'HEER MAECKT ARM EN RYCK ; le *Catalogue de la collection Terbruggen* ne mentionne pas davantage la pièce de cuivre dont il est question dans la lettre du waradin Cornelissen. S'il a été effectivement frappé, le méreau « GODT MACKT ARM EN RYCK » est donc encore à retrouver. Avis à nos confrères anversois.

A. DE W.

MONNAIE DE BRUXELLES, 1896.

FABRICATION.

Il a été frappé pour compte de l'État Indépendant du Congo, un million de francs en monnaies d'argent dans les conditions de poids, de diamètre et titre des monnaies d'argent de l'Union Latine, savoir :

110,000	pièces de 5 francs	=	550,000	»
100,000	— 2 —	=	200,000	»
150,000	— 1 —	=	150,000	»
200,000	— 0 50 c.	=	100,000	»

Les frappes effectuées actuellement pour l'État Indépendant du Congo (1887 à 1896 inclus) se décomposent comme suit :

198,000	pièces de 5 francs	=	990,000	»
220,000	— 2 —	=	440,000	»
310,000	— 1 —	=	310,000	»
320,000	— 0 50 c.	=	160,000	»
288,870	— 0 10 —	=	28,887	»
323,274	— 0 05 —	=	16,163	70
125,000	— 0 02 —	=	2,500	»
175,000	— 0 01 —	=	1,750	»

Soit 1,960,144 pièces diverses valant 1,949,300 70

*
* *

Système monétaire de l'État Indépendant du Congo.

Comme corollaire au décret établissant le système monétaire de l'État Indépendant du Congo (voir *Revue belge de numismatique*, année 1888, pages 345 et suivantes) le Roi-Souverain a signé, le 7 février 1896, un décret créant des billets d'État.

Voici le texte de ce décret :

MINISTÈRE DES FINANCES.

Création de billets d'État.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

SOUVERAIN DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre décret du 27 juillet 1887, adoptant un système monétaire légal pour l'État Indépendant du Congo ;

Considérant qu'en vue de faciliter les transactions entre les différentes parties de l'État, il y a lieu de créer des billets représentatifs de la monnaie légale ;

Sur la proposition de Notre Secrétaire d'État,

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER.

Il est créé des billets d'État au porteur, payables à la Trésorerie générale de l'État Indépendant du Congo, à Bruxelles.

ART. 2.

Toute émission de billets d'État sera autorisée par Nous.

Une première émission de billets est autorisée jusqu'à concurrence de quatre cent mille francs.

ART. 3.

Les billets au porteur sont acceptés en paiement des impôts et de toutes sommes dues au Trésor, concurremment avec les monnaies de l'État.

ART. 4.

Seront punis des peines édictées par l'article 35 du Code pénal (de deux à quinze années de servitude pénale et d'une amende de deux mille à cinq mille francs), ceux qui auront frauduleusement contrefait des billets d'État au porteur et ceux qui auront introduit ou émis sur le territoire de l'État des billets contrefaits.

ART. 5.

Ceux qui auront fabriqué, colporté ou distribué des imprimés ou formules, obtenus par un procédé quelconque et qui, par leur forme extérieure, présenteraient avec les billets émis par l'État une ressemblance de nature à faciliter l'acceptation desdits imprimés ou formules au lieu et place des valeurs imitées, seront punis de huit jours à trois mois de servitude pénale et d'une amende de vingt-cinq à mille francs ou d'une de ces peines seulement.

ART. 6.

Ceux qui auront donné ou offert en paiement à des indigènes des imprimés ou formules dont il est question à l'article précédent, seront punis comme coupables (de tromperie de deux ans au maximum de

servitude pénale et d'une amende au maximum de mille francs ou d'une de ces peines seulement).

ART. 7.

Notre Secrétaire d'État déterminera, par arrêté, les mesures d'exécution et de vérification que comportent la création, l'émission, le remboursement et l'annulation des billets.

Donné à Bruxelles, le 7 février 1896.

LÉOPOLD.

Par le Roi-Souverain :

Le Secrétaire d'État,

ÉDM. VAN EETVELDE.

ACTES OFFICIELS.

(*Moniteur belge* du 6 septembre 1896).

Indication des monnaies admissibles dans les caisses de l'État.

1° A. *Les pièces d'or* (1) de 100 francs, de 50 francs, de 20 francs, de 10 francs et de 5 francs et *les pièces d'argent* de 5 francs, fabriquées en Belgique, en France, en Grèce, en Italie (2) et en Suisse dans les conditions de poids, de titre et de diamètre déterminées par la Convention monétaire du 6 novembre 1885 (approuvée par la loi du 30 décembre 1885);

B. *Les pièces d'or* de 100 et de 20 francs frappées à l'effigie de S. A. le Prince de Monaco;

C. *Les pièces de 8 florins et de 4 florins* (au cours de 20 et de

(1) Les pièces d'or de 40 francs, françaises et italiennes, bien que n'étant pas mentionnées dans la Convention, sont généralement admises, par tolérance, dans les caisses publiques. Il n'y a pas obligation pour les comptables de les accepter, mais ils doivent s'abstenir de les cisailler.

(2) Y compris les pièces de Napoléon 1^{er}, Re d'Italia, et celles de l'ancien royaume de Sardaigne, battues dans les mêmes conditions, à l'effigie de Victor-Emmanuel 1^{er}, Charles-Félix, Charles-Albert et Victor-Emmanuel II.

10 francs), émises par le gouvernement austro-hongrois et frappées en vertu de la loi du 9 mars 1870 ;

2° *Les pièces d'argent* de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes et de 20 centimes :

A. De Belgique, à l'effigie de Léopold II ;

B De France, au millésime de 1864 et années suivantes, portant l'effigie de Napoléon III, *laurée*, ou frappées au type de la République ;

C. De Suisse (1) et de Grèce portant un millésime postérieur à 1865 ;

3° *Les pièces de nickel* de 20 centimes, de 10 centimes et de 5 centimes, et *les pièces de cuivre* de 2 centimes et de 1 centime.

(*Moniteur belge* du 18 septembre 1896).

FONDS DE PRÉVISION MONÉTAIRE (2).

Situation au 31 juillet 1896.

NATURE DES PLACEMENTS.	CAPITAL NOMINAL.	RENTE ANNUELLE.
Dette à 3 p. c. (1 ^{re} série).	108,000	3 240
— à 3 — (2 ^e —).	138,800	4,164
— à 3 — (3 ^e —).	342,800	10,284
	589,600	17,688

(1) Signe distinctif : *Déesse debout*.

(2) Ce fonds spécial dont la gestion est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations a été institué par la loi du 17 mai 1886. Il est alimenté par les bénéfices réalisés sur certaines fabrications et par les intérêts des capitaux acquis.

(*Moniteur belge* du 27 novembre 1896.)

ARRÊTÉ ROYAL ÉTENDANT LA FACULTÉ D'ÉCHANGE AUX PIÈCES
DE 1 ET DE 2 CENTIMES.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 4 de la loi du 19 juillet 1895 autorisant le gouvernement à étendre aux monnaies de cuivre belges de 1 et de 2 centimes les dispositions de l'article 8 de la loi du 20 décembre 1860 relatives aux monnaies de nickel ;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Les monnaies de cuivre belges de 1 et de 2 centimes seront échangées contre des monnaies de paiement, par le caissier de l'État, aux conditions indiquées dans le règlement ci-joint.

ART. 2. Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 1897.

Donné à Laeken, le 28 octobre 1896.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE.

Règlement pour l'échange de monnaies de 1 et de 2 centimes.

1. A partir du 1^{er} mars 1897, la Banque Nationale, en qualité de caissier de l'État, échangera au pair, contre des monnaies de paiement ayant cours légal en Belgique, les pièces belges de 1 et de 2 centimes.

2. Les sommes à échanger ne pourront pas être inférieures à 10 francs.

3. L'échange des sommes d'au moins 10 francs et ne dépassant pas 100 francs s'opérera directement, du 4 au 12 et du 18 au 28 de chaque mois, aux guichets de la Banque Nationale, à Bruxelles et dans ses agences, en province.

Pour les sommes supérieures à 100 francs, les détenteurs devront s'adresser, par lettre, au gouverneur de la Banque Nationale, qui leur fera parvenir, dans chaque cas, des instructions spéciales pour la présentation des pièces à échanger.

4. Les sommes présentées à l'échange, quel que soit leur montant total, devront être contenues dans des sacs d'un import maximum de 20 francs. Tous les sacs porteront une étiquette résistante, en toile parcheminée ou en carton, indiquant le nom et le domicile du déposant et la valeur du contenu.

5. Une quittance provisoire sera remise au déposant et liquidée après vérification.

6. Les disques en cuivre qui n'auraient conservé aucune empreinte, ainsi que les monnaies autres que les pièces belges de 1 et de 2 centimes, seront considérés comme déchet. Ils seront remis aux déposants, après avoir été cisaillés, si la restitution en est réclamée au moment de la liquidation mentionnée au paragraphe ci-dessus.

Le billon étranger pénétrant de nouveau en Belgique, M. de Smet de Naeyer, ministre des Finances, prit, vers le milieu de l'année 1896, l'initiative de mesures destinées à empêcher ce retour offensif.

A sa demande, des instructions furent adressées aux parquets pour assurer la poursuite des infractions aux lois du 19 juillet 1895 et du 16 août 1887;

Et un avis, dont la teneur suit, fut affiché, par l'intermédiaire des divers départements compétents dans toutes les communes, gares, bureaux de postes, de recettes de contributions, de l'enregistrement, etc., des provinces de Luxembourg, de Namur, du Hainaut et de la Flandre occidentale.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Interdiction de donner en paiement des monnaies de billon étrangères.

La loi du 19 juillet 1895 (*Moniteur* n° 225) faisant suite à celle du 31 mai 1894 (*Moniteur* n° 153) défend de donner en paiement des

monnaies étrangères de bronze, de nickel ou de cuivre (pièces de 10, de 5 et de 2 centimes).

Elle interdit aux comptables de l'État, des provinces et des communes d'accepter en paiement ces mêmes monnaies. La défense s'applique à toutes les entreprises de transport de voyageurs en commun (chemins de fer, tramways, etc.).

Toute contravention à ces dispositions est punie d'une amende de 5 à 200 francs.

Il n'existe qu'une certaine tolérance en faveur des communes voisines de la frontière, désignées dans l'annexe A de l'arrêté royal du 6 septembre 1895 (*Moniteur* n° 255). Il importe que les dispositions de la loi du 19 juillet 1895 et de l'arrêté royal du 6 septembre suivant soient strictement observées afin que le billon étranger ne vienne pas de nouveau encombrer la circulation monétaire et rétablir le fâcheux état de choses qui existait précédemment.

La circulation de la monnaie de bronze de la République Argentine est absolument interdite dans toutes les communes du royaume.

Aux termes de la loi du 16 août 1887 (*Moniteur* n° 294), les monnaies de billon étrangères ne peuvent être employées au paiement du salaire des ouvriers. Cette interdiction est formelle et elle est applicable aussi bien dans les localités de la frontière que dans celles situées à l'intérieur du pays. Toute contravention à cette loi est punie d'une amende de 50 à 2,000 francs.

Le public est averti que les contraventions à la loi du 19 juillet 1895 et à celle du 16 août 1887 seront recherchées avec un soin particulier et sévèrement réprimées. Des recommandations expresses ont été adressées en conséquence aux autorités compétentes.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

Au courant de l'année 1894, 9,695,000 pièces de 2 centimes furent retirées de la circulation.

Coupées en deux fragments en 1895, la mitraille provenant de cette opération a été vendue publiquement à l'Hôtel des monnaies le 28 octobre 1896. Le poids du cuivre ainsi mis en adjudication se montait à 34,878 kilogs

475 grammes. Le prix obtenu a été de 108 francs les 100 kilogrammes, plus 10 p. c. de frais.

*
* *

Le montant total du billon étranger retiré de la circulation en vertu de la loi du 31 mai 1894 s'élève, en chiffres ronds, à 6,037,000 francs.

dont	<u>5,289,000</u>		en pièces françaises.		
	320,000	—	italiennes.		
	102,000	—	luxembourgeoises.		
	326,000	—	anglaises.		
	<u>6,037,000</u>				

Les pays d'origine ont refusé de recevoir une valeur nominale de fr. 1,047-50, parce que les monnaies étaient trop usées ou trop détériorées. Ces monnaies, pesant ensemble 101 kilos 100 grammes, ont été vendues, après cisaillement, aux mêmes conditions que les pièces de 2 centimes démonétisées.

La dépense totale occasionnée par le rapatriement du billon étranger comporte à peu près 16 p. c. de la valeur nominale des retraits.

*
* *

En 1896, il a été procédé, également à l'Hôtel des monnaies, à la refonte des clichés en cuivre annulés, ayant servi à l'impression des billets de la Banque Nationale, de ses chèques et de ses accreditifs. Le métal provenant de la fonte a été coulé en 52 lingots pesant ensemble 301 kilogrammes.

*
* *

Comme au cours des années 1890 et suivantes, l'Union

monétaire latine a été renouvelée pour un an par tacite reconduction, et prorogée conséquemment jusqu'au 1^{er} janvier 1898.

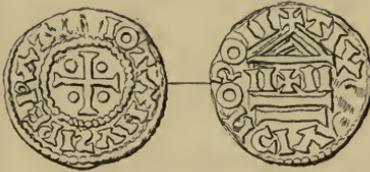
CH. VAN DER BEKEN.

UN

DENIER FRAPPÉ A MAYENCE

PAR L'EMPEREUR LOTHAIRE I

AVANT LE TRAITÉ DE VERDUN (843)



Droit. Croix pattée, cantonnée de quatre points.

Légende. Entre deux grènetis : ... IOTAMVZ
IPEPA

Revers. Temple surmonté d'une croix.

Légende : MOGONICIA VIT.

La légende doit se lire de gauche à droite.

Argent. Poids : 1gr.325.

Notre collection.

Ce curieux denier se signale par l'incorrection du nom et du titre de Lothaire. De semblables fautes se voient également sur les nombreux deniers au temple frappés à *Dorestadt* (*Duurstede*) par le même empereur, ainsi que sur les rares deniers forgés à *Huy* par ce prince.

Le règne de Louis le Débonnaire fut marqué par les graves dissensions survenues entre ce monarque et ses fils, à l'occasion des nombreux partages de la monarchie faits, de son vivant, par ce souverain imprudent, qui croyait assurer ainsi la paix pour l'avenir. Plus tard, l'empereur fut, en effet, poussé par Judith, sa deuxième femme, qui lui avait donné un fils, à favoriser cet enfant au détriment de ses trois demi-frères.

Le Débonnaire fut ainsi amené, par les machinations de l'impératrice, à modifier successivement un premier partage fait en 817, entre ses trois fils Lothaire, Pépin et Louis, ce qui irrita profondément ces princes, issus du mariage de l'empereur avec Irmengarde.

Ce fut en 817, disions-nous, que le faible Louis, influencé par sa première femme Irmengarde, qui désirait que chacun de ses trois fils eût sa part de la monarchie, s'était décidé, à force d'intrigues et malgré la vive opposition d'une partie des grands, à désigner, à l'assemblée générale tenue à Aix-la-Chapelle, les territoires revenant à chacun de ces trois princes (1).

Lothaire, associé à l'empereur comme collègue et successeur, et qui devait être le seul chef de la monarchie franque après son père, recevait Rome

(1) *Histoire des Carolingiens*, par L.-A. WARNKOENIG et P.-A.-F. GERARD. Tome II, p. 34. La plupart des faits historiques relatés dans cette notice sont tirés de cet excellent ouvrage.

et l'Italie ainsi que la Gaule et la Germanie, à l'exception de :

1° L'Aquitaine, la Wasconie, la Marche de Toulouse, le comté de Carcassonne, en Septimanie, les comtés d'Autun, d'Avallon et de Nevers, en Bourgogne, qui constituaient la part de Pépin ;

2° La Bavière, la Carinthie, la Bohême, les pays des Awares et des Slaves situés à l'orient de la Bavière, qui étaient donnés à Louis.

Mayence était donc comprise dans les possessions de Lothaire. Il semble naturel d'admettre que ce prince, élevé dès lors à l'empire par son père et couronné en 823, a pu y forger, à partir de ce moment, des espèces à son nom. Quoi qu'il en soit, l'empereur Lothaire, ayant possédé *effectivement* *Mayence* de 839, date du dernier partage de Worms, à 843, date du traité de Verdun, a *certainement* pu émettre, entre ces années, du numéraire dans cette importante localité.

Mayence devait bientôt être enlevée à Lothaire.

L'impératrice Irmengarde mourut en 818. Louis le Débonnaire voulut d'abord abdiquer et se faire moine. Ses ministres, soucieux du sort de l'empire, le conjurèrent de renoncer à ses projets. L'empereur se rendit à leurs prières, et un tel changement s'opéra peu à peu dans ses idées qu'il épousa, en 819, la belle Judith, fille du comte Huelpus ou Welf, de l'extrême frontière de la Bavière vers la Souabe.

L'année 821 vit une partie des nobles francs

jurer, à l'assemblée générale tenue à Nimègue, d'observer la loi de partage de 817 (1). La diète générale de la même année, à Thionville, fut saisie du mariage de Lothaire avec Irmengarde, fille du comte Hugues, de Tours. Un certain nombre de grands y prêtèrent encore serment au pacte de succession d'Aix-la-Chapelle.

Lothaire se rendit en Italie, en 822. Il y fut couronné empereur, aux fêtes de Pâques de 823, par le pape Pascal I.

Cette même année devait être fatale pour la tranquillité future de la monarchie, car un fils, qui fut nommé Charles, naquit en 823 de la nouvelle union de l'empereur, et il était dès lors à présumer que Louis, désireux d'assurer une part de son héritage à cet enfant, s'efforceraient de modifier le partage de 817, ce qui devait inévitablement amener le mécontentement des trois fils d'Irmengarde. Il en fut ainsi.

L'acte de partage de 817 fut modifié à l'assemblée générale tenue à Worms au mois d'août 829. Malgré l'opposition du clergé et les efforts du parti de l'unité de l'empire, qui avait à sa tête Wala, petit-fils de Charles Martel, le jeune Charles reçut toute l'Allemanie, l'Alsace, le pays des Grisons,

(1) *Annalen des Fränkischen Reichs im Zeitalter der Karolinger*, par le D^r GUSTAVE RICHTER et le D^r HORST KOHL. *Deuxième moitié* par le D^r HORST KOHL, p. 224. Nous avons également très souvent consulté, au cours de la rédaction de cet article, le très bon livre en question et y avons puisé maint renseignement utile.

la partie de l'Helvétie qui y touche et la haute Bourgogne. Ces territoires furent retranchés des royaumes des trois frères. Lothaire, qu'on voulait éloigner, fut envoyé en Italie.

Mayence restait donc encore à l'empereur Lothaire.

Wala ne se découragea pas à la suite de cet insuccès. Il organisa, en vue du rétablissement de la division de l'empire faite en 817, une conspiration parmi les membres de l'aristocratie ecclésiastique et laïque et obtint facilement l'adhésion des princes Lothaire, Pépin et Louis, qui étaient irrités des changements apportés au partage d'Aix-la-Chapelle.

La révolte éclata au printemps de l'année 830. Les grands rappelèrent d'Italie Lothaire, qui se joignit à Pépin. Le Débonnaire avait convoqué à Rennes le *heerbann* des Francs pour faire une grande expédition contre les Bretons. Arrivé à Sithiu, il apprit que l'armée s'était révoltée et qu'elle s'était arrêtée à Paris. Abandonné de tous, l'empereur fut forcé de se rendre à une assemblée convoquée à Compiègne. Il dut y approuver ce qui s'était passé et se mit entre les mains de Lothaire, qui l'emmena à Aix-la-Chapelle, où il le fit garder à vue par des moines qui devaient l'engager à embrasser la vie monastique.

Pépin et Louis se virent bientôt menacés par les succès de l'orgueilleux Lothaire. Ils prirent le parti de leur père et une vive réaction s'opéra bientôt en faveur du vieil empereur. L'assemblée

générale de Nimègue lui rendit le pouvoir et Lothaire, effrayé de la tournure que prenaient les événements, demanda son pardon. Judith, qui avait été reléguée dans un couvent, à Poitiers, fut rappelée et Wala fut renvoyé à Corbie.

En février 831, tous ceux qui avaient pris parti contre Louis le Débonnaire à Compiègne et à Nimègue furent traduits devant la diète d'Aix-la-Chapelle. Judith fut rétablie dans ses droits d'épouse qu'elle avait déjà repris depuis l'assemblée de Nimègue et Lothaire, écrit Nithard, déchu de la dignité impériale, obtint à peine et conditionnellement la permission de retourner dans son royaume d'Italie, qui lui fut seul laissé, tandis que les états de Pépin et de Louis furent agrandis.

Il y eut donc un nouveau partage à cette époque. Le nom de Lothaire n'y est même pas mentionné. Toute la monarchie, à l'exception de l'Italie, qui, seule, ne fut pas enlevée à Lothaire, fut divisée entre Pépin, Louis et Charles, leur père conservant le gouvernement supérieur.

Louis le Débonnaire, instruit par l'expérience, se réserva formellement le droit de changer ou de modifier les parts de ses fils selon qu'ils pourraient le mériter. Cette clause paraît avoir été dictée par l'insatiable Judith.

Voilà donc *Mayence* et ses dépendances enlevées à Lothaire.

Judith n'était pas encore satisfaite de la belle

part faite à son fils Charles par le nouveau traité. Pépin et Louis n'étaient guère plus contents et de nouvelles dissensions ne devaient pas tarder à s'élever.

Pépin, qui, au commencement de 832, avait été appelé à Aix-la-Chapelle par son père, qui voulait l'y retenir, retourna secrètement en Aquitaine. Un plaid général fut réuni à Orléans pour juger ce fils désobéissant. Lothaire et Louis devaient y venir, mais ce dernier leva lui-même l'étendard de la révolte. Le *heerbann* fut convoqué à Mayence, au mois d'avril 832, pour marcher contre Louis. Ce prince, qui était à Worms, se retira vers la Bavière. Il fut poursuivi par l'empereur jusqu'à Augsbourg, où il fit sa soumission dans une entrevue avec son père, qui lui pardonna.

L'expédition d'Aquitaine n'était pas abandonnée. Pépin, effrayé des préparatifs de son père, vint en personne solliciter son pardon. Moins heureux que Louis, il fut arrêté, exilé à Trèves et son royaume fut annexé à celui de Charles. Pépin parvint à échapper à ses gardiens, ce qui força son père à faire une nouvelle mais infructueuse campagne en Aquitaine.

Tout ce qui venait de se passer mit en évidence les desseins secrets de l'empereur et de Judith. Lothaire, Pépin et Louis, menacés dans leurs possessions, se révoltèrent en 833 et trouvèrent un appui dans tous les partisans de l'unité de l'empire et de l'Église. Le pape lui-même accompagna

Lothaire, qui se mit à la tête du mouvement et qui marcha contre son père. Les conjurés firent leur jonction dans la plaine de *Rothfeld*— depuis appelée *Lügenfeld*, — vaste bruyère située près de Colmar. Louis le Débonnaire, à la tête d'une armée considérable, alla à leur rencontre. Le pape Grégoire fit en vain une tentative de réconciliation et ces négociations infructueuses durèrent plusieurs jours, pendant lesquels le vieil empereur fut abandonné par ses troupes. Il demanda à être mené auprès de Lothaire, qui déclara, dans une assemblée tumultueuse qui fut tenue immédiatement, que l'empire était tombé des mains de son père et qui se proclama empereur et souverain de toute la monarchie. Le Débonnaire fut conduit à Soissons, Judith fut envoyée à Tortose, en Italie, et le jeune Charles, à l'abbaye de Prum, en Ardenne.

Un nouveau partage de l'empire eut sans doute lieu après ces événements et les États de Louis et de Pépin furent vraisemblablement agrandis. C'est probablement alors que Louis obtint les pays allemands pour sa part.

Le vieil empereur dut se soumettre, à l'assemblée tenue à Compiègne, à la grande pénitence de l'Église et, dépouillé de toutes ses dignités, fut emmené, malgré lui, par Lothaire, à Aix-la-Chapelle (1).

(1) Le Dr KOHL, dans son ouvrage déjà cité, dit que Louis le Débonnaire fut forcé par Lothaire à faire pénitence religieuse publique au couvent de Saint-Médard, à Soissons.

Une forte réaction ne devait pas tarder à suivre des mesures aussi dénaturées que cruelles.

Louis le Germanique, qui avait épousé une sœur de Judith, poussé par l'indignation des populations germaniques de l'empire et froissé des prétentions impérialistes de Lothaire, envoya une ambassade à ce dernier pour l'engager à montrer plus d'humanité envers leur père. Les deux frères se rencontrèrent ensuite à Mayence et ne purent se mettre d'accord. Pépin se joignit bientôt à Louis. Lothaire, abandonné des siens, s'enfuit jusqu'à Vienne, en Dauphiné, et refusa le pardon que lui offrait son père.

Le Débonnaire, laissé à Saint-Denis avec le jeune Charles, se fit relever de sa condamnation ecclésiastique par les évêques présents dans cette localité, ressaisit les rênes du gouvernement (834) et, après avoir remercié Pépin et Louis de ce qu'ils avaient fait pour lui, se rendit à Aix-la-Chapelle, où il retrouva Judith.

Une expédition, qui fut malheureuse, fut tentée la même année par plusieurs comtes contre des partisans de Lothaire restés en Neustrie. Lothaire, ayant appris cet échec, reprit les armes, quitta Vienne et marcha sur Orléans. Le *heerbann* des Francs fut convoqué à Langres, au mois d'août 834, et l'empereur, accompagné de Louis et de Pépin, marcha à la rencontre de Lothaire. Le prince rebelle dut se soumettre et fut de nouveau relégué en Italie. Il s'engagea à ne pas repasser les Alpes sans la permission de son père.

La sentence religieuse prononcée contre Louis le Débonnaire fut solennellement annulée, en février 835, dans un synode détaché de l'assemblée générale de Thionville et tenu à Metz. Le Débonnaire y fut pompeusement reconnu comme empereur et couronné une seconde fois. D'après Warnkoenig et Gerard, la part d'héritage de Charles fut, vers cette époque, sans que l'on sache comment, de nouveau déterminée par son père, pour être derechef modifiée, à Worms, en 837, ainsi que nous le disons plus loin d'après ces auteurs.

Lothaire envoya, en 836, des délégués à Thionville pour négocier son retour d'Italie avec l'empereur, qui, l'année précédente déjà, s'était efforcé d'arriver à une réconciliation avec son fils. Une maladie empêcha Lothaire de paraître à l'assemblée générale de Worms (836). Dans cette même localité eut lieu, en 837, disent Warnkoenig et Gerard, un nouveau partage qui donna à Charles un fort accroissement de territoire. Kohl dit que ce fut, en 837, à l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle que Judith obtint une importante part de la monarchie pour son fils Charles. Quoi qu'il en soit, les partages se suivaient fiévreusement en ces temps tourmentés.

Une entrevue de Lothaire et de Louis le Germanique eut lieu, en 838, à Trieste. L'assemblée qui se tint à Nimègue (juin 838) ne laissa que la Bavière à Louis, pour le punir de son alliance avec Lothaire. D'après Kohl, une autre assemblée

générale fut tenue à Kiersy (838) et Charles y reçut une partie de la Neustrie.

Judith, craignant, vu l'âge avancé du Débonnaire, que son fils Charles ne vînt à manquer d'un appui solide, s'était tournée vers Lothaire, qui fut invité, notamment en 836 et en 838, à assister à des réunions où devait se trouver l'empereur. Lothaire se rendit, en mai 839, au grand plaid tenu à Worms par Louis le Débonnaire et s'y réconcilia avec son père.

Un arrangement y fut facilement conclu. Pépin était mort en 838 et ses fils furent exclus de son héritage. Louis le Germanique fut obligé de se contenter de la Bavière et de quelques pays annexés. Presque toute la monarchie pouvait donc être partagée entre Lothaire et Charles. L'empereur en fit deux parts : l'une orientale et l'autre occidentale, comprenant l'Italie, et en laissa le choix à Lothaire. Lothaire choisit la partie orientale, qui, vraisemblablement, comprenait *Mayence* et son territoire.

Ce dernier partage mécontenta vivement Louis le Germanique et les fils de Pépin.

L'empereur se rendit promptement maître de l'Aquitaine, qui s'était soulevée en faveur des héritiers légitimes de Pépin. Les Aquitains furent obligés de jurer fidélité à Charles. Le Germanique, qui avait envahi la Saxe et la Thuringe, fut refoulé en Bavière.

Le Débonnaire, qui avait invité Lothaire à une

conférence qui devait se tenir à Worms, mourut peu après, dans une île du Rhin, près d'Ingelheim, après avoir pardonné à son fils Louis et avoir proclamé empereur, Lothaire, à qui il avait recommandé Judith et Charles.

Après la mort de son père, Lothaire prétendit être seul maître de la monarchie. Il marcha successivement contre Louis et contre Charles et se rendit bientôt tellement odieux à ces princes qu'ils se liguèrent contre lui et le défirent, le 25 juin 841, à *Fontenay (Fontanetum)*, appelé aujourd'hui *Fontenoy-en-Puysaie*.

Des négociations relatives au partage de la monarchie s'ouvrirent ensuite entre les trois frères et aboutirent finalement au traité de Verdun (843) qui laissa à chacun des trois princes les royaumes possédés sans contestation : la Lombardie à Lothaire, l'Aquitaine à Charles, la Bavière à Louis et divisa le reste de l'empire en trois parties égales. Lothaire conserva le titre d'empereur mais perdit tous droits de suzeraineté sur les pays possédés par ses frères.

Lothaire eut la part du milieu, renfermant Rome et Aix-la-Chapelle et comprenant l'Italie et la Gaule orientale, bornée, à l'est, par le Rhin, la Reuss et les Alpes; à l'ouest, par l'Escaut, la Mayenne et la haute Meuse, la Saône et le Rhône. Il était formellement stipulé que *Mayence*, Worms et Spire, ainsi que leurs territoires des deux côtés du Rhin, feraient partie du lot de Louis le Germanique.

Lothaire ne recouvra plus *Mayence* jusqu'à sa mort, survenue en 855.

Pour résumer, il résulte de tout ce qui précède que :

1° Lothaire, proclamé empereur en 817, par son père, a probablement frappé, dès lors, monnaie à *Mayence*, qui était comprise dans les territoires que le partage d'Aix-la-Chapelle lui assignait pour sa part ;

2° le deuxième partage fait, en 829, à Worms, dans le but de donner une part du royaume à Charles, a laissé *Mayence* à Lothaire ;

3° Lothaire fut privé, vers 831, au bénéfice de ses frères, de tous ses États, à l'exception de l'Italie. Il perdit donc *Mayence* ;

4° Lothaire se fit proclamer, en 833, empereur unique et souverain de toute la monarchie. Il récupéra donc *Mayence* qu'il céda *peut-être* à l'un de ses frères, dont les royaumes semblent avoir été agrandis à cette époque ;

5° Lothaire fut de nouveau, en 834, relégué en Italie et dut promettre de ne pas repasser les Alpes sans la permission de son père. Ces faits impliquent la perte de *Mayence* ;

6° un nouveau partage, en 837, augmenta la part de Charles au détriment de celles de ses frères et ne rendit donc pas *Mayence* à Lothaire ;

7° un dernier partage eut encore lieu, en 839, à Worms. L'empire, à l'exception de la Bavière et de quelques pays annexés, y fut divisé en deux

parts. Lothaire choisit la part orientale comprenant *Mayence* ;

8° le traité de Verdun, qui mit fin, en 843, à la guerre survenue entre les trois frères à la mort de leur père, enleva définitivement à Lothaire *Mayence*, Worms et Spire, qui firent partie du lot de Louis le Germanique.

Lothaire a donc certainement frappé monnaie à *Mayence* de 839 à 843 et il a pu y forger des espèces, et cela avec plusieurs interruptions, entre les années 817 et 839, si l'on admet que le partage de 817 et surtout son élévation à l'empire en cette même année lui ont attribué ce droit souverain.

Notre denier pèse, avons-nous dit, 1 gr. 325. En lui attribuant une perte de poids de 1/20 due à la rognure et au frai, car la pièce est assez usée, il a dû peser 1 gr. 391, poids qui, d'après le système si ingénieux des étalons *dérivés* ou *intermédiaires* du général Cochetoux (1), correspondrait à un étalon de 6,912 grains français, soit 6,144 grains d'argent pur et 3 demi-onces ou 768 grains de cuivre, la frappe étant alors toujours de 240 deniers à la livre.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

(1) V. *Essai sur le monnayage royal de la 2^e dynastie française de 752 à l'introduction du marc sous Philippe I^{er}* dans les *Mémoires et comptes rendus des séances du Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles les 5, 6, 7 et 8 juillet 1891*.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES D'INAUGURATION

FRAPPÉS PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS

1717-1792.

PL. VIII.

CHAPITRE I.

INAUGURATION DE L'EMPEREUR CHARLES VI. — 1717.

(suite) (1).

II. Numismatographie.

Le vicomte de Vooght, conseiller et commissaire des domaines et finances de Sa Majesté Impériale et Royale fut « estably commissaire spécial pour les préparatifs de l'inauguration. »

En cette qualité, il s'aboucha avec le maître général des monnaies Augustin-Charles Wauthier. Par lettres, en date du mois d'août 1717, il lui fit tenir diverses devises propres, croyait-il, à inspirer les personnes chargées d'imaginer les emblèmes qui devaient orner les revers des médailles et jetons d'inauguration, les droits, selon l'usage, étant réservés à l'effigie du souverain. Ces devises,

(1) Voir p. 160.

chose curieuse, devaient avant tout être communiquées par Wauthier aux RR. PP. Jésuites qui, peut-être, avaient à les apprécier au point de vue linguistique. Elles étaient au nombre de trois. La première, « *Consilio et Industria* », avait été, paraît-il, mise à la mode par l'empereur Léopold I^{er} ; la deuxième, « *Amore et Timore* », appartenait à l'empereur Joseph I^{er} ; enfin, la troisième, « *Constantiâ et Fortitudine* », portée jadis par Ferdinand II, avait été adoptée, depuis, par l'empereur Charles VI lui-même. Ce fut naturellement sur cette dernière que le choix s'arrêta.

Van der Borcht, conseiller et maître général des monnaies, soumit au marquis de Prié, par l'entremise du commissaire spécial, un projet de gravure, dont il était l'auteur, représentant un aigle qui monte au soleil en tenant un croissant dans ses serres, tandis que, sur le sol, au premier plan, un lion et des lionceaux mettent en fuite un dragon et de nombreux serpents. C'était là une allégorie allusive aux victoires de l'Empereur sur les Turcs et qui, d'après Van der Borcht, trouvait son explication dans le texte latin : *Pergit constanter, protegit fortiter.*

Cette composition, quelque peu prétentieuse, eut l'honneur d'obtenir l'approbation de Son Excellence le marquis de Prié. Primitivement, elle devait servir pour les seuls jetons ; on verra plus loin qu'elle s'étendit aux médailles et comment l'idée première de représenter sur celles-ci la

bataille de Belgrade, gagnée par les Impériaux sur les Turcs, fut abandonnée.

Charles VI voulait que la cérémonie de son inauguration dans les Pays-Bas fût en tout semblable à celle qui avait eu lieu en 1666, lors de l'avènement de Charles II, dont il se considérait comme le seul et légitime héritier.

Pour satisfaire à ce désir, le vicomte de Vooght eut recours aux lumières des maîtres généraux des monnaies. Il chargea de Wauthier et Van der Borgh de le renseigner exactement sur le nombre et la nature des pièces commandées par le gouvernement pour la solennité de 1666.

Après de longues recherches, les deux maîtres répondirent, le 4 septembre, par un volumineux rapport intitulé : *Sur la quantité des jectz ou jettons d'or et d'argent, jettez et semez au peuple, tant pour la province de Brabant que celle de Flandre, le tout conformément à ce qui s'est practiqué du temps du roy Charles second, de glorieuse mémoire.* Nous en extrayons les passages suivants :

- « Premièrement en Brabant l'on a jettez 25 marcs de
- » pièces d'argent, pesant 3 esterlins 16 as, c'est à dire à
- » 45 de taille, soit 1,125 pièces.
- » Item, 15 marcs de pièces, pesant 2 esterlins 10 as à
- » 96 au marc, soit 1,035 pièces.
- » Item, 10 marcs de pièces, pesant 1 esterlin 1 as à 138
- » au marc. Les unes et les autres sur le pied des ducaton.
- » Item, 1 marc 7 onces 19 esterlins 4 as de pièces d'or,
- » pesant, la pièce, 1 esterlin 5 as, soit 276 pièces.

» La dite partie qui a esté jettez et semmez au peuple
 » en Brabant, a cousté, sans y comprendre les frais de
 » fabrique, comme pour or et argent, la somme de
 » 1,599 florins 4 1/2 sols.

» La même quantité a été distribuée pour la province de
 » Flandre, portant la même somme de 1,599 florins,
 » 4 1/2 sols.

» Il a encore été livré au Conseil des Finances 4 marcs,
 » 1 once, 10 esterlins d'or à 21 carats 10 1/2 grains en
 » alloy, de laquelle quantité d'or ont esté ordonné de faire
 » 23 pièces de la grandeur des ducaton pour estre distri-
 » buées par led^t Conseil des Finances à Son Ex^{co} et autres
 » chefs et officiers supérieurs des Corps et Justice, soit
 » 1,223 florins 12 sols.

» Item, 2 marcs, 15 esterlins d'or à 18 carats, pour faire
 » des médailles de la grandeur de ceux d'argent, de 14 ester-
 » lins 16 as, la pièce, qui est la grandeur d'un demi-
 » pattacon, avec quoy on a fait 11 jetz d'or, soit 264 florins.

» Item, l'on a encore ordonné de faire 112 médailles
 » d'or de la grandeur ou poid d'un esterlin, tous avec le
 » portrait de Sa Majesté et la devise : « Renascitur », soit
 » 362 florins 14 sols.

» Item, on a encore fait pour le dit Conseil des Finances
 » des jettons d'argent, hors la quantité de 21 marcs,
 » 2 onces, 5 esterlins, à 11 deniers 8 grains en alloy, dont
 » on a fait 10 pièces d'argent de la grandeur d'un double
 » ducaton, pesant 2 onces 2 esterlins la pièce; item,
 » 34 pièces du poids de 3 1/2 esterlins et 108 pièces du
 » poid de 1 esterlin 24 as, aussi frappées sur le coin et
 » emblème susdit, soit 481 florins 1 sol 16 mites.

» Item, une pièce de 8 carats d'or fin de la grandeur
 » d'un ducaton, 27 florins.

» Et comme après la sollemnité en Brabant le d^t Conseil
 » des Finances a ordonné de faire encore multiplier les
 » jetz des provinces que l'on a jeté au peuple comme il est
 » spécifié dans l'extrait de Bruxelles vérifié par les gardes
 » des monnoyes pour lors, qui a monté tant pour l'or que
 » l'argent à 5,605 fl. 10 sols, ou en argent de change
 » 9,144 fl., 15 sols, 38 $\frac{3}{4}$ mites. Mais à cette époque, l'or
 » à 24 carats coutait 316 fl. 5 sols ; actuellement il
 » revient à 356 fl., 31 sols, donc la dépense pour les jetons
 » sera augmentée, car ils devront conserver leur ancien
 » poids et avoir pour tiltre celui des souverains à 22 carats
 » $\frac{3}{4}$ grains. Pour l'argent on pourroit se servir des cou-
 » ronnées de France dont le titre se rapproche fort de celui
 » des ducats ou 11 deniers 8 grains puisque la dernière
 » analyse a donné pour ces pièces 11 deniers 2 grains.

» Le prix de revient sera donc augmenté de 7 % ou de
 » 1,316 florins 10 sols. Ainsi en tout, sauf les vaccations
 » et frais de fabrique, qui est de 4 florins par marcq pour
 » l'or et de 30 sols par marcq pour l'argent, nous jugeons
 » faire le tout aujourd'hui avec éclat pour la somme de
 » 10,860 florins. »

En possession de ces données officielles, le Conseil des finances, en une séance tenue le 6 septembre, décide qu'il sera fabriqué à l'occasion de l'inauguration de Charles VI :

1° 1,125 jetons d'argent à 11 deniers 2 grains d'aloï du poids de 4 esterlins, la pièce revenant à 11 sols 13 mites et $\frac{3}{4}$;

2° 1,035 jetons d'argent, de même aloï, du poids de 3 esterlins ; la pièce revenant à 8 sols 22 mites $\frac{5}{16}$;

3° 1,380 jetons d'argent, de même aloi, du poids de 2 esterlins, les pièces revenant à 5 sols 30 mites $7/8$.

4° 276 jetons d'or, à 22 carats $3/4$ grains, à 71 $1/9$ au marc.

D'où une dépense pour les jetons d'inauguration en Brabant de 2,734 florins 6 sols 1 mite et autant pour les jetons d'inauguration en Flandre, ce qui fait un total de 5,468 florins 12 sols 2 mites. Il devait en outre être mis à la disposition du Conseil des finances :

A. 23 ducats d'or du poids de 29 esterlins et de 21 carats 10 grains et demi en aloi;

B. 30 médailles d'or du même poids, mais de 22 carats $3/4$ grains en aloi;

C. 30 médailles de la grandeur du demi-ducaton, de même aloi que les précédentes, pesant 14 $1/2$ esterlins;

D. 40 médailles de même aloi, pesant 3 esterlins 24 as;

E. 30 médailles d'argent de la grandeur de celles en or, à 11 deniers 2 grains et du poids de 2 onces;

F. 40 médailles du poids d'une once et de la grandeur d'un ducaton;

G. 108 médailles du poids de 10 esterlins de la grandeur d'un demi-ducaton.

Enfin, on devait frapper 7 marcs de jetons de cuivre.

Le tout, avec les frais de salaire, d'alliage, de

brassage, etc., devait revenir à 9,228 florins 2 sols 34 mites.

Le maître de la Monnaie d'Anvers reçut l'ordre de se mettre en état de procéder immédiatement à cette fabrication, et le graveur général, Philippe Roëttiers, mis en demeure de s'appliquer, sans aucun retard, à la gravure des coins. Les jetons d'argent devaient avoir respectivement 30, 28 et 25 millimètres; les jetons d'or seulement 20. Le tout devait être terminé le 27 septembre, c'est-à-dire en trois semaines environ.

Il n'y avait donc pas une minute à perdre, aussi Wauthier et Van der Borghst se rendirent-ils à Anvers, le 11 et le 13 septembre, afin d'activer les travaux. Ils crurent même devoir écrire le 14, dès leur retour à Bruxelles, au garde de la Monnaie d'Anvers, pour insister auprès de lui, afin qu'il tînt la main à ce que tout marchât vite et conformément aux instructions. Il devait veiller aussi à ce que l'essayeur fit les essais réglementaires des pièces et « advigiler que les dites médailles et jetons » soient bien nettement coupez et blanchis » quant à l'argent, et bien collorés quant à l'or.» Le garde en fonctions était alors Gaspard Schrymacker. Le même jour, les maîtres généraux adressent au graveur général, Philippe Roëttiers, une missive dans laquelle, en réponse à diverses questions posées par lui, ils entrent dans quelques détails au sujet du poids et de la grandeur des pièces à graver.

« Ainsij vous ditte que les 30 médailles d'or du poid de
 » 14 esterlins ne peut pas être de la grandeur du demi
 » ducaton, nous vous avons cependant bien précisément
 » marqué qu'elle doit peser 14 esterlins et $1/2$ qui font
 » 16 as, par conséquent précisément du poid du demi
 » ducaton d'or. Et si vous pouvez faire celle d'argent du
 » poid de 10 estrelins de la grandeur du demi ducaton, il
 » en vaudra mieux, et quand à celle d'or de 3 estrelins
 » 24 as, que vous ditte estre marqué de la grandeur de la
 » première pièce d'argent, cella est un abus, et votre
 » réflexion est bonne, car elle doit estre de la seconde ou
 » peu plus, s'il est possible, et de la sorte votre gravure se
 » pourra plus tot expédier, car tout doit estre prêt pour le
 » 1^{er} du mois prochain sans faute, autrement s'il ne vous
 » est pas possible, le Conseil des finances est résolu de
 » vous envoyer un assistant. »

Cet assistant n'était autre que le graveur Gilles De Backer, employé jadis à la Monnaie ouverte à Namur par l'Électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel.

Tout semblait donc devoir marcher à souhait, lorsque, le 17 septembre, les maîtres généraux furent avisés que le maître particulier de la Monnaie d'Anvers, Jean-Baptiste Sneyers, entendait ne faire l'acquisition de l'or et de l'argent nécessaires à la fabrication des jetons et médailles d'inauguration, qu'après avoir reçu la somme destinée à cet achat.

Devant le refus absolu de Sneyers d'en agir autrement, le Conseil des finances dut s'exécuter. Le 22 septembre, le maître de la Monnaie d'Anvers

accuse réception d'une somme de 6,000 florins, dont 2,000 en espèces et 4,000 en lettres de change, payables à diverses dates. On voit qu'à cette époque le crédit du gouvernement autrichien ne valait guère en Belgique.

Entre temps, Roëttiers avait soumis au marquis de Prié une épreuve de la plus grande des médailles à frapper. Au droit se voyait, en profil droit, le buste lauré de l'Empereur, entouré de la légende CAROLVS SEXTVS ROM.—. IMP : ET TERTIUS REX HISP. Au revers, au premier plan, un combat de cavalerie, à gauche Belgrade, à droite un camp, à l'horizon le Danube. Dans un nuage planant sur le tout, une croix ; légende : IN HOC SIGNO VINCES.

Pl. VIII, n° 1.

Des coins à ce type, ayant respectivement pour diamètre 44, 35 et 24 millimètres, existent encore aujourd'hui à la Monnaie de Bruxelles (1).

Ce projet ne plut que tout juste et les maîtres généraux de Wauthier et Vander Borgh t furent chargés de se rendre à Anvers pour s'entendre avec le graveur au sujet des modifications à y apporter ; nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire le rapport qu'à la suite de ce voyage, de Wauthier adressa au vicomte de Vooght :

« Nous ayant été ordonné de partir pour Anvers et de » faire redresser l'embleme cy joint, in hoc signo vinces,

(1) P107, *Catalogue des coins, poinçons et matrices, etc.*, 2^e édition, nos 518 à 523.

» selon la correction de Son Exc. le marquis de Prié qui
 » avait marqué la croix, ✕, comme il est marqué avec la
 » plume de sa main et autres corrections, à quel effet nous
 » sommes partis pour Anvers avec une berline à deux
 » chevaux, le 26 s^{bre} 1717, à 5 heures du soir, et nous
 » sommes retourné le 28 ensuivant, à 6 heures du soir, et
 » nous avons apporté un empreinte avec les corrections du
 » Graveur General jetté en souffre, que nous avons fait voir
 » le d^t soir au d^t Seigneur vicomte de Vooght, qui nous
 » envoya chez Son Excellence, pour avoir son agréation
 » où nous fumes jusques à 9 heures du soir sans pouvoir
 » avoir audience, seulement du Seigr Fraula, et de son
 » premier secrétaire, M. Solvay, qui nous dit que Son
 » Ex^{co} avait remit de nous parler jusqu'au lendemain. Le
 » 29, au matin, à 11 heures, lorsque nous eûmes audience
 » de Sad^{te} Ex^{co} et l'ayant fait voir l'emblème corrigé qu'il
 » approuva, nous eûmes l'honneur de luy dire que l'on ne
 » jugeois pas la d^{te} emblème, in hoc signo vices, propre
 » pour l'inauguration de Sa Maj^{té} Imp^{le} et Cath^e et que
 » cette devise feroit que les hérétiques se rirerions des
 » miracles, puisque l'on n'avait pas veu une croix en l'air
 » lor de la bataille et la prise de Belgrade, ce qui feroit
 » détruire le miracle du temps de l'Empereur Constantin
 » et après plusieurs autres raisons qu'il nous écouta expli-
 » quer, nous avançâmes la première devise : Constantia
 » et fortitudine, qu'il agréa et nous donna les ordres de la
 » faire graver selon notre génie, laissant le tout à notre
 » direction, et pour l'exécution dud^t ordre, nous écrivîmes
 » une lettre le d^t jour au Graveur Gen^{al} pour stater le premier
 » emblème, et nous partîmes pour Anvers le 30 Septembre,
 » au matin, à 6 heures, et arrivâmes au soir et donnâmes
 » les ordres aud^t Graveur Gen^{al}, lui faisant faire un dessin,

» et ensuite après avoir disposé et réglé le tout nous retour-
 » nâmes le 2 8^{bre} 1717, au soir, et le 3, au matin, l'on fit
 » raport aud^t Seig. Commissaire le v^{te} de Vooght, qui or-
 » donna encore de compter au M^{tre} de la Monnoye d'Anvers
 » une somme de 2,000 florins, après que le 2 nous avions
 » écrit une lettre au Graveur susd^t de ne point retarder la
 » gravure et que tout devoit estre prêt pour le 11 de ce
 » mois, le remettant toute faite à sa charge, dont la
 » minute est en main de mon confrère Van der Borgh. »

Le malheureux Roëttiers n'avait donc plus qu'une semaine pour graver les coins des médailles. Il est vrai qu'ils devaient désormais être semblables à ceux des jetons, mais il n'en est pas moins vrai qu'il lui fallait travailler, chose à peine croyable, en raison d'un coin de revers par jour. Le droit n'ayant pas subi de modification et les médailles présentant sept dimensions différentes.

Peut-on, après cela, lui reprocher quelques négligences ou imperfections de dessin ? Ce serait vraiment par trop injuste.

Toujours est-il qu'à la suite des représentations des maîtres généraux, un seul et même emblème fut appliqué à l'ornementation tant des jetons que des médailles d'inauguration.

Le 9 octobre, de Wauthier et van der Borght se rendent de nouveau à Anvers où ils arrivent à 6 heures du soir. A la Monnaie, ils trouvent seulement achevés les jetons d'argent pour le Brabant et pour la Flandre.

« Ce que voyant, déclarent-ils, nous avons fait livrer

» l'or pour les jettons d'or et les coins par le graveur
 » général, et les ouvriers ont commencé à imprimer, mais
 » après une centaine des pièces d'or les coins se sont cassé,
 » et ensuite avons obligé le Graveur Général de faire
 » d'autres coins pour achever l'ouvrage et recommencer
 » pour le lendemain 10 octobre. Nous avons aussi obligé
 » le d^t Graveur de faire les 30 médailles d'or de 29 estr. ;
 » les 30 médailles d'or de 14 est. 16 as, comme aussi les
 » 40 autres petites médailles de 3 estrelins, 24 as. Entre-
 » tems nous avons séparé les jettons d'argent en deux
 » parties égales, l'une pour le Brabant, l'autre pour la
 » Flandre et les parties ont été mises en sac et cachetté
 » de mon cachet, le 10, au matin, et les ouvriers ayant
 » reçu les coins pour les jettons d'or, l'ouvrage de ceux-ci
 » fut terminé à 1 heure après-midi, après vérification et
 » essai ; la même séparation se fit que pour les jettons
 » d'argent, le graveur livra enfin les 30 grandes médailles
 » d'or, les 30 demy ducats et les 40 de la grandeur d'un
 » souverain à quatre heures.

» La ferme de la Monnoye d'Anvers ne voulant pas
 » laisser suivre les jettons pour la Flandre, faute de l'entier
 » paiement, nous sommes party d'Anvers avec les parties
 » des jettons d'or et d'argent pour le Brabant, avec les
 » 30 médailles d'or, aussy avec les 30 demy ducats d'or
 » et les 40 autres pièces d'or et 7 marcs de cuivre de trois
 » différentes grandeurs, sous promesse cependant que le 11,
 » à midy, le Graveur General apporteroit à Bruxelles les
 » 3 autres (espèces) de médailles d'argent, et le 11, à
 » 8 1/2 heures, au matin, nous fîmes au Conseiller et
 » Receveur General des finances Van Uffele la délivrance
 » de 1,125 pièces de 4 esterlins de poids en argent, de
 » 1,035 pièces du poids de 3 esterlins, de 1,380 pièces de

- » 2 esterlins à 11 deniers 1 1/2 grain trouvé par l'essayeur
 » particulier, comme aussi de 276 pièces d'or de 2 estre-
 » lins 8 as la pièce et de 22 carats 3/4 grains, nous deli-
 » vrâmes aussi les médailles.
 » Après quoi delivrance fut faite de toutes ces pièces au
 » Conseil des finances. »

Nous avons puisé toutes ces données aux Archives générales du royaume de Belgique, dans le registre n° 11 des papiers de la jointe des Monnaies.

Si, pour cette fois, nous sommes entré dans des détails peut-être quelque peu minutieux, c'est que nous avons voulu donner une idée complète de ce qu'était une fabrication de jetons et médailles d'inauguration dans les Pays-Bas au siècle dernier.

(*A suivre.*)

ALPHONSE DE WITTE.

UNE CONCLUSION (1).

A mon honorable confrère A. Delbeke.

MA RÉPONSE.

Si vous avez suivi ce qu'il s'est fait de médailles à Paris, cher confrère, depuis votre intéressant article *Monnaies grecques et médailles modernes*, paru dans ce recueil (2), votre cœur a souvent battu de plaisir (3) : les Chaplain, les Roty, les Dupuis, et d'autres graveurs à leur suite, ont inauguré une nouvelle renaissance de la médaille, précisément en suivant le chemin qui vous est cher. L'enfant de leurs œuvres a grandi, il a atteint sa majorité, il est dans toute la plénitude de ses moyens, il a même déjà une nombreuse lignée. C'est bien à l'école de la Grèce et de la Renaissance italienne qu'il s'est formé ; mais la rigide éloquence grecque a été mitigée par une expression neuve, dont nous trouvons l'esprit et le sentiment dans le monde où nous vivons.

Ne vous déplaie, cher confrère, les petits chefs-d'œuvre auxquels je fais allusion ne sont pas le

(1) L'ordre d'insertion des mémoires a été interverti dans cette livraison à la demande de l'imprimeur.

(2) Année 1892, pp. 415 à 432 et 554 à 572.

(3) Il sera au comble de la réjouissance, si vous connaissez la nouvelle monnaie d'argent dont sera sous peu dotée la France.

produit du burin conduit par la main, comme vous les aimez : c'est un petit dard tournant sur lui-même qui a mis sur l'acier, avec une fidélité exemplaire, le sujet créé par l'artiste dans une pâte molle. C'est son sentiment, son rendu, la forme de son génie que le tour à la fraise a transmis au métal dur, et c'est à cette ingénieuse combinaison du travail que la médaille moderne est redevable d'effets d'art nouveaux et de l'aspect qui la caractérise et la distingue de toute production antérieure. Les outils et les procédés ont de tous temps joué un grand rôle dans les productions de la main de l'homme ; ils leur impriment un caractère propre, qui marque l'époque de leur naissance. Le producteur n'a qu'à gagner à l'éclosion de procédés nouveaux.

Vous avouez, cher confrère, que les arguments que j'ai fait valoir, dans une première étude sur la fabrication de la monnaie antique, sont de nature à ébranler la croyance classique à l'usage exclusif des matrices et des coins de bronze, et à la recuite des flans pendant la frappe. Vous exprimez le désir que j'explique comment il se fait, s'il est vrai que la monnaie grecque ait été frappée sur des coins d'acier, qu'un aussi petit nombre de médailles grecques identiques soit parvenu jusqu'à nous, alors que des coins d'acier en auraient dû fournir des mille.

En vérité, cher confrère, vous présumez trop de mes moyens. Je ne suis pas à même de résoudre

un aussi difficile problème. Mais j'ai fait, pour vous être agréable, beaucoup de lectures, dans le but d'en rechercher la solution. Lorsque vous aurez pris connaissance de mes notes, je serai récompensé de mes peines, si elles vous conduisent à entrevoir la vérité sur ce sujet.

Mais d'abord, dès ce moment, une petite observation. Vous ne voulez pas, je suppose, que... « dans les grandes cités commerciales, où la frappe était continue et ne s'interrompait pas, où elle avait toujours un développement considérable et où les espèces monnayées, grâce à l'extension des opérations de négoce, formaient un article important d'exportation, comme à Corinthe, à Cyzique, à Rhodes; à Tarente, à Massalie (1)... » vous ne voulez pas, je pense, que durant toute une année la frappe s'y continuât par une seule paire de coins? Le meilleur acier de nos jours n'aurait pu y suffire. Connaissez-vous un moyen pour nous faire estimer en quelle proportion la monnaie antique qui nous reste se trouve avec la quantité de monnaie frappée à l'origine? Combien il s'en est perdu? S'il était possible de réunir en un seul lot toutes les médailles grecques qui existent encore sur le globe entier, oseriez-vous affirmer qu'on en trouverait un assez grand nombre pour subvenir aux besoins de la vie et du négoce d'une seule ancienne cité hellénique florissante?

(1) F. LENORMANT, *Monnaies et Médailles*, p. 64.

Le plus ou moins d'exemplaires identiques qu'on peut avoir de médailles grecques ne prouve rien, par rapport au métal des coins qui les ont produites.

Il serait plus intéressant de consulter les accidents de frappe qu'offrent parfois les médailles ; c'est d'eux qu'on pourrait apprendre à connaître la fabrication et à l'expliquer. Mais ces pièces ne se rencontrent pas quand on le veut. Peut-être en trouverait-on dans les grands musées, où les savants conservateurs, très aptes à expliquer leur origine et à décrire leur histoire, ne le sont malheureusement guère à pénétrer les secrets d'atelier qui les ont mises défectueuses au monde.

D'où vient la croyance classique à l'usage exclusif de coins de bronze ? Je n'ai rien découvert de précis à cet égard. Je sais que les savants l'ont mise dans leurs écrits, se copiant l'un l'autre, souvent dans des termes qui trahissent leur complète ignorance en la matière. Voyez MONGEZ, l'auteur d'un *Dictionnaire d'antiquités* et le continuateur de l'*Iconographie romaine*, de E.-Q. VISCONTI.

— Je place, dit-il, une pièce monnayée, que j'appelle le *prototype*, froide entre deux coins de bronze chauffés au rouge et je frappe sur tout l'appareil avec un fort marteau : la monnaie se moule dans les coins, qui reproduiront ensuite des monnaies ou des médailles identiques au prototype.

— Et si l'on n'a pas de prototype ?

— Mongez n'est pas embarrassé pour si peu. Il fait modeler la médaille en cire par deux modeleurs à la fois, l'un faisant la face, l'autre le type du revers ; il moule les deux cires, puis il coule de l'argent ou du bronze dans les deux moules réunis, et voilà le prototype !

On a pu de la sorte, écrit-il — sérieusement, je vous prie de le croire — en trente-six heures fabriquer des moules à médailles et frapper des milliers de pièces, en monnayant des flans chauffés au rouge !!

Et il s'est trouvé un érudit pour admettre cette absurde théorie dans une histoire de la monnaie !

Voilà comment se créent les croyances.

Que pensez-vous du cas suivant ?

Le visiteur qui pénètre dans ce qui reste accessible au public du musée de l'Hôtel des monnaies, à Paris, peut y voir, au fond de la grande salle, une vitrine où sont exposées des pièces servant à faire comprendre le monnayage. Une quantité d'étiquettes lui expliquent une prétendue RESTAURATION *du procédé de monnayage des anciens*. Elle est de Tiolier, un graveur qui a signé des monnaies de France.

Pour faire voir que les anciens frappaient leur monnaie au moyen de coins de bronze, Tiolier fabrique ces coins au moyen de l'acier !

Il grave en creux, dans des coins d'acier, une monnaie d'Alexandre le Grand, revers Victoire, supérieurement copiée, du reste. Il lève des poin-

çons d'acier sur ces matrices d'acier, les façonne, les trempe et s'en sert pour estamper deux petites plaques-matrices en bronze. Vous vous demandez, cher confrère, pourquoi il n'a pas gravé ces petites matrices directement en bronze, au lieu de les couper d'abord en acier ? C'est qu'il les lui fallait très dures, très résistantes, et qu'il ne pouvait les obtenir en ces conditions que par la compression, l'estampage sur des coins d'acier trempé.

Ayant ses petites matrices de bronze, il les façonne pour les emprisonner dans d'autres coins d'acier, qu'il attache ensuite à une pince d'acier — toujours de l'acier, vous voyez — construite, mais avec des perfectionnements modernes, à l'imitation d'une espèce de pince ancienne, vrai monument authentique du monnayage romain, dont les coins d'acier font corps avec les branches (1).

Ainsi, à l'exception de ces deux petites plaques-matrices de bronze, tout le système est d'acier, et toutes les pièces ont été combinées et construites suivant nos procédés modernes, que nous supposons toujours avoir été inconnus des Grecs. Et cela est affiché comme une *restauration* du procédé de monnayage primitif ! Et cela se voit à Paris, ce centre de lumière ! Et cela est exposé pour servir à l'instruction du peuple ! . . . Le visiteur qui sort de

(1) Cette ancienne pince romaine, figurée dans divers recueils, notamment dans *Monnaies et Médailles*, p. 41, ouvrage déjà cité, est actuellement déposée au Cabinet des médailles, de Paris, cataloguée sous le n° 2403.

là doit se dire, s'il a seulement pour deux sous d'intelligence : « Ah! mais... ah! mais... si les Grecs disposaient de tant d'acier, ils ont été bien naïfs de frapper leur monnaie sur des coins de bronze ».

Il va sans dire, cher confrère, qu'au moyen de sa RESTAURATION, Tiolier a pu monnayer quelques pièces. En effet, le bronze de ses deux petites matrices a été tellement comprimé par l'estampage sur les coins d'acier, il est devenu tellement dur, qu'il a pu transmettre sa marque à un métal plus doux. Il n'a pas fallu autant de façons pour pratiquer la subtile fraude que voici :

C'était vers la fin du premier quart de ce siècle, alors qu'un impôt était établi sur la fabrication des matières d'or et d'argent. Un atelier disparu avait l'habitude, lorsque la maison fabriquait une douzaine de couverts, de n'en présenter que la moitié au Bureau de garantie. Les pièces étant rentrées à l'atelier, il était pris, une à une, avec du cuivre, une empreinte de l'empreinte officielle, et on la transportait, par un coup de marteau, sur les pièces qu'on avait gardées à l'atelier. Cette fausse marque était évidemment moins vive que l'officielle, qui perdait elle-même, par cette manœuvre, un peu de sa vivacité ; mais au brunissage du couvert, marque fausse et marque vraie devenaient tellement semblables, que le vérificateur le plus expert n'eût pu certifier que les deux ne venaient pas du même poinçon officiel.

Excusez-moi, je m'oublie. Arrivons-en à mes notes.

Faut-il que j'avoue n'avoir rien découvert concernant ce qu'était un coin grec? Je n'amène aucun document probant qui nous autorise à soutenir qu'il était de bronze, ou qu'il était d'acier. Et cependant, cher confrère, je crois ne pas avoir perdu mon temps à mes lectures; je crois pouvoir produire un peu de lumière sur ce sujet obscur. N'oublions pas, pour apprécier ce qui va suivre, que la monnaie frappée a pris naissance au commencement du VII^e siècle avant notre ère.

J'avais lu dans une histoire générale : *Le fer a été trouvé au Mont Ida, en 1440 avant J.-C.*

La Chronique de Paros place la date de cette découverte en 1432.

Les deux dates, si elles ne se rapportent pas au même fait, peuvent se concilier; car il y a un Mont-Ida au centre de la Crète et un Mont-Ida dans la Petite-Phrysie. Troie se trouvait au pied de celui-ci. La découverte du fer en pays grec se place donc, elle-même, à sept siècles avant la naissance de la monnaie.

C'est un fait et une date à retenir et à rapprocher des faits et dates qui vont suivre, que je relève dans les meilleurs auteurs classiques.

Hérodote (1) nous apprend que les Assyriens portaient des casques de fer faits de plusieurs

(1) Lib. 7, cap. 6., f. 236.

morceaux joints ensemble, et que les Mèdes avaient des cuirasses de fer faites en forme de petites écailles de poisson.

(Les Assyriens sont placés à environ 2,000 ans av. J.-C.)

Moïse, dans le *Pentateuque*, nomme deux fois le fer. Il vante la Palestine comme un pays où les pierres sont de fer (1). Les Hébreux avaient des épées de fer.

(Moïse est né en Égypte vers l'an 1705 av. J.-C.)

Homère, dans l'*Iliade*, décrit dans les termes suivants l'armure d'un guerrier :

« Agamemnon s'arme lui-même : il met ses
 » bottines, qui s'attachaient avec des agraffes
 » d'argent ; il endosse sa cuirasse : elle avait dix
 » cannelures d'*acier* rembruni . . . »

Et un peu plus loin :

« Ce prince prend ensuite sa redoutable épée,
 » toute brillante de clous d'or ; le fourreau était
 » d'argent et le baudrier relevé d'or. Il arme son
 » bras d'un bouclier à l'épreuve, qui le couvrait
 » tout entier ; dix cercles d'airain, avec vingt
 » bossettes d'étain entremêlées de bossettes d'*acier*
 » rembruni régnaient tout à l'entour » . . .

Dans l'*Odyssée* le fer et l'acier sont plus abondants. Il y est question d'un véritable commerce de fer (2).

(1) DEUTERON., VIII, 93.

(2) I, 182-184.

« Je me rends, dit Mentès, chez les hommes qui
 » parlent une langue étrangère, à Témère, pour
 » chercher de l'airain ; j'y porte du fer non tra-
 » vaillé. »

Lorsqu'une masse de fer fut offerte en prix par Achille, lors des funérailles de Patrocle, ce fut pour que le gagnant eût de quoi se fournir en instruments agricoles, pendant cinq années, « sans avoir besoin d'aller à la ville pour y acheter des outils (1) ».

Ailleurs encore, Homère mentionne des outils, haches, cognées (2) et des armes en fer, des disques de fonte, des chaînes de fer (3), etc. Il est même question, à diverses reprises, de la trempe de l'acier (4).

(Homère vivait, selon la véridique Chronique de Paros, à la fin du ^xe siècle av. J.-C., vers 907.)

Parmi les offrandes des rois de Lydie, qu'on conservait au Trésor de Delphes, se remarquait un grand cratère d'argent, offrande d'Alyatte. La base entière, toute travaillée à jour, en était de fer, en forme d'une tour, plus large en bas qu'en haut. Cette base était fort admirée des Grecs (5). C'était un des premiers ouvrages en fer où l'on eût

(1) ILIADE, XXIII, 833.

(2) IL., IV, 485.

(3) OD., I, 204; IV, 293; IX, 393; XV, 329; XIX, 211.

(4) I, 391, et IX, 390.

(5) HEROD., lib. I, c. 25; PAUS., lib. 10, f. 834; PLUT., *de orac. def.*, t. 2, f. 436; HEGESAND., *ap. Athen*, lib. 15, f. 210.

employé la soudure ; il était attribué à Glaucus, de Chio.

(Alyatte, fils d'Ardysus, de la race des Héraclides, régna de 761 à 747 av. J.-C.)

Ezéchiél, l'un des quatre prophètes des Juifs, mentionne le bélier de fer (1). Il dit que les Phéniciens tiraient le fer de Tracis, en Espagne (2), et il nous apprend que Tyr était un centre important du commerce du fer.

(Ézéchiél fut amené en captivité à Babylone vers 599 av. J.-C.)

Du temps de Périclès les fenêtres étaient défendues par des barreaux de fer (3).

(494 av. J.-C.)

Iphicrates introduisit des réformes importantes dans l'armée d'Athènes ; il est écrit de lui qu'il fut le premier qui *substitua* aux cuirasses de fer et d'airain celles de lin.

(Iphicrates délivra sa patrie du joug des trente tyrans vers 403 av. J.-C.)

Les Parthes, selon Plutarque (4) et selon Appien d'Alexandrie (5), portaient des casques d'acier *margien* très étincelants. Leur chevaux étaient bardés de fer et d'airain.

(235 ans av. J.-C.)

(1) Le Louvré en possède un ; voir le Catalogue de Longpérier, *Notice des bronzes*, au n° 918.

(2) XXVII, 12.

(3) PLAUTE, dans le *Soldat fanfaron*, act. 2, sc. 4.

(4) *Homm. ill.*, tome 5, f. 137.

(5) Fol. 127.

Marius (Caius) avait un anneau de fer au doigt, le jour de son triomphe pour Jugurtha ; il ne prit l'anneau d'or qu'à son troisième consulat (1).

(Né vers 153 av. J.-C.)

Il se trouve au Cabinet des médailles, à Paris, des coins d'*acier* à l'effigie de l'empereur Tibère ; le catalogue les mentionne aux n^{os} 2398 et suivant. Ce sont, probablement, les plus anciens qu'on connaisse.

Nous voilà arrivés, cher confrère, à l'ère chrétienne, en suivant les classiques. Nous avons, avec eux, rencontré le fer à tous les âges connus, et nous nous trouvons, pour la première fois, en présence de coins monétaires, qui sont, non de bronze, mais d'*acier*.

Jetons maintenant un coup-d'œil rapide dans quelques auteurs modernes.

Vous n'êtes pas sans connaître les nombreuses et heureuses fouilles pratiquées par les explorateurs de notre siècle aux ruines des monuments anciens. En Chaldée, par les trouvailles dans les sépultures de Warka et de Moughéir, nous savons que, vingt-cinq ou trente siècles avant notre ère, on connaissait les métaux. Les tombes renfermaient, à côté de nombreux outils de pierre, du cuivre, du bronze, du fer et de l'or. Pas d'argent. Le fer n'y apparaît, il est vrai, que comme un métal rare ou précieux, employé pour les petits

(1) PLINE, lib. 33, c. 1.

objets de toilette, tels que des anneaux, des bracelets, etc. ; on n'en faisait alors ni armes ni outils (1).

Un millier d'années plus tard, vers 1590 avant J.-C., Thoutmosis III s'empara, à Damas, de masses considérables de fer. Carchémis et Damas étaient, dès ce temps, des centres métallurgiques importants. Une inscription égyptienne nous montre les Rotennu, une peuplade qui habitait au nord des Hétéens jusqu'au Liban et aux environs de Damas, apportant au Pharaon un tribut de fer brut, d'armes et de chars de guerre faits du même métal (2).

Place, par ses fouilles à Khorsabad, au palais de Sargon, au nord de Ninive, nous apporte la preuve que huit ou neuf siècles avant notre ère, l'emploi du fer était très généralisé en Assyrie (3). Dans une des chambres qu'il a découvertes autour de la grande cour du palais, il a trouvé, rangés contre la muraille, environ 160,000 kilogrammes d'objets en fer, notamment : des grappins, des crochets attachés par des anneaux très solides à des chaînes à maillons, des pics, des pioches, des marteaux, des socs de charrue, etc., toutes pièces travaillées d'un fer excellent.

(1) RAWLISON, *Five great Monarchies*, t. 1, p. 99.

(2) L. DE LAUNAIS, *Dict. d. antiq. grecq. et rom.*, de Daremberg et Saglio. p. 1078.

(3) PLACE, *Ninive*, t. I, pp. 83-89 et pl. LXX et LXXI.

A Nimroud, Layard (1) a rencontré des pieds de meubles, des pioches et des marteaux de fer, des pointes de flèche et de lance en fer, ainsi qu'une scie du même métal, longue de 1^m.65, et munie de deux manches.

Parallèlement à la civilisation chaldéenne et assyrienne, nous trouvons celle de l'Égypte. Là aussi l'usage du fer remonte à environ 3,000 ans avant notre ère (2). Voici ce qu'en dit M. G. Maspero, de l'Institut, dans son *Archéologie égyptienne*, p. 188 : « Les sculpteurs égyptiens n'étaient pas aussi bien équipés que les nôtres ;... de longues discussions se sont élevées sur la question de savoir si ceux de leurs instruments qui étaient en métal, étaient en fer ou en bronze. Le fer, a-t-on dit, était considéré comme impur. Personne n'aurait pu l'employer, même aux usages les plus vils de la vie, sans contracter une souillure préjudiciable à l'âme en ce monde et en l'autre. Mais l'impureté d'un objet n'a jamais suffi à en empêcher l'emploi. Les porcs, eux aussi, étaient impurs.... on les élevait pourtant, et en nombre considérable. D'ailleurs, le fer, comme bien des choses en Égypte, était pur ou impur selon les circonstances... Toutefois, s'il est bien certain que les Égyptiens ont connu et employé le fer, il est non moins cer-

(1) *Discoveries*, pp. 174 et 194.

(2) Le Louvre possède quelques objets en fer trouvés dans les monuments d'Égypte ; ils sont renfermés, non catalogués, dans une petite vitrine de la Galerie égyptienne.

tain qu'ils n'ont jamais possédé l'acier » (1).

J'arrive aux Grecs. Leurs premières connaissances métallurgiques leur arrivèrent par les îles de l'Orient, s'il faut en croire leurs légendes, et particulièrement de la Phrysie. Dans un poème très ancien, conservé par le Scholiaste d'Apollonius (2), la *Phoronide*, il est question de Phrysiens qui, les premiers, trouvèrent dans les bois des montagnes — à Ida? — le fer noir de Vulcain.

Strabon, Diodore de Sicile, Clément d'Alexandrie, le Scholiaste d'Apollonius de Rhodes, etc. ont écrit, eux, des races qui, suivant le chemin de la Troade, descendirent à Samothrace, à Crète, à Chypre, à Rhodes et autres lieux grecs, amenant avec eux, du nord de l'Asie-Mineure, la civilisation et les sciences de leurs pays. L'Inde est riche en minerais de fer (3). Le fer et l'acier, surtout l'acier indou, étaient connus des Grecs et constituaient un article important d'exportation (4). L'acier de Sérique et celui de Parthe, que Pline

(1) Un métallurgiste eût été moins affirmatif sur ce dernier point : il eût douté que là où l'on travaillait le fer, l'acier fût absent. Il se serait rappelé que les tenailles en fer qui vont au feu dans les forges chauffées au charbon de bois s'y acièrent, et prennent la trempe. Le phénomène a pu très bien être observé des peuples primitifs et, ayant été vu, mis à profit. De ce qu'on n'a pas en mains une pièce d'acier des Égyptiens, il serait téméraire de conclure que ce métal leur a été inconnu, alors qu'il était connu autour d'eux et que leurs monuments en roches dures militent en faveur de son emploi.

(2) Rh. I, 1129.

(3) BECK, *Geschichte des Eisens*, p. 216.

(4) PERIPL., *Mar Eryth.*, 6.

cite comme des meilleurs, venait des Indes : « Ce sont les seuls, dit-il (1), où il n'entre que de l'acier; les autres sont mélangés de fer mou. « Les Chabyles, dit-il encore (2), ces riverains de la Mer Noire, ont été les premiers à travailler le fer. Eschyle (3) les appelle « les ouvriers du fer ». De nombreux textes cités par Blümmer (4) montrent que l'industrie du fer occupait une grande partie de ce peuple laborieux et habile en travaux de forge.

Pline parle encore du fer de Cappadoce (5); Strabon de celui d'Andéria, en Troade (6). On a retrouvé d'anciennes mines de fer à Chypre. En Palestine et en Phénicie, une montagne située à la frontière moabite s'appelait « la Montagne de fer. »

En Grèce même les mines de fer ont été plus rares. On en connaît cependant : dans le Péloponnèse, au promontoire de Ténare (7); au Laurium, pays de la galène argentifère, où le fer était encore plus méprisé qu'ailleurs; à Cholsis et Ædepos, suivant Étienne de Byzance. A Skyros (8), à Andros, à Syros, on a des mines de fer où l'on a

(1) XXXIV, 41.

(2) VII, 197.

(3) *Promét.*, 22.

(4) *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*; Leipzig, 1886.

(5) XXXIV, 142.

(6) XIII, 610.

(7) CURTIUS, *Peloponnes*, II, 206.

(8) FRIEDLER, II, 69.

reconnu des vestiges d'une exploitation très ancienne. Sériphos était particulièrement riche en gîtes de fer (1).

Le fer n'est pas rare aux couches profondes d'Olympie (2) (VIII^e - VI^e siècle) : on a trouvé des clous, des pointes de lance, des pieds de meubles, des anneaux de trépieds... Mais pas d'anneaux de doigt, quoique, selon Pline (3), l'usage des bagues de fer fût ancien en Grèce et se soit perpétué à Sparte jusque sous l'empire romain.

Dans les fouilles de Dipylon, à Athènes, on a rencontré (4) des armes et des outils en fer, des clous, haches et une épée copiée sur les épées de bronze. On peut affirmer, dit Helbig (5), que les armes défensives, aussi bien que beaucoup d'outils, ont été de bonne heure en acier.

Le fer des mines de Laconie servit de bonne heure à faire des armes et des outils renommés (6). Celui d'Eubée était également recherché (7). L'abondance du fer en faisait pour les Lacédémoniens un article d'échange, qu'on débitait soit en barres, soit en véritable monnaie (8).

(1) TOURNEFORT, *Voyage*, I, 214.

(2) FURTWÄGLER, *Broncefunde aus Olympia*.

(3) *Hist. nat.*, XXXIII, 4, 2.

(4) DÜMLER, *Mittheil. des Arch. Institut. in Athen.*, XIII, p. 207.

(5) HELBIG, *Das homerische Epos*, XXIV.

(6) XENOPH., *Hell.*, III, 3, 7.

(7) ÉTIENNE DE BYZANCE, s. v. *Αἰσχιψος*; ESCH, *ap.*; PUTL., *De def. orac.*, 43.

(8) L. DE LAUNAIS, O. C.

On a souvent parlé de la monnaie de fer de Sparte et de celle de Byzance (1), mais on a mis en doute qu'il s'agissait réellement, dans les textes, d'une monnaie frappée. Le doute n'a plus de raison d'être depuis qu'on a découvert des monnaies de fer de Tégée et d'Argos (2).

Le fer entrait dans l'armature et la construction des vaisseaux (3). Des crampons de fer ont été trouvés dans les murs du Parthénon, du Théséion, de l'Érechtéion, du petit Temple de la Victoire, à Athènes; du Temple de Jupiter et Métroon, à Olympie; dans les murs du Pirée; au Temple d'Égine, à Éphèse, à Sardes, à Pœstum, etc...

Non seulement les Grecs connaissaient le fer, mais aussi l'acier. C'est d'acier, et non de fer, que se construisaient, en Grèce, les meilleures armes dont on appréciait l'élasticité en les courbant sur la tête et leur faisant toucher les deux épaules (4).

Je m'arrête, cher confrère, sans épuiser mes notes. En ai-je abusé? Faut-il que j'en rapporte davantage? Mes citations ont une éloquence que je me garderai bien d'affaiblir par des réflexions.

Je conclus :

Ce peuple intelligent, dont Renan n'a pas craint

(1) CÉSAR, *De Bell. gall.*, V, 12, mentionne également la monnaie de fer des Celtes de Bretagne.

(2) LENORMAND, *La monnaie dans l'Antiquité*, I, p. 216.

(3) Les comptes de la marine athénienne font état de clous, de pointes, de chevilles de fer (Bœckh, *Urkunden ueber das Seewes.*, XI, p. 404).

(4) PHILO, *in Mathem. Vel.*, p. 71.

de dire qu'il a tout créé ; ce peuple de la Grèce, qui s'armait de fer et d'acier ; qui, trouvant le fer jusque dans son sol, le mit jusque dans les pierres de ses édifices ; ce peuple intelligent eût été bien naïf, ayant le fer et l'acier sous la main, de faire ses coins de monnaie en bronze, un métal qui s'écrase sous le marteau.

J'ai dit.

V. LEMAIRE.

Gand, février 1897.

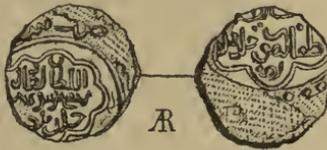
QUELQUES MOTS

SUR

DEUX MONNAIES ILKHANIENNES

Dans ma collection de monnaies ilkhâniennes se trouve une pièce en argent qui mérite d'être signalée au point de vue de sa rareté.

Cette monnaie inédite porte d'un côté les noms et titres de Suleyman, et de l'autre ceux de Togha-Timour. Elle a été frappée à Tébriz (?), en 741, supposons-nous, car cette date concorde avec les faits historiques. On ignorait jusqu'à présent l'existence de cette pièce; pour ma part, je ne connais aucun catalogue de Cabinets numismatiques européens qui mentionne une monnaie pareille.



En voici les légendes :

Droit. Bilingue. Dans un cercle, type octogonal :

د
 السلطان
 سولیمان
 خاد ملکہ

Légende circulaire : ضرب تمبر [يز] ?
Rev. Dans un cercle, type hexagonal.

[السلطان الاعظم]

طغائيو خلد ملكه

لنصره بي

Légende circulaire effacée.

Diam. : 19 millimètres.

Poids : 1 1/2 gr.

Il n'est pas nécessaire que j'entre ici dans de longs détails sur les successeurs d'Ebou-Saïd, qui, après la mort de ce dernier, en 736, ne firent que se battre entre eux et causèrent ainsi la chute complète de l'empire ilkhâniens.

L'orientaliste Hammer, dans son ouvrage (1), donne des renseignements très détaillés sur les guerres continuelles des émirs qui, après la mort d'Ebou-Saïd, occupèrent successivement, dans l'espace de peu d'années, le trône d'Ilkhân, et a très bien résumé l'état dans lequel se trouvait l'empire de Houlagou vers la fin de la dynastie.

Il ne me reste à citer ici que quelques faits historiques se rapportant seulement à l'étude de la pièce qui nous occupe.

Après que Mousa, nommé souverain par Ali Padichah, oncle d'Ebou-Saïd, eut été battu à Méragha et exécuté sur l'ordre de Hassan, le Djé-

(1) HAMMER, *Geschichte der Ilkhane*, B. II, p. 314, etc.

laïr, en 737, et Mohammed, tué vers la fin de 738 dans la bataille d'Ala-Dagh, les deux Hassans, le Djélaïr et le Tchobanide, divisèrent l'empire en plusieurs parties. Togha-Timour, déjà élu khan par Ali Djafer, officier rebelle du Djélaïr, reçut, en 737, une partie de Khorossan et le Masendéran, où il resta jusqu'en 741. Forcé de faire place à Djihan-Timour, il fut peu après remis en possession du pouvoir par le Djélaïr. C'est en 740-741 qu'il eut pour contre-roi Suleyman, élu par le Tchobanide.

Le règne de ces princes fut probablement tranquille pendant quelque temps, car l'histoire ne nous parle d'aucun trouble jusqu'à la bataille d'Ebher. Timour, battu dans cette bataille, en 742, par Echref, frère du Tchobanide, se réfugia à Masendéran, où il vécut encore treize ans et fut tué en 754 par le serbedar Khodja Yahia Qyavéri. Quant à Suleyman, quoique nous possédions de ses monnaies datées de 748, les historiens ne parlent plus de lui après l'an 745.

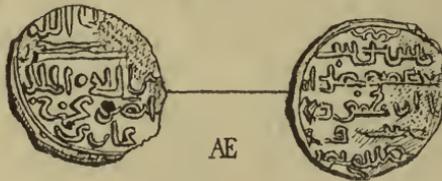
Pourquoi ces deux émirs frappèrent-ils des monnaies qui portent à la fois leurs noms? Tâchèrent-ils de rétablir l'ordre dans l'empire pour régner paisiblement, l'un à Khorassan et l'autre à Tébriz? La découverte d'autres spécimens de monnaies semblables nous mettrait peut-être à même d'éclairer ce fait historique resté obscur.

En parlant des monnaies mongoles, il ne serait pas superflu de dire ici quelques mots d'une mon-

naie inédite en cuivre qui trouvera son classement dans le catalogue des monnaies turcomanes.

Elle porte d'un côté les noms et titres de Ghâzân Mahmoud et de l'autre, ceux du Nedjmeddîn Ghazi II, fils de Kara Arslan, émir Ortokide de Mardin (branche Ilghâzièh) qui régna de 693 à 712 et dont la monnaie est mentionnée à la page 78 du Catalogue cité plus haut et dû à mon père Ghalib Edhem Bey.

La date et le nom de l'atelier monétaire manquent malheureusement sur notre monnaie. On peut la classer approximativement à l'an 702, parce que Hammer, dans sa susdite histoire, page 126, nous apprend que, cette même année, Ghâzân Mahmoud donna à Nedjmeddîn Ghâzi, avec le titre « Sultan Mélik-el-Manssour », la domination de Diyar Békir et de Diyar Rébi'èh.



Voici les légendes de cette monnaie :
Droit. Dans un cercle :

الله
[لا اله الا الله]

[رسول] الله الملك
[الم]نصور نجيب
غازص

Rev. Dans un cercle :

مبرك
 مبرك
 اغانا ن حور
 قنبر
 مبرك
 (مبرك)

Diam. : 23 millimètres.

Comme le Catalogue des monnaies turcomanes, à la page 77, cite également une pièce de Kara Arslan portant le nom de Houlagou, on peut déduire de l'existence de ces deux monnaies le fait que les émirs Ortoks de Mardin restèrent sous la domination des Ilkhâns jusqu'à la mort de Ghâzân.

MUBAREK GHALIB BEY.

DEUX TESTONS INÉDITS

DE

SÉBASTIEN DE MONTFAUCON

ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET PRINCE DU SAINT-EMPIRE

ÉLU EN 1517, MORT, A NICE, EN 1560.

Ce prélat, le dernier qui siégea à Lausanne, fut dépossédé, en 1536, par les Bernois, qui envahirent le pays de Vaud, où ils favorisèrent l'extension du protestantisme qu'ils venaient d'adopter eux-mêmes, sans pour cela persécuter les catholiques, montrant ainsi une modération de vainqueurs et une tolérance religieuse que l'on chercherait en vain dans les plus grands États, qui se croyaient alors et se disent encore de nos jours éclairés, civilisés, humains et même très-chrétiens.

LE MONNAYAGE DE SÉBASTIEN DE MONTFAUCON.

Tout ce qui était connu du monnayage de cet évêque a été résumé par M. A. Morel-Fatio, dans son admirable ouvrage sur l'histoire monétaire de Lausanne de 1517 à 1537, publié vers 1880, auquel nous renvoyons nos lecteurs pour plus amples informations. Ce prélat, dit-il, a laissé un nom

tristement célèbre dans les annales de la monnaie.

Après le savant ouvrage de M. Morel-Fatio, il ne restait donc plus à enregistrer que ce qui avait pu échapper à ses recherches et à son infatigable zèle. En 1885, il publia encore lui-même, dans la 4^e année du *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, page 48, un teston sans millésime, jusqu'alors inédit, de Sébastien de Montfaucon, au type du Saint Martin debout, trouvé à Chieri, en Piémont.

Droit. · SEB · EPS · ET · PRINCEPS · L Dans le champ, aigle aux ailes éployées.

Rev. · SANCTVS · MAVRICIVS · Dans le champ, le saint debout, tenant un gonfalon de la main droite et une épée de la main gauche. Poids à peu près normal, 9 gr. 20. Diam. : 29 mm.

Voici maintenant les deux nouveaux testons inédits que nous avons le plaisir de signaler.

I.



TESTON AU TYPE DU SAINT MAURICE DEBOUT,
ÉGALEMENT SANS MILLÉSIME.

Droit.  · SEB · EPS · ET · PRINCEPS · LAV

Deux fines lignes circulaires intérieures. Dans le champ, aigle aux ailes éployées.

Rev. · SĀ · NTVS · MAVRICIUS · — · Le saint debout, comme ci-dessus, tête nimbée.

Diam. : 29 mm. Poids : 9 gr. 20.

II.



TESTON AU MILLÉSIME DE 1527 AU BUSTE DE
L'ÉVÊQUE.

Dans la monographie des monnaies de Sébastien, nous n'avons trouvé aucune pièce portant un millésime. C'est donc une bonne fortune que d'en trouver une, frappée à Lausanne en 1527, avant l'exil du prélat.

Un grand collectionneur, qui désire rester inconnu, ayant eu la chance de la trouver, la considère comme unique. Il nous a offert le privilège de la publier, ce que nous avons accepté avec une vive reconnaissance, persuadé que nous sommes que les numismatistes nous en sauront gré.

L'heureux possesseur de ce bijou numismatique nous écrit, dans son enthousiasme :

« M. Morel-Fatio, s'il était encore de ce
 » monde, aurait sauté au plafond à la vue de ce
 » précieux teston. »

Droit. SEB' · DE · MONTE · FALCONE · EPS
 · ET · P · L · Grènetis intérieur. Dans le champ,
 buste de l'évêque, en chasuble, tête nue, à droite.

Rev. En quatre lignes horizontales :

‡ TIBI †
 VIRGO
 GLORIA
 1527

dans un cercle de fleurons.

Diam. : 29 mm. Poids : 5 gr. 80 seulement, ce qui
 est très faible pour un teston. .

C.-F. TRACHSEL, D^r phil.

Lausanne, le 27 mars 1897.

DES FAUSSES MONNAIES.

TROISIÈME ARTICLE (1).

C'est parmi les indigènes de l'Archipel indien, et surtout parmi les Chinois d'une certaine catégorie, que l'on trouve les plus fameux faux-monnayeurs qui aient existé.

MM. Netscher et Van der Chijs ont figuré deux imitations de dutes de la Westfrise pour les Indes orientales, fabriquées par le sultan de Djambi (pl. XXIV, n^{os} 232 et 233), ainsi que des dutes de Bandjermasin, qui sont copiées d'après les dutes de la Compagnie (pl. XXVI, n^{os} 251 et 252).

M. H.-C. Millies (*Recherches sur les monnaies des indigènes de l'Archipel indien*) donne les dessins de cinq dutes analogues (pl. XXV, n^{os} 266-270), dans son opuscule : *de Muntten der Engelschen voor den Oost-Indischen Archipel*, le même savant représente deux demi-sous contrefaits d'après les demi-sous anglais avec BVEIC et JAVA (n^{os} 35 et 36).

J'ai réuni quelques-unes de ces contrefaçons indiennes dont voici la description :

N^o 1. *Droit*. Écu couronné écartelé en sautoir ;

(1) Voir *Revue belge de numismatique*, 1893, p. 344, et 1895, p. 45.

aux 1^{er} et 3^e quartiers, les mots *ma — sa*; les 2^e et 4^e quartiers grillés.

Rev. o V c 7871 (= 1787).

M. Schulman attribue cette monnaie à Pontianak, et M. J.-S. van Coevorden la décrit (*Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde*, 1856) sous le numéro 8 avec la date 1789.

N^o 2. *Droit.* Écu couronné au lion de Hollande.

Rev. o V c 1781; les chiffres de la date mal placés et obliques.

N^o 3. Même droit, de meilleure gravure.

Rev. o V c 1781, le 7 contourné.

N^o 4. Même droit, de fort mauvaise gravure.

Rev. o V c 17.6.

N^o 5. *Droit.* Écu couronné, dans lequel se trouve un monstre, tourné à droite, pour figurer un lion.

Rev. o V c, sans date, fabrication barbare.

N^o 6. *Droit.* Écu couronné de la Westfrise.

Rev. o V c 1771. La marque monétaire, un bateau entre deux points, se trouve placée fort de côté, ce qui, avec la forme mal proportionnée de la couronne, indique l'origine suspecte de la pièce.

N^o 7. *Droit.* Écu couronné de la Zélande. La couronne est déformée et le lion affecte la forme d'une sirène.

Rev. o V c. Marque monétaire : une fleur à quatre pétales, au lieu d'un petit bourg.

N^o 8. *Droit.* Écu couronné de la Zélande; le lion tourné à droite.

Rev. o V o et la date 1791 à rebours; la marque monétaire a la forme d'un bourg.

N° 9. *Droit.* Imitation de l'écu couronné de la Zélande : au lieu du lion, une ligne courbe avec quelques lignes adjacentes; le tout a la forme d'un monstre à quatre pattes.

Rev. Le même écu, mais le lion a la forme d'une chenille aux poils hérissés. Fabrication on ne peut plus barbare.

N° 10. *Droit.* Entre deux branches de palmier, l'écu couronné de la ville d'Utrecht. La couronne est démesurément grande.

Rev. o V c 1771.

N° 11. Demi-dute de Zélande. *Droit.* L'écu de la Zélande couronné.

Rev. o V c 1770, le deuxième 7 contourné.

N° 12. *Droit.* Écu couronné au lion néerlandais entre 5 — $\frac{1}{18}$. Couronne, écu et lion mal dessinés et de la plus mauvaise gravure.

Rev. ΙΛΛΔΝΡΛΛΜ 1281, le chiffre 2 contourné. Il faut lire au revers : INDIÆ BATAV : 1821.

N° 13. *Droit.* Écu couronné au lion tourné à droite, sans épée ni flèches, entre quelques traits qui dissimulent 5 $\frac{1}{18}$ G.

Rev. o V o 1771; les deux 77 contournés.

N° 14. *Droit.* † N L st., la lettre s à l'envers.

Rev. AVAJ (la lettre J contournée) o181 z (le z à rebours). Copie du demi-sou de Louis-Napoléon.

N° 15. Autre demi-sou, contrefaçon de celui des Anglais; fort mince.

Droit. L'écu en forme de cœur avec B contourné et quelques caractères illisibles au lieu de VEIC.

Rev. AVA 1181 Z (contourné).

Gravure encore plus barbare que celle des pièces authentiques.

N° 16. *Droit.* Écu couronné avec un animal, qui laisse deviner un lion entre deux C.

Rev. CINI JICIN, qu'il faut lire : NEDERL · INDIE.

Cette pièce fausse est l'imitation d'une pièce de deux cents (1833-1841).

N° 17. Quart de sou des Indes néerlandaises avec 1/4 St, au type ordinaire, daté 1826, d'une gravure fine et soignée, mais beaucoup plus mince et plus léger : il ne pèse que deux grammes au lieu de trois grammes. On dit que des particuliers anglais ont importé cette monnaie comme spéculation.

Elle n'est point du tout rare.

Le prototype authentique est figuré par MM. Netscher et Van der Chijs, pl. IX, n° 82.

*
* *

Une autre classe de monnaies fausses renferme les pièces qui se sont introduites en Hollande pendant les années 1819-1822 et qui sont d'origine allemande.

Pour subvenir au besoin de numéraire, à cause de la disparition successive des dutes et du manque de nouveaux cents, quelques spéculateurs et usuriers, principalement de Francfort, ont importé

dans notre patrie des tonneaux de petits hellers.

On les nommait en Allemagne « Judenfennige », c'est-à-dire monnaies de Juifs ; en Hollande : dutes de Bleyenstein et dutes de Harpe, et en Brabant : « Spinnkopjes », araignées, à cause de leur petitesse : elles pèsent à peine 1.2 gramme.

Bleyenstein était un épicier à Utrecht, qui avait importé une quantité innombrable de ces hellers pour leur donner le cours des dutes. Lorsqu'il refusa de les recevoir en paiement, le peuple pilla sa boutique. (Voyez *Catalogue Stephanik*, page 99.)

Ces hellers sont en partie des monnaies réelles, comme ceux de Francfort et en partie des pièces de spéculation avec des armoiries de fantaisie et des noms non moins chimériques.

En voici le catalogue :

N° 1. *Droit.* Écu à deux bâtons en sautoir surmonté de trois annelets.

Rev. I THELER 1703.

N° 2. *Droit.* Même écu surmonté de trois globules ; au-dessous deux branches de laurier.

Rev. I THELER 1807.

N° 3. *Droit.* Écu hexagonal à un bras tenant une branche feuillue ; au-dessus de l'écusson, deux globules ; au-dessous, deux branches de laurier.

Rev. I ATRIBUO 1809.

N° 4. *Droit.* Écu triangulaire parti : au premier de pourpre, au second d'un poisson posé en pal ; au-dessus : A + S, au-dessous : deux branches de laurier.

Rev. 1/4 HALBAG 1818.

N° 5. *Droit.* Dans une couronne de laurier, écu triangulaire parti d'argent et de sinople ; au-dessus, deux lignes horizontales.

Rev. + I + PFENNIG 1819 +.

N° 6. Même droit sans les deux traits.

Rev. Dans une couronne : + I . + 1819.

N° 7. Même avers que le numéro précédent.

Rev. Dans une couronne : I . 1819.

N° 8. *Droit.* Soleil à huit rayons.

Rev. + I + PFENNIG 1819 +.

N° 9. *Droit.* Couronne de chêne.

Rev. I HELLER 1820.

N° 10. (Que je n'ai jamais vu, mais qui se trouve au cabinet de Batavia.)

Droit. Cigogne.

Rev. Dans une couronne, quelques arabesques, sans date.

J.-E. TER GOUW.

Hilversum.

PIERRE LORTHIOR

GRAVEUR DES MÉDAILLES DU ROI

NÉ A LILLE EN 1733

Il y a vingt ans, M. A. Chabouillet, conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale, ayant remarqué, dans le Musée confié à ses soins et dans celui de la Monnaie de Paris, plusieurs œuvres de mérite signées Lorthior, jugea convenable d'attirer l'attention des amateurs sur cet artiste trop négligé, selon lui, par les historiographes.

Il proposa à son collègue du quai Conti, M. Caignard, d'entreprendre ensemble une notice biographique et la description des œuvres du graveur dont il y avait lieu de tirer le nom d'un oubli regrettable.

On savait Lorthior originaire de Lille. Une indication spéciale décida le conservateur du Musée de la Monnaie à s'adresser à M. Desrousseaux, conseiller général et notaire à Lille, connu comme possesseur de clichés de Lorthior, en lui demandant les renseignements biographiques qu'il pourrait donner avec certitude.

Mais M. Desrousseaux, dans une réponse louangeuse pour l'artiste, expliqua ses relations avec la famille et déclara que la dame Eugénie Lorthior, décédée à Paris, où il l'avait connue

étant jeune, lui avait légué les clichés dont elle avait hérité de son frère.

Or, les recherches à l'état-civil de Lille n'ont fait retrouver aucun frère d'Eugénie Lorthioir. Il fallait donc chercher une autre piste ou surseoir ; c'est ce que fit M. Caignard.

A la même époque, M. Desrousseaux, qui lui avait offert communication sur place de ses clichés, me laissa prendre copie des légendes des sujets exposés dans son cabinet.

Mais parmi ces clichés disposés dans un cadre, plusieurs portaient la signature de divers graveurs ou se rapportaient à des souvenirs historiques d'une époque antérieure à l'existence possible de l'artiste en question.

Plus tard, M. Guiffrey, un des rédacteurs de la Revue de l'Art français (1), eut l'occasion de publier un mémoire de Lorthioir à l'Assemblée nationale au sujet de la fabrication des assignats.

Une allusion un peu sévère de l'écrivain au sujet du graveur donna lieu, à un défenseur de son talent, de livrer quelques renseignements biographiques que M. Guiffrey s'empressa courtoisement de publier dans la Revue.

Puis l'acquisition d'un cadre des clichés, ajouté à la découverte de quelques documents, me fit reprendre, aux archives de la Ville, des recherches qui aboutirent à la reconstitution de la généalogie

(1) Actuellement directeur de la Manufacture des Gobelins

de la famille. Il en résultait que l'aîné des cinq enfants de Michel Lorthioir, Pierre, né en 1733, était devenu l'artiste résidant à Paris, et qu'il avait volontairement changé l'orthographe du nom.

Cette anomalie s'explique à la lecture de quelques lignes de M^{me} Geoffrin, la célèbre bourgeoise du siècle dernier, qui tenait, avec éclat, un des salons les mieux fréquentés de Paris (1). Sa correspondance avec le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, qui, pendant son séjour en France, avait recherché sa société et ses conseils et qu'à son avènement elle était allée visiter à Varsovie, fait nettement connaître son opinion sur l'ambitieux artiste :

« Ce Lorthior est jeune, dit-elle (2) ; il a de l'esprit, une très mauvaise tête, un peu libertin, habile de son art, petit-maître, courant sans cesse les rues en cabriolet. Il s'est échauffé la tête sur tous les avantages et honneurs dont il serait comblé à Varsovie. »

Notons que le cabaretier lillois Michel Lorthioir, préoccupé de l'avenir de ses enfants, s'était efforcé de leur procurer une situation sérieuse et honorable. Pressentant les heureuses dispositions de l'aîné, il l'avait envoyé à Paris pour y étudier la gravure sur pierres fines et sur acier ; le second exerça à Lille la profession de marchand brodeur

(1) Madame Geoffrin recevait les artistes à ses dîners du lundi et les gens de lettres à ceux du mercredi.

(2) Il avait alors trente-trois ans.

et le troisième, placé dans l'administration, fut d'abord commis-greffier de la Gouvernance de Lille.

L'éducation indépendante du graveur et les hautes relations qu'il s'était ménagées dans le grand monde, en dix ans de pratique de son art, donnent une certaine créance à l'appréciation de M^{me} Geoffrin.

En fait, le graveur était l'oncle et non le frère de la dame Eugénie.

Né en 1733, il avait 23 ans quand il grava un jeton pour l'intendant de Flandre, Le Fèvre de Caumartin; il fit une médaille du mariage du dauphin, à l'âge de 37 ans, celle de Louis XVI, Roi Très-Chrétien, à 43 ans, et reçut à 44 ans le titre de graveur du roi. Son mémoire à l'Assemblée nationale le montre à l'âge de 57 ans et son dernier bas-relief, gravé en 1805, le reporte à 72 ans.

Malgré le mutisme obstinément gardé sur son prénom, la série des œuvres signées et datées indique l'identité de l'artiste qui, durant plus d'un demi-siècle, a doté son pays de souvenirs dignes de l'époque élégante qu'il a dépeinte, par la souplesse d'un burin apprécié des connaisseurs. Cette identité de talent dans la variété du travail, attestée par des preuves probables, donnait à nos conclusions sur sa naissance et la composition de sa famille, un caractère d'authenticité difficilement contestable, lorsque enfin une preuve probante est venue dissiper le léger nuage qui pouvait encore laisser admettre le doute des incrédules.

Un acte mortuaire récemment mis à jour a dévoilé ce que de nombreux témoignages avaient néanmoins laissé dans la pénombre : le graveur avait reçu le prénom de Pierre, et son âge s'accordait avec la naissance du fils aîné de Michel Lorthioir, dont la généalogie se trouve complétée par une similitude parfaite avec les registres de l'état-civil.

Le talent de Lorthioir s'est affirmé dans plusieurs genres de productions. Le plus répandu est celui dont nous avons le plus d'exemples et dont il se réclamait dans l'Almanach des Artistes. Son appel au public était conçu en ces termes : Lorthioir, Salle neuve du Palais, grave supérieurement le cachet, c'est un des meilleurs graveurs de son genre. Quand il se prévalut de son titre de graveur des médailles du Roi, il ne manquait pas d'ajouter : graveur de cachets, genre qu'il traitait de main de maître dans la reproduction des armoiries et d'où il tirait ses plus clairs moyens d'existence.

Les jetons, pièces analogues aux cachets, les médailles et les sceaux mettent en évidence la faveur dont l'artiste a joui dans la haute société et à la cour. Ces travaux, généralement pourvus d'une date, permettent aussi de le suivre dans sa longue et laborieuse carrière.

Le plus ancien jeton daté reproduit les armes d'un gentilhomme dont il sut, comme Lillois de naissance, se faire un protecteur naturel, l'Inten-

dant de Flandre et d'Artois, Le Fèvre de Caumartin, autorisé par sa situation à résider alternativement à Lille et à Paris (1756).

En 1761, le duc de Berry, héritier présomptif de la couronne, lui demanda un jeton à ses armes.

Son exemple fut suivi par le duc de Choiseul, ministre de la guerre et de la marine, et par son collègue Phelipeaux, commandeur et chancelier des ordres de Louis XV et chancelier de la reine. Le roi lui-même confia à Lorthior la gravure d'un jeton de l'Académie de la Marine, où la tête est remarquable par les détails du modelé.

L'année 1770 vit paraître plusieurs œuvres : la médaille du mariage du Dauphin avec la gracieuse Marie-Antoinette, le jeton de jeu et un sceau de cette princesse, ainsi qu'un sceau emblématique de la Connétablie et Maréchaussée de France.

Les grands sceaux confiés au burin de Lorthior manifestent la faveur dont il jouissait à la Cour. Deux princes du sang, le jeune comte d'Artois et plus tard le duc d'Orléans, Philippe-Égalité, se firent représenter sur les derniers sceaux équestres qui parurent en France.

Dans l'intervalle, une commande importante fut celle du sceau de la reine, publié dans le Trésor de numismatique et de glyptique, parmi les sceaux des rois et reines de France. Il représente, assise sur son trône, Marie-Antoinette à qui un ange, porté sur un nuage, présente un cartouche aux armes réunies de France et d'Autriche.

Le rang honorable occupé par cette œuvre dans le Trésor de numismatique, la part prise par Lorthior à la création des assignats, et le mémoire adressé à l'Assemblée nationale par un artiste d'une compétence indéniable, malgré l'opposition qu'il fit dans la Commission aux idées émises par Lavoisier, joints au jugement de M^{me} Geoffrin, reconnu comme sévère par le célèbre anglais Horace Walpole, justifient l'intérêt qu'il y avait, pour nos contemporains, à reconstituer l'ensemble de ses productions.

Parmi ses jetons, soit à pans, soit ronds, on peut signaler les suivants, que cette lecture en séance ne permet pas de décrire : la Caisse d'Escompte de Paris, la façade des Beaux-Arts, la Flandre wallonne et la réorganisation de l'Ordre de Saint-Louis, la Garde de Lyon et la Vétérance des sergents, la Maison philanthropique de Paris et celle de Versailles, les deux archiducs d'Autriche, frères de la Reine, venus à Paris en 1786, les ministres de Calonne et de Vergennes, celui-ci représenté sur une grande médaille au burin délicat, le colonel de Beaupréau et le plénipotentiaire James Harris, Louvenie, la duchesse d'Aumont et le prince Saint-Mauris de Montbarey avec sa femme Thais de Mailly-Nesles.

L'année 1896 vient de donner l'estampille à la gloire du graveur que nous célébrons. Parmi les jetons refrappés sur or à la Monnaie de Paris, pour être offerts à la tzarine Fœderowna, comme

une collection des plus beaux types, frappés au siècle dernier, dans la maison que l'empereur et l'impératrice honoraient de leur visite, figurent trois pièces signées de Lorthior et notamment la perle de l'écrin, le gracieux sujet de la duchesse d'Aumont, qui mériterait à Lorthior le surnom de Boucher de la gravure.

Viennent ensuite quelques types de monnaie, une médaille au buste du roi, offerte par les raffineurs de Bordeaux, un jeton pour le théâtre Louvois, quelques cachets, un ex-libris. Enfin, quatre bas-reliefs, intitulés *Séduction*, *Repentir*, *Récompense-Punition* et *Prudence-Succès*, dernières œuvres exécutées par l'artiste après la Révolution, accusent une tendance finale vers l'école de David d'Angers. L'ensemble de l'œuvre de Lorthior a fait ressortir la richesse d'une imagination toujours en travail et la souplesse d'un talent qui sut se plier aux transformations successives de l'art au XVIII^e siècle.

Les graveurs Duvivier, Dupré, Gatteaux et d'autres ont eu des panégyristes; Lorthior ne doit plus rester en oubli.

PARIS voit se dissiper l'obscurité qui enveloppait le nom d'un artiste longtemps méconnu, dont le talent s'est exercé dans son sein, et LILLE peut ajouter à la liste des hommes illustres auxquels il a donné le jour, le nom de PIERRE LORTHIOR.

ÉD. VAN HENDE.

LE NOM DE JÉSUS

EMPLOYÉ COMME TYPE

SUR LES MONUMENTS NUMISMATIQUES DU XV^e SIÈCLE

PRINCIPALEMENT EN FRANCE ET DANS LES PAYS VOISINS.

Fin (1).

PLANCHES VII, IX ET X.

Avant d'entreprendre la description des jetons empreints du nom sacré du Sauveur (2), nous devons, pour la clarté de notre sujet, dire quelques mots des jetons de compte, et parler aussi quelque peu du graveur Jean Blancpain, demeuré jusqu'ici presque complètement oublié, alors qu'il mériterait, pour la valeur tout à fait exceptionnelle de ses œuvres, d'être classé dans les premiers rangs, parmi les artistes les plus remarquables en son genre.

Au xv^e siècle l'usage du calcul au moyen de jetons de métal, le plus souvent de laiton, était encore dans son plus complet développement. Dans les administrations de toutes sortes, comme

(1) Voir *Revue*, 1896, pp. 313 et 339; 1897, p. 185.

(2) Les jetons décrits dans les pages qui suivront encore font généralement partie de notre collection, à la réserve de ceux dont la provenance sera spécialement indiquée.

chez les particuliers, il ne s'établissait et ne se rendait aucun compte qu'à l'aide de ces instruments monétiformes, dont Paris a toujours été un des centres de production les plus actifs.

La plupart des coins employés dans la capitale à la frappe des jetons étaient exécutés par les tailleurs des fers de la Monnaie royale ; mais il n'y avait pas en cela de monopole, et tout graveur suffisamment capable pouvait faire de ces coins, à la condition d'en obtenir l'autorisation des généraux maîtres des monnaies.

On lit ce qui suit dans le *Traité de la Cour des Monnoyes*, par Germain Constans (1) :

« Les Graveurs sur toute sorte de métaux sont pareillement dépendans de la juridiction privative des Conseillers Generaux de ladite Chambre (des Monnoyes), dans les Registres de laquelle se trouvent diverses permissions données à des Graveurs, pour tailler et graver des fers à monnoyer des getons, et des Sentences portant condamnation d'amendes et peines corporelles, rendues contre ceux qui se sont ingérez de faire des graveures sans leur congé et permission ; entre autres celle du deuxième Septembre 1424, par laquelle un Graveur fut condamné en amende, pour avoir taillé des fers à getons sans licence desdits Conseillers Generaux, lesquels seuls sont instituez pour donner les permissions de graver,

(1) Paris, 1658, in-f^o, p. 170.

et pour commettre et recevoir les Graveurs en leur estat et mestier.....»

Ce que nous venons de reproduire des remarques de Constans laisse, pour notre étude, à désirer sur deux points : la date exprimée est inexacte, et le nom du graveur pris en faute n'y est pas donné. Une analyse de titres d'archives, publiée en 1875 par M. Anatole de Barthélemy (1), obvie heureusement à ces défauts. Nous ne saurions mieux faire que d'en donner ici la copie :

« 1434, 2 septembre. — Jehan Blancpain, tailleur de la Monnoie de Paris, fabriquait chez lui des gettours de cuivre; à la suite d'une visite domiciliaire, on saisit, en son ostel, ses fers et ses poinçons. Peu après on lui permit de faire des fers à gettoirs de laton, pour Guillaume le Merelier, demeurant en la rue de la Vieille-Monnaie. (*Archives nationales*, Z, 3, 281). »

A quelques années de là, M. de Saulcy reparlait de ces faits, à peu près dans les mêmes termes, ajoutant que c'est à la date du 28 janvier 1434 (v. s.) qu'il « fut donné congié à Jehan Blancpain, tailleur de la Monnoie de Paris, de tailler une paire de fers à gettours de laton, pour Guillaume le Merelier, demourant rue de la Vielle

(1) *Mélanges de numismatique*, publiés par F. DE SAULCY, ANATOLE DE BARTHÉLEMY et EUGÈNE HUCHER, volume de 1874-1875, pp. 227 à 263. — L'extrait que nous reproduisons est à la page 234.

» Monnoye. (*Archives nationales*, Reg. Z, 1^B, 3). (1) ».

Ces courtes mentions ainsi présentées désormais à l'attention de ceux qui voient dans l'étude des anciens jetons de compte autre chose que de vains jouets, ne pouvaient manquer de devenir une véritable révélation.

On connaissait, et depuis longtemps (2), certains jetons du xv^e siècle, tous du plus beau style, à la légende VIVE · BLANPAIN · VIVE, opposée parfois, sur un même exemplaire, au cri VIVE · LE · ROI · VIVE · LE · ROI. Chacun, avec toute raison sans doute, trouvait dans cette même légende l'expression de quelque idée joviale ; mais personne, que nous sachions, n'avait eu la pensée que ce pût être en même temps le nom de l'artiste à l'initiative duquel étaient dus les coins qui avaient servi à la frappe des jetons : que ce pût être, en quelque sorte, une signature déguisée sous un bon mot.

D'un talent éprouvé et tout à fait hors de pair, peut-être même à cause de son talent, Jean Blancpain, qui était, en 1425, tailleur des coins à l'atelier monétaire anglo-français d'Arras, fut

(1) *Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France*. Paris, 1878, in-4°, pp. 66 et 67.

(2) Tout au moins depuis 1835, année où vit le jour, à Saint-Omer, le tome II des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*. A la page 266 de ce volume, M. Alexandre Hermand signale, pour leur légende *Vive blan pain*, les jetons dont nous parlons.

appelé, en 1426, à exercer les mêmes fonctions à l'atelier anglo-français de Paris (1). Il occupait encore cette position en 1434, comme on l'a vu plus haut, et tout porte à croire qu'il la conserva jusqu'en 1436 (2).

(1) SAULCY, *Hist. num. de Henri V et Henri VI*, etc., pp. 42 et 48.

(2) Paris, on le sait, resta au pouvoir des Anglais de 1418 à 1436. — On se trouve, ici, conduit à se demander ce qu'est devenu Jean Blancpain après la réduction de Paris sous l'obéissance de Charles VII. Il est aisé de comprendre que les événements n'avaient pu manquer de placer dans une position assez délicate le graveur de l'atelier anglo-français désormais anéanti. Ce que nous pensons sur ce point, c'est qu'il obtint de passer au service du duc de Bourgogne Philippe le Bon.

Nul amateur n'ignore combien peu sont rares les jetons aux insignes de la Maison de Bourgogne, tels qu'on les voit le plus ordinairement figurés après la création, par Philippe le Bon, en 1430 (10 janvier 1429, *v. s.*), du très noble Ordre de la Toison d'or : le briquet, le caillou avec étincelles, les flammes, le bâton noueux et embrasé.

Parmi ces jetons, il s'en rencontre, quoiqu'en assez faible quantité, qui sont incontestablement sortis de coins gravés par Blancpain, gravés, disons-nous, avec une sûreté de main et un charme dont son talent lui assurait en quelque sorte le monopole. Notre collection renferme plusieurs de ces jetons.

Il y avait de dix-sept à dix-huit ans que les Anglais avaient dû abandonner Paris, quand on retrouve un « Blancpain », très probablement notre Jean Blancpain, attaché comme tailleur des coins à l'atelier monétaire de Valenciennes, dont le bon duc Philippe entretenait l'activité en sa qualité de comte de Hainaut. Le fait résulte d'un extrait de titres publié d'abord par M. de la Fons-Mélicocq, et reproduit par Alexandre Pinchart dans la *Revue belge de numismatique*, année 1861, p. 412. On voit là qu'il est question de « Blancpain », avec son titre de tailleur des coins à l'atelier de Valenciennes, dans un document de 1454, qui mentionne un paiement de 10 livres à lui fait « pour avoir travaillé pendant trente-quatre jours à Lille, à la gravure de matrices

Les monnaies de tous métaux sorties des forges parisiennes à l'époque où les coins étaient l'œuvre de Blancpain se distinguent, en général, par la beauté et la rectitude de leur travail.

Si, des monnaies, on passe à l'examen des jetons contemporains, les conclusions auxquelles on arrive de ce côté n'ont pas moins de signification.

L'éveil donné aux études, par la divulgation des textes de 1434, et aussi les recherches qui l'ont suivie ont permis de déterminer les caractères

de monnaies nouvelles, dont Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait ordonné l'émission ».

Trop souvent les analyses de titres, telles que les a données M. de la Fons-Mélicocq, tronquées, abrégées outre mesure, laissent à désirer sous le rapport de la clarté. On voit néanmoins par celle qui vient d'être relevée que les nouvelles monnaies aux patrons desquelles « Blancpain » avait été appelé à travailler, sous les yeux, sans nul doute, des Gens des Comptes à Lille, étaient le *lion d'or* et ses divisions, monnaies résultant de l'ordonnance de Philippe le Bon du 18 janvier 1453, v. s. (L. DESCHAMPE DE PAS, *Essai sur l'Histoire monétaire des Comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, Paris, 1863, pp. 84 et 139.)

Quelle que doive être l'identification définitive du « Blancpain » mentionné sans indication de prénom dans la note de M. de la Fons-Mélicocq, on ne peut interpréter les faits relatés dans cette même note qu'à l'avantage du graveur en cause et de la réputation de mérite dont il jouissait. Une semblable remarque nous affermit d'autant plus dans la pensée que ce graveur-là n'était autre que l'ancien tailleur des fers de la Monnaie anglo-française de Paris.

Espérons qu'il sera possible de vider complètement la question quand on sera parvenu à remettre la main sur le document trop médiocrement utilisé par M. de la Fons-Mélicocq, et dont il paraîtrait devoir être très intéressant de bien connaître la teneur.

particuliers, en semblable matière, du travail de Blancpain, et d'acquérir la certitude que les jetons dont la façon est due à ce maître existent encore en grand nombre aujourd'hui dans les collections. Ce qu'il convient de noter spécialement, comme nouveauté, dans les faits relatés sous la date du 2 septembre 1434, c'est la saisie qu'ils constatent, exercée sur ce même graveur, en conséquence des contraventions relevées à sa charge. Le doute, en définitive, ne saurait avoir d'accès sur ce point que les jetons déjà retrouvés, ou que l'on continue à retrouver, faits par Blancpain lui-même ou exécutés au moyen de coins qui lui furent dus, ne peuvent être moins que le produit d'un travail de bien des années.

Les jetons de Blancpain sont tous caractérisés par la même correction, la même élégance de travail, et par un air de famille absolument spécial et auquel il est impossible de se méprendre. Que ses coins dussent servir à exécuter des jetons personnels, ou, plus modestement, à produire des jetons banaux, ce qui fut de beaucoup la majorité, la même perfection se retrouve partout. Si l'on éprouve parfois quelque difficulté à la reconnaître, cela tient surtout à l'état de conservation par trop défectueux des exemplaires examinés, ou à de mauvaises frappes dues à des ouvriers maladroits, et qu'il serait injuste d'attribuer à l'auteur des coins.

Pour les jetons banaux, particulièrement, Jean

Blancpain a varié ses types beaucoup plus, et sans comparaison possible, que ne l'a jamais fait aucun graveur du xv^e siècle. Une telle fécondité peut même paraître assez surprenante, surtout quand on songe à la somme d'occupations qu'exigeait de lui son emploi.

Nous ne perdons pas l'espoir de pouvoir, quelque jour, publier les remarques que nous avons été en position de faire sur l'œuvre de Jean Blancpain, en ce qui concerne principalement la production des jetons banaux et la multiplicité des types qu'il y a employés.

Parmi les types affectés ainsi par Blancpain à la fabrication des jetons banaux, nous n'hésitons pas à classer dans les principaux le seul dont il convient que nous parlions spécialement ici, et qui n'est autre, en définitive, que le monogramme gothique et crucifère du nom du Sauveur.

On a vu par les dates indiquées plus haut que Blancpain exerçait ses fonctions et son art à Paris dès 1426 et qu'il y était encore en 1434. On se rappelle également que ce fut dans le même temps, c'est-à-dire, pour plus de précision, en 1429, que le cordelier Frère Richard vint dans la capitale prêcher la mission que l'on sait, et répandre, avec la bonne parole, le culte du nom de Jésus.

Aucune idée meilleure assurément ne pouvait venir à l'esprit de notre artiste que de s'inspirer de la situation pour faire entrer le monogramme divin dans la composition de ses jetons banaux.

Il semble d'ailleurs ressortir de l'étude des spécimens retrouvés que Blancpain n'a pas eu à graver plus d'un coin à cet emblème; mais ce coin, fortement trempé et d'une solidité à toute épreuve, porte aussi complètement que possible les caractères de la manière du maître. Nous l'avons rencontré dès à présent, et sans préjudice des découvertes à venir, accouplé pour le moins à six revers différents, tous de l'inimitable façon de Blancpain également, dans la somme des jetons de l'espèce qu'il a été en notre pouvoir d'examiner.

Nous décrivons ici les six variétés :

14. Le monogramme **ih̄s** crucifère, figuré avec une netteté dont l'élégance ne peut pas ne pas être remarquée. Aucune légende n'accompagne ce type; la légende est remplacée par une couronne circulaire en feuillage, terminée, dans le haut, par une sorte de fermeture, consistant pour l'un des bouts en un anneau, et pour l'autre en un triple fleuron. De petites baies globuleuses sortent de la couronne, à l'intérieur, par intervalles égaux, et en complètent l'ornementation.

Rev. ✠ G—EΠ—ΠES—BI. Croix fleuronnée, évidée en quadrilatère arqué et cantonnée de quatre fleurs de lis. En correspondance avec les branches de la croix, un oiseau, probablement une colombe, prenant son essor à droite, et tenant dans son bec un rameau fleuri, est répété jusqu'à

quatre fois dans la légende, ainsi coupée en quatre parts.

Laiton. Diamètre, 27 millimètres.

Pl. VII, fig. 12.

Le revers de notre n° 14 est, à nos yeux, l'un des plus gracieux que nous ayons rencontrés sur les jetons du xv^e siècle. Nous ne le rattacherons d'ailleurs en rien de particulier aux événements ou aux faits du temps (1).

Les mots de la légende, *Gettés bi(en)*, pour *Fetez bien*, ou *Comptez bien*, expriment assez à quel emploi la pièce était destinée. Cette explication s'étend à tous les jetons qui suivront encore, que leurs légendes fassent allusion ou non à l'usage de calcul pour lequel ils ont été frappés.

15. Le droit est le même qu'au n° 14.

Rev. GETTÉS · BIEN · PAIES · BIEN .

Croix pattée, cantonnée de quatre rinceaux à

(1) Nous le disons notamment à propos de l'image de la colombe, symbole de paix s'il en fut, répété non moins de quatre fois, ainsi qu'on l'a vu, sur ce même jeton n° 14.

Rappelons, — et d'ailleurs encore sans en tirer aucune conséquence, — que, suivant certains auteurs, l'ordre des Jésuites portait dans ses armoiries, outre le monogramme du nom de Jésus, la représentation d'une colombe. Il résulte, en outre, du témoignage d'un ancien chroniqueur que Jeanne d'Arc avait pour insigne en 1429, un *coulon* blanc, sur champ d'azur, ledit coulou (pigeon) tenant en son bec une bande-rolle avec cette inscription : « *De par le Roi du ciel* ». — (Voir la *Revue des Deux-Mondes*, fascicule du 1^{er} mai 1881, pp. 72 et 73.)

L'intérêt que nous trouvons à ces citations consiste surtout dans la preuve qu'elles nous donnent de la faveur dont jouissait au xv^e siècle le type iconographique de la colombe, étendu aussi au pigeon blanc.

larges feuilles, recourbés et mouvant du cercle dont le champ est enclos.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. VII, fig. 13.

16. Même droit qu'au n° 14.

Rev. GEMMES · BIEH · PAIES · BIEH 

Croix courte et pattée, fleuronnée à ses extrémités. Ce type est cantonné de quatre petits trèfles aux tiges très courtes, mouvant du cercle qui enclot le champ.

Laiton, 27 millimètres.

17. Même droit qu'au n° 14.

Rev. + IIE COME · VRAI TROUVERES (*le compte vrai trouverez*). Même croix qu'au n° 15, avec la même ornementation feuillue dans les cantons.

Laiton, 27 millimètres (1).

18. Même droit qu'au n° 14.

Rev. ✠ LIOENGE · A DIEV · AVANT · MOVM · EVVR. (*louange à Dieu avant toute œuvre*). Croix fleuronnée évidée au centre en quadrilatère arqué, comme au n° 14, mais sans fleurs de lis dans les cantons de la croix.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. VII, fig. 14.

La légende LIOENGE A DIEV, etc., se retrouve sur plusieurs jetons différents, de la façon de Blancpain, accompagnant des types qui n'ont, le plus souvent, rien de particulièrement religieux. Ce qu'il convient, en tout cas, de remarquer, c'est

(1) Collection de M. F. Feuarent.

que l'expression du précepte n'est pas spéciale à notre n° 18.

19. Même droit qu'au n° 14.

Rev. ΕΗ : ΛΑ CHAMBRE : DES : COMPTES.
Croix fleuronée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. VII, fig. 15.

Quoique le jeton n° 19 soit le résultat d'un assemblage de coins mal appariés, nous le considérons comme ayant ici une certaine importance. La Chambre des Comptes, telle qu'elle est désignée au revers, sans indication de localité, ne peut être que celle de Paris; mais nous ignorons encore pour quel personnage de la compagnie souveraine dont il s'agit, Blancpain avait eu à graver ce revers, aucun exemplaire complet du jeton dont il faisait partie ne nous étant connu. Le point essentiel dans ce que notre pièce n° 19 fait elle-même savoir est moins là, pour le moment, qu'en ce qu'il est désormais acquis, par la confusion de coins à laquelle elle doit l'existence, que c'est bien à Paris que notre artiste travaillait à l'époque où il a produit les jetons prototypes au monogramme du nom de Jésus.

A la vérité, la création de ces jetons prototypes, très remarquable au point de vue de l'art, n'avait pas exigé de la part de Jean Blancpain une grande dépense de savoir, religieux ou autrement intellectuel. Ils étaient simplement une manifestation

de plus en l'honneur de la dévotion que les Franciscains venaient de mettre en une si grande vogue. D'autres jetons, succédant aux premiers, ne tardèrent pas à se montrer, munis désormais de légendes pieuses en rapport avec leur type principal.

Nous ne saurions dire d'une manière bien absolue d'où sont sortis beaucoup des jetons formant dans nos descriptions le groupe qui suit, s'étendant du n° 20 au n° 45. Il en est pourtant un assez bon nombre que, sans perdre de vue les principes du moindre esprit d'observation, on ne pourrait refuser à Tournai, ainsi que la remarque en sera plus amplement faite quand nous serons à la description du n° 31; sans doute même convient-il, par une conséquence logique, de considérer tous les jetons du groupe comme originaires de cette ville.

Le travail des pièces appartenant à la catégorie dont nous parlons accuse habituellement un certain laisser-aller, tenant plus à la façon des coins qui ont servi à la fabriquer qu'à celle des poinçons généralement satisfaisants au moyen desquels lesdits coins ont été obtenus. La frappe elle-même, la plupart du temps, a été faite assez négligemment pour avoir occasionné des accidents de tréflage qui rendent parfois difficile ou même impossible la lecture de certaines légendes. Mais ces défauts sont bien compensés, pour les

légendes précisément, par un choix de textes de nature à ne laisser aucun doute sur l'érudition religieuse et la dévote aptitude de ceux qui ont été appelés à en arrêter la rédaction.

20. ✠ AVTEM · TRASIEHS. Le monogramme *ihs*, crucifère, qui fait corps ici, pour le sens, avec la légende, dont il est comme le commencement.

Rev. ☩ P' MEDIV · ILLOR' · IBAM. Croix pattée, cantonnée de deux étoiles et de deux fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 16.

La formule *Jesus autem transiens per medium illorum ibat*, tirée de l'Évangile selon saint Luc (1), était encore, au xv^e siècle, l'une de celles auxquelles nos ancêtres attribuaient le plus de vertu surnaturelle (2), préservant d'accidents de toutes sortes et de bien des maux ceux qui en portaient sur eux quelque transcription (3). Ainsi envisagés,

(1) IV, 30 : *Ipse autem transiens*, etc. Dans la formule cabalistique, le mot *Ipse* a été remplacé par *Jesus*, ou *Jhs*. Il est écrit sous cette dernière forme, dans la légende, au revers des *nobles d'or* du roi d'Angleterre Édouard III.

(2) Voir dans la *Revue numismatique française*, année 1894, pp. 183 à 194, à propos des inscriptions du camée dit « le Jupiter du trésor de Chartres », les curieuses remarques de M. E. LE BLANT, qui, de son côté, n'a pas omis de citer les recherches de M. FRÖHNER concernant « *la Liturgie romaine dans la numismatique* ». (*Annuaire de la Société de Numismatique*, 1889, p. 54.)

(3) Sans compter le don d'invisibilité dont ils se trouvaient ainsi pourvus, suivant certaines assertions du mirifique docteur Albert le

il se pourrait que des exemplaires de notre jeton n° 19 et de ceux dont la description suivra, empreints au droit du même coin ou de quelque coin analogue, nanti de la même formule plus ou moins complètement exprimée, eussent autrefois servi de talismans; mais ce n'aurait été que par dérivation d'emploi, et assez rarement sans doute, car nous n'avons jamais rencontré de jeton de l'espèce qui eût été percé anciennement d'un trou, pour faciliter la suspension.

21. Le droit est le même qu'au n° 20.

Rev.  IHS  ḤOΩO * XPΩ * OEVVS. Croix pattée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux étoiles.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 17.

22. Même droit qu'au n° 20.

Rev. Légende accompagnant le type de la croix, d'après le Catalogue de la Collection Mailliet (1), n° 5049 :

ave · maris · stella.

Laiton.

Grand, rappelées par BLAVIGNAC dans son livre intitulé *La Cloche*, p. 381. Voir, en outre, LÉON GERMAIN, *Les anciennes cloches de Saugues (Haute-Loire)*, Nancy, 1890, pp. 22 et 23.

(1) *Collection colonel Mailliet : Monnaies belges et étrangères, jetons, médailles, méreaux et bibliothèque, dont la vente aura lieu jeudi 4 novembre et jours suivants, à Bruxelles.* Bruxelles et Paris, 1886, in-8° de 380 pages, où sont inscrits plus de douze mille numéros, sans compter ce qui concerne la bibliothèque. On comprend que les descriptions ne puissent pas être fort étendues. Ce qu'il y a lieu

Le jeton n° 22 ne nous est connu que par les indications, malheureusement trop succinctes, du livre d'où nous les tirons. La même remarque pour ce qui concerne l'insuffisance des descriptions est d'ailleurs à appliquer aux différents jetons que nous citerons encore d'après le Catalogue de la Collection Mailliet.

23. Même droit qu'au n° 20.

Rev.  MARIĀ · DEI · MĀTER · AL(*ma*).
Croix pattée, cantonnée de deux trèfles et de deux fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

A part le mot initial, MARIĀ, dans la légende du revers, on remarque que cette légende se compose du deuxième vers de l'hymne *Ave maris Stella* (1), dont nous avons déjà vu le commencement sur le jeton précédent.

24. Même droit qu'au n° 20.

Rev.  IN · DOMINO · CONFIDO. Croix pattée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux étoiles.

Laiton, 27 millimètres.

25. Jeton de la Collection Mailliet, n° 5050. Le

surtout de regretter. c'est qu'elles ne soient pas toujours fort exactes pour ce qui se rapporte aux jetons du moyen âge et à la reproduction de leurs légendes.

(1) Hymne, on le sait, attribuée assez généralement à saint Bernard. Certains commentateurs se bornent à la dire du XI^e siècle.

droit est le même qu'au n° 20. Au revers, la croix est accompagnée de cette légende :

xpc — deus — dns — ihs.

Laiton.

26. † AVTEΩ · ΠΡΑΝΣΙΕΝΣ. Le monogramme crucifère du nom de Jésus.

Rev. ☙ IHS ☙ ΧΡΕ ☙ ΝΟΣ Ε ☙ ΡΥΙΕ.

Croix pattée, aux extrémités ornées de fleurons.

Laiton, 27 millimètres.

La légende du revers ne nous paraît pouvoir être interprétée que de cette manière : *Jhesus Christus, nostræ epulæ*, ce que nous traduirons ainsi : *Jésus-Christ, notre banquet, notre repas*. On sait, en effet, que, dès le jour de la Cène, le Christ, par l'institution du mystère de l'Eucharistie, était devenu « le Pain de vie, le Banquet délicieux servi par les Anges », comme le proclament les Litanies du Très-Saint-Sacrement. La citation d'autres textes serait de toute surabondance.

27. AVTEΩ · ΠΡΑΝΣΙΕΝΣ. Le monogramme crucifère du nom de Jésus. Une petite couronne de Majesté surmonte la hampe de la lettre η.

Rev. ✠ ΣΟΙΕΣ · ΑΒΙΣΕ · ΟΥ · ΟΟΙ. (*Soyez avisé du compte?*) Croix pattée cantonnée de deux quintefeuilles et de deux fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres

28. Jeton de la Collection Mailliet, n° 5058. La légende entourant le monogramme divin est :

a[u]tem transiens per.

On lit au revers, autour de la croix :

Soies content dou.

Ce qui manque à la fin de cette seconde légende, pour lui donner un sens, est, pensons-nous, le mot *compte*.

29. A' · TRASIE'S · P · MEO' · I' · IBA. Le monogramme **ihs** crucifère surmonté d'une petite couronne de Majesté.

Rev.  ERVX  IHV · X'  SAVA  HOS. (*Crux Jhesu Christi salva nos.*) Croix pattée dont les extrémités sont ornées de fleurons.

Laiton, 27 millimètres.

30. Même droit qu'au n° 29.

Rev. SIT · NOMEN · ONI · BENEIO. Croix pattée, cantonnée de quatre trèfles aux feuilles en pointe.

Laiton : 27 millimètres (1).

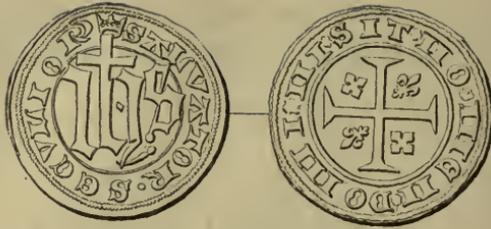
30^{bis}. Jeton de la Collection Mailliet, n° 5051 :

Le droit est le même qu'au n° 29.

Le revers porte autour de la croix la même légende que le n° 28.

Laiton.

(1) Collection de M. Camille Honnet.



31. SALVATOR · SECVLIOR'. Le monogramme **ih̄s** crucifère, sommé, au dessus de la lettre **h**, d'une petite couronne de Majesté.

Rev. SIT · HOMINI · DOMINI. Croix pattée cantonnée de deux quartefeuilles et de deux fleurs de lis.

Laiton, 28 millimètres.

Ici encore, en ce qui concerne le côté principal, le type est à rapprocher de la légende pour que l'on obtienne bien le sens de celle-ci : *Ihesus Salvator seculorum*. Nous n'appuierons pas sur le barbarisme dont la pièce est affligée, et d'après lequel on aurait à lire *seculiorum*, au lieu de *seculorum*. Ce barbarisme ne peut qu'être considéré comme une distraction toute matérielle du graveur, fort peu lettré sans doute, aux mains duquel le coin a dû son origine.

De l'examen de notre jeton n° 31 il se dégage un fait qui nous paraît être ici tout particulièrement intéressant : c'est que ce jeton porte avec lui, par son revers, la preuve indéniable qu'il est un produit des ateliers de fabrication dont la ville de Tournai a été fort longtemps le siège.

On sait pertinemment, en effet, par les observa-

tions de M. le c^{te} de Nédonchel (1), ainsi que de M. de Longpérier (2), et par le résultat certain des comparaisons les mieux établies, qu'il n'y a pas à voir ailleurs qu'à Tournai le lieu de naissance de ces nombreux jetons dont le revers de notre n° 31 offre si bien l'aspect, avec sa légende disloquée et ses M à trois jambages systématiquement disjoints et isolés. Rien, en définitive, ne saurait être localisé d'une manière plus spéciale.

Doit-on conclure des remarques auxquelles donne lieu notre n° 31 que la série de ceux des jetons au nom de Jésus, si nettement caractérisée dans les n°s 20 à 45 de ce Mémoire (3), a vu tout entière le jour à Tournai? Nous sommes, quant à nous, fort disposé à le croire. Nous ne voudrions pas, d'ailleurs, nous montrer plus complètement affirmatif sur cette question que nous ne nous sentons pas en mesure de trancher bien définitivement.

Au revers du n° 31, il manque à la légende *Sit Nomen Domini*, pour en reconnaître la signification, le mot *benedictum* (4). L'absence de ce mot

(1) Consulter les *Notes* du comte de Nédonchel sur les jetons tournaisiens, dans le tome VI des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, année 1860. Voir particulièrement à la planche IX, les figures 25, 28^a et 28^b.

(2) *Revue numismatique française*, année 1860, pp. 385, 386, etc., et pl. XVII, fig. 4, 7, 8 et 10.

(3) Voir à la planche IX (tirage à part, pl. IV), fig. 16 à 19.

(4) Personne n'ignore que le texte *Sit nomen Domini benedictum*, tiré du psaume *Laudate pueri*, est la légende pieuse que l'on trouve le plus constamment répétée sur les monnaies des rois de France, à partir du règne de Charles VI.

est on ne peut plus fréquente sur les jetons de fabrique tournaïsiennne, et il ne nous souvient pas de l'avoir remarquée ailleurs.

32. Le droit est le même qu'au n° 31.

Rev. IN · DOMINE · DOMINI · ANE_[n]. Croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

La formule *In Nomine Domini* est l'un des textes le plus souvent répétés dans les Écritures. On ne peut guère ne pas la rapprocher ici du monogramme du nom de Jésus figuré sur l'autre côté du jeton.

33. Même droit qu'au n° 31.

Rev.  IVSTE · DEVS · IVDEX. Croix cantonnée de quatre roses en quintefeuilles.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 18.

34. Même droit qu'au n° 31.

Rev.  IHS  XPI  REX  DNS (*Ihesus Christi Rex Dominus*). Croix pattée, cantonnée de quatre étoiles.

Laiton, 27 millimètres.

35. Même droit qu'au n° 31.

Rev.  CORONA · AVREA · CVPRE. Croix pattée, cantonnée de quatre rinceaux recourbés, mouvant du cercle qui sépare le champ de la légende.

Laiton, 27 millimètres.

36. Même droit qu'au n° 31.

Rev. $\text{COH} \cdot \text{HOTES} \cdot \text{AV} \cdot \text{MIEVLX}$ (*Comptez, notez au mieux*). Croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

37. Jeton de la Collection Mailliet, n° 5059. Le droit est le même qu'au n° 31 ci-dessus. Au revers, la croix est accompagnée de cette légende :

✠ *au mieux · cont — tes.*

Laiton.

38. $\text{✠ MISIT} \cdot \text{ONS} \cdot \text{MANVM} \cdot \text{SVAM}$. Le monogramme **ih̄s** crucifère.

Rev. $\text{✠ XPE} \cdot \text{FILI} \cdot \text{DEI} \cdot \text{VIVI} \cdot \text{MISER}$ [*ere nobis*]. Croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

39. $\text{XP'E} \text{✠} \text{D'NS} \cdot \text{LAUDETUR}$ (*Christus Dominus laudetur*). Le monogramme **ih̄s** crucifère, avec la hampe de la lettre **h** ornée en chef d'une petite couronne de Majesté.

Rev. $\text{✠ IN} \cdot \text{NOMINE} \cdot \text{DOINI} \cdot \text{A}$ [*men*]. Croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 19.

40. Jeton de la Collection Mailliet, n° 5053. Le droit est le même qu'au n° 39 ci-dessus. Au revers, la croix est accompagnée de cette légende :

$\text{✠ xpc—deus—dns—ih̄s}$.

Laiton.

41, 42. Autres jetons de la Collection Mailliet, semblables, pour le droit, à notre n° 39, et qui ne sont à mentionner ici que pour leurs légendes du revers :

N° 5054,  *xpc—iher—laus—tibi.*

N° 5054^s,  *ave · maria · gracia. i.*

Laiton.

43. Même droit qu'au n° 39.

Rev. ✠ *CONTES · ANOIS · MIE* [*ux?*] Croix pattée cantonnée de quatre fleurs de lis.

Laiton, 27 millimètres.

44. Jeton de la Collection Mailliet, n° 5048^s. La légende entourant le monogramme divin est :

xpc · dominus · omnipotens

On lit au revers, autour de la croix :

ecce signum crucis xpi.

Laiton.

D'après la transcription que le Catalogue Mailliet donne de cette dernière légende, celle-ci commencerait par cinq C, au lieu du mot *ecce*, que nous leur avons substitué.

45. *SON · GRÉ · SOIT · FAIT · CI.* (*Son gré soit fait ici.*) Le monogramme crucifère du nom de Jésus.

Rev.  *IESVS*  *MARIA*  *IESVS*  *MARIA.* Croix pattée, cantonnée d'une petite couronne de Majesté et des lettres *A—V—E.*

Laiton, 27 millimètres.

On remarque que, dans la légende du revers, le nom de Jésus est écrit sans la lettre *h*, ce qui, au xv^e siècle, est une assez rare exception. La formule *Jhesus Maria* était, du reste, bien connue des Tournaisiens, ces « *gentilz loiaux' Franchois* », comme les avait appelés la Pucelle d'Orléans, dans la lettre qu'elle leur avait adressée le 25 juin 1429, commençant par cette même invocation (1).

Notre n° 45 termine, telle que nous la connaissons actuellement, la série de jetons si remarquable au point de vue du nombre et de la variété des formules pieuses dont leurs légendes sont remplies. Nous ne mettons pas en doute que cette série s'accroisse encore avec le temps (2).

(1) Archives de la ville de Tournai, registre n° 335, folio 17. — Nous devons aux procédés obligeants de l'honorable archiviste de la ville, M. Jacquet, d'avoir sous les yeux une copie de cette lettre.

(2) On connaît quelques jetons du même travail, et du même genre tout à fait que ceux de la série dont nous venons de nous occuper, mais qui portent, comme type principal, au lieu du chiffre de Jésus, celui de la Sainte Vierge. Quoique ces derniers jetons ne soient pas d'une compétence bien directe avec notre sujet, nous croyons devoir néanmoins en mentionner l'existence, à cause des rapports de dévotion qui reliaient les noms de Jésus et de sa mère, rapports que nous avons eu, plusieurs fois déjà, l'occasion de signaler.

Nous possédons, du genre dont nous parlons, les deux jetons suivants, qui sont en laiton et du diamètre de 27 millimètres :

a. AVE · MARIS · STELLA · DEI · Pour type, la lettre Ω , de grande dimension, couronnée et accostée de deux fleurs de lis.

Rev. ERVX — I η V · X' — SAVA — HOS ·

Les autres jetons banaux qui vont suivre, jusqu'y compris le n° 53, sont tous d'origine franchement tournaisienne, et appellent, d'ordinaire, l'attention par la régularité de leur exécution, tant pour la gravure des coins que pour la frappe des pièces elles-mêmes.

46. ✱ *SIT DOMINUS DOMINI AVE III.* Le monogramme crucifère du nom de Jésus, orné d'un fleuron se déroulant dans la partie supérieure du champ.

Rev. ✱ *DEMANDONS : IOIE SANS FIN.* Croix pattée, dont les extrémités sont terminées en fleurs de lis. Les cantons sont ornés de fleurons.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 20 (1).

Croix pattée, fleuronnée à ses extrémités. Ce revers est sorti du même coin que celui du n° 29 de nos descriptions.

b. *MARIAIA (sic) · MARIIS · STELLA ·* Type varié du jeton précédent. La lettre *M* est fermée par le bas et n'est pas accostée de fleurs de lis

Rev. *MARIA · MATER · MISERI ·* Croix pattée cantonnée de quatre fleurs de lis.

Des exemplaires de ces deux derniers jetons existaient dans la Collection du colonel Mailliet. Voir dans le Catalogue de la vente, aux numéros 5413 et 5414.

(1) Un exemplaire de ce jeton rare a été publié par M. le comte de Nédonchel dans le *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome VI, 1860, pl. VII, fig. 2 M. de Nédonchel, dans la description qu'il donne de la pièce, parle d'une petite tour qui précéderait la légende entourant le monogramme divin. Nous ne pouvons voir cette tour sur notre exemplaire, qui porte très distinctement, à l'endroit indiqué, une petite croix en sautoir.

Des deux formules religieuses dont se compose la légende entourant le monogramme divin, formules incomplètes toutes les deux, *Sit nomen Domini* et *Ave M.*, il ne peut exister de doute que sur la signification de la seconde, dont les termes abrégés se rapportent aussi bien à l'*Ave Maria* qu'à l'*Ave maris stella*.

Le souhait d'une joie sans fin, exprimé dans la légende du revers, pourrait s'appliquer assurément à un désir terrestre, et c'est bien la signification que la légende « *Joie sans fin* » paraît avoir sur plusieurs jetons connus, dans la composition desquels les témoignages de dévotion ne tiennent que la moindre place (1). Nous pensons, toutefois, en nous fondant sur le caractère essentiellement religieux de notre n° 46, que ce qui est « *demandé* », en matière de « *joie sans fin* », n'est autre chose que le *bonheur éternel*, tel que les fidèles l'entendent dans l'expression de leurs sentiments de piété.

(1) Nous avons relevé la devise *Joie sans fin* sur plusieurs jetons au type des trois cercles disposés en triangle, ou bien à celui d'une harpe entre deux roses en quintefeuilles.

Nous lisons, d'autre part, *Joie, désir à l'amoureux*, sur un jeton orné de l'écu de France à trois fleurs de lis, et encore *Joi aus amans*, sur une dernière pièce, à trois fleurs de lis sur champ fleuronné, dont la légende commence par les mots *Vive les lés*, pour *Vive les lais*, par une sorte d'opposition, sans doute, à l'idée de la condition cléricale.

Ces différents jetons, dont nous parlons d'après les exemplaires de notre collection, sont tous du xv^e siècle. Ils sont, en outre, d'origine tournaisienne pour la plupart, si ce n'est aussi pour la totalité.

47. AVE MARI STELLA DEI MATER (La lettre R de la fin de la légende se confond avec la lettre A du commencement). Le monogramme crucifère du nom de Jésus, avec fleurons dans le champ.

Rev. (Légende précédée d'une petite tour couchée sur le flanc gauche :) AVE MARI STELLA DEI MATER. Croix évidée en quadrilatère arqué, et dont les branches sont terminées en fleurs de lis ; fleurons dans les quatre cantons.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 21.

48. Même droit qu'au n° 47, et sorti du même coin.

Rev. AVE MARI STELLA, etc. Variété du revers du n° 47. La seule différence bien appréciable consiste en ce que la légende n'est précédée ni d'une petite tour, ni d'aucune marque.

Laiton, 27 millimètres.

49. ✠ AVE MARI STELLA DEI MATER. Le monogramme crucifère du nom de Jésus, avec fleurons dans le champ, celui du haut en forme de quartefeuille.

Rev. ✠ AVE, etc. (comme au droit). Croix légèrement pattée, fleurdelisée à ses extrémités et cantonnée de fleurons.

Laiton, 27 millimètres.

Les jetons au type du chiffre divin, avec la formule *Ave maristella, Dei mater*, répétée des deux côtés, et qui occupent, dans nos descriptions, les

n^{os} 47 à 49, ont été l'objet de nombreuses variétés de coins (1). Il serait superflu d'en donner ici le détail; mais le fait n'en prouve pas moins, avec tant d'autres, la faveur toute spéciale dont le type jouissait. Le n^o 47, avec la marque de la tour de Tournai, est très rare (2); les n^{os} 48 et 49, avec leurs multiples variétés, sont au contraire des plus communs (3). Ajoutons que tous les exemplaires

(1) Le colonel Mailliet, qui recueillait avec un véritable entraînement tout ce qui concernait la numismatique de Tournai, avait réuni jusqu'à dix-sept de ces variétés. Elles figurent au catalogue de la vente de sa collection, sous les n^{os} 5032 à 5046^s.

(2) Mais cette tour, soit comme marque, soit comme ornement, se rencontre très fréquemment sur d'autres jetons banaux de Tournai, à des types différents et variés, au type, notamment, des trois cercles disposés en triangle, considéré, trop généralement peut-être, comme originaire de cette ville, tant il y a été répété de fois.

Disons, pendant que nous sommes sur ce sujet, et en nous aidant d'observations de M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY (*Mélanges de numismatique*, 1874-75, p. 234), que nous ne sommes nullement éloigné d'attribuer la création du type des trois cercles à Jean Blancpain, qui l'aurait d'abord utilisé pour des jetons fabriqués à Paris pendant qu'il y était tailleur des coins de l'atelier monétaire anglo-français (1426-1434). — Ce ne serait que vers l'époque du règne de Louis XI que les graveurs tournaisiens auraient imité le type, ce qu'ils ont fait, d'ailleurs, avec une véritable profusion, en modifiant et en variant comme à plaisir les ornements intérieurs et extérieurs de la composition primitive.

Les jetons de Blancpain aux trois cercles sont d'une réussite charmante, dans toute la réalité de l'expression. Nous ne connaissons en ce genre rien de plus gracieux. On en trouvera de fort bons dessins dans les *Mélanges de numismatique*, où ils accompagnent l'article de M. de Barthélemy que nous citons à l'instant.

(3) Nous ne pouvons passer tout à fait sous silence que ce fut à propos de quelque exemplaire plus ou moins varié des jetons dont il

que nous avons examinés des n^{os} 47 à 49 donnent lieu à une remarque assez particulière : c'est que les mots *maris* et *stella*, dans les deux légendes de chaque pièce, sont soudés en un seul mot, avec élision d'un des deux s qui devraient y figurer. Partout on lit : *maristella*.

50. ✠ SIE : ROIIEN · DOIIIINI ✠. Le monogramme **ih̄s** crucifère entouré de la Couronne d'épines.

Rev. ✠ VIVE LE ROI · ET LE DOFIN AVE.
Croix pattée et fleurdelisée, avec fleurons dans les cantons.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 22 (1).

s'agit ici que M. J. de Fontenay, dans une publication qui remonte à 1844, s'est attaché, en marchant sur les traces d'un savant par trop excentrique, à vouloir faire trouver dans le monogramme divin un souvenir du symbolisme des premiers chrétiens, à l'époque où ceux-ci, retirés dans les catacombes romaines, figuraient le Christ sous l'image allégorique d'un poisson.

Il nous suffira, à ce propos, de reproduire ce que M. de Longpérier écrivait dans la *Revue numismatique française*, année 1860, p. 393 : « Un littérateur (Pierquin de Gembloux), la plupart du temps malheureux dans ses conjectures, a prétendu que ce monogramme devait se lire ITIS, et qu'il représente le mot grec *ἰχθύς*. Cette opinion ne mériterait pas sans doute d'être rappelée si elle n'avait été accueillie dans un travail que les amateurs de jetons consultent. » Ici, M. de Longpérier cite en note les *Fragments d'histoire métallique*, de J. DE FONTENAY, dans les *Mémoires de la Société éduenne*. 1844, p. 265.

Les curieux qui désireraient d'autres renseignements sur le sujet pourraient consulter encore la *Revue numismatique française*, année 1849, pp. 462 et 463.

(1) M. Chalon a publié un exemplaire légèrement varié de notre

La faute d'orthographe que l'on remarque, au droit, dans le premier mot de la légende, écrit **SIÆ** au lieu de **SIM**, se trouve reproduite plusieurs fois sur des jetons banaux de Tournai à différents types, ce qui ne donne pas à supposer une grande instruction de la part des graveurs, ou tout au moins de certains d'entre eux.

Quant au mot **AVÆ**, qui termine la légende du revers, il ne peut être en ce lieu que le commencement de l'*Ave Maria*, ce que l'on verra mieux par le n° 52.

51. * O M^ATER DEI MEMENTO MEI.
Même type qu'au n° 50.

Rev. O M^ATER DEI MEMENTO MEI. Croix pattée, cantonnée et entourée de fleurons.

Laiton, 27 millimètres.

52. * VIVE LE ROI ET LE DOFIN * MARIA.
Type du n° 50.

Rev. O M^ATER DEI MEMENTO MEI AVÆ. Croix cléchée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux quartefeuilles.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. IX, fig. 23.

Notons, à propos de ce n° 52, que l'invocation *Ave Maria* y est à cheval sur les deux côtés du jeton, et que le premier de ces deux mots figure

n° 50 dans la *Revue belge de numismatique*, année 1862, pl. V, fig. 10. La légende, du côté de la croix, se termine au mot **DOFIN**, sans être suivie, par conséquent, du mot **AVÆ**.

du côté à la croix, comme sur le n° 50. Le côté à la croix est donc celui par lequel la description aurait dû être commencée, pour répondre aux règles d'une exactitude bien correcte.

53. **VIVE LE ROI et LE DOFIN ✱ MARIA.** Le droit est identiquement celui du n° 52, l'un et l'autre étant des produits du même coin.

Rev. **VIVE · LE · ROI · VIVE · LE · ROI.** Croix cantonnée et ornée de fleurons en forme de quarte-feuilles.

Laiton, 27 millimètres.

Notre n° 53 est le dernier des jetons originaires de Tournai que nous avons à décrire ici. Nous ne pouvons, d'ailleurs, nous éloigner définitivement d'eux sans ajouter encore quelques remarques complémentaires qu'il nous paraît utile de faire ressortir du sujet.

Tous les jetons de Tournai dont nous avons parlé, frappés au type du nom de Jésus en monogramme, sont des jetons banaux, fabriqués à l'usage de l'universalité des personnes qui voudraient s'en procurer, pour l'établissement de leurs comptes, ou pour toutes autres opérations de calcul (1). La quantité considérable qu'il en sor-

(1) M. le comte de Nédonchel incline à penser que plusieurs de ces jetons auraient été frappés pour servir de méreaux à certaines confréries religieuses de Tournai et de villes du voisinage (*Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. VI, séance du 3 décembre 1858, et t. IX, séance du 5 février 1863). On voit par ce que nous disons dans notre texte que nous ne pouvons partager cette opinion.

tait constamment, au xv^e siècle, des officines tournaisiennes, prouve bien qu'ils étaient un article d'exportation très important, comme maints autres objets de menue quincaillerie de cuivre ou de menue mercerie, fabriqués également dans cette ville (1), qui en partageait la spécialité avec quelques autres grands centres, notamment avec Paris.

Nous ne saurions dire si, parmi les jetons banaux de Tournai, n'importe à quel type, il en existe dont la facture remonterait au delà du xv^e siècle; en tous cas, nous n'en connaissons pas.

Quant à ceux de ces jetons au monogramme divin décrits ci-dessus, nous doutons même qu'il y en ait d'antérieurs au règne de Louis XI. Nous ne pouvons mieux faire que de suivre l'opinion qui se déduit forcément, sur ce point, des observations que M. de Longpérier a consignées aux pages 385 à 395 de la *Revue numismatique française*, année 1860, pour l'explication des jetons tournaisiens de types variés qu'il a réunis sur la planche XVII, et que l'on ne peut, par les différents insignes qui s'y rencontrent, que rapporter à l'époque du même roi, dont la devise bien

(1) Il nous souvient d'avoir vu dans la collection Dancoisne, à Hénin-Liétard, passée depuis au Musée archéologique de Lille, des mouchettes en laiton sur chacune des deux branches desquelles était poinçonné, en caractères gothiques du xv^e siècle, le mot *turnai*. L'étude des menus objets du même temps recueillis dans le pays permettrait sans doute de retrouver d'autres ustensiles frappés d'une marque semblable. Rien, d'autre part, n'est plus fréquent que le nom de la ville sur les jetons banaux de Tournai.

connue, *O mater Dei! memento mei*, figure dans la légende de plusieurs de ces pièces, aussi bien que dans celle des jetons ci-devant décrits, n^{os} 51 et 52.

Nous ne prendrons pas à tâche non plus de remonter vers des époques antérieures pour trouver l'application de cette autre légende, *Vive le Roi et le Dofin*, si fréquemment employée sur les jetons banaux de Tournai à différents types, y compris celui du monogramme divin comme on l'a vu ci-dessus, n^{os} 50, 52 et 53. Aussi n'hésitons-nous pas à trouver l'objet de ces acclamations tant en la personne de Louis XI qu'en celle de son fils, le dauphin Charles, né en 1470 et devenu par la suite Charles VIII. Il y a donc lieu, conséquemment, de considérer les jetons tournaisiens à la légende *Vive le Roi et le Dofin* comme ayant été frappés dans la période de 1470 à 1483, année de la mort de Louis XI.

Il nous reste à parler d'une catégorie de jetons dans l'examen desquels la clarté est loin de régner toujours. On en sera peu surpris quand nous aurons dit qu'il s'agit de jetons sortis des ateliers allemands de Nuremberg, quelques-uns, peut-être, vers la fin du xv^e siècle, et la plupart, sinon tous, dans la première moitié du siècle suivant.

Aux temps dont il est question, les jetons de pacotille nurembergeois, faits en masses considérables par les *Spengler*, fabricants d'agrafes, de boucles et d'autres menus objets de mercerie

métallique ou de quincaillerie, étaient généralement de très mauvaises copies des jetons de beaucoup meilleur travail, et d'une incomparable qualité, qui se trouvaient répandus dans le commerce européen. Ces copies étaient, d'ordinaire, aussi altérées, aussi capricieusement défigurées qu'il est possible de l'imaginer. La situation, pourtant, n'était pas sans exceptions, et l'on remarque surtout, parmi celles-ci, différents types en monogramme du nom du Sauveur, pris comme modèles par les fabricants, on ne saurait trop dire où, et conservés avec assez de pureté dans leurs productions, jusque vers le milieu du xvi^e siècle. Il y a là, semble-t-il, quelque reflet des agitations religieuses dont Nuremberg fut le théâtre, comme la plupart des autres villes allemandes, durant les luttes qui devaient aboutir à l'adoption du luthéranisme.

Les exemplaires dont nous avons fait choix comme spécimens pour notre travail sont généralement en bon état. Nous en mettons la représentation sous les yeux du lecteur, ce qui nous permettra d'user de laconisme dans les descriptions ci-dessous :

54. Le monogramme **phs** crucifère. La croix qui se dessine dans ce monogramme est fortement pattée. Trois petits cercles, comme trois anneaux, sont disposés en triangle dans la partie supérieure du champ. Ce type est entouré d'une légende

simulée, composée des lettres \bar{A} et \bar{R} reproduites alternativement et indéfiniment.

Rev. Aigle aux ailes éployées, sans doute l'aigle du roi des Romains. Légende simulée, ou pseudo-légende, composée des lettres \bar{R} et \bar{V} répétées alternativement et indéfiniment.

Laiton, 27 millimètres.

Pl. X, fig. 24.

55. Le monogramme $\bar{p}hs$ crucifère, accosté, par le haut, de deux petites croisettes. Type entouré d'une pseudo-légende composée de caractères gothiques ne formant pas de mots, et par conséquent sans signification.

Rev. Les insignes héraldiques très défigurés de la Maison de Savoie (1), accompagnés, dans le champ, de la lettre \bar{K} , devant désigner quelqu'un des ducs, du nom de Charles, au xv^e siècle (Charles I^{er} ou Charles II). Peut-être, d'ailleurs, la lettre que nous prenons pour un \bar{K} n'est-elle autre chose qu'un \bar{R} , auquel on chercherait bien vainement une signification sérieuse.

Laiton, 29 millimètres

Pl. X, fig. 25.

(1) En deux points surtout, l'écu aux armes et le cimier, les altérations dépassent toute mesure et témoignent de l'ignorance extrême des graveurs de Nuremberg. La maison de Savoie portait *de gueules à la croix d'argent*, croix pleine, bien entendu, au lieu de la croix pattée, alaisée et comme gonflée dans ses branches qui figure sur le jeton. Quant au cimier, qui devrait être « à l'emblème de saint Marc », c'est-à-dire à la tête de lion entre deux ailes, ce n'est pas moins improprement qu'il est remplacé sur le jeton par un assemblage de cinq tiges de marguerites.

L'archéologue savoisien Vincenzo Promis, dans ses *Tessere di Principi di Casa Savoia* (1), a publié un autre jeton nurembergeois qui ne diffère guère de notre n° 55 que par la pseudo-légende entourant le monogramme divin, composée, sur l'exemplaire Promis, des lettres \bar{A} et S alternativement et indéfiniment répétées.

56. Le monogramme $\gamma h s$ crucifère, entouré d'une bordure fleuronnée qui y tient lieu de légende.

Rev. Écusson chargé d'armoiries que nous supposons être de fantaisie. En chef, l'aile d'un oiseau quelconque ; en pointe, une tête de loup. Ces meubles, accompagnés chacun d'une étoile, sont séparés par un filet mis en barre. Légende simulée et sans signification.

Laiton, 25 millimètres.

Pl. X, fig. 26.

57. Au droit, le monogramme IhS crucifère, qui, au revers, se complète du monogramme XPS , avec traverses horizontales, en signe d'abréviations, sur la lettre X et sur la queue de la lettre P .

Toutes les lettres des deux monogrammes sont de forme romaine, à l'exception de la lettre X qui a conservé encore quelque chose de la forme majuscule gothique. Les ornements, assez compliqués, qui accompagnent les deux noms du

(1) *Torino*, 1879, in-4°, *Tav* III, fig. 36.— Cette œuvre est extraite des *Mémoires* de l'Académie royale des sciences de Turin, 2^e série, tome 31.

Sauveur sont des fleurs de lis et des roses en quin-tefeuilles.

Laiton, 25 millimètres.

Pl. X, fig. 27 (1).

Les fleurs de lis, sur les produits nurember-geois, sont d'une façon généralement lourde par le pied et d'aspect disgracieux. Celles que l'on voit sur les jetons dont nous donnons la descrip-tion ne font pas, sous ce rapport, exception à la généralité.

Le n° 57 est un jeton bien complet, où tout s'allie exactement pour la composition tant du droit que du revers, l'ensemble offrant bien, ainsi, les deux mots Ih[esu]S XP[istu]S. Il n'en est pas de même des deux numéros suivants, provenus, chacun, de deux coins assemblés au hasard, et sans aucun rapport entre eux.

58. Le monogramme IhS crucifère, comme au n° 57.

Rev. Au centre d'un encadrement à quatre lobes, un écusson chargé d'une fleur de lis lourdement formée. Légende simulée, composée de caractères gothiques.

Laiton, 25 millimètres.

Pl. X, fig. 28.

59. Le monogramme XPS, comme au revers du n° 57.

Rev. Dans une arcature circulaire peu distincte quant à la partie inférieure, ce qui ne permet pas

(1) Collections de M. Maxe-Werly et de M. Feuardent.

de déterminer si cette arcature est à six ou à sept lobes, les armes et autres insignes héraldiques de la Maison de Savoie assez exactement reproduits, et accostés de la devise **lc — rt.**

Laiton, 25 millimètres.

Pl. X, fig. 29 (1).

60. Au droit le monogramme IhS crucifère, suivi et complété, au revers, par le monogramme XPS. Légendes simulées, tant d'un côté que de l'autre.

Laiton, 25 millimètres.

Pl. X, fig. 30.

Nous ne doutons pas qu'en persévérant avec quelque soin dans les recherches, il serait facile de grossir encore la liste des jetons de fabrique ou de pacotille nurembergeois, au type du nom de Jésus, soit pour les variétés de ce type même, soit pour les accouplements de revers; nous ne verrions d'ailleurs à cela qu'un intérêt fort limité, sans profit pour la science, et nous préférons en finir dès à présent avec les derniers jetons dont notre sujet comportait la description.

(1) Un exemplaire de ce jeton a été publié dans le *Bulletin de numismatique*, de M. Raymond Serrure, tome III, p. 97, livraison de novembre 1895, par M. A. VAN GENNEP, qui voyait dans le monogramme divin les lettres Y, P, S, à interpréter, suivant lui, par les mots *Yolanda Principissa Sabaudia*, et qui croyait pouvoir, en conséquence, attribuer le jeton à Yolande de France, fille du roi Charles VII, duchesse de Savoie dans le courant du xv^e siècle. Nous laisserons à notre confrère le soin de revenir, s'il le juge convenable, sur son attribution, qu'il rappelait tout récemment encore dans la *Revue numismatique française*, année 1897, 1^{er} fascicule, p. 62.

Mais, avant de clore définitivement ces pages, nous devons ajouter quelques mots encore sur la question des médaillons italiens, dont il a été parlé dans la seconde partie de ce Mémoire, à l'effigie de saint Bernardin et à l'image du chiffre sacré. Nous signalerons en outre, d'après les monuments numismatiques, les premiers exemples qui nous sont connus de la transformation des anciens types gothiques de ce chiffre en des types de caractère franchement romain plus en rapport avec les changements que le xvi^e siècle vit se produire de toutes parts en Europe dans les écritures en lettres de moule.

Nous avons appris, postérieurement à la mise au jour de notre second article, qu'il existe dans la Collection Davillier, reposant au Musée du Louvre, un grand médaillon italien au type du monogramme de Jésus, semblable, pour le côté exposé aux regards du public, où il porte le n^o 198, au cliché que nous avons publié à l'appui de notre description n^o 4 (1).

Éloigné de Paris comme nous le sommes, nous étions encore à nous demander par quel moyen il nous serait possible de tirer parti du fait qui nous avait été signalé, lorsque M. Anatole de Barthélemy, avec sa complaisance intarissable, voulut bien se charger de procéder aux vérifications que

(1) *Revue*, 1896, pp. 443 et 444 ; tirage à part, pp. 39 et 40.

nous ne pouvions faire nous-même. Nous utiliserons ici les communications que nous devons à la perspicace obligeance du savant académicien.

Il résulte de ces communications que le médaillon Davillier est d'une authenticité incontestable, et, de plus, qu'il est uniface.

C'est, du reste, complètement la même chose que le revers du médaillon à l'effigie du doge de Venise Nicolas Marcello, revers d'après lequel notre cliché susmentionné a été fait (1) : toujours le type du monogramme de Jésus, dans sa forme italienne toute première, entouré des douze rayons mystiques, et accompagné de la légende ✠ IN · NO·MINE · IHU · OMNE · GENU · FLEMMATUR · CELESTIU · TERESTRIU ꝛ INFERNO.

On sait qu'il existait, dans les suites numismatiques formées par l'antiquaire J.-M. Mazzuchelli, un autre médaillon, uniface également, du même diamètre que celui dont nous parlons (96 millimètres), et portant la même légende exprimée en caractères gothiques de la même forme, mais sur lequel le chiffre divin est remplacé par un portrait en profil de saint Bernardin de Sienne, fait par Antonio Marescotti, ou moulé sur l'œuvre même de cet artiste dont nous avons donné la reproduction sur nos planches, figure 6 (2).

(1) *Revue*, 1896, p. 444 ; tirage à part, p. 40.

(2) C'est ce dont M. H. de La Tour a bien voulu nous donner l'assurance, à la suite de la vérification qu'il a faite, sur pièces, des éléments de la question.

Il ressort pour nous de ces différentes remarques une conclusion qui n'avait pas été soupçonnée que nous sachions, et dont l'intérêt ne nous paraît pas douteux : c'est que le médaillon sans revers dont il existait un exemplaire dans la collection Mazzuchelli et celui dont un exemplaire repose dans la collection Davillier ont été conçus pour se servir l'un à l'autre de pendant. Considérées comme appliquées en pendants, on comprend la répétition de la légende sur les deux pièces, ce qui s'expliquerait assez difficilement si on devait voir dans celles-ci les deux côtés d'un même médaillon. L'exécution des premiers exemplaires de ces appliques remonterait au plus tard à 1474, puisque l'on a utilisé celle au chiffre divin pour en faire le revers du médaillon de Nicolas Marcello, et que c'est bien en 1474, avons-nous vu, que ce doge est mort.

Au cours du xvi^e siècle, ainsi qu'il a déjà été dit, les formes primitives de chiffre ou de monogramme gothique, sous lesquelles saint Bernardin de Sienne et ses frères en religion avaient si fortement établi le culte du nom de Jésus, s'étaient trouvées heurtées par des formes plus modernes, des formes en caractères romains, sous lesquelles le même nom fut adoré concurremment (1), en atten-

(1) Dans le recueil publié par L.-C. Silvestre, sous le titre de *Marques typographiques*, etc., Paris, 1868, il se trouve, aux n^{os} 91 et

dant qu'elles s'y substituassent presque complètement. Les premiers exemples, en numismatique, qui nous soient connus de cette transformation se produisent sur des jetons sortis des ateliers monétaires des provinces des Pays-Bas, sous la domination de la Maison d'Autriche, qui portent notamment, comme marques, la fleur de lis de Bruges et la main d'Anvers. Le docteur Dugniolle a décrit, dans ses publications, un jeton qui aurait été frappé en 1500 pour la Chambre des comptes établie à Bruxelles, portant le monogramme IHS et dont la date serait exprimée ainsi : ANNO D, avec omission du *milliaire* (1). Ce

335, deux marques de Nicole de la Barre, que l'on sait avoir été libraire et imprimeur à Paris de 1497 à 1518. Dans la partie supérieure de ces vignettes, on voit le monogramme IHS, en caractères romains. Silvestre, malheureusement, ne fait pas savoir en quelle année Nicole de la Barre a commencé à faire usage des marques dont il s'agit.

Les marques et enseignes de libraires français, aux premiers temps du xvi^e siècle pour la plupart, comprises dans le recueil de Silvestre, fournissent d'assez nombreuses représentations, très variées, du nom de Jésus en monogramme, et du nom de Marie également. Nous devons nous borner à citer simplement, et pour mémoire, les nos 91, 93, 110, 206, 207, 246, 335, 375, 845 et 1123.

(1) *Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. I, p. 258, no 912. Voici la description que Dugniolle donne de ce jeton no 912, d'après l'exemplaire qu'il en possédait :

✠ IETTORS DES GENS DES COMPTES
 A BRUXEL. Croix de Bourgogne traversant le briquet (de l'ordre de la Toison d'or), cantonnée de quatre écussons au lion.

Rev + SOLA MISERIA CARET INVIDIA

jeton est loin d'être le seul de la même institution, chargé du même monogramme (1). Mais on en connaît d'autres, en bien plus grand nombre, au même type et de même fabrique, les uns datés, les autres non datés, mais tous, en définitive, de peu postérieurs au premier, et qui ne portent dans leurs légendes l'indication d'aucun service pour lesquels ils auraient été faits, ce qui donne lieu de supposer qu'ils seraient le produit d'émissions banales. Un exemplaire daté de 1509 en a été publié par Van Mieris (2); les trois lettres IHS, en majuscules romaines gracieusement découpées, y occupent le champ de l'un des côtés, où elles sont surmontées du signe d'abréviation ~. Le docteur Dugniolle a signalé, d'après Van Orden (3), et aussi d'après sa propre collection, plusieurs exemplaires variés, datés de 1514 et de 1515 (4).

Nous n'insisterons pas davantage sur ces détails

ANNO D. Dans le champ, le monogramme IHS. Au-dessus ~, et au-dessous le globe crucifère

Évidemment, l'honorable docteur n'a pas reconnu la signification de la date exprimée sur son jeton, qu'il a classé, par suite, parmi ceux de 1508.

(1) *Ibid.*, nos 938, 994, etc. Voir, en outre, *Revue belge de numismatique*, année 1872, p 215 (article du comte Maurin de Nahuys).

(2) *Historie der Nederlansche Vorsten*, t. I, p. 426.

(3) *Handleiding*, etc., t. n° 218; t. II, n° 45.

(4) *Le jeton historique des Pays-Bas*, t. I, nos 1040, 1050 à 1053, 1060, 1064, etc.

qui ne peuvent rentrer qu'assez peu directement dans notre cadre.

Les Jésuites, dont l'institut avait été reconnu par le Saint-Siège en 1540, adoptèrent pour la marque et l'insigne de leur Ordre le chiffre modernisé du nom de Jésus, accompagné des attributs que nous voyons ici (1) :



Mais que pouvait importer, quelle qu'elle fût, la forme du chiffre, à comparer à la majesté du nom même sous lequel l'Ordre était fondé ? Écoutons ce que proclamait un religieux de la nouvelle Société, l'Espagnol Ribadeneira (2) :

« *C'est* », disait ce Père, « *un Nom par dessus tous les autres noms, auquel les puissances du Ciel*

(1) La vignette que nous donnons reproduit le type du sceau dont le prévôt général des Jésuites faisait usage en 1610, et qui se trouve appliqué au bas d'un certificat daté de Rome, le 10 avril de cette année. (Archives nationales de France, n° 9817 de la Collection de sceaux. Voir l'*Inventaire des sceaux* publié par DOUËT D'ARCO, t. III, p. 236. Voir aussi le *Costume au moyen âge d'après les sceaux*, par G. DEMEY, p. 352.)

(2) *Les Fleurs des vies des Saints et des Fêtes de toute l'Année*,

s'humilient, celles de la Terre s'agenouillent, et celles de l'Enfer tremblent. C'est un Nom donné du Père éternel à son Fils très béni, prononcé par l'Ange, déclaré par les Prophètes, répandu par le monde, cru et embrassé de tous les Fidèles, par la vertu duquel tous ceux qui se sauvent sont sauvés. Ce Nom a fortifié tous les martyrs et leur a fait donner jusques à la dernière goutte de leur sang pour l'amour de ce Sauveur, qui avait répandu le sien pour eux. Par ce Nom saint Etienne fut lapidé, Pierre crucifié, Paul décollé, Barthélemy écorché, Laurent grillé, et tous les autres Apôtres et Martyrs fouettés, deshonorés, meurtris (1).. »

Le nom du Sauveur, en effet, avait fait supporter toutes les souffrances, braver toutes les ignominies, avant de devenir un remède à toutes les peines, un soulagement à toutes les misères ; et que ne pouvait-on d'ailleurs en espérer ? Le culte du nom divin, dans ses diverses représentations, ne

recueillies par P. DE RIBADENEIRA, prestre de la Compagnie du nom de Jésus, nouvellement mises d'espagnol en françois, par M. RENÉ GAULTIER. Paris, 1606, in-f^o, p. 87.

Nous n'avons pas tenu, dans la citation que nous faisons ici, à conserver des formes d'orthographe par trop vieilles, et qui n'auraient pu qu'embarrasser les idées du lecteur ; nous avons d'autant moins songé à nous y astreindre qu'il s'agit, en définitive, d'une traduction.

(1) Est-il besoin de faire remarquer que le mot *meurtris* est, en cet endroit, le synonyme de *mis à mort* ? — « *Meurtrir* signifioit autrefois *tuer*, aussi bien qu'*occire*, qui ne se disent plus. » (*Dictionnaire de Furetière*, 1690.)

continuait-il pas à être ce qu'il y avait de plus justement fondé ?

Telle était, voilà trois siècles, la conviction de Ribadeneira, comme avait été, bien antérieurement, celle de saint Bernardin de Sienne. Mais au surplus, et aujourd'hui encore, quel serait le vrai fidèle qui n'aurait pas la même pensée ?

J. ROUYER.

NÉCROLOGIE.

HENRY PHILLIPS JR.

M. Henry Phillips, junior, docteur en droit, vice-consul de Belgique à Philadelphie, est décédé en cette ville, le 10 juin 1895, âgé d'environ cinquante-sept ans. Le défunt était un écrivain numismatiste de mérite; nous citerons, parmi ses nombreux écrits, l'*History of American colonial paper currency* (1865) et l'*History of American continental paper money* (1866).

M. Phillips faisait partie d'une quarantaine de sociétés savantes. Il avait été élu associé étranger de notre Compagnie, le 10 juin 1880.

A. DE W.

JONKHEER GÉRARD-JACOB-THÉODORE BEELAERTS
VAN BLOKLAND.

Beelaerts van Blokland naquit à Rotterdam, le 12 janvier 1843. Il termina ses études à l'université de Leyde et entra au Ministère de la Justice où il devint bientôt chef de division. Il prit part, en cette qualité, à de nombreuses Commissions d'État.

Membre de la deuxième Chambre des États-Généraux depuis 1883, il y siégeait à l'extrême

droite et y jouissait d'une grande influence. Il occupa le fauteuil de la présidence de cette assemblée de 1888 à 1891, et refusa plusieurs fois un portefeuille ministériel.

Ministre de la république sud-africaine à laquelle d'anciens liens de famille le rattachaient, Beelaerts van Blokland fut un des conseillers les plus écoutés du président Krüger, et prit une large part à la conclusion de la célèbre Convention de Londres entre l'Angleterre et le Transvaal qui perd en lui un serviteur dévoué et un diplomate de premier ordre.

Notre érudit confrère cultivait la numismatique avec ardeur. Sa collection de monnaies et de médailles relatives aux Pays-Bas était l'objet de ses études continuelles, ses connaissances en histoire et en art héraldique étant des plus solides et des plus étendues.

Le regretté défunt avait de nombreuses relations en Belgique, et notre Société, en l'admettant, le 19 avril 1896, au nombre de ses associés étrangers, avait cru s'assurer pour longtemps le concours des lumières d'un confrère savant et obligeant. Il ne devait, hélas! pas en être ainsi. Une mort aussi cruelle qu'inattendue a enlevé, le 14 mars dernier, à La Haye, le Jonkheer Beelaerts van Blokland à ses nombreux amis qui ressentiront à jamais l'étendue de la perte qu'ils ont faite en sa personne.

V^{te} B. DE J.

JEAN-HENRI HOFFMANN.

M. J.-H. Hoffmann, ancien expert en médailles, associé étranger de notre Société depuis le 15 décembre 1892, vient de mourir à Paris, le 30 avril dernier, âgé de près de soixante-quatorze ans.

Notre confrère s'était acquis dans le commerce des monnaies un renom de haute probité, en même temps que la réputation d'un connaisseur émérite du goût le plus pur. Le défunt avait réuni d'importantes collections numismatiques qui furent dispersées en ventes publiques, à Paris, en 1886 et 1887.

Il publia, de 1862 à 1865, le *Numismate*, « catalogue périodique de médailles et monnaies avec indication de leur prix, accompagné d'un bulletin ou chronique numismatique ». M. Hoffmann est aussi l'auteur des *Monnaies royales de France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878, superbe volume qui fait encore autorité aujourd'hui et qui est, comme l'a dit fort justement un de ses collègues, « pour les monnaies royales de France ce qu'est l'ouvrage de Cohen pour les monnaies romaines », c'est-à-dire un excellent catalogue illustré, indispensable à tous ceux qui s'occupent du monnayage de la dynastie des Capets.

A. DE WITTE.

MÉLANGES.

L'exposition de « La Médaille » organisée par la « Société des Beaux-Arts » et annoncée dans la première livraison de 1897 de cette Revue, vient de fermer ses portes.

Nous croyons néanmoins utile pour nos lecteurs d'en dire quelques mots dans ces colonnes.

Spécialement organisée pour mettre sous les yeux du public les immenses progrès réalisés par l'art de la gravure en médailles dans ces derniers temps, cette exhibition comprenait néanmoins une « partie historique », constituée pour donner aux visiteurs une idée de ce que fut cet art à presque toutes les époques.

Ces préliminaires posés, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les trésors réunis à l'exposition de « la Médaille ». On y remarquait, en premier lieu, deux vitrines de monnaies grecques choisies parmi les monuments de toutes les régions et de toutes les périodes. Ces pièces, qui font partie du riche médaillier de notre confrère, M. Delbeke, d'Anvers, se distinguaient par leur belle conservation et donnaient une idée très complète de cet incomparable art grec, qui fait encore l'admiration de tous les artistes.

La Renaissance italienne tenait une belle place à l'exhibition dont nous rendons compte.

M^{me} Goldschmidt-Przibram et M^{me} Errera, de Bruxelles, M. Dreyfus, de Paris, avaient bien voulu prêter leur précieux concours à l'exposition. Grâce aux merveilleuses pièces de leurs collections si connues, la médaille et la

plaquette italienne y tenaient un rang très distingué.

M. Adolphe Hess, de Francfort-sur-le-Mein, avait envoyé quelques médailles et médaillons de l'école allemande, œuvres de premier ordre.

La série des Van Berckel, du baron Surmont de Volsberghe, d'Ypres, la plus complète qui existe, attirait tout spécialement l'attention des visiteurs.

La belle suite de médailles papales de M. van Schoor, de Bruxelles, constituait une des attractions de l'exposition.

M. Vanden Broeck, de Bruxelles, avait exposé un choix de médailles françaises, depuis Louis XIV jusqu'à la fin de l'Empire, ainsi qu'une fort belle collection de médailles des Provinces-Belgiques, sous les gouvernements espagnol et autrichien. Toutes ces pièces étaient aussi remarquables par leur intérêt historique que par leur valeur artistique.

Une vitrine, consacrée aux décorations et insignes relatifs à la Révolution brabançonne (1787-1790), renfermait des objets aussi rares que curieux et complétait dignement la belle exhibition de notre savant confrère, arrangée avec le meilleur goût.

Comme nous l'avons dit en commençant, la partie moderne formait le véritable but de l'exposition.

On y remarquait les œuvres principales des Bourgeois, des Cazin, des Alphée Dubois, des Henri Dubois, des Dupuis, des Mouchon, des Patey, des Roty, artistes français de la plus haute valeur, tout en regrettant vivement l'absence des médailles de Chaplain et de celles de Roty produites dans ces derniers temps.

La Belgique était représentée par les Wiener, les Dillens, les Fernand Dubois, les Paul Dubois, les De Hondt, dont l'œuvre complète se trouvait à l'exposition, les Lagae, les Lemaire, qui avait également exposé presque toute sa pro-

duction, les Van der Stappen, les Vermeyleylen et les Wolfers.

L'Autriche avait donné les œuvres si admirées des Scharff et des Schwartz.

Il est regrettable que l'appel du Comité organisateur n'ait pas toujours reçu un accueil favorable, ce qui a été cause de certaines lacunes. L'exposition, malgré ses inévitables manquements, offrait cependant un incontestable attrait, tant au point de vue des études historiques qu'à celui du développement de l'art de la gravure en médailles dans ces derniers temps.

V^{te} B. DE J.

Les origines de la Monnaie considérée au point de vue économique et historique, par M. E. BABELON, conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Paris, 1897, in-12, 427 pages et quelques vignettes, prix : fr. 3-50.

Excellent ouvrage que tous les numismatistes devraient posséder.

« La numismatique, ou la science des monnaies, embrasse, » dans son acception la plus étendue, l'étude de ces monu- » ments sous tous les aspects : elle doit les considérer sous » le rapport économique, social ou métrologique, aussi » bien qu'aux multiples points de vue des sciences histo- » riques : mythologie, iconographie, épigraphie, histoire » de l'art, géographie, chronologie, etc. »

Malheureusement, le plus souvent, le numismatiste laisse dans l'ombre le côté économique des questions qu'il traite et l'économiste dédaigne les enseignements qu'il pourrait puiser dans l'étude des monnaies.

L'ouvrage de M. Babelon montre à quel résultat heu-

reux on peut arriver en s'appuyant à la fois sur deux sciences, qui sont en somme tellement unies, que l'on ne comprend guère comment l'une puisse progresser sans l'aide de l'autre.

Partant du principe qu'il faut s'efforcer d'éclairer l'histoire de la monnaie et de ses origines à la lumière des lois qui régissent le rôle économique de l'instrument des échanges dans les sociétés modernes, M. Babelon, en quelques chapitres qui témoignent de sa vaste érudition, nous expose de la façon la plus claire, la plus complète les origines de la Monnaie et son développement parmi les peuples anciens en nous montrant que semblable évolution se produit encore de nos jours en Afrique, en Asie et ailleurs.

Une thèse nouvelle est celle qu'avance l'auteur concernant la préexistence d'une *monnaie privée* sur la *monnaie officielle*, ces deux sortes de monnaies ayant d'ailleurs pu subsister côte à côte, pendant quelque temps. Il en aurait été ainsi, par exemple, à l'époque mérovingienne, où l'on rencontre à la fois des pièces émises par l'autorité royale, par les pouvoirs ecclésiastiques en même temps que des pièces signées simplement par des monétaires. Ces dernières ne seraient autre chose que le produit du monnayage privé ou libre, chacun pouvant porter au monétaire le métal précieux qu'il désirait voir transformer en espèces. D'après M. Babelon, les monétaires seraient même de simples orfèvres ou des manieurs d'or, signant les pièces fabriquées par eux et y ajoutant le lieu de leur habitation simplement pour en faciliter le cours comme le font à peu près encore de nos jours, en Chine, certains banquiers, certains commerçants de bonne réputation. Ce système mérite, nous semble-t-il, d'être pris en sérieuse considération.

Un second volume intitulé : *Métrologie numismatique*, viendra compléter sous peu *Les origines de la monnaie considérée au point de vue économique et historique*.

A. DE W.

Monnaie inédite de Gronsveld.

Droit : Dans une couronne, écu couronné au lion.

Revers : Dans une couronne, GRON-V...IA-CVS:1646.
Cuivre, dute ou demi-liard, peut-être une contrefaçon.

J.-E. TER GOUW.

Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale, par HENRI DE LA TOUR, bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Paris, 1897, grand in-8°, XLVI-504 pp., vign. dans le texte et XXXVI pl.

« Le jeton, dans son sens primitif, est un corps monétaire, généralement métallique, servant à calculer. » Plus tard, observe fort judicieusement M. de La Tour, lorsque l'usage de compter avec des jetons tend à disparaître, il se confond parfois, en tant que jeton de présence, avec le méreau et se rapproche même de la médaille par le type et par la légende.

C'est au XIII^e siècle que le jeton à compter fait son apparition en France; il est d'abord de cuivre ou de laiton. Un siècle plus tard, on en rencontre d'argent. Dès le temps de Charles le Téméraire se montre le jeton d'or qui, assez rare encore sous Henri IV, fut fort usité depuis pour les

étrennes et les cadeaux offerts aux membres de la famille royale.

La collection des jetons du Cabinet de France est, nous dit-on, la plus belle du monde. La description de ces suites, si riches surtout en exemplaires d'or et d'argent, prendra quatre volumes. Le tome premier, qui paraît aujourd'hui, est consacré aux jetons des rois et des reines de France; il compte 2,334 numéros. M. de la Tour a cru devoir comprendre parmi les jetons des souverains français les imitations nurembergeoises; nous le regrettons : ces pièces allemandes, d'un caractère et parfois d'un usage tout différents de leurs modèles, auraient dû, d'après nous, constituer un groupe spécial, une classe bien distincte.

M. de la Tour annonce comme complément à son catalogue un petit traité du jeton; il sera le bienvenu. Pour le moment, il se borne, dans l'introduction du tome I^{er}, à donner la définition du jeton et quelques détails au sujet de son usage et de sa fabrication. Après avoir montré l'importance du jeton au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, l'érudit bibliothécaire l'étudie tour à tour dans sa légende, dans son type et dans ses particularités. Il expose ensuite le plan d'ensemble qu'il compte suivre dans le groupement des diverses pièces à décrire. Une excellente table générale alphabétique termine le volume.

Le beau travail de M. de la Tour aura bien certainement pour premier résultat d'appeler l'attention des chercheurs sur les jetons, « qui constituent actuellement la partie la plus abandonnée de la numismatique, comme aussi la plus fertile en pièces inédites ».

A. DE WITTE.

BAHRFELDT (M.), *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik, in Anschluss an Babelon's Verzeichniss der Consular-Münzen*. Wien, 1897, Selbstverlag des Verfassers. (In Breslau, Museumplatz, n^r 9.) In-8° de 1X-316 pages, avec 13 planches phototypiques et 103 gravures dans le texte.

Dans ce volume, composé d'une série d'articles précédemment publiés dans la Revue numismatique (*Numismatische Zeitschrift*) de Vienne, l'auteur apporte des rectifications de détail et des additions à l'important ouvrage de M. Babelon sur les monnaies de la République romaine. Vingt-cinq années d'une étude spéciale et suivie de ces monnaies et surtout un minutieux examen de celles qui reposent dans une cinquantaine de collections tant publiques que privées l'ont mis à même d'écrire un travail de l'espèce. Hâtons-nous de dire que ses observations et ses critiques s'adressent principalement à la description des pièces et à leur représentation graphique dans le livre de M. Babelon. Les nombreuses variétés nouvelles que M. Bahrfeldt fait connaître et ses remarques personnelles viennent compléter utilement l'ouvrage du savant conservateur du Cabinet de France, sans lui rien enlever de sa réelle valeur scientifique.

FRÉD. A.

Jetons des princes de Bourbon de la première Maison de Vendôme, suivis d'une note relative aux méreaux et aux sceaux de la collégiale de Saint-George de Vendôme, par M. JULES CHAUTARD. Vendôme, 1897, in-8°, 70 pages, 5 planches.

M. Chautard a publié, au cours des années 1881, 1882,

1883 et 1888, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, les jetons des princes de la deuxième Maison de Vendôme, issus de Henri IV; il complète aujourd'hui cette œuvre en faisant connaître les jetons des princes de la première Maison de Bourbon-Vendôme (1374-1589). Les jetons reproduits par l'auteur sont au nombre de vingt-quatre. Ils appartiennent à Marie de Luxembourg, épouse de François de Bourbon (1495-1548), à Charles de Bourbon-Vendôme (1495-1536), à Françoise d'Alençon (1513-1550), à Antoine de Bourbon (1536-1562), à Henri de Bourbon (1562-1589) et à Marguerite de Valois, sa première femme.

D'après un document cité par M. de Barthélemy, dans les *Mélanges de numismatique*, M. Chautard constate que le jeton au nom de Marie de Luxembourg, comtesse, a été frappé à Paris et non à Tournai, comme le présumait M. R. Chalon (1).

M. Chautard dédie son excellent travail à S. A. R. Monseigneur le prince Emmanuel d'Orléans, duc de Vendôme, l'époux de la fille aînée de S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre, la Princesse Henriette de Belgique.

A. DE WITTE.

Conformément au règlement du Cabinet royal des médailles de la Haye, M. de Dompierre de Chaufepié, directeur de cet établissement public, a adressé au ministre de l'Intérieur un rapport sur la situation et les acquisitions, pendant l'année 1895, du dépôt confié à ses soins.

Ce document témoigne hautement de l'activité déployée

(1) *Revue belge de numismatique*, 1859, p. 488.

au Cabinet des médailles de la Haye. Toutes les séries de la numismatique ont reçu des accroissements et ce rapport, aussi concis que substantiel, peut être cité comme un modèle. Il serait à souhaiter que tous les établissements scientifiques du même genre pussent être à même de publier ainsi, chaque année, le résumé de leurs faits et gestes. La science serait la première à bénéficier de semblable publicité.

V^{te} B. DE J.

Sur les monnaies du roi René, par LOUIS BLANCARD.
Marseille, 1897, in-8^o, 20 p., 8 vignettes.

Il s'agit dans cet opuscule de l'explication de deux documents découverts par M. Mouret en des registres d'un notaire de Tarascon. Le premier acte est une instruction adressée par le sénéchal Tanneguy du Châtel, en 1455, au maître de la Monnaie de Tarascon, Jean Nicolay; le second est un accord passé le 16 mars 1456, entre un autre maître de la Monnaie de Tarascon, Nicolas Grimaldi, et le graveur Pons Baille.

Le plus ancien de ces documents est surtout important, parce qu'il établit l'existence du ducat d'or du roi René, née par de Saulcy. Il y est fait mention aussi d'un *parvus denarius*, que M. Blancard a retrouvé dans une minuscule pièce à l'R et à la croix de la collection de M. Henry Meyer.

Inutile d'ajouter que le savant archiviste des Bouches-du-Rhône a tiré des actes qu'un heureux hasard lui a mis entre les mains, tout le parti possible.

A. DE W.

Monnaie inédite de Bornéo.

La monnaie de Brounai, dont j'ai donné la description dans cette *Revue*, 1^{re} livraison, 1897, p. 116, se trouve aussi dans le cabinet numismatique de la *Société de Batavia* et est inscrite dans le Catalogue de ce cabinet, dressé par M. J.-A. van der Chijs, 4^e édition, 1896, p. 75, n^o 172, sous le nom de *Dollar-cent*.

J.-E. TER GOUW.

Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale. — Égypte et Syrie, par HENRI LAVOIX, conservateur du Département des médailles et antiques. Paris, 1896, gr. in-8^o, IX-562 p. et X planches (1).

La mort est venue enlever M. Henri Lavoix avant qu'il ait pu terminer la tâche ardue qu'il s'était imposée. C'est M. Paul de Casanova, sous-bibliothécaire au Département des médailles et antiques qui a présidé à la publication du tome III du *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale*. M. de Casanova a révisé et complété le manuscrit de M. Lavoix, il a établi les planches et dressé d'excellentes tables. Nous regrettons qu'à l'exemple de M. Lavoix, il n'ait pas fait précéder les descriptions des monnaies d'une étude d'ensemble du monnayage musulman en Égypte et en Syrie.

Les pièces décrites sont au nombre de 1,148.

M. Babelon a, dans une courte préface, présenté au public l'œuvre de son prédécesseur à la direction du Cabinet de France.

A. DE W.

(1) Voir *Revue belge de numismatique*, 1892, p. 612.

Die Münzen und Medaillen Graubündens, beschrieben und abgebildet von Dr C.-F. TRACHSEL. V^e und VI^e Lieferungen. Lausanne, Buchhandlung von B. Benda, 1896. 2 brochures in-8^o avec 2 planches.

Ces deux livraisons de l'ouvrage entrepris, il n'y a pas moins de trente ans, par M. le Dr Trachsel, sur les monnaies et médailles du canton des Grisons, sont entièrement consacrées à la ville de Coire. L'auteur s'y attache tout d'abord à réfuter une opinion admise par certains historiens, suivant laquelle l'ancienne capitale de la Rhétie supérieure, qui aurait été à l'époque romaine le siège d'une cour de justice, *curia*, d'où son nom, aurait porté primitivement celui de Marsoil ou Marzöl, donné aujourd'hui encore à une tour adossée à son palais épiscopal. A l'appui de ses arguments, il reproduit une monnaie d'or gauloise sur laquelle se lit le mot CVR. Cette pièce concave, qui appartient au groupe des *Regenbogen-Schüsselschen* des Boïens de la Transpadane, au type du serpent courbé en forme d'anneau, avec tête à oreilles pointues et crinière dorsale, fut trouvée, en 1786, dans une habitation celtique, au pied du Julie-Berg. Elle était réunie, dans un grand vase de bronze, à des imitations de monnaies massaliotes portant des inscriptions nord-étrusques, à de grandes pièces d'or gauloises, concaves, au type de la tête diadémée et du bige dégénéré, et à d'autres menus objets dont M. le Dr H. Meyer a donné la liste dans une dissertation sur les voies romaines des Alpes suisses.

Avant d'aborder la partie purement descriptive de son travail, M. Trachsel s'honore des excellentes relations d'amitié qui existent entre lui et M. le Dr Henri Meyer, directeur du Cabinet des médailles de Zurich, et lui ont

permis de puiser largement dans une monographie inédite des monnaies de la ville de Coire, que le regretté numismate Charles Lohner écrivit en 1856.

Coire reçut, comme ville impériale, le droit de battre monnaie, peu de temps après la constitution de l'union des États rhétiques. En vertu de cette concession, elle frappa dix-huit espèces de pièces dont la plus ancienne, portant millésime, est datée de 1529.

FRÉD. A.

Catalogue of the coins of the Indian Museum, by CHAR. J. RODGERS. Part III, Calcutta, 1895, in-8°, 152 pages et IV planches; Part IV, Calcutta, 1896, in-8°, 288 pages, VI planches (1).

Ces deux dernières parties du *Catalogue du Musée Indien de Calcutta* comprennent des monnaies forgées dans l'Inde à diverses époques, de riches séries d'espèces gréco-bactriennes et indo-scythiques, des pièces grecques, parthes, romaines, sassanides, etc.; enfin, quelques échantillons des monnayages asiatique, européen et américain. Il faut féliciter M. Rodgers d'avoir su mener à bonne fin un travail descriptif de cette importance; ses catalogues constituent incontestablement pour les numismatistes de précieux instruments de travail.

A. DE W.

M. Svoronos, directeur du Cabinet numismatique d'Athènes, vient de consacrer à la numismatique de Delphes un important mémoire, publié par le *Bulletin de correspondance hellénique*.

A. DE W.

(1) Voir *Revue belge de numismatique*, t. LI, pp. 155 et 579.

Sous l'impulsion de notre collègue, M. le docteur H. Storer, une société de numismatique s'est fondée à Newport, Rhode-Island (États-Unis).

Le *Newport Herald* rend compte des séances de la nouvelle société. A l'ordre du jour de chaque réunion est portée une question de numismatique à traiter.

A. DE W.

M. Iversen, l'érudit conservateur en chef du Cabinet de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, vient de donner une suite à ses *Médailles de personnages russes célèbres*, dont la publication, commencée en 1878, était arrêtée depuis 1883. La nouvelle livraison comprend les planches 59 à 65 et un texte explicatif. Une table générale termine l'ouvrage.

A. DE W.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres vient de décerner le prix de numismatique Allier de Hauteroche à notre savant confrère M. Adrien Blanchet, pour l'ensemble de ses travaux sur la numismatique antique et particulièrement pour ses deux petits volumes sur les monnaies grecques et romaines.

Nous sommes tous persuadés que nos lecteurs s'associeront de grand cœur aux félicitations chaleureuses que nous adressons à l'érudit lauréat.

V^{te} B. DE J.

Münngeschichte Pommerns im Mittelalter. Nachtrag von HERMANN DANNENBERG. Berlin, 1896, petit in-4°, 30 pages, avec un atlas de 10 planches.

M. Picqué a rendu compte, à la page 541 du tome XLIX

de la *Revue belge de numismatique* de l'*Histoire monétaire de Poméranie au moyen âge* publiée, en 1893, par M. Dannenberg. Les recherches de M. E. Bahrfeldt et diverses trouvailles ont permis à l'éminent numismatiste berlinois de donner à son premier travail un supplément dont les planches ne reproduisent pas moins de trois cent soixante-dix monnaies. L'apparition d'un mémoire de M. Dannenberg est toujours une bonne fortune pour les numismatistes, parce qu'on est certain d'y trouver, le plus souvent, des appréciations d'ordre général dont chacun peut faire son profit.

A. DE W.

Die Medaillen und Münzen des Gesammthausen Wittelsbach auf Grund eines Manuscripts von J.-P. BEIERLEIN bearbeitet und herausgegeben vom K. Conservatorium des Münzkabinetts.

I^r Band : Bayerische Linie. I^e Teil : Von der Belehnung Ottos I bis zum Ende der Regierung Max. II. Emanuels avec 5 planches et vignettes dans le texte. Munich, 1897, in-4^o de 271 pages.

Excellent catalogue descriptif, mais purement descriptif, de la numismatique de la maison régnante de Bavière. Le manuscrit de M. Beierlein aurait peut-être gagné à être complété encore quelque peu : c'est ainsi, que nous avons vainement cherché parmi les monnaies attribuées à Louis IV de Bavière le gros au lion du Cabinet de Bruxelles, à la légende ✠ MONETA ❁ ἩΤΑΝΟΝΙΕ, que nous avons reproduit sous le n^o 9 de la planche I de notre *Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut de R. Chalon*.

A. DE W.

Une nouvelle revue, intitulée *Art et Décoration*, contient, dans son troisième numéro, un article très intéressant sur le médailleur L.-O. Roty, par M. Léonce Bénédite. Ce travail est accompagné de nombreuses et excellentes gravures en noir ou en sanguine, reproduisant des plaquettes, des médailles et des études du grand artiste.

FRÉD. A.

Monnaies liégeoises nouvelles. — M. Ménadier, dans les numéros de novembre et de décembre 1896 des *Berliner Münzblätter*, donne, avec la science qui caractérise tous les écrits du savant berlinois, la description d'une trouvaille de monnaies du XI^e siècle, faite récemment en Russie. Parmi les monnaies intéressant la Belgique, nous citerons deux deniers à tête de l'évêque de Liège Otbert, que M. Ménadier croit avoir été frappés à Fosses, à cause des lettres F-O inscrites au revers, un denier de Viset (?) présentant, au droit, deux bustes séparés par une croix et, au revers, un cerf avec la légende VIAT..., un grand denier de Maestricht (?) varié de celui reproduit par le baron de Chestret sous le n^o 43 de sa *Numismatique de la principauté de Liège* et qui pourrait être de l'évêque Henri I^{er} (1076-1091). Voilà certes pour Liège des nouveautés qui ont leur importance.

A. DE W.

F. MAZEROLLE. *Visites de Pierre le Grand et de Nicolas II à la Monnaie de Paris*. Paris, 1897, gr. in-8^o, 12 pages, planches et vignettes.

Cette plaquette, excellemment illustrée, est toute d'actualité. La visite de Pierre le Grand à la Monnaie de Paris eut

lieu le 12 juin 1717, celle de Nicolas II le 7 octobre 1896. L'une et l'autre donnèrent naissance à des médailles commémoratives frappées, nous apprend M. Mazerolle, à l'aide du même balancier.

A. DE W.

Porträtmedaillen des Erzhauses Oesterreich von Kaiſer Friedrich III bis Kaiſer Franz II aus der Medaillensammlung des allerhöchsten Kaiſerhauses, herausgegeben mit Genehmigung des Hohen Oberstkämmerer-Amtes Seiner K. K. Apostolischen Majestät, von KARL DOMANIG. Wien, 1896, in-folio, texte descriptif et L pl.

Ce superbe volume est bien plus un album qu'un ouvrage numismatique, généalogique ou historique. Les planches sont parfaites et les riches suites des médailles du cabinet impérial à Vienne ont permis à M. Domanig de constituer, d'une manière fort complète, l'iconographie de la Maison des Habsburg, depuis Frédéric III (1440-1493) jusqu'à François II (1792-1835). Le nombre des médailles reproduites est de 359; quelques-unes intéressent la Belgique.

A. DE W.

La série des *Manuels Hoepli* vient de s'augmenter, sous la signature de M. Solone Ambrosoli, d'un excellent petit vocabulaire donnant en sept langues — italien, allemand, anglais, français, espagnol, latin et grec moderne — les termes les plus en usage dans le langage numismatique.

Inutile de faire ressortir le côté pratique de pareil travail.

A. DE W.

MM. F. et E. GNECCHI, dont le zèle pour le progrès de la science numismatique est sans cesse en éveil, offrent un prix de 1,500 francs au meilleur travail de numismatique classique (grecque ou romaine) qui aura été publié dans la *Rivista italiana di numismatica*, au cours des années 1897, 1898 et 1899.

Tous les numismatistes sont appelés à participer à cette joute scientifique. Les mémoires devront seulement être écrits en italien ou en français. MM. Gneccchi ont prié les conservateurs des Cabinets de Paris, de Londres, de Berlin, de Vienne et de Milan de bien vouloir faire partie du jury chargé de décider de la valeur des travaux.

Pour le détail des conditions du concours, s'adresser à M. F. Gneccchi, via Filodrammatici, 10, à Milan.

A. DE W.

Un lapsus s'est glissé à la page 273.

Au lieu de : « il n'en est pas moins vrai qu'il lui fallait travailler, chose à peine croyable, à raison d'un coin de revers par jour. Le droit n'ayant pas subi de modification et les médailles présentant sept dimensions différentes, » il faut lire : à raison d'un coin de revers par deux jours, le droit n'ayant pas subi de modification et les médailles présentant trois dimensions différentes.

A. DE W.

LA VENTE PICHON.

Du 24 avril au 1^{er} mai, s'est faite à Paris, sous la direction de MM. Rollin et Feuardenet, la vente des bijoux antiques, sceaux, médailles, monnaies et jetons ayant appar-

tenu à M. le baron J. Pichon, ancien président de la Société des bibliophiles de France.

Cette collection, bien connue, renfermait des monuments historiques de tout premier ordre, parmi lesquels nous citerons : une bague d'or aux nom et titre de Berthilde (*Bertildis + regina*), femme de Dagobert I^{er} (628-638); une autre au nom de sainte Gulfetrude, nièce de sainte Gudule, fille de Pepin l'Ancien (VII^e siècle); une autre encore à celui de Gundoberga, successivement femme des rois lombards Charoald et Crotechar; un anneau sigillaire attribué à Édouard, prince de Galles, surnommé le Prince Noir (1330-1376), etc., etc.

Si les bagues en général, eu égard à leur importance, ont atteint à ces enchères des prix raisonnablement élevés, il n'en a pas été de même des sceaux-matrices, que les collectionneurs auront pu acquérir à assez bon compte. Ainsi, le grand sceau en argent de Charles le Téméraire, du type gravé dans Vredius (*Sigilla comitum Flandriæ*, p. 95), n'a été adjugé que 655 francs, et une grande bulle en or de Philippe II d'Espagne 540 seulement.

Les médailles, les monnaies et les jetons ont, par contre, réalisé des prix dont nous pensons qu'il peut être intéressant de donner ici un aperçu.

Médailles artistiques françaises et autres. — N^o 308 du catal. Charles VIII et Anne de Bretagne. Argent : 400 fr. — n^o 309. Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, et le dauphin Charles-Orland. La reine, assise de face, avec sceptre et couronne, tenant dans son bras gauche le jeune prince qui porte un dauphin. Champ semé de fleurs de lis et d'hermines. R. Écusson entre deux dauphins, sous un laurier. Argent doré : 2,200 fr. — n^o 310. Louis XII : 260 fr. — n^o 312. François 1^{er}, dauphin : 370 fr. — n^o 316

Franciscus I christianissimus. Buste drapé à gauche : 705 fr. — n° 318. Franciscus I Francorum rex. Buste lauré et cuirassé à gauche, devant un sceptre : 610 fr. — n° 320. François dauphin. Buste drapé à gauche, coiffé d'un chapel : 605 fr. — n° 521. Charles duc d'Angoulême, 3^e fils de François I^{er}. Buste drapé, à dr., coiffé d'une toque : 1,000 fr. — n° 322. Diane de Poitiers : 240 fr. — n° 337. Henri II, Charles-Quint, César et Lucrèce, argent : 265 fr. — n° 341. — Charles IX et Marie Stuart, cuivre doré : 205 fr. — n° 343. Charles IX, plomb : 185 fr. — n° 348. Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, plomb : 100 fr. — n° 351. Henri III et Catherine de Médicis : 120 fr. — n° 356. Henri IV, argent : 250 fr. — n° 359. Alcides. Hic. Novus. Orbi. Argent : 240 fr. — n° 365. Henri IV : 150 fr. — 370. Marguerite de Valois, reine de Navarre, 1^{re} femme de Henri IV. Buste drapé, à gauche, entre deux palmiers : 1,320 fr. — n° 373. Henri IV et Marie de Médicis, grand module, avec la signature G. DUPRE F., cuivre doré : 1,020 fr. — n° 376. Henri IV et Marie de Médicis. Plaquette ovale, en argent, gravée en taille douce : 750 fr. — n° 378. Gabrielle d'Estrées : 200 fr. — n° 380. Marie de Médicis : 115 fr. — n° 381. La même argent : 200 fr. — n° 387. Louis XIII. Argent : 120 fr. — n° 388. Or : 280 fr. — n° 389. Le même. Argent : 165 fr. — n° 390. Le même. Argent : 310 fr. — n° 399. Le même. Bronze : 350 fr. — n° 413. Louis XIV : 251 fr. — n° 414. Buste drapé à gauche : 260 fr. — n° 415. Ludovicus Heroum maximus : 341 fr. — n° 420. Louis XV. Or : 275 fr. — n° 423. Louis dauphin, fils de Louis XV, et ses cinq enfants. Médaillon de Duvivier, en bronze doré : 206 fr. — n° 427. Le comte d'Artois, plus tard Charles X. Étain : 180 fr. — n° 435. Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé.

Étain : 230 fr. — n° 440. Louis-Philippe, duc d'Orléans. Médailion en étain, par Lorthior : 190 fr. — n° 444. René d'Anjou et Jeanne de Laval. Plomb 195 fr. — n° 445. Marguerite d'Anjou, fille du roi René, reine d'Angleterre (1444-82). Bronze doré : 1,600 fr. — n° 447. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pièce de restitution. Argent : 155 fr. — n° 456. Marguerite de Foix, marquise de Saluces. Argent : 280 fr. — n° 439. Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Médaille ovale en or : 2,060 fr. — n° 482. René de Birague, chancelier de France : 310 fr. — n° 484. Thomas Bohier, seigneur de Chénonceaux : 225 fr. — n° 494. Duc de Brissac, pair et maréchal de France : 105 fr. — n° 502. Chappuis, échevin de Lyon : 175 fr. — n° 506. Duc de Choiseul, ministre de Louis XV : 280 fr. — n° 509. Constantin le Grand. Argent doré. Augsbourg, fin du XIV^e siècle : 310 fr. — n° 524. Le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen : 500 fr. — n° 533. Fontenelle : 150 fr. — n° 551. Pierre Jeannin, diplomate : 160 fr. — n° 553. Charles de Laubespine : 135 fr. — n° 560. Lavalette, duc d'Épernon : 255 fr. — n° 566. Michel Letellier, chancelier de France : 510 fr. — n° 573. Jean Luillier, prévôt des marchands : 100 fr. — n° 578. Henri de Maleyssic, gouverneur de Pignerol : 102 fr. — n° 592. Camille de Neufville, lieutenant général du Lyonnais : 100 fr. — n° 593. Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy : 150 fr. — n° 596. Guillaume de Poitiers : 145 fr. — n° 601. Rabelais : 210 fr. — n° 602. Le même : 166 fr. — n° 607. Jean-Louis Faulcon de Ris : 285 fr. — n° 615. Charles de Rostaing : 115 fr. — n° 621. Pierre Séguier : 102 fr. — n° 629. Joseph Suzanne, récollet : 275 fr. — n° 639. Cardinal de Tournon : 125 fr. — n° 638. Jean-Jacques Trivulce, maréchal de France : 250 fr. — n° 648. Jacques de Vitry : 370 fr. — n° 651. Portrait d'une dame française du XV^e siècle : 710 fr.

Monnaies françaises. — N° 689. Denier d'or à l'écu de Louis IX (1226-1270) : 2,900 fr. — n° 690. Royal d'or : 1,950 fr. — n° 691. Agnel : 276 fr. — n° 693. Petit royal et mantelet de Philippe III (1270-85) : 405 fr. — n° 699. Agnel de Louis X : 205 fr. — n° 702. Couronne d'or : 400 fr. — n° 704. Florin-Georges : 310 fr. — n° 715. Gros heaumé argent : 510 fr. — n° 722. Gros de Gênes. Argent : 420 fr. — n° 730. Écu d'or aux croissants de Henri II : 166 fr. — n° 731. Essai du double Henri d'or : 720 fr. — n° 742. Quart d'écu de Saint-Quentin de Henri III, argent : 612 fr. — n° 747. FRANC. CAROLUS X. D. G. FRANCORVM REX. 1590. A. Buste drapé et couronné, à gauche SIT NOMEN DOMINI, etc. Croix feuillue; au centre, deux C croisés : 1,000 fr. — n° 760. Double louis de Louis XIV, frappé à Bordeaux : 180 fr. — n° 801. Louis d'or aux palmes de Louis XVI, par Duvivier, 1774 : 230 fr. — n° 807. Louis d'or, 1791 (La Rochelle) : 260 fr. — n° 810. Essai de monneron, 1791, en argent : 115 fr. — n° 816. Augustale d'or de Charles I^{er} d'Anjou : 300 fr. — n° 818. Pierre de Bourbon. Or : 220 fr.

Parmi les jetons (n^{os} 821 à 1047), quelques-uns se sont vendus entre 100 et 200 francs, les autres au-dessous de cent francs.

Total de la vente : 188,400 francs.

FRÉD. A.

DES LARRONS DE MONNAIES.

Boutillier, dans sa *Somme Rurale*, à propos de la contrefaçon des monnaies, parle des larrons de monnaies et des poursuites que l'on peut exercer contre eux. Les ordonnances sur les monnaies, on le sait suffisamment, défendaient de vendre ailleurs qu'à la Monnaie ou aux chan-

geurs jurés toute matière d'or ou d'argent propre au monnayage, ainsi que toute monnaie démonétisée, c'est-à-dire déclarée billon ; mais il est intéressant de relever les termes qu'emploie ce jurisconsulte pour qualifier la nature du délit de ceux qui quittaient la ville de Tournai, où il habitait, en emportant du billon.

Notre auteur rappelle la défense « de porter monnoie ou joyaux froissés et brisés pour mettre au feu, soit en or ou argent blanc ou doré ; c'est assavoir en monnoie autre que celle qui courroit pour le temps ou pays, et vaisselle ou contre métal d'or ou d'argent doré ou blanc, que ce ne soit compté en billon. Si est assavoir, dit-il, que quiconques est trouvé portant telle monnoie défendue ou autre métal d'or ou doré, tel que dessus est dit, d'or, doré ou d'argent blanc ou doré, sachez que s'il est trouvé ce portant *le dos tourné en alant contre la prochaine monnoie* du seigneur desoubs qui il est trouvé, il chiet en la peine et amende édicté par le seigneur sur ce desoubs qui il est trouvé, et est l'avoir appliqué au seigneur. »

Boutillier, à l'appui de ce qu'il avance, cite la poursuite intentée, en 1391, contre Jean le Cloquemant, de Gand, qui fut arrêté à Tournai « pour ce qu'il fut trouvé qu'il portoit, le dos tourné à la monnoie du Roi à Tournai, argent tant en vaisselle froissée, comme en plattes de ceinture brisées et autres métaux d'argent dorez, jusques a la somme de XL marcs d'argent ou environ ; il fut à tout cel argent arrêté pour ce qu'il fut trouvé le dos tourné à la monnoie de Tournai en chevauchant hors de la ville (Boutillier, *Somme rurale*, édition de 1479, p. 74) (1).

L.-ST.

(1) Voir au sujet de cet auteur la *Biographie Nationale* au mot : « Le Bouteillier », t. XI.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1896, 5^e livraison. — DE VIENNE. La livre parisis et la livre tournois. — SAMBON. Les deniers siciliens de billon pendant le XII^e et le XIII^e siècles. — C.-A. SERRURE. Les monnaies des Voconces. — M^{lle} M. DE MAN. L'émission des assignats et monnaie de nécessité en Zélande, pendant l'an I de la République batave.

6^e livraison. — DE VIENNE. La livre parisis et la livre tournois. — Comte DE CASTELLANE. Restitution à Charles, dauphin, fils de Charles VII, de moutons attribués à Henri V d'Angleterre. — BORDEAUX. Le gros et le demi-gros des gens d'armes de Charles VII, à la croix cantonnée. — FABRE DE LARCHE. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871.

— Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que cette excellente publication cesse de paraître; c'est la Revue de numismatique, dans le comité de rédaction de laquelle entrent MM. Caron et de Belfort, qui sera désormais l'organe de la Société. M. de Barthélemy a été élu président d'honneur de la savante compagnie; M. Bordeaux, président.

Revue numismatique, 1896, 4^e trimestre. — ROUVIER. Une métropole phénicienne oubliée : Laodicée, métropole de Canaan. — BABELON. Médaillon d'or de Gallien et de Salonine. — PROU. Monnaies mérovingiennes acquises par la Bibliothèque nationale. — DE LA TOUR. Médailles modernes récemment acquises par le Cabinet de France.

Année 1897, 1^{er} trimestre. — BLANCHET. Les monnaies coupées. — BORDEAUX. L'adjonction au domaine royal

de la châteltenie de Dun et les deniers frappés à Dun par Philippe I^{er} et Louis VI. — VAN GENNEP. Jetons de Savoie. — MOWAT. Combinaisons secrètes de lettres dans les marques monétaires de l'empire romain. — DE LA TOUR. Médailles modernes récemment acquises par le Cabinet de France. — BLANCHET. Testons frappés par le prince de Condé, à Orléans, en 1562. — MAXE-WERLY. Le prince de Condé et l'atelier de Stenay sous Louis XIV. — PROU. Les ordonnances monétaires de Philippe le Bel en Flandre.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, n^o 30. — KOPERA. Les monnaies trouvées dans le village de Mniski. — PIEKOSINSKI. Quelques observations sur les deniers de Boleslas Crobry. — W. K. Monnayage en Pologne.

N^{os} 31 et 32. — PIEKOSINSKI. Quelques observations sur les deniers de Boleslas le Vaillant. — KOPERA. Monnaies trouvées dans le village de Mniszki, près de Lenczyca. — W. K. Monnayage en Pologne. — BOLOUNOWSKI. Empreintes de sceaux en plomb trouvés à Lubow, près de Stara Riazan et dans l'île de Kamienowata.

Rivista italiana di numismatica, 1896, Fasc. IV. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — DATTARI. Monete dei Nômi ossia delle antiche provincie e città dell' Egitto. — AMBROSOLI. Di un singolare cavallotto al tipo bellinzonese. — L. FRATI. Di un ducato d'oro inedito di Leone X coniato a Bologna e di altro consimile di Modena. — MORSOLIN. Medaglia in onore di Callisto terzo e del cardinale Ippolito secondo d'Este. — LE MÊME. Medaglie commemorative coniate durante il dogato di Venezia Pasquale Cicogna. — RIZZOLI. Sigillo di Rinaldo delli Scrovegni. — C. KUNZ.

Jacopo III Mandelli conte de Maccagno e le sue monete.

Année 1897, Fasc. I. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — E. GNECCHI. Appunti di numismatica italiana. — CIANI. Mirandola. Monete inedite o corrette. — VITALINI. Ducatone inedito di Alberico I Cibo, principe di Massa. — FRATI. Sull' erronea attribuzione al Francia delle monete gettate al popolo nel solenne ingresso in Bologna dit Giulio II per la cacciata di Gio. II Bentivoglio. — VITALINI. Un nuovo grosso inedito di Gio. Antonio Falletti, conte di Benevello. — C. KUNZ. Miscellanea numismatica.

Numismatic Chronicle, 1896, Part. III. — MACDONALD. On a find in the Lipari islands, including an unpublished coin of Rhegium. — J. EVANS. Roman Coins found at Brickendonbury, Hertford. — BAGNALL-OAKELEY. A Hoard of Roman Coins found at Bishop's Wood; Rooson-Wye. — PRITCHARD. Notes on a find of Roman Coins near Cadbury Camp. — RAPSON. On the attribution of certain silver Coins of Sassanian Fabric. — SANDEMAN. On the Bezant of James I. — WEBER. « Perkins School-Tokens » of the Seventeenth Century.

Part. IV. — WHITE KING. History and Coinage of the Bârakzai Dynasty of Afghânistan.

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par R. Serrure, 1897, 1^{re} livraison. — F. MAZEROLLE. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut. Biographie et catalogue de son œuvre. — P. PINETTE. Le trésor de Bourgneuf. Monnaies carolingiennes. — G. VÉDIE. La trouvaille d'Évreux. Monnaies de Philippe VI, de Jean le Bon et de Charles le Mauvais. — A. SAMBON. Les monnaies d'argent frappées en 1460 par ordre du duc d'Anjou

et du prince de Tarente dans le royaume de Naples et le monnayage frauduleux de Ferdinand I^{er} d'Aragon. — R. SERRURE. Contribution à la numismatique tournaisienne. — H. DENISE. Les monnaies de nickel en France et à l'étranger. — Comptes rendus. Chroniques. Correspondance étrangère.

La Gazette numismatique, t. I, n° 3. — DUPRIEZ. Choix de monnaies grecques. — LE MÊME. Jetons bruxellois.

N° 4. — DUPRIEZ. Choix de monnaies grecques. — LE MÊME. Les faussaires.

N° 5. — V. DE MUNTER. Quelques jetons des Pays-Bas. — DUPRIEZ. La prononciation du nom de Bruxelles et la monnaie. — LE MÊME. Médailles modernes.

N° 6. — P. BEGER. Les types des monnaies brabançonnaises au moyen âge — Comte LE BAILLY D'INGHEM. Un Kerveguen. — A. DE WITTE. Le dernier jeton des gouverneurs du Namurois. — DUPRIEZ. Le médailleur Roty.

N° 7. — DUPRIEZ. Grand bronze d'Antonin le Pieux, frappé à Alexandrie d'Égypte. — BEGER. Les ateliers monétaires brabançons. — N. H. Peter Flötner. — MORALEDA Y ESTEBAN. Contributions à la numismatique du quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde.

N° 8. — LEBRUN. Numismatique antique : Samé. — Lettre de M. le marquis D'ANSELME DE PUISAYE. — DUPRIEZ. La médaille de Fernand Cortès. — N. H. Médailleurs allemands du XVII^e siècle : Hans Kung, Louis Krug, Hans Schwartz — DUPRIEZ. Jeton bruxellois au type de la grue.

Numismatische Zeitschrift, t. XXVIII. — BAHRFELDT.

Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik. — O. SEECK. Sesterz und Follis. — J. BELHÁZY. Die wiener Mark vor 1694 und die wiener Pfennige im XIV Jahrhundert. — E. FIALA. Zuteilungen an böhmische Münzmeister und Münzstätten. — LE MÊME. Verschiedenes aus der Haller Münzstätte. — C. SCHALK. Der wiener Münzverkehr vom Jahre 1650 bis zum Jahre 1750. — E. FIALA. Die Beamten und Angehörigen der Prager Münzstätte, 1626-1700. — ERNST. Die Münzbuchstaben S. F., T. S. — I. F., F. S. auf Thalern der Kaiserin Maria-Theresia mit der Jahreszahl 1780.

Monatsblatt. N° 160. — MARKL. Böhmisches Münzprägungen und deren Beizeichen unter der Regierung Ferdinand I. — *Mélanges.*

N° 161. — MARKL. Böhmisches Münzprägungen und deren Beizeichen unter der Regierung Ferdinand I. — *Mélanges.*

N° 162. — OTTO VOETTER. Anfänge der Antoniniane. — *Mélanges.*

N° 163. — ERNST. Medaillen aus nicht gewöhnlichen oder seltenen Metallen. — *Mélanges.*

N° 164. — ERNST. Medaillen aus nicht gewöhnlichen oder seltenen Metallen. — KENNER. Zur Geschichte der Medaille. — *Mélanges.*

N° 165. — KENNER. Zur Geschichte der Medaille. — *Mélanges.*

N° 166. — KUBITSCHKEK. Ein spätes Zeugnis der Sesterzenrechnung. — KENNER. Zur Geschichte der Medaille. — RHODE. Eine Osterreichisch-französische Goldmünze.

N° 167. — KENNER. Zur Geschichte der Medaille. —

Bericht des Comité's für die unterrichtliche Verwendung der Münzenkunde an den österreichischen Mittelschulen.

American journal of numismatics, vol. XXXI, n° 2. — MARVIN. Notes on contorniate medals and their purpose. — CROSBY. The cents of 1793. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of science of the medicine. — MARVIN. The medals of the olympic games. — LE MÊME. Masonic medals. — BASTOW. The coins of Morelos.

Vol. XXXI, n° 3. — CROSBY. The cents of 1793. — BASTOW. Spanish american coinage, Mexico. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals.

Vol. XXXI, n° 4. — J.-A. BLANCHET. Further notes on contorniates. — CROSBY. The cents of 1793. — BASTOW. Mexican Mints. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — CLEVELAND. Political tokens of presidential campaigns. — LOW. Coinage at Popayan, south America. — MARVIN. Masonic medals. — LOW. A Florida proclamation pièce.

Zeitschrift für Numismatik, 1897, 3^e et 4^e liv. — QUILLING. Ausgewählte römische Münzen und Medaillen der städtischen Münzsammlung in Frankfurt-a-M. — SALLET. Silbermünze eines baktrischen Königs Antiochus. — PERNICE. Über den Wert der monumentalen und literarischen Quellen antiker Metrologie. — SELTMAN. Unerdörte römische Kaisermünzen. — IMHOOF-BLUMER. Zur Münzkunde des Pontos, von Paphlagonien, Tenedos, Aiolis und Lesbos. — GAEBLER. Zur Münzkunde Makedoniens. — BUCHENAU. Die ältesten, bisher unbekanntesten Münzen der Gräfen von Katzenelenbogen. — MÜLLER. Ein Ansbacher Schilling der Markgrafen

Albrecht-Achilles von Brandenburg. — KOETSCHAU. Die Medaille auf Degenhard Pfeffinger.

Tijdschrift van het nederlandsch Genootschap voor Munt- en penningkunde, t. V, 1^e aflevering. — A. DE WITTE. Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVII^e et XVIII^e siècles. — M^{lle} DE MAN. De oorsprong der zilveren Manen. — D.-C., Paulus van Vianen. — SNOECK. Eenige opmerkingen naar aanleiding van de 's-Hertogenbossche Geef huispenningen. — Eenige opmerkingen omtrent de 's-Hertogenbossche Brandspuitpenningen.

2^e aflevering. — ROEST. Les monnaies des seigneurs de Bronchorst-Batenbourg. — M^{lle} DE MAN. Penningen van het Sint-Lucia- of Bakkerinnegilde te Zierikzee. — SNOECK. Bijdragen tot de Penningkunde van Noord-Brabant. — ZWIERZINA. Beschrijving der medailles sedert 23 November 1890 tot 1 Januari 1897.

Bulletin de numismatique, t. III, 12^e liv. — C^{te} DE CASTELLANE. Les écus à la couronne au type accosté de deux fleurs de lis couronnées, fabriqués à Romans de 1435 à 1445. — ZAY. Numismatique franco-africaine.

T. IV, 1^{re} liv. — C^{te} DE CASTELLANE. Denier blanc de Charles V, au K couronné, frappé à Limoges. — RAIMBAULT. Les faux louis de la Rochelle. — RICHEBÉ. Médailles à retrouver. — R. SERRURE. Un procès.

2^e liv. — GILLARD. Le trésor du Poiré de Velluire. — R. SERRURE. Jetons rares ou inédits.

3^e liv. — SAMBON. Monnaies inédites de l'Italie méridionale. — ZAY. Aux colonies. Ce que coûte la copie d'un document historique.

4^e liv. — R. SERRURE. La monnaie de Luxembourg

sous Philippe II, roi d'Espagne. — LE MÊME. Le vol au jeton. — ZAY. Une facétie de graveur.

Revue suisse de numismatique. — IMHOOF-BLUMER. Zur Münzkunde Kleinasiens. — VALLENTIN. De la carne et de la demi-carne. — A. DE WITTE. Une lettre inédite de Charles-Norbert Roëttiers. — A. C. L'ancienne monnaie genevoise pendant la période française. — L. C. Das kleinste Bank-Billet der Schweiz. — MAYOR. Médailles suisses nouvelles.

Numismatic circular, n° 49. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — PRITCHARD. Curious silver token.

N° 50. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — GNECCHI. Legends on Roman coins. — HUTH. Exact Weights of Spanish dollars.

N° 51. — The unique Juxon medal of Charles I. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — BAGNALL-OAKELEY. Roman coins found in the Forest of Dean. — YELLAND. Australian Tokens. — WATERS. A curious blundered bronze coin.

N° 52. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — TRACHSEL. Petite monnaie rare de Louis, prince de Savoie, baron de Vaud.

N° 53. — Spink and Son's artistic medals for commemorating the sixty years' Reign of H. M. G. M. the Queen. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — TRACHSEL. Die schweizerische Numismatik vom modernen Anschauungspunkt aus gesehen. — F. GNECCHI. Abbreviations on Roman imperial coins. — HOWORTH. Countermarked coins.

N° 54. — MADDEN. Money and coins of the Jews. —

FARCINET. Note sur un triens mérovingien frappé à Basniacum. — Denomination of coins struck in France from the first Republic to the present day.

N^o 55. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — NADROWSKI. Russische Occupationsmünzen. — GNECCHI. Concorso di numismatica classica. — VON LOEHR. Englische Eisenbahn Medaillen. — FRACHSEL. Lettera aperta all' egregio Dottore Ambrosoli. — LE MÈME. Medals of the english Pretenders. — HUTH. Weights of russian roubles.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrenunde, in Wien, n^o 78. — NENTWICH. Officielle Medaillen. — UNGER. Neuprägungen. — Zur Systematik des Münzensammelns. — LOEHR. Geldzeichen, Jetons, Gedächtnismünzen und Medaillen von und für Eisenbahnen.

N^o 79. — SCHALK. Erläuterungen zu den hier abgebildeten den Bestand der Wiener Sammlungen repräsentirenden Salvator-Medaillen. — CUBASCH. Ex Numotheka Ungeriana.

N^o 80. — Gedächtnissrede für das verstorbene Ehrenmitglied des Clubs Theodor Unger in Graz. — Prager Nothmünzen. — LOEHR. Geldzeichen, Jetons, etc., von und für Eisenbahnen.

N^o 81. — MARKL. Seltene und interessante Münzen Ferdinands I. — NENTWICH. Bruderschaftspfennige der Grazer Michaels-Bruderschaft. — LOEHR. Geldzeichen, Jetons, etc., von und für Eisenbahnen.

N^o 82. — PRITZ. Zur neugrieschen Münzkunde. — MARKL. Seltene und interessante Münzen Ferdinands I. — VON HOFKEN. Nog ein Weihepfennig von Steinhäusen. — NENTWICH. Die Samlung Unger. — LOEHR.

Geldzeichen, Jetons, Gedächtnismünzen und Medaillen von und für Eisenbahnen.

N^o 83. — PARSCH. Die Medaille auf den Regierungsantritt Seiner Majestät des Kaisers Franz-Josef I, in Olmütz am 2 December 1848. — NENTWICH. Die Günzburger Prägungen unter Maria-Theresia, 1764-1780. — PRITZ Zur neugriechischen Münzkunde. — VON HOFKEN. Weihemünzen. — LOEHR. Geldzeichen, Jetons, etc., von und für Eisenbahnen.

N^o 84. — VON HELFERT. Ein Gedenkzeichen fraglicher Herkunft und Bedeutung. — NENTWICH. Lose Blätter aus dem handschriftlichen Nachlasse Theodor Unger's. — WOLF. Moise. Paris, 1827. — VON LOEHR. Geldzeichen, Jetons, Gedächtnismünzen und Medaillen von und für Eisenbahnen.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 6 avril 1897.

..... Sur la proposition de MM. le v^{te} B. de Jonghe et Éd. Vanden Broeck, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le chevalier M. F. Beelaerts van Blokland, 62, Koninginnegracht, à La Haye.

Le Secrétaire ad intérim,

A. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Assemblée générale tenue à Tournai le 25 avril 1897.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le comte de Nédonchel reçoit les membres de la Société royale de numismatique de Belgique dans une des salles de la Halle aux draps et leur souhaite la bienvenue au nom de la Société historique et archéologique de Tournai, qu'il préside.

Sont présents : Mgr le chanoine baron F. BETHUNE, *président d'honneur* ; MM. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président* ; DE ROISSART, *trésorier* ; VANDEN BROECK, *contrôleur* ; A. DE WITTE,

bibliothécaire; MM. le comte DE NÉDONCHEL, V. DE MUNTER, l'abbé DANIËLS, A. VISART DE BOCARMÉ, V. LEMAIRE, le capitaine commandant Tinne, *membres effectifs*; MM. E. LIÉGEOIS et F. VERMEYLEN, *membres correspondants regnicoles*.

Assistent à la séance : MM. VAN HENDE, *membre honoraire*; MM. le chevalier DE GREZ, DE MEUNYNCK, BORDEAUX et le lieutenant-colonel JOOS, *associés étrangers*; MM. le général DE FORMANOIR, SOIL, le comte DU CHASTEL, D'HERBOMEZ et DESCLÉE, *membres du bureau de la Société historique et archéologique de Tournai*.

Se sont excusés : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président*; PICQUÉ, le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, CUMONT, le baron BETHUNE, VAN SCHOOR, PENY, le baron SURMONT DE VOLSBERGHE, le major chevalier VAN EERSEL, NAVEAU, MOENS, WILLEMS, le comte A. DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, *membres effectifs*; MM. VAN DER BEKEN, BALLION-VERSAVEL, GAUTIER DE RASSE, VERVLOET, DONNET, SIMONIS, le baron de VINCK DE WINNEZEELE, BIGWOOD et le vicomte EUG. DE JONGHE, *membres correspondants regnicoles*; MM. ROEST et le chevalier SNOECK, *membres honoraires*; MM. le comte DE MARSY, QUARRÉ-REYBOURBON, BLANCHET, HOLLEBEKE, HÉNAULT, DEROME et GROSSEL, *associés étrangers*.

M. le comte de Limburg-Stirum invite MM. le comte de Nédonchel, président, et Soil, secrétaire de la Société historique et archéologique de Tournai, à prendre place au bureau. Il remercie la Société tournaisienne de son aimable accueil

et de l'hospitalité qu'elle veut bien offrir à la Société royale de numismatique de Belgique.

Le Président se félicite de voir les membres étrangers assister nombreux à la séance et adresse aussi des remerciements aux membres nationaux.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juillet 1896 est adopté sans observation.

Depuis la dernière réunion, la société a perdu trois de ses associés étrangers : MM. Philips, de Philadelphie ; le comte Gentili de Rovellone et le chevalier Beelaerts van Blokland. M. de Limburg-Stirum fait l'éloge scientifique des défunts et prononce quelques paroles émues de regret.

L'assemblée passe ensuite à l'examen des candidatures aux places vacantes de membres correspondants regnicoles.

Le Président de la Société engage les membres à assister au Congrès archéologique de France, qui aura lieu, cette année, à Nîmes, le 18 mai, sous la haute direction de M. le comte de Marsy.

Sur la proposition du bureau, M. Vermeylen représentera la Société royale de numismatique au Congrès archéologique et historique de Malines du mois d'août prochain.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Van Hende, membre honoraire, lit une notice biographique sur le graveur lillois Pierre Lorthioir, dit Lorthior, qui provoque les applaudissements unanimes de l'assemblée.

A la demande de M. le Président, M. Van Hende veut bien consentir à la publication de son mémoire dans la Revue.

M. de Witte donne lecture d'un travail de M. Simonis, membre correspondant regnicole, concernant l'interprétation à donner aux lettres P L G que l'on rencontre souvent sur les moyens et les petits bronzes et aussi sur quelques rares aurei « de la période de la tétrarchie jusqu'à Constantin le Grand ».

L'étude de diverses trouvailles faites dans les province de Liège et de Luxembourg a permis à l'auteur de constater l'identité absolue d'aspect qui existe entre ces pièces et celles qui ont été frappées à Trèves. Cette similitude de fabrique porte M. Simonis à croire que ces monnaies n'ont pu être émises bien loin de cette ville et qu'il faut abandonner l'attribution à Lyon, d'autant que ces monnaies portent bien lisiblement P L C et non P L G comme l'exigerait la lecture *Prima* ou *Percussa Lugdunensis*. Les pièces incontestablement lyonnaises sont d'ailleurs d'une gravure beaucoup plus soignée. Il est donc persuadé que c'est dans le rayon d'influence de l'atelier de Trèves qu'il faut chercher le lieu d'origine du numéraire marqué P L C, et, bien que l'existence de Luxembourg à l'époque romaine ne soit pas absolument prouvée jusqu'ici, M. Simonis serait tenté de chercher dans le nom de cette ville l'application des lettres L C.

M. de Witte fait circuler une trentaine de bronzes et un aureus appartenant à M. Simonis destinés à établir le bien-fondé de ces observations.

Cette communication est écoutée avec le plus vif intérêt, elle donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part Monseigneur le chanoine Bethune et MM. le comte de Limburg-Stirum, de Roissart, Bordeaux et de Witte.

Pour terminer, M. Bordeaux demande la parole et résume comme suit la question :

J'ai écouté avec le plus vif intérêt la lecture du Mémoire de M. le docteur Simonis, mais je crois que les recherches qu'il a commencées pour déterminer l'atelier monétaire où ont été émis les petits bronzes de Maximien portant la mention P L C devraient être continuées.

D'abord, il est impossible d'admettre l'existence d'un atelier monétaire romain à Luxembourg, ville à la fondation de laquelle aucun auteur de l'époque gallo-romaine ou mérovingienne ne fait allusion, et qui ne saurait avoir eu d'importance sous les empereurs romano-byzantins.

Les petits bronzes soumis à l'Assemblée sont des follis, frappés au nom de l'empereur Maximien Hercule : IMP MAXIMIANVS AVG, qui fut associé à l'Empire par Dioclétien de 286 à 305 après Jésus-Christ. Les uns portent PTR et ont été frappés à Trèves, les autres portent P L C. Maximien Hercule a résidé à Milan, sa capitale, d'où il est parti, en 286, pour venir en Gaule, afin d'y réprimer un soulèvement de paysans gaulois, connu sous le nom de révolte des Bagaudes. Il extermina ces adversaires, après avoir pris leur camp à Saint-Maur-les-Fossés, près de

Paris. Il paraît avoir organisé à Lyon l'armée qu'il destina à cette guerre. Il se rendit ensuite à Trèves, où il inaugura l'arc de triomphe qui subsiste encore et que l'on dénomme Porta-Nigra. En février 291, Maximien séjourna à Reims, à Trèves et dans le pays des Nerviens. Il y établit comme colons des prisonniers francs et sarmates (1).

Les séjours qu'il fit ainsi à Lyon et à Trèves expliquent comment la trouvaille, dont M. Simonis s'est occupé, a pu contenir des petits bronzes émanant des ateliers de Trèves et de Lyon.

Il faut constater, en effet, que jusqu'à présent les follis portant P L C ou P L G ont toujours été attribués à l'officine de Lyon. Cet atelier avait comme différent sous les premiers empereurs, l'autel de Lyon, signe monétaire, qui a disparu d'une façon définitive dès la fin du 1^{er} siècle. Au III^e siècle, les monnaies émanant de Lyon se reconnaissent à l'inscription L V G ou L V G D à l'exergue.

M. le docteur Simonis, ne voyant que les lettres L C, désire découvrir un nouvel atelier monétaire romain dans le Nord-Est de la Gaule, endroit de provenance de la trouvaille.

Il n'existe dans cette région qu'une ville à laquelle les initiales L C pourraient s'appliquer, c'est Laon, qui s'est appelée à l'époque romaine LVGDVNVM CLAVATVM, Lyon des Clavates. On connaît des deniers carolingiens de Charles II, le Chauve, et de Charles le Gros, portant la légende LVGDVNI CLAVATI, qui proviennent de l'officine de Laon, ainsi que des tiers de sou d'or mérovingiens portant LAVDVNO CLOATO. Mais la question

(1) DURUY, *Histoire des Romains*, vol. VI, p. 241. — AUSONE, *Poème sur la Moselle*.

serait de savoir si Laon a eu dès l'époque romaine une importance suffisante pour que Maximien y ait établi un atelier monétaire, quand il s'est occupé de soumettre les Bagaudes.

La ville de Laon aurait été fondée par le préteur Macrobius. On a même discuté le point de savoir si elle n'aurait pas remplacé l'antique Bibrax dont parle César. En l'an 407, elle comptait environ deux siècles d'existence, d'après certains auteurs, et elle avait été attaquée par les Alains, les Suèves et les Vandales. Elle fut assiégée par Attila, qui échoua devant ses murs défendus par Aétius et Théodoric. L'archevêché de Reims fut démembré à la fin du ve siècle par saint Remy, qui en détacha le pagus de Laon pour en former un nouvel évêché, suffragant de celui de Reims, ainsi que l'énonce Hincmar.

M. Simonis pourrait se livrer à des recherches au sujet de l'antiquité de Laon et de l'importance que cette cité aurait pu avoir sous Maximien, dans les ouvrages relatifs au Laonnais, tels que :

1° Devisme, *Histoire de la ville de Laon*. 1882, 2 volumes, in-8°.

2° Melleville, *Nouvelles recherches sur Bibrax et Noviodunum et sur le camp romain de Saint-Thomas près de Laon*. 1 volume in-8°.

3° Melleville, *Histoire de la commune du Laonnais*.

4° Jules Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France*, p. 705.

5° La collection des vingt volumes du *Bulletin et des Mémoires de la Société académique de Laon*.

Si, à la suite de ses investigations, M. Simonis parvenait à justifier l'existence d'un nouvel atelier monétaire romain du Bas-Empire à Laon, il aurait relevé un fait très intéressant pour la numismatique.

Seulement, je me permets de douter un peu de la création subite et momentanée d'une officine monétaire en cette cité. A l'inverse de ce qui s'est passé pendant les périodes mérovingienne et carolingienne, les empereurs romains préféreraient non pas augmenter mais plutôt restreindre le nombre de leurs ateliers, pour diminuer les chances de mauvais monnayage.

Ce qui est le plus probable, c'est que le différent de Lyon L V G est devenu L C, de même que le différent de la même époque de Milan M E D a été fréquemment transformé en celui de M D et celui de Ravenne R A V en celui de R V. Le C est identique au G de la légende du revers CENIO POPVLI ROMANI. Les lettres C et G ont donc dû avoir la même apparence dans l'épigraphie de cette époque et Lyon a pu s'écrire LVCDVNVM.

Les lettres L C pourraient aussi être interprétées par Lugdunum Copia, c'est-à-dire par les deux appellations successives de Lyon au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne. Les savants MM. F. Lenormant et Récamier, qui ont relevé sur des tessères de plomb de cette même époque, trouvées dans la Saône, les initiales C C L, n'ont pas hésité à les traduire par : Colonia Copia Lugdunum. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. 55, p. 120.) Une interversion des deux dernières de ces lettres : L C, Lugdunum Copia, au lieu de C L, Copia Lugdunum, n'aurait rien que de normal. Dans l'un et l'autre cas, le sens fourni serait identique.

Quant au type du génie du peuple romain, on le trouve usité communément au cours de ce siècle dans les ateliers les plus divers de l'Empire et les plus éloignés de Trèves, notamment à Siscia et à Alexandrie, sous les empereurs Dioclétien, Galère Maximien, Sévère II, Domitius Domitianus Achilleus, Licinius et Maximin.

Je me permets de souhaiter que M. le docteur Simonis veuille bien continuer les recherches qu'il a si utilement commencées, et qu'il publie ensuite un article nous permettant de tirer profit des curieuses découvertes qu'il ne peut manquer de faire. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Finalement, sur la proposition de Mgr le chanoine baron F. Bethune, l'assemblée décide d'engager M. le docteur Simonis à poursuivre avec la plus grande circonspection ses recherches dans le sens indiqué par M. Bordeaux. Elle charge le secrétaire de remercier M. Simonis pour son intéressante communication et de le féliciter pour le zèle qu'il apporte à l'étude des nombreux problèmes que présente encore la science des monnaies.

M. Vanden Broeck, contrôleur, fait circuler deux médailles ayant servi de prix de dessin à l'Académie des beaux-arts de Tournai. Il donne sur ces pièces, qui portent les dates de 1785 et de 1804, d'instructifs renseignements. (*Applaudissements.*)

M. Vanden Broeck engage vivement les archéologues tournaisiens à faire des recherches concernant les anciens fabricants de jetons de Tournai et tout spécialement « sur les graveurs en médailles qui ont exercé leur art en cette ville pendant le présent siècle ».

M. Soil, secrétaire de la Société historique et archéologique de Tournai répond que l'on trouvera dans les publications de cette compagnie, sous les signatures de MM. le marquis de Lagrange

et Cloquet, quelques données sur les fabricants de jetons de Tournai.

Il existe pour les quinze premières années du xix^e siècle un grand nombre de médailles tournaisiennes, mais ces pièces se rapportent à de menus faits locaux et, pour la plupart, œuvres d'orfèvres, elles n'ont aucun caractère artistique. Il est, dès lors, sans intérêt pour l'histoire de l'art de la médaille en Belgique d'en connaître les auteurs.

M. A. de Witte, bibliothécaire, résume l'histoire monétaire de Tournai. Il montre quelques rares monnaies de la collection de M. le v^{te} B. de Jonghe, frappées en cet atelier. (*Applaudissements.*)

M. le comte de Nédonchel fait remarquer que l'on a cessé d'émettre des monnaies à Tournai, non pas, comme on le dit généralement, en 1658, mais bien seulement en 1665. Des pièces de sa collection le prouvent.

D'après M. Soil, la forge monétaire tournaisienne aurait été établie d'abord dans l'île de Saint-Pancrace, ensuite au Fort Rouge, enfin rue Capon, actuellement rue Tête-d'Or. Ces renseignements sont précieux à noter; M. de Witte est heureux de les avoir provoqués.

M. le comte de Limburg-Stirum, vice-président, donne lecture d'un mémoire des plus complets sur les sceaux des châtelains de Tournai. (*Longs applaudissements.*)

A la demande de M. de Witte, M. de Limburg-

Stirum promet de faire paraître son travail dans la *Revue*. M. de Witte se félicite d'autant plus de cette décision qu'il voudrait voir la *Revue belge de numismatique* devenir l'organe de la sigillographie en Belgique.

Enfin, Mgr le chanoine baron F. Bethune, président d'honneur, exhibe une rare pièce d'or de 100 francs de Maximilien, empereur du Mexique, au type de la pièce de 5 francs, mais d'un module moindre, et M. Liégeois, membre correspondant regnicole, fait circuler une médaille d'or commémorative de la visite des princes russes à la Monnaie de Bruxelles, en 1782, et une belle médaille d'argent à l'effigie de Jansenius. Ces pièces font partie de la collection de la ville d'Ypres.

M. Paul Bordeaux, président de la Société française de numismatique, et associé étranger de la Société belge, prononce alors les quelques paroles suivantes :

MES CHERS COLLÈGUES,

Comme président de la Société française de Numismatique, je tiens à vous remercier de la façon aimable dont vous accueillez les numismatistes français.

Je n'ai jamais douté de la bonne entente qui existe et qui doit toujours continuer de subsister entre les membres de la Société royale belge de Numismatique et ceux de la Société française de Numismatique.

Permettez-moi de vous assurer que, lorsque vous

viendrez en France, nous serons heureux de vous faire un accueil non moins cordial.

Les frontières ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois. Jusqu'alors elles avaient séparé les peuples différents, maintenant, grâce aux facilités de circulation, elles les rapprochent.

Les frontières sont ce que les Alpes ont été pour l'art italien et pour l'art allemand. Les artistes d'Allemagne et d'Italie, voyant ces belles montagnes, voulaient les gravir, les franchir, remonter ces fraîches vallées, de telle sorte que ce qui semblait être une raison de séparation est devenu un motif d'union entre les savants et les amateurs d'arts des deux contrées.

De même maintenant, quand il y a des frontières, chacun veut toujours aller voir ce qui se passe de l'autre côté, et profiter des bonnes idées du voisin.

C'est ainsi que j'ai plaisir à vous féliciter de tout ce que la Société belge a entrepris pour répandre chez le plus grand nombre de personnes possible le goût des connaissances numismatiques. Ce sont des idées dont j'ai toujours été partisan, car il importe que le nombre des adhérents des diverses sociétés de numismatique augmente chaque jour davantage.

Laissez-moi espérer que l'exemple que je vous donne, en venant assister à une réunion numismatique en Belgique, ne sera pas perdu; et que beaucoup d'entre vous, ne considérant plus la frontière que comme un trait d'union, auront à leur tour le désir de la franchir pour venir nous trouver en France. (*Applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à une heure et demie.

Le Secrétaire ad intérim,

A. DE WITTE.

Le Vice-Président,

C^{te} DE LIMBURG-STIRUM.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1^{er} SEMESTRE 1897.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, 1896, nos 7 à 12. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 93-95. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 209, 216 et 217. — *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, liv. 3 et 4. — *Zeitschrift des Historische Vereins für Niedersachsen*, 1896. — *Neues-Lausitzisches Magazin*, t. LXXII. — *Berliner Münzblätter*, nos 189 à 194.
- Amérique.** — *American journal of numismatics*, vol. XXXI, nos 2 et 3. — *The American numismatic and archeological Society. Proceedings and Papers*, nos 36 à 38.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 1896. Part. III-IV. — *Numismatic circular*, nos 49 à 54.
- Autriche-Hongrie.** — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, n° 30. — *Numismatische Zeitschrift*, t. XXVIII. — *Monatsblatt*, nos 159 à 165. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrende*, nos 78 à 83. — Académie hongroise : *Archæologiai Értesitô*, t. XV, liv. 4 et 5, t. XVI, liv. 1 et 2 ; *Archæologiai Közlemények*, t. XVIII et XIX ; Catalogue des ouvrages publiés par l'Académie hongroise, 1831-1895 ; *Rapport*, 1895 ; *Ungarische Revue*, 1895, liv. 5 à 10. — *Archiv für Bracteatenkunde*, t. III, liv. 12 à 15.
- Belgique.** — Société archéologique de Bruxelles : *Annales*, t. XI, liv. 1 et 2 ; *Annuaire*, 1897. — Cercle archéologique de Malines : *Bulletin*, t. VI, liv. 2. — Académie royale : *Bulletin*, 1896, nos 9 à 12 ; 1897, nos 1 à 3 ; *Annuaire*, 1897. — *La Gazette numismatique*, t. I,

- n^{os} 3 à 8. — *Revue bibliographique belge*, t. VIII, n^{os} 10 à 12; t. IX, n^{os} 1 à 4. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1896, n^{os} 9 à 12; 1897, n^{os} 1 à 6. — *Institut archéologique liégeois*, t. XXV. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXII, 3^e liv. — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouvelle série, t. I. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, II^e série, t. X, 3^e liv. — *Cercle historique et archéologique de Gand*, *Bulletin*, t. IV, n^{os} 5 à 8; t. V, n^{os} 1 et 2; *Inventaire archéologique de Gand*, fascicule I. — *Annales de la fédération archéologique et historique de Belgique*: t. IX, Mons. — Académie royale d'archéologie de Belgique: *Annales*, 4^e série, t. X, liv. 1; *Bulletin*, 2^e série, n^{os} 28 et 29.
- France.** — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1896, liv. 5 et 6. — *Revue de numismatique*, 1896, 4^e trim., 1897, 1^{er} trimestre. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXVII, n^{os} 5 et 6; t. LXXIX, n^{os} 1 à 4; partie technique, t. LXXVIII, n^{os} 11 et 12; t. LXXXI, n^{os} 1 à 4. — *Société de Borda*, t. XXI, liv. 3 et 4. — *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, *Bulletin*, n^{os} 156 et 157. — *Société des antiquaires de Picardie*, *Bulletin* 1895, n^o 4, 1896, n^o 1.
- Italie.** — *Rivista italiana di numismatica*, 1896, fasc. IV, 1897, fasc. I.
- Luxembourg.** — *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal*, t. XLV.
- Pays-Bas.** — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. V, liv. 1 et 2.
- Portugal.** — *O Archéologo Português*, vol. II, n^{os} 8 à 12.
- Suède.** — *Antiqvarisk Tidskrift*, t. XIII, liv. 2 et 3. — *Monadsblad*, t. XXI.
- Suisse.** — Société d'histoire et d'archéologie de Genève: *Mémoires*, 2^e série, t. IV, *Bulletin*, t. I, n^o 5. — *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 2^e livraison.

Ouvrages non périodiques.

- AMBROSOLI. — *Di un singolare cavalotto al tipo Bellinzonese*. Milano, 1897, grand in-8^o, 16 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*) — *Vocabolario dei numismatici in sette lingue*. Milano, in-12, v. 11-134 pages. (*Don de l'éditeur M. Hoepli.*)

- BAHRFELDT (Dr E.). — *Der Hacksilberfund von Gralow*, Berlin, 1896, in-8°, 15 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- BAHRFELDT (Major M.). — *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik*. Wien, 1897, in-8°, 316 pages, XIII planches et 103 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- BARBEY. — *Die Münzen und Medaillen Graubündens de M. Trachsel* *Compte-rendu*. Genève, 1897, in-8°, 2 pages (*Hommage de l'auteur.*)
- BLANC *Allocution prononcée à l'occasion du mariage de M. Roger Vallentin du Cheylard avec mademoiselle Isabelle d'Arces*. Valence, 1896, gr. in-8°, 14 pages. (*Don de M. Vallentin du Cheylard.*)
- BORDEAUX. — *Le gros et le demi-gros des gens d'armes de Charles VII, à la croix cantonnée*. Paris, 1896, grand in-8°, 11 pages, 2 vignettes. — *Les monnaies frappées par François I^{er}, comme comte de Provence*. Paris, 1896, in-8°, 15 pages. 1 planche. — *Étude critique du catalogue des monnaies carolingiennes de M. Prou*. Bruxelles, 1897, in-8°, 10 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- CHAUTARD. — *Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme*. Vendôme, 1897, in-8°, 70 pages, v planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- DANNENBERG — *Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter. Nachtrag*. Berlin, 1896, in-4°, avec un atlas de x planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- DAREMBERG ET SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 23^e fascicule. (*Hommage des auteurs.*)
- DE CASTELLANE (C^{te}). — *Restitution à Charles, dauphin, fils de Charles VI, de moutons attribués à Henri V d'Angleterre*. Paris, 1896, grand in-8°, 19 pages, 4 vignettes. — *Les écus à la couronne au type accosté de deux fleurs de lis couronnés, fabriqués à Romans*. Paris, 1896, in-8°, 6 pages, 1 vignette. — *Denier blanc de Charles V, au K couronné, frappé à Limoges*. Paris, 1897, in-8°, 2 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ. — *Koninklijk Kabinet van Munten, Penningen en gesneden Steenen*. La Haye. 1895, format agenda, 52 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE JONGHE (V^{te} B.). — *Sceau-matrice du couvent « Het besloten hof »*, Anvers, 1896, in-8°, 6 pages, 1 planche. — *Monnaies de Reckheim*. Bruxelles, 1897, in-8°, 10 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur*)

- DE MAN (M^{lle}). — *Iets uit de geschiedenis der Zeeuwsche Assignaten in 1795*. Amsterdam, 1896, in-8°, 34 pages, 2 planches et vignette. *L'émission des assignats et monnaie de nécessité en Zélande*. Paris, 1896, grand in-8°, 17 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE WITTE (A.). — *Histoire monétaire du Brabant*, t. II, 2^e liv. (*Envoi de l'Académie royale d'archéologie.*) — *Une lettre inédite de Charles-Norbert Roëttiers*. Genève, 1896, in-8°, 5 pages. — *Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François I, frappées à Anvers, en 1751*. Bruxelles, 1897, in-8°, 13 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- IVERSEN. — *Médailles des personnages russes célèbres (en langue russe)*. Saint-Petersbourg, 1896, in-4°, 85 pages, avec les planches LIX à LXV. (*Hommage de l'auteur.*)
- PAPADOPOLI (C^{te}). — *Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli*. Milano, 1896, gr. in-8°, 41 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- PIETTE. — *Études d'ethnographie préhistorique*, nos II et III. — *Fouilles faites à Brassemppouy en 1895*. (*Hommage de l'auteur.*)
- QUINTARD. — *Jeton inédit gravé par F. de Saint-Urbain*. Nancy, 1896, in-8°, 2 pages.
- RODGERS. — *Catalogue of the coins of the Indian Museum*, Part. III. Calcutta, 1895, in-8°, 152 pages, IV planches. — Part. IV. Calcutta, 1896, in-8°, 286 pages, IV planches. (*Don de la Direction du Musée.*)
- ROEST. — *Les monnaies des seigneurs de Bronchorst-Batenbourg*. Amsterdam, 1897, in-8°, 27 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- RUGGERO (colonel). — *Annotazioni Genovesi*, nos XXIV à XXX. — *Annotazioni numismatiche italiane*, nos 1 et 2. (*Hommage de l'auteur.*)
- SMYTH. — *Memoir. Henry Philipps*. Philadelphie, 1897, in-8°, 10 pages et portrait. (*Hommage de l'auteur.*)
- SVORONOS. — *Numismatique de Delphes (en langue grecque)*. Athènes, 1896, in-8°, 54 pages, vi planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- TRACHSEL. — *Die Münzen und Medaillen Graubundens. Fünfte Lieferung*. Lausanne, 1896, petit in-8°, 32 pages, 1 planche. — *Sechste*

Lieferung. Lausanne, 1897, petit in-8°, 32 pages, 1 planche. (*Homage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Catalogue Lefèvre van den Berghe, Paris, 1896, 2 planches; *Collection Delamain*, Paris, 1896; *Collection Nombrot*, Paris, 1896; *Collection Ohl*, Paris, 1897; *Collection G. D.*, Paris, 1897, 2 planches; *Monnaies antiques*, Paris, 1897, 1 planche; *Collection du comte d'Hauterive*, Paris, 1897, 1 planche. (*Envoi de M. R. Serrure.*) — *Numismatischer Verkehr*, 1897, nos 1 à 4. — *Numismatischen Offerten-Blatt*, nos 42 à 47. — *Catalogues Zehiesches et Koder*, nos 71 et 72. — *Catalogue Hersemann, livres numismatiques*. — *Catalogue Unger*, Wien, 1897, V planches, portrait. (*Envoi de M. Cubasch.*) — *Circulaire numismatique universelle*, n° 18. — *Catalogue Buer*, à prix marqués, Paris, 1897. — *Catalogue Schulman*, nos XXXIII et XXXIV; *Collection Thone*, Amsterdam, 1897. (*Envoi de M. Schulman.*) — *Bolletino numismatico*, n° 73. — *Weyl Auktions Katalog*, nos 144 à 148. — *Numismatische Correspondenz*, nos 159 à 163. — *Catalogue von Welsch-Brunn*, München, 1896; *Catalogue Otto Zoukl*, München, 1896. (*Envoi de M. Merzbaker.*) — *Collection Sambon : Monnaies d'Italie*, X planches. — *Catalogue Hugo Grunthal*, Frankfurt-am-Mein, 1897. (*Envoi de M. Hess.*) — *Vente à Gand*, 1897. — *Catalogue Louchart*, Bruxelles, 1897, 1 planche. (*Envoi de M. Cordemans.*) — *Collection G.*, Bruxelles, 1896, 2 planches; *Collection du comte Stiénon du Pré*, Bruxelles, 1897; *Monnaies et Médailles*, 1897. (*Envoi de M. Dupriez.*) — *Catalogue à prix marqués de MARCHIO et MAYER*, à Venise. — *Catalogue à prix marqués, de FISCHER*, à Vienne. — *Catalogue à prix marqués, n° 15, de CAHN*, à Francfort; *Catalogue Grunert*, Frankfurt-am Mein, 1897. (*Envoi de M. Cahn.*) — *Catalogue n° 17 à prix marqués, de JOBIN*, à Neufchâtel. — *Catalogue à prix marqués, de GELDWECHSTER*, à Prague. — *Catalogue à prix marqués, d'OTTO HELBING*, à Munich. — Quatre numéros du *Newport Herald*. (*Don de M. Storer.*) — *Dessin de la médaille du congrès international de géographie d'Anvers*, 1870. (*Don de M. Ino Stadler.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Vanden Broeck.

J.-B. Hecht, maître de la Monnaie de Zelberfeldt, trois jetons ; plus deux autres jetons allemands.

Don de M. L. Blancard.

Denier d'argent de Marseille, au buste de Diane.

Don de M. Péraldi, conservateur du cabinet d'Ajaccio.

Ör de 1673 de Charles XI, roi de Suède.

Don de M. P. Fisch.

Médaille en bronze à l'effigie de M^{me} Verstraete-Lacquet, actrice flamande, par Jespere et Relik. — Médaille en bronze au buste de M. Houzeau de Lehaie, par Fisch. — Médaille en bronze du *Ten-tonstelling Antwerpen's Rubenskring*, par A. Relik. — Ligue *Anvers en avant*, médaille en bronze et médaillons en plâtre des deux faces, par P. Fisch.

Don de la Ridderschap van Noord-Brabant.

Médaille en bronze à l'effigie du jonkheer Verheyden, président.

Don de M. Lemaire.

Médaille-décoration du « Gemeenteraad van Gent », épreuve d'auteur.

Don de M. Jean Ingenhousz.

Médaille en bronze frappée à l'occasion des noces d'or de M. A.-F.-J. Ingenhousz et de M^{me} Marie-Anna Hollingerns-Pypers, éditée par Begeer.

Don de M. A. de Witte.

République Argentine, 10 centavos. — Soldo de Pie IX. — 20 centesimi, en nickel, du royaume d'Italie. — Flandre : Philippe le Beau, deux quarts de gros, deux doubles mites ; Charles-Quint, un quart de gros. — Tournai : vingtième de daldre de Philippe II. Soit en tout : 11 monnaies, 5 jetons, 7 médailles et 2 médaillons en plâtre.

Bruxelles, le 16 mai 1897.

Le bibliothécaire-conservateur des collections.

ALPHONSE DE WITTE.

UN
CINQUIÈME D'ÉCU DE PHILIPPE II

FRAPPÉ A ARRAS EN 1582.

Philippe II, lassé des résultats déplorables obtenus par le duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas, l'avait remplacé, en 1573, par don Louis de Zuniga y Requesens, commandeur de Saint-Jacques de Castille et gouverneur de Milan. Le bourreau des comtes d'Egmont et de Hornes avait remis ses pouvoirs à Requesens en assemblée du Conseil, le 28 novembre 1573, à Bruxelles. Nos provinces se trouvaient alors dans une situation lamentable : les troubles religieux étaient plus violents que jamais et les ressources pécuniaires indispensables pour faire face à une situation aussi confuse, manquaient complètement.

Ce fut dans ces tristes circonstances que Requesens entra en fonctions. Quelques succès militaires importants qu'il remporta sur les insurgés, après un premier échec sur mer, firent bien augurer de son gouvernement. Il n'est même pas impossible que ses intentions conciliantes, ses qualités administratives et ses talents militaires ne fussent parvenus à apaiser la rébellion, si une

fièvre maligne ne l'avait pas enlevé, le 5 mars 1576, après peu de jours de maladie.

Ce fut, pour comble de malheur, en cette même année 1576 que les soldats espagnols, fatigués d'attendre en vain le paiement de leur solde qui n'arrivait jamais, se jetèrent sur le Brabant où ils commencèrent à piller bourgs et villages. Le Conseil d'État, qui avait dû prendre les rênes du gouvernement et dont l'autorité n'était déjà plus qu'un vain fantôme, fut mis en demeure par la population, qui avait couru aux armes, de décréter, le 27 juillet 1576, la proscription des troupiers étrangers. Ces derniers, rendus de plus en plus exaspérés par les justes représailles dont leur conduite odieuse était la cause, réussirent à se rendre maîtres de la ville d'Anvers, qu'ils livrèrent au pillage pendant trois jours. Ce terrible désastre, connu sous le nom de *Furie espagnole*, eut un immense retentissement dans le pays et hâta l'alliance définitive de toutes les provinces, alliance qui se négociait depuis quelque temps déjà au milieu des plus grandes difficultés. Toutes les divergences d'opinions disparurent et la *Pacification de Gand* fut signée le 8 novembre 1576. Le Luxembourg seul n'adhéra pas au traité, qui stipulait, en premier lieu, que les provinces se prêteraient assistance mutuelle pour expulser les soldats étrangers et que l'assemblée générale des États s'occuperait ensuite de régler les affaires du pays et surtout la question de la religion.

Don Juan, frère naturel de Philippe II, déjà illustre par la victoire de Lépante qu'il avait remportée sur les Turcs et que le roi avait nommé gouverneur général des Pays-Bas, arriva sur ces entrefaites dans le Luxembourg. Le roi d'Espagne lui avait donné des instructions conciliantes et don Juan était tout disposé à se montrer très large dans leur application.

Contrairement à l'attente générale et malgré la nouvelle alliance conclue entre les députés des provinces, le 9 janvier 1577, sous le nom d'*Union de Bruxelles*, Don Juan accepta, le 12 février 1577, les conditions mises par les États à sa reconnaissance, c'est-à-dire que l'*Édit perpétuel et irrévocable de Marche-en-Famène* ratifia la *Pacification de Gand* et décida donc le renvoi des troupes espagnoles.

Une ère nouvelle semblait s'ouvrir pour nos provinces si éprouvées. Elle ne fut malheureusement pas de longue durée. Le prince d'Orange avait refusé de souscrire aux conditions de l'*Édit perpétuel*, qui dérangeait ses projets ambitieux, et il s'ingénia dès lors à jeter la méfiance entre don Juan et ses administrés. Le Taciturne ne réussit que trop bien dans ses desseins ténébreux et le gouverneur, bientôt lassé de la suspicion qu'il rencontrait chez tous et du peu de succès de ses efforts pacifiques, se jeta par ruse, le 24 juillet 1577, dans la citadelle de Namur.

Ce malheureux coup de tête fut le signal de nou-

velles agitations. Le prince d'Orange se fit proclamer *ruwaert* du Brabant, tandis que la noblesse, mécontente des agissements du Taciturne, offrait le gouvernement général des Pays-Bas à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II, auquel elle aurait voulu faire épouser une fille de Philippe II qui leur aurait abandonné nos provinces.

Le jeune et faible archiduc fut reconnu par Guillaume d'Orange, qui comptait en faire un instrument docile de sa volonté, et l'on se prépara de part et d'autre à la guerre.

Le célèbre Alexandre Farnèse, prince de Parme, avait ramené à don Juan les vieilles bandes espagnoles renvoyées en vertu de l'*Édit perpétuel*. La campagne s'ouvrit sous des auspices favorables pour les troupes royales, qui défirent complètement les forces des insurgés, le 31 janvier 1578, dans les plaines de Gembloux. Cette brillante victoire mit le désarroi dans le parti des États, qui cherchèrent partout des secours pour continuer la lutte. C'est alors que le comte palatin Jean-Casimir amena en Belgique un corps de protestants allemands et que le duc d'Alençon, frère de Henri III, roi de France, accourut avec une armée française et prit Binche et Maubeuge. L'anarchie était complète : tandis que trois princes étrangers foulaient le sol national, Gand était sous le joug du parti protestant, qui y exerçait une tyrannie insupportable sous la conduite d'Hembyze et de Ryhove.

Tous ces excès ouvrirent les yeux aux provinces wallonnes, dont les habitants étaient restés profondément attachés à la religion de leurs pères. Il s'y forma un parti de *Malcontents*, qui ne demandait pas encore la réconciliation avec le roi mais qui protestait énergiquement contre les désordres qui allaient sans cesse en augmentant.

Don Juan s'était, entre-temps, fait battre à Rymenam, le 1^{er} août 1578, par l'armée des États, qu'il avait voulu attaquer malgré l'avis d'Alexandre Farnèse. Il mourut peu après cette défaite et fut remplacé, dans le gouvernement général de nos provinces, par le prince de Parme.

Le nouveau gouverneur, aussi habile que prudent, jugea que la situation était si embrouillée que le mieux était de temporiser et d'attendre une occasion favorable d'agir.

Les partisans d'Hembyze et de Ryhove, rêvant toujours d'établir la république en Flandre, parcouraient cette malheureuse province, pillant et ruinant les monastères et les églises. Les *Malcontents*, qui avaient pris les armes contre les Gantois pour empêcher qu'ils ne se répandissent dans le Hainaut, l'Artois et la Flandre française, signèrent, le 6 janvier 1579, la *Confédération d'Arras* qui proclamait, en première ligne, le maintien de la religion catholique, confirmait la *Pacification de Gand*, l'*Union de Bruxelles* et l'*Édit perpétuel*, décrétait qu'une armée nationale serait formée, qu'elle serait payée par le roi sur les revenus des

provinces et que le gouvernement général ne pourrait être confié qu'à un prince ou à une princesse du sang. C'était la séparation définitive entre les provinces du Sud et celles du Nord, qui, à l'instigation du prince d'Orange, y répondirent, le 23 janvier 1579, par l'*Union d'Utrecht*, le véritable pacte constitutif de la *République des Provinces-Unies*.

Farnèse reprit l'offensive en mars 1579 et alla mettre le siège devant Maestricht. C'est là, dans le camp du prince de Parme, que fut conclue, le 28 juin 1579, aux conditions du traité d'Arras, la réconciliation avec le roi d'Espagne, des trois provinces appelées alors *malcontentes*.

Le traité qui consacrait définitivement la restauration de Philippe II dans les Pays-Bas méridionaux, fut signé le 12 septembre de la même année.

Arras avait bien mérité du roi d'Espagne, lequel décréta la réouverture de son atelier monétaire qui était fermé depuis de longues années et qui fut rétabli, sur les sollicitations du magistrat de la ville, par des lettres du prince de Parme données au nom de Philippe II, le 11 juillet 1581. Le roi y promettait que « le petit gaing qui en pourroit
« provenir fût mis et converty à la descharge et
« acquis des debtes d'icelle ville grandement
« arriérée » (1).

(1) *Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois faisant partie du cabinet monétaire d'Adolphe Dewismes à Saint-Omer*, par ADOLPHE DEWISMES, p. 267.

Le personnel de l'atelier fut nommé par lettres patentes royales. Lucas d'Assonneville prêta serment, le 22 décembre 1581, en qualité de graveur ou tailleur de coins, entre les mains des président et gens des comptes à Lille. Alexandre Bardoul fut nommé maître de la monnaie, le 3 février suivant, ce qui établit que l'atelier ne commença à fonctionner qu'après cette époque.

Une sentence de la Cour des comptes, du 2 avril 1583, nous fait connaître que de graves abus furent découverts à la monnaie d'Arras dont le haut personnel fut condamné ou destitué ; aussi n'existe-t-il pas de numéraire de cet atelier pour l'année 1583.

Dewismes, dans son ouvrage cité plus haut, décrit plusieurs monnaies frappées à Arras en 1582. Deux d'entre elles, un demi-écu et un cinquième d'écu, ont, comme différent monétaire, un lion debout portant sur le flanc un écu aux armes d'Artois. Dewismes appelle l'attention des amateurs sur l'excessive rareté des pièces ainsi marquées.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer une variété très importante de ce cinquième d'écu. En voici le dessin et la description :



Droit. Buste de profil à droite de Philippe II.

Légende : PHILIPPVS · D · G · HISPANIARVM
REX.

A l'exergue le lion portant l'écu aux armes d'Artois et la date 1582. Le chiffre 1, par suite d'un léger tréflage dans la frappe, est venu se confondre avec le corps du lion, sur lequel on en voit la trace à l'aide d'une loupe.

Revers. Écusson couronné du roi sur une croix de Bourgogne. Au bas de l'écu, qui est accosté de deux briquets avec étincelles, la Toison d'or entre deux étincelles.

Légende : DOMINVS — MIHI — ADIVTOR —

Argent.

Poids: 6gr.702.

Notre collection.

Cette curieuse monnaie ne porte pas le titre de comte d'Artois. Cette circonstance si remarquable et si anormale mérite que nous nous y arrêtions quelques instants.

Deux hypothèses sont possibles pour expliquer le fait que nous signalons. Toutes deux nous semblent très plausibles, aussi laisserons-nous au lecteur le soin de décider.

Les voici :

1° Notre monnaie aurait été frappée à l'usage des provinces wallonnes réconciliées et non de l'Artois seul.

2° Le titre de comte d'Artois y aurait été supprimé à dessein dans l'atelier monétaire dont le personnel aurait, sans doute, eu des aspirations

politiques peu en accord avec sa situation officielle.

Une omission involontaire de ce titre est inadmissible, car le graveur a dû inscrire PHILIPPVS et HISPANIARVM tout au long pour remplir l'espace réservé à la légende, inscriptions complètes qui ne se rencontrent guère sur les nombreux cinquièmes d'écu connus de Philippe II.

Nous n'avons pu, malheureusement, découvrir les comptes monétaires d'Arras de cette époque, documents qui nous auraient certainement fourni des données des plus intéressantes, telles que le nombre de pièces de chaque espèce frappées et le nom des hauts fonctionnaires de l'atelier.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

LE « CIVITAT »

DE

JEANNE DE MERWEDE

Déjà, dans la *Revue* de 1855, M. Chalon s'est occupé des monnaies de Jeanne de Merwede, dame de Gerdingen, près Brée.

Il signalait des pièces frappées à son nom à Steyn, à Gerdingen, à Rusta, à Civitat, à Hotentenh, à Lova; ces quatre dernières localités, il les faisait suivre d'un point d'interrogation.

Mais, à propos de l'une d'elles, il se demandait si la « localité mystérieuse *Lova* ne cachait pas une usurpation hardie, couverte peut-être et en quelque sorte justifiée par la ressemblance de ce nom avec celui d'un hameau, d'un château, d'un endroit quelconque près de Steyn ou près de Gerdingen, appartenant à Jeanne de Merwede ».

« Resterait à trouver ce hameau », ajoutait-il.

Si je n'ai pas trouvé le mot de l'énigme *Lova*, je crois pouvoir donner aujourd'hui celui de l'énigme *civitat*, *civit*, *civitat*.

Il y a quelques années, M. R. Serrure, dans son *Bulletin*, pour provoquer l'explication du *civitat*, *civit*, appelait l'attention des chercheurs sur les

Kievit existant dans le Limbourg. A ma connaissance, Jeanne de Merwede ne posséda jamais de *Kievit*.

Mais, entre le village proprement dit de Gerdingen et les portes de la bonne ville de Brée, existe un hameau faisant un avec le village et relevé autrefois avec la seigneurie de Gerdingen à la Salle de Curange. Ce hameau s'appelle *Nieuw-Stad* ou mieux *De Nieuw-Stad*, comme dit le peuple, et comme le portent les anciens documents flamands.

La nouvelle ville, cette dénomination s'explique aisément : De *Nieuw-Stad* semble un faubourg de Brée, une extension de la ville ; tandis qu'en réalité il fait partie intégrante de Gerdingen.

Quoi de plus naturel que la traduction — maladroite, je le veux bien, mais certainement explicable — de *stad* en *civitas* ? Et le *Nieuw-Stad* ne se retrouve-t-il pas exactement dans la légende des monnaies données par Wolters, planche IV : MONETA : NOVA : CIVITATI (1) ?

Dans les reliefs de la Salle de Curange, le *Nieuw-Stad* est traduit par « opidum » ; cette traduction vaut-elle mieux ?

Voici, pour corroborer ce qui précède, le texte de trois reliefs du xv^e siècle qui nous occupe : Jeanne de Merwede appartient à la seconde moitié de ce siècle.

(1) *Notice historique sur la seigneurie de Steyn et Pietershem.*

Le premier est celui de Jean Rode de Opzynich, le gendre de Jeanne :

« Johannes Rode de Opsynnich ut mamburnus et maritus legitimus domicelle Katherine de Hoensbroick relevavit anno xiiij^e lxix mensis junii die xxvij^a.... post obitum Dñe Johane van der Merweyden Dñm (1) villam mansionem et Novum opidum de Gerdingen cum alta et bassa jurisdictione sua hominibus feodalibus et aliis pertinentiis suis.... (2). »

L'en-tête du relief porte : *Gerdinghen*, mais le relief comprend, comme on le voit, « le village, l'habitation ou château et le Nieuw-Stat de Gerdingen ».

La sœur de la dame de Jean Rode, Marguerite, avait épousé Jean de Weertz; c'est celui-ci qui relève, le 1^{er} février 1472, après la mort de son beau-frère :

« Johannes de Werz tamquam mamburnus legitimus sue uxoris relevavit in opido Tongren(s) anno lxx secundo mensis februarii die prima post mortem Johis Rode de Opsynnich sui sororij Dñm villam mansionem et Novum opidum de Gerdingen... » (3).

Ce même Jean de Werz prend, en relevant un fief de Fauquemont, le titre de « Seigneur de Gerdingen et au Nieuwstad » : « Johan van Weertz

(1) Dominium.

(2) Rel. Salle de Curange : Reg. de Bourbon, fo xvj v^o.

(3) Ibid.

heer tot Gerdingen ende op der Nuwerstad by Bree » (1).

Voici, enfin, un troisième relief de Jean de Weertz de 1485 où il relève *de novo domino* :

« Johannes de Werst relevavit in opido Trajectensi anno lxxx v^{to}... de novo dñō dominium villam mansionem et novum opidum de Gerdinghen... (2).

On le voit : Gerdingen au xv^e siècle ne va pas sans le Nieuw-Stad, et si le greffier de la Salle de Curange se plaît à traduire le *stad* par *opidum*, je pense que le graveur au service de Jeanne de Merwede préférerait *civitas*, et que c'est au Nieuwstad à Gerdingen, « op de Nieuwstad », comme on le dit là-même, qu'il faut chercher le *civitat* inexpliqué jusqu'ici.

L'abbé POLYD. DANIELS.

(1) SLANGHEN, *Het markgraafschap Hoensbroeck*, p. 167. — Signa- lions l'erreur de cet auteur prenant, malgré ce texte si clair, le « Nuwer-Stad by Bree » pour le Nieuwstad moderne situé près Sittard. Lui-même cite pourtant en 1380 le « Nidderstat », qui est l'ancienne dénomination du Nederstad devenu Nieuwstad.

(2) Salle de Curange. Reg. Jean de Hornes, f^o vij.

LES DUCATS D'OR

D'AYMON DE MONTFAUCON

(1490-1517.)

Aymon de Montfaucon, l'avant-dernier évêque qui siégea à Lausanne avant la Réforme, était l'oncle de Sébastien de Montfaucon et fut son prédécesseur immédiat.

C'est lui qui fit frapper les plus belles monnaies de Lausanne. Il fit restaurer le château et la cathédrale, comme le prouvent ses écussons armoriés qui se voient dans la salle de l'évêché au château, sur la petite porte au nord de la cathédrale et sur la porte au midi de la chapelle du même édifice (1).

Les armes d'Aymon de Montfaucon, telles qu'elles sont décrites par M. Morel-Fatio, page 26, sont :

« Écartelé aux 1 et 4 d'argent à l'aigle de sable
 » becquée et membrée d'or, aux 2 et 3 contre-
 » écartelé d'hermines et de gueules. »

Ses monnaies sont suffisamment connues par le

(1) R. BLANCHET, p. 58.

bel ouvrage de M. Morel-Fatio, où elles se trouvent décrites pages 26 et suivantes (1).

L'auteur donne trois ducats d'or de ce prélat et en fit graver deux, admirablement bien exécutés. C'est à ce sujet que nous voulons consacrer quelques lignes qui pourront intéresser les collectionneurs. Nous nous occuperons principalement des légendes, les dessins des pièces communiquées par M. Morel-Fatio donnant une idée complète du type de ces monnaies :

N° 1.

Collection du Musée cantonal. Poids : 3^{gr}.40.

Droit. DIGHARE : ME : LAVDARE : TE.

Grènetis et buste de l'évêque.

Rev. † AY' . D : MOTE : FALCON : EP.

Grènetis et écusson aux armes de l'évêque.

Telle est la description de la pièce d'après la gravure, mais les légendes du texte imprimé de M. Morel-Fatio en diffèrent par plusieurs points importants. Voici ce qu'il nous donne en caractères modernes :

† DIGNARE : ME : LAVDARE : TE.

Rev. AY' . D : MOTE : FALCON : EP.

Les divergences sautent aux yeux. Il y a plusieurs

(1) *Histoire monétaire de Lausanne.*

inexactitudes flagrantes et importantes pour la détermination des variétés :

1° une croix latine au lieu d'une croix à branches égales;

2° DIGNARE au lieu de DINGNARE;

3° D au lieu de DE;

4° MOTE au lieu de MONTE;

5° des points : au lieu de °.

C'est bien à regret que nous signalons ces inexactitudes de notre vénéré maître, qui n'est cependant pas responsable de toutes, car il faut en attribuer une partie à l'imprimerie.

N° 2.

Musée de South-Kensington. Poids : 3^{gr}.40.

Droit. AY . DE . MONTE . FALCONE . ES.

Buste de l'évêque.

Rev. DIGNARE . ME . LAVDAR . TE.

Écusson aux armes de Montfaucon.

Ici le nom de l'évêque entoure le buste, tandis que la phrase DIGNARÉ, etc., accompagne l'écusson. Cet exemplaire diffère donc en plusieurs points essentiels de celui du Musée de Lausanne.

N° 3.

« Au moment de livrer ces lignes à l'impression, on nous communique une troisième variété » du ducat d'Aimon de Montfaucon, » dit M. Morel-Fatio, page 31.

« Cette monnaie, qui est d'une excellente conservation, se rapproche de l'exemplaire du Musée de Kensington par la disposition des légendes : elle offre deux particularités bonnes à noter.

» La lettre D y affecte une forme singulière et dont nous ne connaissons pas d'autre exemple sur les monnaies. On remarque aussi la lettre L remplacée par un C angulaire (L). »

Droit. † AY . DE . MONTE . FALCONE . ES.
Buste de l'évêque.

Rev. † DIGNARE . ME . LAUDARE . T.
Écusson aux armes. Poids : 3^{gr}.40.

Cette troisième variété est gravée sous le n° 8 de la planche II de M. Morel-Fatio. Nous en indiquons ci-après la légende exacte :

Droit. ✠ AY ∴ DE ∴ MONTE ∴ FALCONE ∴ ES. Grènetis et deux lignes fines circulaires intérieures.

Armes de l'évêque comme ci-dessus.

Rev. ✠ DIGNARE ∴ ME ∴ LAUDARE ∴ T. Grènetis et deux lignes fines circulaires intérieures.

Armes de l'évêque comme ci-dessus.

N° 4.

Une quatrième variété, inédite jusqu'ici, qu'un grand collectionneur a bien voulu nous confier pour la publier, ne diffère de la précédente que par

la seule omission de la lettre G au revers, ce qui fait DINARE au lieu de DIGNARE, forme qui dérouté le lecteur à première vue.

Voici la gravure des légendes du droit et du revers du nouveau ducat :

✱AV. DE MONTE FALCONE. ES
✱DINARE ME LAUDARE. T

Quant à la forme des caractères employés par le graveur de ces quatre variétés, il est à remarquer qu'ils appartiennent à des alphabets de différentes époques, se trouvant sous la main de l'artiste qui les a utilisés indifféremment. Nous trouvons ainsi :

A Æ Ð Ð E E L I M M H N V U

Traduction libre de la légende qui est une invocation à la Vierge :

« Rends-moi digne de chanter tes louanges! »

CH.-F. TRACHSEL, D^r phil.

Lausanne, le 1^{er} mai 1897.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES D'INAUGURATION

FRAPPÉS PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS

1717-1792.

 PL. VIII ET XI.

CHAPITRE I.

INAUGURATION DE L'EMPEREUR CHARLES VI. — 1717.

(suite) (1).

En réalité, la fabrication totale des jetons et des médailles d'inauguration dépassa les prévisions premières. Une enquête faite au temps de Marie-Thérèse sur les dépenses occasionnées par la prestation de serment de Charles VI, comme duc de Brabant et comme comte de Flandre, l'établit à l'évidence.

C'est ainsi que nous voyons dans ce rapport que l'on distribua, tout d'abord, quarante grandes médailles d'or et quarante grandes médailles d'argent parmi les personnages suivants :

A Sa Majesté Impériale et
Catholique 8 en or, 8 en arg.

(1) Voir pp. 160 et 263.

A l'impératrice régnante.	4	en or,	4	en arg.
A l'impératrice Amélie	4	—	4	—
A l'impératrice Éléonore	4	—	4	—
Aux cinq archiduchesses, à				
3 médailles l'une	15	—	15	—
Au prince Eugène de Savoie	3	—	3	—
A Son Excellence (le mar-				
quis de Prié)	2	—	2	—

De plus, « les sept grandes médailles d'or frappées postérieurement ont été mises, par ordre de Son Excellence, entre les mains du baron de Galesi, sans qu'il y paraisse de leur destination ».

Le même document constate encore que les médailles d'or et d'argent de la seconde grandeur furent distribuées à quelques personnes de distinction et aux membres des conseils collatéraux ; enfin :

« Pour ce qui est des 240 médailles d'or de la valeur de 7 florins 15 1/2 de change et des 600 médailles d'argent de la grandeur d'un ducaton restans et fabriqués après coup, l'on en a remis 62 en or et 188 en argent au Cons. pensionnaire des États du Brabant Vandennobroucke pour être distribuées aux membres des États qui ont assisté à l'inauguration avec deux moindres médailles d'or pour les huissiers, et au Cons^{er} pensionnaire des membres de Flandre Thysbaert, 93 desd^{es} médailles ou jettons d'or et 279 d'argent pour être pareillement distribuées aux députés des membres, villes et chàtellenies de la Province de Flandre qui avaient assisté à la solennité de l'inauguration à la ville de Gand.

» Restaient 85 médailles d'or de la valeur de 7 florins
 » 15 1/2 de change, 123 médailles de la grandeur d'un
 » ducaton et 108 médailles aussi d'argent du poids de
 » 10 esterlins, dont on ne peut donner le détail (1). »

On voit, par ce qui précède, combien il est difficile de déterminer, de nos jours, le nombre à peu près exact des médailles et des jetons de diverses catégories émis à l'occasion de l'inauguration des souverains, d'autant qu'on a parfois permis d'en refrapper, même assez longtemps après la première émission.

* * *

Nous passons, maintenant, à la description des pièces d'inauguration de Charles VI, qu'il nous a été donné de voir en nature. Ainsi que nous l'avons dit, elles sont de deux espèces : les médailles et les jetons, sans parler des « ducats d'or ».

MÉDAILLES.

Les médailles d'or, comme celles d'argent, du reste, sont de trois modules différents. Les plus grandes ont le diamètre des ducats (44 millimètres); les moyennes, le diamètre des demi-ducats (0.036); les plus petites, des dimensions moindres encore (0.033). Il existe aussi quelques médailles en bronze, mais ce sont là soit des

(1) Archives générales du royaume : Conseil des Finances, carton 261.
 Au lieu des 600 médailles mentionnées au début, nous n'en trouvons que 590 : 188 + 279 + 123 = 590.

pièces d'essai, soit des exemplaires frappés pour satisfaire le caprice de quelques collectionneurs du temps.

I. Buste, en profil droit, de l'Empereur. Le cou est nu, un manteau couvre les épaules, une couronne de laurier ceint la tête de Charles. *Lég.* : CAROLVS SEXTVS ROM: — IMP · ET TERTIVS REX HISP. Sous la coupure du bras : R.

Rev. Un aigle, tenant dans ses serres un croissant, monte au soleil, tandis que sur le sol un lion et deux lionceaux se lancent à l'attaque d'un dragon et de deux serpents. A l'exergue : 1717. *Lég.* : CONSTANTIA-ET FORTITVDINE. Tranche lisse.

Argent. Diam. : 44 millimètres. Collection de Witte.
Pl. VIII, n^o 2.

Une médaille en or de cette dimension se trouve entre les mains de M. Jules Matthieu, banquier à Bruxelles. Elle est en tout semblable à la médaille d'argent.

Un exemplaire de cuivre jaune, frappé sur un flan d'épaisseur double, fait partie de nos collections.

Tous les exemplaires en or, en argent ou en cuivre que nous avons vus de cette médaille de 44 millimètres offrent une singulière particularité :

Pressé par le temps, sans doute, le graveur Philippe Roëttiers n'avait donné, en taillant les coins, qu'une aile au dragon. La seconde aile, la

gauche, a été simplement indiquée, après coup, par deux traits, tracés en creux à la pointe sur les médailles mêmes.

II. Pièce semblable, sauf les dimensions, à celle qui est décrite sous le n° I. Cependant il n'y a qu'un serpent près du dragon. Ce dernier a ses deux ailes en relief. Tranche lisse.

Argent. Diam. : 36 millimètres. Cabinet de l'État belge.
Pl. VIII, n° 3.

M. Vanden Broeck possède un exemplaire en bronze de cette médaille.

III. Pièce de module moindre encore. Au revers, les attitudes des animaux : lion, dragon, serpents, etc., sont tout autres. Des nuages se montrent dans le ciel. Tranche lisse.

Argent. Diam. : 33 millimètres. Collection de Witte.
Pl. XI, n° 4.

Le cabinet de l'État belge, M. Victor De Munter, à Audenarde et M. van Dijk van Matenesse, à Schiedam, possèdent des exemplaires en bronze portant, au droit, la légende : CAROLUS VI ROM : IMP : — DUX BRABANTIÆ C. FLA -- ND. La signature du graveur se présente sous la forme d'une sorte de *R* cursif offrant, selon quelques uns, le monogramme des lettres P. R.

Le revers est celui de la médaille n° III.



Nous considérons ces pièces comme le produit d'un mélange de coins. Tel est aussi l'avis de M. De Munter.

Il ressort, d'ailleurs, du texte même d'un des rapports des maîtres généraux, que nous avons publié, qu'il n'a pas été frappé de jetons spéciaux pour la Flandre, sinon ces fonctionnaires n'auraient pas écrit: « Entretens nous avons séparé les » jettons d'argent en deux parties égales, l'une pour » le Brabant, l'autre pour la Flandre », et, il y a tout lieu de croire qu'à ce point de vue, on a agi pour la gravure des médailles comme on l'avait fait pour l'impression des jetons; c'est-à-dire qu'aucun caractère ne distingue celles dont on fit usage pour Gand de celles que l'on distribua à Bruxelles.

Disons encore qu'il est à présumer que toutes les médailles d'or ont été frappées avec les mêmes coins que celles d'argent. La médaille de M. Matthieu milite en faveur de cette opinion. Les coins des trois médailles que nous avons décrites, sont d'ailleurs conservés seuls au musée de la

Monnaie de Bruxelles. M. Piot leur donne respectivement comme diamètre, 44, 38 et 34 millimètres (1).

JETONS.

D'après les documents que nous avons analysés et qui contiennent des modèles découpés des pièces à émettre, les jetons d'argent et de cuivre devaient avoir comme diamètres 30, 28 et 25 millimètres ; les jetons d'or seulement 20 millimètres.

S'il faut en croire, cependant, le catalogue De Coster (n° 710), les jetons d'or auraient eu un diamètre de 0.28, c'est-à-dire les dimensions du souverain d'or.

Dans tous les cas, voici les divers jetons d'inauguration de Charles VI en argent et en cuivre ; nous n'en avons pas rencontré d'or jusqu'ici :

1. Tête laurée de l'Empereur, en profil droit. Sous la coupure du cou : la lettre R, initiale du graveur, et la main d'Anvers. En légende circulaire : CAROL SEXTUS ROMIMPETTERTIUS REX HISP.

Rev. Semblable à celui de la médaille n° I. Tranche cordée.

Diam : 29 millimètres

Collection de l'État belge.

Pl. XI, n° 5.

M. van Dijk van Matenesse ne doute pas que

(1) *Catalogue des coins, poinçons et matrices, etc.*, 2^e édition, n° 438 à 500.

ce ne soit là le jeton de 30 millimètres de diamètre mentionné dans les instructions. Nous en possédons un exemplaire frappé sur cuivre.

2. Même pièce. La perruque coupe la légende circulaire : CAROL SEXTUS ROM — IMP TERTIUS REX HISP. Module quelque peu moindre. Un seul serpent à côté du dragon.

Diam. : 28 millimètres.

Coll. van Dijk van Matenesse.

Pl. XI, n° 6.

Un exemplaire de cuivre fait partie de la même collection.

3. Type semblable; mais le jeton est de moindre module. La légende du droit est : CAROL : SEXTUS ROM : IMP : ET TERTIVS REX HISP.

Diam. : 25 millimètres.

Collection de Witte.

Pl. XI, n° 7.

Même pièce, en cuivre, dans la collection van Dijk van Matenesse.

4. Pièce similaire, mais de module moindre encore.

Cuivre. Diam. : 23 1/2 millim.

Cabinet de l'État belge.

Pl. XI, n° 8.

5. Même pièce. La signature de Roëttiers a disparu, au droit. Au revers, un seul lionceau accompagne le lion.

Cuivre. Diam. : 23 millimètres.

Coll. van Dijk van Matenesse.

Pl. XI, n° 9.

Les coins de la plupart de ces jetons se trouvent à la Monnaie de Bruxelles; on leur donne 28, 26 et

23 millimètres au catalogue (1). Dugniolle, dans le *Jeton historique des dix-sept Provinces des Pays-Bas*, décrit trois de ces pièces sous les numéros 4867, 4868 et 4869. Les n^{os} 4 et 5 pourraient bien être des essais de cuivre du jeton d'or, dont un premier coin se brisa pendant la frappe.

La médaille de 44 millimètres est figurée dans la suite à Van Loon, pl. II, n^o 16. Elle y est décrite, page 28, comme ayant trait aux succès remportés par l'Empereur sur les Turcs. La plupart des auteurs ont adopté cette classification. On vient de voir que, si la composition du revers fait en effet allusion à la bataille de Belgrade, médailles et jetons ont eu pour origine l'inauguration de Charles VI en Belgique.

Enfin, les jetons sont mentionnés, sous le nom habituel de *Saeypenninghen* ou *Saeygelt*, dans le compte du maître de la Monnaie d'Anvers allant du 9 octobre 1717 au 1^{er} juillet 1720. Voici les passages qui les concernent :

*Goude saeypenninghen tot vier guldens derthien stuyvers
het stuck stercken gelde soo voor de provincie van
Brabant als Vlaenderen.*

Noch heeft de voorschreven weduwe (2) ende den voorschreven rendant laeten wercken ende munten inde voorschreven goude saye penningen ten pryse als boven van

(1) PIOT, *Catalogue des coins, poinçons et matrices*, etc., 2^e édition, n^{os} 501 à 504 et 509 à 517.

(2) La veuve de J.-B. Sneyers.

22 karaet ende $\frac{3}{4}$ van een greyn in aloy ende van twee engelsen 8 asen het stuck dien volgende 71 stucken met $\frac{1}{9}$ gedeelte van een stuck op de snede uit merck troich ende op gelycke remedie als den dobbelen ende enckelen gouden souvereyn de quantiteyt van 552 stucken de welcke maecten 171 heele souvereynen ende $\frac{3}{25}$ gedeelte van eenen souvereyn ende alsoo delivrantien vanden voorschreven van gouden saey penninck maer en beloopen ter quantiteyt van seven mercken 4 oncen en 15 engelsen soo soude ingevolghede de instructie geleverd voor de voorschreven fabricke aen den heere wardyn, aen den graveur Rottiers ende aen den assayeur particulier ter date 7 ende 14 7^{bri} 1717 ende anderen byde welcke den rendant voor de voorschreven saey penningen ende de goude medalien was belust te convertiren de quantiteyt van 16 mercken 6 oncen 17 engelsen ende van elke merck medalien een stuck scrayen inde busse te laten stellen soo issir hier bevonden courtresse inde masse 9 marcken 2 oncen 2 engelsen dient hier voor memorie ende vermits Syne Mgté voor diergelycke specien geen heerlyck recht en trecht.

Silvere saeypenningen van vier engelsen dry ende twee engelsen yder stuck soo voor de provincie van Brabant als Vlaenderen.

Noch heeft de voorschreven weduwe ende de voorschreven rendant laeten wercken ende munten inde voorschreven silvere saey penningen van gewicht als boven ende op het alloy vande silvere fransche dry croonen cours hebbende voor 56 stuyvers sterck geldt ende op d'ordinaire remedie soo int gewicht als alloy breeder gespecificceert in d'instructie gesonden aenden heere waerdeyn aen ditto

rendant, aen den graveur Rottiers ende aen den assayer particulier ende alsoo delivrantien vande selve silvere saeypenningen maer en staen geannoteert by de notitie van den wardeyn op 128 marcken 9 engelsen ende daer soude moeten wesen 129 mercken 4 oncen 10 engelsen soo is ser te cort gelivranceert 1 merck 4 oncen 1 engelsche inde busse autem synder bevonden seven penningen dry van vier engelschen, het stuck, twee van dry engelschen t'stuck ende twee van twee engelschen t'stuck voor het maecken van d'assaye generael die gewogen hebben gewoonen d'een door d'ander een once twee engelschen 16 asen de welcke afgetrocken synde vande voorschreven livrantien blyft netto 127 mercken 7 oncen 6 engelschen 16 asen maer alsoo de voorschreven rendanten moesten employeren tot de voorschreven fabricque mede begrepen de medaillien de quantiteyt van 148 mercken 6 oncen 6 engelschen silver a 11 penningen 1 1/2 grain soo comt hier te cort gelivranceert 20 mercken 7 oncen 3 engelsen 16 asen.

Copere saey penningen, 7 marcs d'œuvre (1).

*
* *

Seuls les jetons et les médailles destinés aux inaugurations en Flandre et en Brabant se faisaient sur l'ordre du gouvernement. Parfois, les États des provinces, les villes, les châtellemies, etc., obtenaient l'autorisation de faire, en ces circonstances spéciales, aux hôtels des Monnaies, des médailles ou des jetons commémoratifs, sous la

(1) Archives générales du royaume de Belgique : Chambre des comptes, reg. 17964².

condition d'en supporter tous les frais. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'inauguration de Charles VI, les États du Tournaisis (1), la ville et la châtellenie de Courtrai (2), la ville de Gand (3), firent graver des médailles par Philippe Roëttiers et que les États de Namur émirent des jetons, œuvre du même artiste (4).

Philippe Roëttiers avait aussi gravé, en 1712, la médaille commémorative du couronnement de Charles VI à Francfort, le 22 décembre 1711 (VAN LOON, édit. franç., t. V, p. 197, fig. 3). Ces pièces, taillées d'après un modèle fourni par le conseil des finances, étaient destinées à être offertes « à ceux du conseil d'Etat et finances ». Il en fut frappé 31 exemplaires d'or et 124 exemplaires d'argent (5).

(*A suivre.*)

ALPHONSE DE WITTE.

(1) *Revue belge de num.*, t. VIII, p. 262, pl. X.

(2) *Revue belge de num.*, t. II, p. 150.

(3) Supplément à Van Loon, pl. XV, n° 134.

(4) Supplément à Van Loon, pl. II, fig. 14.

(5) Archives générales du royaume de Belgique. Papiers de la Jointe des monnaies, liasse n° 23.

MÉDAILLE GRAVÉE

DE

MARIE DE LA CHÂTRE

DAME DE CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER

FEMME DE GUILLAUME DE L'AUBESPINE, MAITRE
DES REQUÊTES DE L'HÔTEL DU ROI

(1586)

Voici vingt ans, bientôt, que la pièce pour la publication de laquelle nous avons recours de nouveau à la sympathique hospitalité de la *Revue belge de numismatique* était trouvée à Béthune, dans des travaux de terrassement occasionnés par le démantèlement de la ville.

Dans quelles circonstances cette médaille de Marie de la Châtre, que tout porte à croire originaire du Berry, a-t-elle pu venir se perdre dans l'Artois? Nous n'entreprendrons pas de résoudre ce problème, qui, du reste, est loin d'être le seul auquel la médaille donne lieu. Au point de vue, notamment, des règles de l'héraldique, des règles du « comportement des armes », comme disait le docte Jean Scohier (1), elle fait naître plusieurs

(1) *L'Estat et Comportement des Armes*; livre autant util que

questions hérissées de difficultés pour la solution desquelles nous avons tenu à nous munir de l'avis des spécialistes les plus compétents qu'il nous fût loisible de consulter (1).

necessaire à tous Gentilshommes, Heraux et Officiers d'Armes. Par M. Iean Scohier, Beaumontois, Protonotaire Apostolique, Chanoine de Berghes, etc. Bruxelles, 1629, in-4°. Une première édition du même ouvrage, dont la rédaction était achevée dès 1592, avait paru à Bruxelles en 1597, dans le format in-f°. Ce travail, de peu d'étendue, est néanmoins d'une importance réelle pour juger avec fruit des matières dont il traite, et qui ne méritent pas, quoi qu'en aient pensé certains érudits, le dédain dont on a trop souvent voulu les couvrir. L'auteur se plaint, à plusieurs reprises, de jurisconsultes de son temps qui ne se faisaient pas faute, dans le règlement d'affaires de succession, de compromettre les intérêts des clients, en s'opiniâtrant à vouloir décider par eux-mêmes de questions pour la solution desquelles ce n'eût pas été trop que de recourir à la compétence des « Officiers d'Armes », tels que les hérauts et les poursuivants ; et voilà, ajoute-t-il, comment « *sont formez de beaux et longs procès, sur les dire et opinions d'aucuns qui sont autant experts en ce faict que les asnes à toucher la harpe* ». — Il fallait assurément que notre auteur, pour s'exprimer ainsi, se fût trouvé bien exaspéré par ce qu'il avait vu se passer autour de lui.

C'est dans le livre de Jean Scohier que se lit, présentée en guise d'axiome, la proposition suivante : « *Qui n'a practiqué l'Office d'Armes par trente ou quarante ans continuels, il a matiere d'apprendre ; d'autant que c'est une art peregrine, non cognue à tous (fors bien experimenter en icelle), quels doctes et versez qu'ilz soient ès droitz et loix.* » Et vraiment, quand on a pris connaissance avec attention de l'œuvre de l'honnête chanoine, on se demande s'il n'y a pas lieu de se ranger à son avis, nonobstant l'exagération dont il peut, à première vue, paraître entaché.

(Voir, dans l'ouvrage cité, aux chapitres V et XVIII, pp. 64 et 144 de l'édition de 1629.)

(1) Aussi ne saurions-nous remercier trop vivement deux de nos

Le sujet, envisagé de ce côté, ne pouvait manquer d'avoir, pour les études archéologiques, une valeur très appréciable. Nous devons dire, pourtant, que ce n'a pas été la raison pour laquelle nous avons particulièrement tenu à ne pas laisser plus longtemps dans l'oubli la médaille de Marie de la Châtre. Ce qui nous y a décidé a été, avant tout, une question d'art, la pièce dont il s'agit étant non seulement très bien exécutée, mais se trouvant être, en outre, d'un genre tout à fait particulier, et dans lequel on ne pourrait citer, pour ce qui concerne le xvi^e siècle, que de bien rares exemples dignes de lui être comparés.

La médaille, du diamètre de quarante millimètres et de l'épaisseur d'un millimètre environ, est en étain. Les types et les légendes sont gravés au trait dans le métal, tout simplement, mais avec une délicatesse et une sûreté de main qui feraient presque prendre l'objet pour quelque nielle exécutée par un bon maître.

L'étain est un métal de nature trop oxydable pour que notre médaille, dans les conditions où elle s'est trouvée au cours des trois siècles de son existence, largement comptés, ait pu échapper absolument aux ravages du temps, et il s'en

confrères en numismatique dont la réputation comme héraldistes des plus distingués n'est plus à faire, M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, et M. Raymond Richebé, qui ne se sont pas épargnés, dans la circonstance, pour nous offrir, chacun de son côté, le concours de leurs judicieuses communications.

faut même de beaucoup qu'il en ait été ainsi. Il a fallu la perspicacité et tout le talent de M. G. Lavalette pour la faire si bien et si véridiquement revivre au moyen du cliché suivant :



Ce cliché nous dispensant, d'ailleurs, d'insister davantage sur les qualités artistiques de la médaille, elle-même, nous permettra ainsi de nous livrer à un examen plus détaillé des questions héraldiques et biographiques relevant de la description de la pièce, description que nous donnons ici dès à présent :

DE LA CHARITÉ SARME. Buste représenté presque de face de Marie de la Châtre, somptueusement vêtue. Elle a la tête encadrée dans un riche collet relevé, où les dentelles s'étalent en quatre étages ; les perles abondent dans sa coiffure, d'un développement remarquable. Les mots en légende forment une anagramme de son nom : « *Marie de la Chastre.* »

Rev. MARIE DE LA CHASTRE DAME DE

CHAVNEVF (1). Écu en losange, chargé d'une croix ancrée et vairée, orné en outre, en brisure, d'une bordure engrelée. Une cordelière formant maints entrelacs, et terminée à chacun des deux bouts par une houppie, entoure l'écu, accosté, vers le bas, de la date 15-86.

Nous avons donné ci-dessus l'indication du module et de l'épaisseur de la pièce. Il nous reste, pour compléter l'ensemble des détails habituels, à faire connaître son poids, qui est de 8 gr. 25.

La maison de la Châtre ou de la Chastre comptait, en France, parmi les familles distinguées du royaume. On sait qu'il en est sorti, outre différents autres dignitaires d'un rang élevé, deux maréchaux de France, et que deux de ses membres ont été honorés du collier de l'ordre du Saint-Esprit (2). Elle portait *de gueules, à la croix ancrée de vair*. Sur notre médaille, ces armes sont brisées d'une bordure engrelée dont nous ignorons le métal. Le motif de la brisure consiste en ce que la haute et très noble dame pour laquelle la pièce a été faite était issue d'une branche cadette, comme il résulte de ce qui suit.

Marie de la Châtre avait pour père Claude de la Châtre, un puîné, chef de la branche lotie de la baronnie de la Maisonfort, et pour mère une fille

(1) C'est-à-dire de CHÂTEAVNEVF.

(2) Le PÈRE ANSELME, troisième édition, t. IX, pp. 91 et 122.

du célèbre secrétaire d'État Florimond Robertet. Elle épousa, en 1572 (1), Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf-sur-Cher, seigneur d'Hauterive et de Montgauguier en Touraine, dont la nomination à une charge de maître des requêtes de l'hôtel du Roi remonte à cette même année 1572, et qui avait été reçu dès 1568 conseiller au Parlement de Paris. « Il fut ensuite envoyé ambassadeur en Angleterre, fait conseiller d'État, chancelier de Louise de Lorraine, reine de France, chancelier des Ordres du Roi en 1606, et mourut en 1629 (2). » Nous ignorons l'époque de la mort de sa femme ; mais on sait que, de leur mariage, il n'est pas provenu moins de neuf enfants, parmi lesquels on peut en citer trois particulièrement, pour les hautes fonctions ou les dignités dont ils méritèrent d'être revêtus :

1. Gabriel de l'Aubespine, abbé de Préaux en 1600, évêque d'Orléans en 1604, mort en 1653.

2. Charles de l'Aubespine, né en 1580, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, garde des Sceaux de

(1) Nous empruntons cette date de 1572 au *Tableau généalogique* détaillé, inscrit sous le n° 3689, de la *Bibliothèque héraldique de la France*, par Joannis Guigard (Paris, 1861). — Les généalogies des Maisons de la Châtre et de l'Aubespine, dans la troisième édition du PÈRE ANSELME, non plus que la descendance de cette dernière Maison telle qu'elle est donnée par FAUVELET-DU-TOC, dans son *Histoire des Secrétaires d'Etat* (Paris, 1668, pp. 81 à 84), n'indiquent en quelle année eut lieu le mariage de Guillaume de l'Aubespine et de Marie de la Châtre.

(2) Le PÈRE ANSELME, troisième édition, t. VI, pp. 558 et 560.

France à diverses reprises, à dater de 1630, mort en 1653.

3. François de l'Aubespine, marquis de Hauteville, de Châteauneuf, etc., lieutenant général des armées du Roi, mort en 1670.

Après ce court aperçu de la situation de famille de Marie de la Châtre, nous pouvons dès maintenant aborder l'examen des anomalies et singularités que présente sa médaille, et auxquelles nous avons déjà fait sommairement allusion.

Parmi ceux auxquels les plus simples notions de l'état du blason aux siècles derniers ne sont pas absolument étrangères, il n'est personne ne sachant pas que la femme mariée portait pour armes les armes paternelles, en les joignant à celles de son mari, qui tenaient, dans cet assemblage, le premier rang. Aux xvi^e et xvii^e siècles, le tout était assez généralement figuré dans un même écu, le plus souvent en forme de losange. Cette disposition survivait au mariage; elle était conservée par la femme veuve, qui, d'ordinaire, entourait en outre l'écu d'une cordelière, pour marque de sa viduité (1).

(1) Sur les usages qu'il a été fait de la cordelière, en matière de blason, et sur les abus très fréquents qui se sont produits à ce sujet, nous ne saurions renvoyer à un guide mieux informé que PALLIOT, en sa *Vraye et parfaite Science des Armoiries*, 1660, pp. 191 à 193.

En principe, Palliot condamne le port de la cordelière pour les

La cordelière n'a pas une semblable signification sur la médaille de Marie de la Châtre. Nous ignorons quand celle-ci mourut, et, par conséquent, si elle a jamais été veuve; mais on sait très bien, en tout cas, qu'elle n'était pas veuve en 1586, année dont la médaille porte le millésime. Nous avons vu, en effet, que la vie de Guillaume de l'Aubespine s'est prolongée jusqu'en 1629.

Dans cette situation, il semble assez rationnel de supposer que Marie de la Châtre se serait fait recevoir tertiaire de saint François, ce qui, à l'époque dont il s'agit, n'était pas une chose rare parmi les femmes d'une naissance distinguée, et que la cordelière entourant son écusson n'est autre chose que le cordon de saint François, l'un des insignes du Tiers-Ordre, aussi bien que des autres institutions du bienheureux patriarche.

La supposition que nous venons d'exprimer se trouve encore confirmée, en quelque sorte, par le sens de l'anagramme *De la charité s'arme*, si habilement tirée du nom de baptême et du nom patronymique, réunis, de la dame de Châteauneuf. Mais

filles; mais il n'examine pas le cas des filles ou des femmes qui se seraient fait admettre dans le Tiers-Ordre séraphique.

G. COMBROUSE, dans un volume qu'il faisait paraître en 1845 (*Maison de France, choix de monnaies, médailles, etc*), a publié un jeton, de fort beau style, fait en 1588, soit deux ans après la médaille de Marie de la Châtre, pour Catherine de Bourbon-Condé, marquise d'Isles, comtesse de Beaufort, qui mourut dans le célibat en 1595. Il est à remarquer que, sur ce jeton d'une princesse de quatorze ans, l'écu en losange aux armes de la titulaire est entouré d'une cordelière.

alors on se demande ce que peut signifier l'étalage de luxe, tant pour le vêtement que pour la coiffure, sous lequel cette même dame s'est fait représenter, à moins qu'on ne voie là comme une sorte d'antithèse, établie à dessein, entre la vie du siècle, la vie mondaine dans son éclat et sa fragilité, et celle que devrait mener désormais la nouvelle tertiaire, en se conformant à la règle que le Tiers-Ordre tenait de saint François lui-même. On sait que cette règle prescrivait aux Frères et aux Sœurs, tout en faisant la part des convenances de leur condition sociale, de « se vêtir simplement » (1).

Nous ignorons quel a pu être le but utile de la médaille gravée de Marie de la Châtre, et nous devons laisser à d'autres le soin d'en faire la recherche. Mais, en vérité, on pourrait croire, ce que nous reconnaissons d'avance n'être pas, que cette pièce aurait vu le jour pour se dresser contre des usages établis, contre des idées généralement reçues. En tout cas, ce n'est pas la figuration des armoiries dont elle est ornée qui pourrait atténuer la portée de cette observation.

On remarque, en effet, que, sur la médaille en question, par suite, sans doute, de quelque exagération d'amour-propre sur l'importance de sa race, Marie de la Châtre, qui ne dédaignait pourtant pas son titre de dame de Châteauneuf, dont l'avait

(1) *Saint François d'Assise*, par le R. P. LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins; page 252 de l'édition de Paris, 1886, in-12.

pourvue son mariage avec Guillaume de l'Aubespine, baron de ce lieu, Marie de la Châtre, disons-nous, s'affranchissait du port des armes de ce dernier, en retenant uniquement dans son écusson les armes paternelles. Ce violement des principes les plus élémentaires du blason est un fait trop caractérisé, et en même temps trop rare, pour n'être pas sérieusement remarqué. Il ne nous en revient à l'esprit, pour le moment, qu'un autre exemple, que nous citons d'après un jeton daté de 1650; et encore ce nouvel exemple concerne-t-il une veuve : Charlotte de Madruce, qui avait épousé Charles de Lenoncourt, seigneur de Serres, etc., mort en 1644, et auquel elle survécut jusqu'en 1669 (1).

En 1586, quand a été faite la médaille de Marie de la Châtre, les armes de la maison de l'Aubespine qui auraient dû y figurer étaient encore *de gueules à trois fleurs d'aubépine d'argent* (2). Mais

(1) Le seul exemplaire que nous ayons encore rencontré du jeton dont il s'agit fait partie de notre collection. Il est en laiton et du plus beau travail. En voici une description sommaire :

CHARLOTE · MADRUZ · CONT · DAVE · ET · DARB · B · D ·
Écu aux différents quartiers des Madruce, écartelé de Portugal, ce qui rappelle une alliance entre les deux maisons. L'écu, sommé d'une couronne ducale, que surmonte la date 1650, est entouré d'une cordelière.

Rev. NEC · CASVS · TOLLIT · HONORES. Une colonne rompue en trois morceaux, qui jonchent le sol, est encore debout par le bas, et son chapiteau est demeuré orné d'une couronne fermée. (Laiton; diamètre, 27 millimètres.)

(2) FAUVELET-DU-TOC, *Histoire des Secrétaires d'Etat*. Paris, 1668, pp. 77 et 118.

ces armes-là devaient désormais jouer de malheur. Charles de l'Aubespine, le futur garde des Sceaux de France, quatrième fils de Guillaume de l'Aubespine et de Marie de la Châtre, les abandonna tout à fait, pour porter en remplacement (1), sans motif qui nous soit connu, *d'azur au sautoir alaisé d'or, accompagné de quatre billettes de même*, ce qu'il écartelait de *la Châtre*, sans brisure cette fois, nonobstant l'exemple qu'il aurait dû prendre sur sa mère.

On ne peut douter qu'il y eût là, pour quelque nouveau Scobier, le sujet de plus d'une amère réflexion. Nous n'avons pas, quant à nous, à aller, sur ce point, au delà d'un simple énoncé de faits.

J. ROUYER.

(1) Voir dans la troisième édition du PÈRE ANSELME, tome VI, p. 558.

Les jetons que Charles de l'Aubespine s'est fait frapper en qualité de garde des Sceaux de France portent bien les armoiries décrites dans l'*Histoire généalogique*, du P. ANSELME, à la page citée dans cette note-ci. Les exemplaires que nous connaissons ne sont pas datés.

NOTE
 SUR LES
 SCEAUX DES CORPORATIONS DE MÉTIERS
 DE LA
 VILLE DE HASSELT, AU XVI^e SIÈCLE

PL. XII ET XIII.

Les corporations des métiers exercèrent, on le sait, une influence, pour ainsi dire prépondérante, sur tous les événements politiques dont les anciens pays de Liège et de Looz furent si fréquemment le théâtre au moyen âge. Dans toutes les bonnes villes de ces pays, les compagnons des métiers constituaient le corps électoral effectif et disposaient, de cette façon, de l'administration et des finances de la commune.

A Hasselt, entre autres, les métiers élaient annuellement les deux bourgmestres régents, les conseillers et le *Bouwmeester* (ce dernier était une espèce de régisseur cumulant avec les fonctions de directeur des travaux celles de receveur de la ville).

Le pillage sinon la destruction complète des archives de Hasselt, lors de la prise de cette ville par Charles le Téméraire, nous laisse dans une ignorance complète quant à l'origine et au

développement de ces corporations, antérieurement au dernier quart du xv^e siècle. Quelques rares documents échappèrent seuls à cette dévastation (1).

Parmi ceux-ci, nous avons à signaler :

1° Un accord survenu, en 1418, entre les *tisserands de lin* et les *tisserands de laine* pour établir la réciprocité d'admission dans ces métiers ;

2° Une ordonnance de Jean de Heinsberg, prince-évêque de Liège, de 1435, confirmant le décanat formé par les métiers des drapiers, des foulons, des teinturiers et des retondeurs, et portant un règlement général, en quarante-trois articles, pour la fabrication et la vente des draps ;

3° Une ordonnance réglementaire du métier des pelletiers, mégissiers, etc., du 11 décembre 1455 ;

4° Le registre des recettes et des dépenses du métier des forgerons ;

5° Une ordonnance réglementaire du métier des merciers de l'année 1460.

A dater du xvi^e siècle, les documents deviennent plus nombreux, et nos archives permettent de suivre plus ou moins l'histoire des métiers jusqu'à leur suppression comme corps électoral et leur remplacement par six chambres, créées par le prince-évêque de Liège Georges-Louis de Berg.

(1) Nous ajouterons que les métiers se montraient parfois fort négligents pour la conservation de leurs privilèges, car les archives communales possèdent un acte du 22 mars 1677 renouvelant les statuts de 1603 perdus ou égarés par la corporation des boulangers.

Vu l'importance politique de l'ancienne institution des métiers que quelques sociologues modernes désireraient voir renaître, nous croyons que les moindres détails qui s'y rattachent ne sauraient rester indifférents aux chercheurs. C'est à ce titre, croyons-nous, que ce petit travail sur les sceaux des métiers d'une des villes importantes de l'ancien pays de Looz, sceaux que nous sommes parvenus à recueillir, pourrait offrir quelque intérêt (1).

Un premier travail sur la sigillographie des métiers de Hasselt a été publié, en 1847, par Félix de Vigne, dans ses *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers*. Seulement, la pénurie des documents mis à la disposition de ce savant fut cause, sans doute, que son travail resta incomplet, tout en renfermant de nombreuses erreurs que nous tâcherons de rectifier.

La ville de Hasselt, comme celles de Saint-Trond et de Tongres, n'avait, au xvi^e siècle, que douze corps de métiers, à savoir : les forgerons (*smede*) ; les boulangers (*beckers*) ; les brasseurs (*brouwers*) ; les bouchers (*vleeschouwers*) ; les merciers (*cremers*) ; les pelletiers (*bontwerkers*) ; les drapiers (*lackemekers*) ; les foulons (*volre*) ; les retondeurs (*scherders*) ; les tanneurs (*loedders* ou *vetters*) ; les cordonniers (*scoenmeakers*), et les tisserands

(1) Nous avons réussi à en reconstituer quelques-uns, avec le concours intelligent de M. Lavalette, le graveur si apprécié de Bruxelles.

(*lynelakemeekers*). Au métier des tisserands appartenaient les couvreurs en paille (*stroydekkers*); les tailleurs (*kleersnyders*) se confondaient avec les pelletiers.

M. de Vigne signale, parmi les corporations de Hasselt, les potiers d'étain (*tinnepotgieters*), les fabricants de cottes de mailles (*wapenrokmakers*) et les fripiers (*ouderwetsche cleersnyders*).

Or, ces attributions sont absolument erronées, comme nous le prouvons plus loin, sur la foi de plusieurs documents authentiques inédits que nous possédons et qui sont revêtus des sceaux des anciennes corporations hasseltoises.

Les erreurs dans lesquelles a versé ce savant sont dues, sans doute, à la défectuosité des légendes dans les empreintes qu'il a eues sous les yeux. Du reste, les archives de la ville ne conservent nulle trace de ces trois dernières corporations, qui doivent donc disparaître désormais de la liste de nos anciens métiers (1).

*
* * *

Par son ordonnance du 31 mai 1738, le prince-évêque Georges-Louis de Berg supprima l'existence plusieurs fois séculaire des douze métiers et leur substitua six collèges électoraux qu'il dénomma *Chambres* et qu'il plaça sous le patronage de six saints, à savoir :

(1) Nous attirons l'attention d'une société hasseltoise, *La Minerva*, sur ce fait, parce que son beau drapeau porte, d'après l'inspiration de M. de Vigne, les attributs de ces prétendus métiers.

1° Les forgerons et les bouchers formant la chambre de Saint-Éloi ;

2° Les boulangers et les brasseurs, formant la chambre de Saint-Arnould ;

3° Les merciers et les tisserands, formant la chambre de Saint-Nicolas ;

4° Les pelletiers et les retondeurs, formant la chambre de Saint-Jean-Baptiste ;

5° Les drapiers et les foulons, formant la chambre de Saint-Sévère ;

6° Les tanneurs et les cordonniers, formant la chambre de Saint-Crépin.

La création de ces chambres amena une révolution complète dans l'ancien régime électoral. Elles n'étaient, du reste, pas composées uniquement des gens du métier dont elles portaient l'étiquette. Le prince-évêque s'était habilement réservé le droit de former, selon sa fantaisie, ces collèges électoraux et d'y introduire des membres à sa dévotion. Plus tard, sous Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège, ces chambres comportaient chacune vingt membres, dont deux étaient désignés pour représenter chaque métier au vote pour la nomination du magistrat communal.

* * *

Les sceaux représentés sur les planches XII et XIII sont reproduits d'après des empreintes recueillies sur plusieurs actes ou documents authentiques sur parchemin, remontant à la fin du

xvi^e siècle. Ce sont surtout des constitutions de rentes créées à charge de la ville de Hasselt, au profit de différents créanciers parmi lesquels un des principaux est Henri de Ruyschenberg, grand commandeur de l'Ordre Teutonique, aux Vieux Joncs.

Sur toutes ces pièces, les sceaux des métiers sont appendus d'après un ordre déterminé, toujours le même, correspondant sans doute à l'importance de ces corporations et précédés du grand sceau de la commune, *Sigillum majus*.

Nous les décrirons successivement d'après cet ordre de préséance.

1. SCEAU DES FORGERONS. (*Voir pl. XII, n° 1.*)

Il représente saint Éloi, patron de ce métier, tenant de la main droite le marteau couronné, emblème des orfèvres; de la gauche une crosse avec l'inscription : **dīt · es den Smet am-bacht van * Hasselt**. En bas, un blason portant les armoiries de la ville. Des branches de noisetier (haselaer) occupent les vides du champ.

2. SCEAU DES BOULANGERS. (*Voir pl. XII, n° 2.*)

On y remarque saint Aubert ou Adalbert, patron de cette corporation. Il porte une crosse, de la main gauche, et une pelle de boulanger, chargée de cinq pains, dans la droite. En dessous, le blason parti de Looz et Hasselt. Sous le coudrier du blason les lettres **h-3**. Le champ est rempli par des ornements d'architecture et des étoiles.

Légende en caractères gothiques : **S · Vade***
amb* d' — back' V' — Hasse.

3. SCEAU DES BRASSEURS. (*Voir* pl. XII, n° 3.)

On y voit saint Arnould, Arnold ou Arnulf, leur patron, dans une niche. De la main droite il tient un livre, de la gauche un trident, ou pelle. D'un côté, dans une petite niche, une cannette de bière; de l'autre, une fourche de brasseur. Le saint est debout, les pieds posés sur le blason de Looz-Hasselt.

Légende en caractères gothiques : **Die ambacht
 brie — ders van Hasselt.**

N. B. C'est le sceau que de Vigne attribuait aux potiers d'étain, parce qu'il avait mal interprété la légende incomplète qu'il avait, sans doute, sous les yeux. C'est la raison pour laquelle il a pris la cannette de bière pour un produit des travailleurs d'étain, et la fourche (?) pour un chandelier, à deux branches, de ce même métal.

Nous sommes d'autant plus certain de la détermination de ce sceau que nous avons la chance d'en posséder la matrice authentique, d'une conservation parfaite.

4. SCEAU DES BOUCHERS. (*Voir* pl. XII, n° 4.)

Cette empreinte est fortement ébréchée. Les différents exemplaires que nous en possédons ne nous ont pas permis d'en donner une meilleure gravure, ni d'en déchiffrer la légende.

On y remarque un saint (?) non mitré, comme les précédents, tenant dans la main droite un trident, dans la gauche un livre orné de cabochons (?) Au-dessous, dans un écusson, une tête de bœuf

et une hache de boucher. Dans le champ, à gauche, un noisetier avec ses racines.

Légende illisible en caractères gothiques.

N. B. M. de Vigne n'a pas connu ce sceau.

5. SCEAU DES MERCIERS. (Voir pl. XII, n° 5.)

Porte l'effigie de saint Michel (sinon celle d'un saint Nicolas), ayant une balance dans la main droite, un trident (?) dans la gauche. Au bas, les armoiries de Hasselt-Looz.

Légende, peu lisible : **Sci der meer va Ha.**

6. SCEAU DES PELLETIERS ET TAILLEURS. (Voir pl. XII, n° 6.)

Le champ est presque entièrement occupé par un blason chargé d'une paire de ciseaux au centre, de deux aiguilles en sautoir et de quatre pelotes de fil d'un côté, et d'une pelisse (?), — une jupe, d'après de Vigne, — de l'autre. Autour, la légende, en caractères gothiques : **S ontwerckers
* clersneder * in wellen Hasselt.**

M. de Vigne s'est trompé sur l'attribution de ce sceau qu'il accorde aux fripiers par suite d'une lecture fautive de la légende, dont il fait : **S . der houtwetscherlet . snederen
wer . . e Hasselt.**

En comparant les deux légendes, on verra aisément comment son erreur a pu se produire par une similitude de lettres.

7. SCEAU DES DRAPIERS. (Voir pl. XIII, n° 7.)

Au centre, dans le champ, une branche de noisetier à laquelle se trouve suspendu un écu aux armes de Loos. Au bas, une roue et une

navette avec l'inscription suivante : **me vā
wef* ambact ī Hassl'.**

N. B. M. de Vigne dit tisserands de laine pour drapiers.

8. SCEAU DES FOULONS. (*Voir* pl. XIII, n° 8.)

On y trouve représentées dans un dyptique, dit M. de Vigne, deux figures : l'une est la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus; l'autre est l'effigie de leur patron *saint Séverin*. Sous ces figures sont placées les armoiries de la ville : de chaque côté du dyptique se trouve un chardon-cardeur couronné. Autour le millésime : **anno dni Ω — CCCCCLXXXVI.**

N. B. M. de Vigne se trompe encore quant au saint patron du métier des foulons de Hasselt. Il résulte, en effet, d'une pièce du XVII^e siècle, en notre possession, que le patron de cette gilde était *saint Quirin*.

Or, dans une note de l'ouvrage de M. Guenebauld, il est dit que, d'après M. de Vigne, un sceau des foulons de la ville de Hasselt de 1486 porte l'effigie de saint Séverin. Or, ajoute M. Guenebauld, « si ce saint est un autre que saint Séverin, soldat martyr, sous la date du 7 ou 9 septembre, nous ignorons quel il est ! »

Grâce à M. Edmond Briers, hagiographe et iconographe distingué à Hasselt, qui a bien voulu faire quelques recherches à notre intention, nous pouvons redresser avec certitude l'erreur dans laquelle a versé M. de Vigne. Car saint Quirin, le patron du métier des foulons, était un soldat romain, martyrisé au II^e siècle, et dont on peut voir une statue, en costume du XV^e siècle, à l'église Saint-André, à Troyes. Il est d'habitude représenté debout, tenant un étendard comme sur le sceau de Hasselt.

9^{bis}. SCEAU DES TONDEURS DE DRAPS. (*Voir pl. XIII, n° 9^{bis}.*)

M. de Vigne donne, sous le n° 8 de la planche de son ouvrage précité, le dessin d'un sceau, paraissant très ancien, de cette corporation. Le champ est occupé par un blason chargé d'une paire de ciseaux à tondre, ainsi qu'une branche de noisetier.

La légende, en caractères anciens, est incompréhensible dans sa première partie : *Sionso ruþnor civitatum hassel.*

Nous n'avons rencontré sur aucun de nos actes d'empreinte similaire. Le fait nous étonne d'autant plus que les documents que nous possédons appartiennent à la même époque à peu près que celui que M. Devigne a eu à sa disposition par l'entremise de feu M. l'avocat Bellefroid, de Hasselt, dont proviennent plusieurs de nos parchemins.

Sous le n° 9 de la planche XIII, nous figurons une empreinte de sceau des **tondeurs de draps**, dont nous avons plusieurs spécimens. Il contient, sur le champ, un élégant écu, peu banal (*genre allemand*), entouré d'arabesques. Autour : ✠ (en caractères romains) DER * SCERDERS * SIEGEL * HASSE — branche.

10. SCEAU DES TANNEURS. (*Voir pl. XIII, n° 10.*)

On y voit leur patron, un saint nimbé, saint Crépin(?), tenant, d'une main, un livre orné de cabochons, de l'autre une hache ornementée; au bas l'écusson de la ville, au milieu duquel est placé

un tranchet, dit de Vigne. Dans le champ quelques ornements d'architecture et des rosettes.

Légende : **S** ∘ van den ∘ hveve — tters ∘ amb
∘ vā ∘ Hasselt.

N. B. Comme nous possédons la matrice en bronze de ce sceau, nous avons pu compléter la légende ébauchée de M. de Vigne.

II. SCEAU DES CORDONNIERS. (Voir pl. XIII, n° 11.)

On y remarque, dit de Vigne, une botte éperonnée; au milieu, de chaque côté, une bottine (à la pouliche). Le fond est orné de branches d'arbres.

Légende : ❀ **Si** * **dābacht** * **vā die** —
va ❀ **hasel** ❀ — feuillage.

12^{bis}. SCEAU DES TISSERANDS DE LIN ET DES COUVREURS DE PAILLE. (Voir pl. XIII, n° 12^{bis}.)

On y voit (de Vigne) un écu chargé d'une roue, d'une navette et d'une truelle (?); au-dessus, le millésime 1570. Autour, la légende : **S** · **vade** · **lines**
wivic on · **plec** · **ā m** · **Hasselt** *.

12. Nous possédons un autre sceau plus ancien, avec légende, en caractères gothiques, de ces deux métiers si étrangement fusionnés. Le blason ou l'écu porte les mêmes ustensiles que sur le sceau précédent. Seulement, il n'y a pas de millésime et la légende est : **S** ∘ **va** **e wevers**
av va Hasselt. Des deux côtés de l'écu, dans le champ, des branches de noisetier fructifères. (Voir pl. XIII, n° 12.)

D^r C. BAMPs.

MÉLANGES.

TROUVAILLE DE GINGELOM. Le 26 juin 1897, des paysans occupés à tracer un sentier de décharge dans une propriété située à Gingelom, village de la province de Limbourg, arrondissement de Hasselt, mirent au jour un petit pot de terre rougeâtre contenant 190 monnaies d'or, d'argent et de billon, dont voici la description :

ROYAUME DE FRANCE.

Louis XI (1461-1483).

3 grands blancs au soleil (Hoffmann, pl. XXXVII, n° 19), l'un est frappé à Tours, les deux autres le sont à Tournai.

Charles VIII (1483-1498).

1 douzain (Hoffmann, pl. XXXVIII, n° 11), forgé à Saint-Pourçain.

DAUPHINÉ.

Charles VII, roi dauphin (1422-1440).

1 billon au dauphin sommé d'un lis (Morin, pl. XIX, n° 2).

BRETAGNE.

Jean V (1399-1442).

3 blancs aux hermines (Poey d'Avant, pl. XXI, n° 4).

SAVOIE.

Louis (1439-1465).

1 blanc à la croix.

ROYAUME D'ANGLETERRE.

2 groats d'argent, dont l'un est frappé à Londres, l'autre à Calais par *Henri V* (1413-1422).

5 doubles patards de 1479 aux deux écus inclinés et sommés d'un seul et même heaume.

COMTÉ DE HAINAUT.

Jean IV (1418-1427).

1 drielandier (Chalon, pl. XX, n° 148).

Philippe le Bon (1433-1467).

1 double vierlander (Chalon, pl. XXII, n° 163).

DUCHÉ DE BRABANT.

Philippe de Saint-Paul (1427-1430).

1 demi kromsteert (de Witte, n° 459).

Philippe le Bon (1430-1467).

1 double vierlander (de Witte, n° 478).

Charles le Téméraire (1467-1477).

2 doubles vierlanders (de Witte, n° 504).

1 double briquet de 1475 (de Witte, n° 507).

9 simples briquets de 1474, 1475 et 1476 (de Witte, n° 508).

1 demi-briquet, 1475 (de Witte, n° 509).

Marie de Bourgogne (1477-1482).

8 doubles briquets des années 1477, 1479 et 1481 (de Witte, nos 516, 517 et 518).

23 simples briquets des années 1478, 1479, 1480 et 1481 (de Witte, nos 520 et 521).

4 petits gros à l'Ω, des années 1480 et 1481 (de Witte, nos 522 et 523).

1 demi-gros à l'M (de Witte, n° 524).

COMTÉ DE FLANDRE.

Jean Sans Peur (1405-1419).

1 double écu heaumé (Deschamps de Pas, pl. X, n° 26).

Philippe le Bon (1419-1467).

2 doubles vierlanders (Deschamps de Pas, pl. XXI, n° 46), var. avec FLΛH et FLΛ au droit.

Charles le Téméraire (1467-1477).

7 vierlanders (Deschamps de Pas, pl. XIII, n° 63).

2 simples briquets de 1474 et 1475 (Deschamps de Pas, pl. XIII, n° 66), variété avec FL. L'exemplaire de 1475 porte COXF.

1 demi-briquet (Deschamps de Pas, pl. XIII, n° 67).

Marie de Bourgogne (1477-1482).

2 doubles briquets de 1478 (Deschamps de Pas, pl. XVII, n° 70), variété avec F³ et sans molette d'éperon à l'exergue.

1 simple briquet de 1480 (Deschamps de Pas, pl. XVIII, n° 71).

19 petits gros à l'Ω de 1478 et 1479 (Deschamps de Pas, pl. XVIII, n° 73).

1 demi-gros à l'M (Deschamps de Pas, pl. XVIII, n° 75), variété avec ☿ MARIÆ * COEUV * FLA * — ☿ IN * DOMINÆ * DOMINI.

ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.

Jean de Heinsberg (1419-1455).

1 heaume d'argent de Heinsberg, frappé à Hasselt (de Chestret, n° 315).

1 demi-heaume d'argent, frappé à Hasselt (de Chestret, n° 316).

Louis de Bourbon (1456-1482).

1 postulat d'or (de Chestret, n° 342).

3 patards de Bourbon (de Chestret, n° 343), variété avec HASSEL.

5 doubles aidants de Bourbon (de Chestret, n° 350).

10 aidants, dont 3 marqués de la croix (de Chestret, n° 351), 5 marqués de l'étoile (de Chestret, n° 352) et 2 marqués de la tour (de Chestret, n° 353).

33 demi-aidants (de Chestret, n° 356, 27 exemplaires; n° 357, 5 exemplaires, et n° 358, 1 exemplaire).

1 quart d'aidant (de Chestret, n° 360).

Enfin, une pièce à l'aigle, à déterminer.

Il est probable que le petit trésor de Gingelom fut confié à la terre vers l'année 1484, puisqu'il renferme un douzain du roi Charles VIII qui monta sur le trône de France en 1483. On sait qu'à la suite de l'assassinat de l'évêque Louis de Bourbon, une guerre épouvantable éclata entre Maximilien d'Autriche et Guillaume de la Marck, qui, finalement, fut exécuté à Maestricht, le 18 juin 1485.

Gingelom faisait alors partie de l'évêché de Liège, dont Guillaume s'était déclaré mambour. Nous n'avons pas à chercher d'autres causes à l'enfouissement des économies du métayer des environs de Hasselt.

On remarquera combien nombreuses étaient alors dans la circulation monétaire du pays de Liège, les espèces des princes bourguignons. C'est là une conséquence toute logique des traités de 1465 et de 1467, par lesquels Philippe le Bon et Charles le Téméraire imposèrent à l'évêque la libre circulation de leur numéraire au même taux que dans leurs propres États.

C'est à l'obligeance de M. Pierre Capouillet, le propriétaire actuel de cette trouvaille, qu'il nous a été donné de pouvoir la décrire dans la Revue.

A. DE W.

Un cultivateur vient de mettre au jour dans un terrain situé au nord-ouest de la commune de Cachtem (près Roulers), à un kilomètre de l'église, un *aureus* de Néron, conforme à la description donnée par Cohen pour le n° 52 de cet empereur (t. I, p. 182).

B.

Koninklijk oudheidkundig Genootschap Amsterdam. — *Catalogus van de Muntverzameling bevattende tevens een overzicht van het muntwezen aller tijden en landen*, bewerkt door JOH.-W. STEPHANIK, conservator van de Munt- en Penningverzameling, Afdeeling A. Amsterdam, 1897, in-8°, 478 pages, 2 planches.

Dans cette première partie, M. Stephanik décrit 5,354 monnaies de toutes les époques et de tous les pays composant la collection de la Société royale d'archéologie d'Amsterdam. L'auteur fait précéder chaque État qu'il mentionne d'un bref aperçu historique et numismatique. La collection d'Amsterdam est pauvre en raretés; M. Stephanik a fait reproduire sur deux planches les quelques monnaies qui lui ont paru les plus intéressantes. Nous ne pouvons que féliciter M. Stephanik du soin qu'il a mis à la rédaction de son catalogue.

A. DE W.

Pieds-forts liégeois. — Les pieds-forts liégeois sont extrêmement rares, si on fait abstraction des écus de poids double du siège vacant, rappelés dans de Chestret aux nos 671, 676 et 678, et qui sont plutôt des monnaies de luxe donnés à de hauts personnages de la cour du prince.

Nous ne connaissons actuellement que trois pieds-forts destinés, ainsi que le rappelle M. de Witte (*Gazette num.*, n° 1), à servir de modèle ou de patron aux graveurs. Ces monuments, tous trois en bronze, appartiennent au règne d'Ernest de Bavière (1581-1612) exclusivement (*voir* de Chestret, nos 561 et 571). L'un de ces pieds-forts se trouve dans la collection du séminaire de Saint-Trond, les deux autres dans celle de la ville de Liège. Ces dernières pièces,

que j'ai pu voir, sont mal conservées, plutôt frustes, comme si elles avaient servi longtemps à la circulation monétaire.

J'ai la bonne fortune d'ajouter à cette rare série le piedfort du demi-liard, figuré dans de Chestret au n° 557, du règne d'Ernest de Bavière également. Cette pièce est en bronze et d'une admirable conservation.

D^r J. S.

Éléments de paléographie, par le chanoine REUSSENS, professeur à l'université catholique de Louvain, premier fascicule. Louvain, 1897. Gr. in-8°, 184 pages, XX pl.

Depuis que la numismatique est devenue une science « exacte » dans laquelle il n'est plus possible de s'aventurer autrement que le document à la main, la connaissance des écritures anciennes est indispensable aux écrivains numismatistes.

Les éléments de paléographie de M. le chanoine Reussens sont, croyons-nous, le premier ouvrage belge qui s'occupe sérieusement du déchiffrement des vieux manuscrits.

C'est pour nous un motif de plus de le recommander à nos lecteurs, d'autant que la réputation de son auteur, comme paléographe, est faite depuis longtemps.

M. le chanoine Reussens est professeur, la charpente de son livre en témoigne; les *Éléments* constituent un vrai cours de paléographie.

« On donne le nom de paléographie à la science qui trace
 » les règles à suivre dans la lecture des anciennes écritures.
 » La paléographie nous fait connaître la forme des lettres,
 » des chiffres, des liaisons ou conjonctions de certaines
 » lettres, les signes abrégatifs, les contractions de mots,
 » la manière d'indiquer les corrections, » etc.

Cette définition nous indique clairement la marche que va suivre l'auteur dans son enseignement de l'écriture dite romaine ou latine et de ses dérivées à travers les âges.

La première partie, seule parue jusqu'ici, comprend une introduction, et cinq chapitres, ayant respectivement pour titre : Divisions de l'écriture. — Écritures dites nationales. — Abréviations. — Diverses causes, autres que les abréviations, rendant difficile la lecture des anciennes écritures. — Orthographe et usages anciens. De nombreuses planches viennent éclaircir le texte par des exemples.

Le second fascicule comprendra : 1° des spécimens d'écritures en latin, français et flamand, du XI^e au XVIII^e siècle ; 2° des notions sur les matériaux et les instruments employés pour l'écriture, ainsi que sur la forme des manuscrits et des documents.

Ce plan nous paraît des mieux entendus. La première partie montre avec quelle science M. Reussens l'a mis en pratique. Si l'éminent professeur voulait bien faire suivre ses *Éléments de paléographie* d'un petit dictionnaire des abréviations thioises ou flamandes, il rendrait un vrai service aux travailleurs des archives belges.

A. DE W.

Numismatique liégeoise. — Trouaille aux environs de Verviers et trouaille de Glons.

Aux variétés aussi nombreuses que communes des patagons de Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liège (au type du n° 639 de de Chestret), j'ai le plaisir d'ajouter le patagon à la date de 1662, qui était seulement connu, ainsi que le rapporte l'auteur de la *Numismatique liégeoise*, par les procès-verbaux de la Chambre des finances,

registre des Monnaies. Cette pièce, qui porte un perron comme marque monétaire, faisait partie d'un trésor découvert, il y a deux ans, aux environs de Verviers, du moins s'il faut en croire les renseignements donnés par le vendeur. Ce trésor renfermait, avec de nombreux patagons du même évêque de Liège de différentes dates, à partir de 1663, un très grand nombre d'écus de Louis XIV, de 1643 à 1656, et de nombreux patagons d'Albert et Isabelle et de Philippe IV, pour Tournai surtout. Il contenait aussi deux pièces d'or : un souverain au lion de Philippe IV, frappé à Tournai, et un ducat de Zwolle, au titre de Ferdinand III, 1656. Il n'y avait dans ce trésor aucun teston de Maximilien-Henri, ni aucune pièce de ses prédécesseurs immédiats, Ferdinand et Ernest de Bavière.

J'ai pu voir aussi une trouvaille de la même époque, faite à Glons récemment. Il y avait ici plusieurs pièces d'or : un noble d'or de Philippe II pour la Gueldre, 1579; un deminoble de la ville de Campen, plusieurs souverains de Philippe IV, dont un frappé à Bruges en 1644; un ducat de la République de Nuremberg, daté de 1640; un ducat de Maximilien-Henri de Bavière (de Chestret, 633), de 1656; deux ducats pour la ville de Zwolle, au titre de Ferdinand III, au type du guerrier debout, et quatre ducats de la même ville, aux deux têtes affrontées. Ces pièces hollandaises se trouvent fréquemment dans la province de Liège, preuve évidente de leur abondante circulation.

Parmi les pièces d'argent, il y avait à noter un Maximilien de Bergues, évêque de Cambrai, 1576; un écu de la ville de Bâle de 1646; de nombreux patagons et ducats de Philippe IV, frappés à Bruxelles, Anvers et Tournai, et leurs subdivisions pour les mêmes villes, plus Bruges et Maestricht; trois écus d'Ernest de Bavière, évêque de

Liège. Le gros de la trouvaille était composé de dalers et escalins, si communs et si mal frappés, de Ferdinand de Bavière, de Liège.

Ici non plus il n'y avait aucun teston ni demi-écu de cet évêque, preuve certaine de leur insigne rareté.

D^r J. S.

Sous le titre *Feld- noth- und Belagerungsmünzen von Deutschland, Osterreich-Ungar, Siebenbürgen, Moldau, Danemark, Schweden, Norwegen, Russland, Polen*, M. le capitaine August Brause-Mansfeldt vient de publier, au prix de 100 marks, la première partie d'un ouvrage destiné à remplacer les « Monnaies obsidionales et de nécessité », de feu le lieutenant-colonel Mailliet, qui n'était d'ailleurs qu'un simple catalogue à l'usage des collectionneurs. Nous rendrons compte du travail de M. le capitaine Brause-Mansfeldt lorsque la seconde partie aura paru. Nous nous bornerons à ajouter, pour le moment, que le premier volume compte 55 planches.

A. DE W.

La *New-York daily Tribune* rend compte, dans son numéro du 9 mai dernier, d'une exposition de médailles ouverte l'avant-veille au *Grolier-Club*. C'est la plus intéressante, dit ce journal, de toutes les expositions qui se sont suivies dans ce local. La partie principale en était formée d'œuvres d'artistes autrichiens vivants, à laquelle il avait été ajouté un grand nombre de pièces plus anciennes, se distinguant par leur facture artistique ou leur valeur historique. Les œuvres d'Antoine Scharff se faisaient remarquer en tête parmi toutes, tant par leur mérite artis-

tique que par leur nombre. Puis venaient Schwartz, Franz-X-Pawlik, Tautenhayn, Radnitzky, Jauner et leurs prédécesseurs.

Scharff avait une vitrine pleine de ses jetons pour les bals de carnaval de Vienne. La *Tribune* remarque parmi ces jetons une pièce adroitement exécutée en style chinois, y compris les légendes. Un autre jeton, plus récemment coupé — une satire de l'esprit contemporain — représente un artiste-peintre à cheval sur une bicyclette, une palette et des brosses en mains, peignant pendant qu'il pédale à toute volée; derrière lui une mélancolique figure de l'Art se tord les mains en désespoir du sacrilège! Le revers présente, en manière d'armoiries d'un nouveau genre, un singe couché sur une bicyclette. Deux autres vitrines, occupées par Scharff aussi, renfermaient, l'une, de nombreuses pièces exécutées pour la famille impériale d'Autriche, l'autre, des médailles se rapportant à des personnages de marque ou à des faits historiques.

De Schwartz il y avait de belles ciselures, plaques de toutes dimensions, et des médailles.

Parmi les œuvres de Tautenhayn se remarquaient principalement sa belle médaille pour l'ouverture du canal de Suez et le portrait du célèbre docteur Hermann von Helmholtz.

D'autres vitrines contenaient les œuvres de Radnitzky, de J.-M. Scharff, le père d'Antoine, de J.-D. Boehm, son maître, et de Pawlik, l'élève d'Antoine Scharff, qui exposait, parmi ses pièces, le portrait de son maître. Puis, au fond de la salle, on voyait une nombreuse collection de médailles à portraits d'hommes marquant dans les sciences et les arts de tous les pays.

Le professeur S. Oettinger, associé étranger de notre

société, l'âme de cette exposition et le principal initiateur du mouvement numismatique à New-York et dans les pays environnants, avait vidé en sa faveur une grande partie de ses cartons.

New-York compte plusieurs amis de la numismatique dans la cité et les alentours. Le *Metropolitan Museum of Art*, établissement de la ville, ne néglige rien pour augmenter ses collections ; il possède déjà quantité de médailles de la Renaissance italienne et beaucoup de pièces modernes : Chaplain et Roty, entre autres, y figurent pour une centaine de médailles signées de leurs noms. « C'est en voyant ce que les maîtres ont fait — est-il imprimé en tête de l'article de la *New-York daily Tribune* — que nous formerons une école de médailleurs. »

On ne saurait mieux dire et, surtout, mieux faire.

V. LEMAIRE.

Le savant numismatiste portugais, M. Leite de Vasconcellos, reproduit dans *O archeologo Português* quelques monnaies nouvelles de Salacia, à l'hippocampe et aux épis. Le même recueil renferme une brève analyse des cours de numismatique professés par M. de Vasconcellos à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, pendant les années 1894-1895 et 1895-1896. La numismatique antique y tient la plus large place. Une note intitulée *Objecto da numismatica* fait suite à ce résumé. Elle a, sans doute, servi d'introduction au cours de l'éminent professeur.

A. DE W.

Le 24 avril dernier s'est tenu, à Paris, à la Sorbonne, l'assemblée générale du Congrès annuel des sociétés savantes

présidée par M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. M. Rambaud avait chargé M. Babelon d'y prononcer le discours de clôture. Le savant conservateur du Cabinet des médailles a traité, avec sa haute compétence, de l'utilité et de l'importance scientifique des collections de monnaies.

Les idées toutes personnelles et parfois même assez hardies émises çà et là sur divers problèmes de la science des monnaies par l'un des numismatistes les plus en vue de la France, ont donné à un sujet quelque peu usé un très réel renouveau d'intérêt.

Le discours de M. Babelon a paru dans le *Journal officiel* du 25 avril 1897 et a été reproduit, *in extenso*, dans la *Revue numismatique*, 1897, pp. 209 et suiv. Il a été publié également en brochure. Aisé sera donc aux archéologues et aux numismatistes d'en prendre connaissance.

A. DE W.

Die Münzen und Medaillen Graubündens beschrieben und abgebildet von Dr C.-F. Trachsel, Siebente und achte Lieferung mit Tafeln VII und VIII. Lausanne, 1897, 2 broch. in-8°.

Les septième et huitième livraisons que voici, de l'ouvrage de M. le docteur Trachsel sur la numismatique du canton des Grisons, sont accompagnées chacune d'une planche, et contiennent la suite de la description des monnaies de Coire ainsi que celle des espèces battues par les seigneurs de Haldenstein.

Haldenstein, aujourd'hui village de quatre cents âmes, à une demi-lieue au-dessous de Coire, au pied du mont Calanda, formait jadis avec quelques châteaux environ-

nants, notamment Liechtenstein et Grottenstein, une baronnie libre et indépendante qui passa, en 1608, pour la somme de trois mille couronnes, aux mains de Thomas de Schauenstein, baron d'Ehrenfels. Ce dynaste, auquel l'empereur Mathias octroya, quatre ans plus tard, le droit de frapper monnaie, eut une dizaine de successeurs dont le dernier, Thomas-François de Schauenstein, mourut en 1783.

FRÉD. A.

Le Cabinet de France vient d'acquérir, au prix de 421,000 francs, la collection de 7,100 monnaies grecques d'Asie mineure formée par M. W.-H. Waddington, de son vivant ambassadeur de France à Londres. On ne peut que féliciter la direction de la Bibliothèque nationale de l'heureuse réussite de ses efforts:

A. DE W.

La Monnaie de Paris a fait paraître, en un fort volume de 247 pages, le rapport au ministre de son directeur, M. de Foville, pour l'année 1896. Ce mémoire ne se borne pas à nous renseigner sur la fabrication monétaire en France; il renferme aussi des aperçus économiques d'ordre général. Une planche accompagne cette utile publication, depuis longtemps attendue.

A. DE W.

LA MONNAIE DE BRUGES. — Le conseil privé, aux archives du royaume de Belgique, renferme diverses commissions de graveurs de coins à la Monnaie de Bruges.

Voici les noms de ces tailleurs de fers :

1^o Adrien Bueltinck, commissionné, le 11 août 1576.

- 2° Hubert S'Droogen 9 décembre, 1649.
- 3° Philippe S'Droogen, 24 octobre 1653.
- 4° Sébastien S'Droogen, 24 novembre 1664.
- 5° Christophe Boghe, 14 novembre 1670.
- 6° Norbert Heylbrouck, de Gand, 10 mai 1749.

Nous donnons l'orthographe des noms telle qu'elle se rencontre dans les lettres patentes. Les dates d'entrée en fonctions diffèrent quelque peu d'avec celles qu'indique, d'après les comptes des monnaies, M. de Schodt dans son *Résumé historique de la numismatique brugeoise*.

Les S'Droogen semblent avoir occupé à Bruges une situation plus ou moins semblable à celle des Roëttiers à Anvers. Il serait intéressant de rechercher leurs œuvres. M. de Schodt nous apprend qu'en plus des monnaies, Philippe et Sébastien gravèrent des fers destinés à marquer des plombs de marchandises et qu'Hubert tailla les coins de quelques jetons.

A. DE W.

M. Charles Van Schoor, procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, vient de faire don à notre Société d'une importante série de médailles contemporaines (*voir le détail sous la rubrique : Cabinet numismatique*). Parmi ces souvenirs métalliques de notre histoire, nous citerons la série complète des Belges illustres de Jouvenel, de nombreux Léopold et Charles Wiener, puis, au point de vue étranger, la superbe médaille inaugurale de l'Exposition du centenaire à Paris, 1789-1889, à l'effigie du président Carnot, œuvre remarquable d'Alphée Dubois.

M. Éd. Vanden Broeck a fait aussi remettre à notre bibliothèque un joli médaillier à nombreux tiroirs et un certain nombre de volumes parmi lesquels nous remar-

quons un fort bel exemplaire du Van Loon français et la description des médailles de Marie-Thérèse, ouvrage assez rare en Belgique.

Le bureau espère que l'exemple donné par ces généreux confrères trouvera des imitateurs.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1897, 2^e trimestre. — REINACH. Apollon Derrônaïos. — MOWAT. Combinaisons secrètes de lettres dans les marques monétaires de l'Empire romain. — DE BARTHÉLEMY. Recherches sur les origines de la monnaie tournois et de la monnaie paris. — PROU. Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire. — DE LA TOUR. Médailles modernes récemment acquises par le cabinet de France.

Rivista italiana di numismatica, 1897, Fasc. II. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — AMBROSOLI. Lo zecchino di Porcia. — AGOSTINI. Il privilegio di zecca accordato dall' imperatore Massimiliano II a Ferrante Gonzaga. — RICCI. Contributi alla storia del ripostiglio consolare di Palazzo Canavese. — KUNZ. Il museo Bottacin annesso alla civica biblioteca e museo di Padova.

Tijdschrift van het nederlandsch genootschap voor Munt- en Penningkunde, t. V, 3^e liv. — A. DE WITTE. Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVII^e et XVIII^e siècles. — Jhr. M.-A. SNOECK. Bijdragen tot de Penningkunde van Noord-Brabant. — Mej. DE MAN. Iets over een gildepenning van de Scheepstimmerlieden. — ZWIERZINA. Beschrijving der medailles sedert 23 november 1890

tot 1 januari 1897 geslagen aan de kon. fabriek van zilverwerken, firma C.-J. Begeer, te Utrecht. — NIJLAND. Twee Sneeker magistraatspenningen.

Numismatic chronicle, 1897, part. I. — SELTMANN. Supposed signs of value on early coins of Himera. — HILL. Oinoanda: a new greek mint. — LAMBROS. On a coin of Hierapytna, in Crete, hitherto wrongly attributed. — MONTAGU. Rare and unpublished roman gold coins in my collection.

Part. II. — WARWICK WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1896. — BOYD. A find of Roman coins denarii near Cambridge. — WHYMPER. A discovery of roman coins on the summit of the Theodule pass. — LORD GRANTLEY. On the North-Humbrian coinage of a. d. 758-808. — GRUEBER. A find of coins at East Worlington. — LE MÊME. A find of coins at Crediton.

Numismatic Circular n° 56. — BABELON. De l'utilité scientifique des collections de monnaies antiques. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — MONTAGUE. Sale of the Crediton coins.

N° 57. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — R · S · Una and the Lion on the pattern Five-Pound piece by Wyon of 1839. — MEILI. Nothmünzen der Hollander in Pernambuco 1645/1646 und 1654. — POLTER. A pattern russian coin.

Gazette numismatique française, 1897, 2^e liv. — MAZEROLLE. O. Roty, membre de l'Institut, et catalogue de son œuvre. — DE LA TOUR. Trouvaille de Champ-de-Lamay. — R. SERRURE. Une imitation inédite de la maille blanche de Philippe le Bel. — SAMBON. Le gillat du couronnement de Jeanne d'Anjou et de Louis de

Tarente, etc. — CUMONT. Un officier monétaire au XIV^e siècle. Nicolas Chavre, maître de la Monnaie de Louvain. — DENISE. Les monnaies de nickel en France et à l'étranger.

Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft, t. XV. — HORCHLER. Der Münzfund von Leubas. — DANNENBERG. Der älteste herzoglich bairische Goldgulden. — KULL. Die Münzen der Grafen Ladislaus von Haag. — LE MÊME. Aus bayerischen Archiven. — GEBERT. Eine bisher unbekannte Kippermünzstätte des Markgrafen Joachim Ernst von Brandenburg-Ansbach. — M. BAHRFELDT. Münzen und Münzwesen des Bisthums Hildesheim unter Churfürst Maximilian-Heinrich, Herzog von Bayern.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n^o 85. — NENTWICH. Die Nachprägungen der österreichischen Münzen Kaiser Franz I nach dessen Tode. — VON LOEHR. Nachträge zu den Geldzeichen, Münzen und Jetons für Eisenbahnwecke. — NENTWICH. Lose Blätter aus dem handschriftlichen Nachlasse Theodor Unger's.

N^o 86. Numismatische Topographie von Niederösterreich. — NENTWICH. Zur Wiedereinführung der Münzbeamten Signaturen auf Münzen der kaiserin Maria-Theresia. — Ausstellung von Schülerarbeiten in der K. K. Akademie der bildenden Künste in Wien. — NENTWICH. Alfred Ritter von Arneth.

Monatsblatt n^o 168. — KENNER. Zur Geschichte der Medaille. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 18 juin 1897.

... A la demande de MM. le chevalier Snoeck et Corbelijn-Battaerd et sur la proposition de MM. le V^{te} B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. J.-D. Oortman-Gerlings, banquier, à Utrecht, Oudegracht, 72.

... A la demande de M. Zwierzina et sur la proposition de MM. le V^{te} B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Anth. Begeer, médailleur, à Utrecht, Oudegracht, E, 17.

... Sur la proposition de MM. le V^{te} B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. J.-P.-M. Menger, premier graveur à la Monnaie des Pays-Bas, à Utrecht, Voorstraat, 35.

Le Secrétaire ad interim,

A. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Assemblée générale du 18 juillet 1897, au Palais des Académies,
à Bruxelles.

La séance est ouverte à onze heures.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président*; le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président*; VANDEN BROECK, *contrôleur*; DE ROISSART, *trésorier*; A. DE WITTE, *bibliothécaire*; MM. PICQUÉ, le comte DE NÉDONCHEL, le baron BETHUNE, VAN SCHOOR, PENY, DE MUNTER, le major chevalier VAN EERSEL, l'abbé DANIELS, DE SCHODT, SEELDRAYERS, LEMAIRE, le comte DE GHELLINCK D'ELSEGHEM et le capitaine commandant TINNE, *membres effectifs*; MM. ALVIN, VAN DER BEKEN, BALLION-VERSAVEL, VAN RAEMDONCK, SIMONIS, VERMEYLEN, l'abbé LAMBO, FISCH, BIGWOOD, le vicomte EUG. DE JONGHE et le baron PRISSE (1), *membres correspondants régnicoles*.

Assistent à la séance : M. VAN HENDE, *membre honoraire*; MM. DE MEUNYNCK, DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ, ZWIERZINA et BEGEER, *associés étrangers*.

Se sont excusés : Monseigneur le chanoine baron F. BETHUNE, *président d'honneur*; MM. PETY DE THOZÉE, le baron LIEDTS, le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, G. CUMONT, BAMPS, le baron SURMONT DE VOLSBERGHE, NAVEAU, COGELS, MOENS, le chevalier MAYER VAN DEN BERGHE, VISART DE BOCARMÉ, WALLAERT et WILLEMS, *membres effectifs*; MM. VAN EVEN, DE

(1) M. le baron Prisse entre en séance seulement après son élection.

JAER, GAUTIER DE RASSE, le sous-lieutenant JOORIS, LIÉGEOIS, DONNET, VAN MALDERGHEM, LOMBAERTS, MOYAU, HERMANS, le baron DE VINCK DE WINNEZEELE et MAC LEOD, *membres correspondants regnicoles*; MM. A. DE BARTHÉLEMY, J. ROUYER, VAN DIJK VAN MATENESSE, CARON, CHAUTARD, ROEST et le chevalier SNOECK, *membres honoraires*; MM. le comte DE MARSY, QUARRÉ-REYBOURBON, BOM, BESIÈRE, MAZEROLLE, BLANCHET, COLIEZ, P. RUIJS DE PEREZ, BLANCARD, HÉNAULT, W. RUIJS DE PEREZ, BORDEAUX, le chevalier SPEELMAN, DEROME, le lieutenant-colonel JOOS, OORTMAN-GERLINGS et MENGER, *associés étrangers*.

M. le V^{te} B. de Jonghe, président, remercie les membres étrangers et belges d'avoir répondu, en plus grand nombre que jamais, à l'appel du bureau.

Un jeton de présence, en bronze, à l'effigie d'Olivier Vredius est distribué aux personnes qui assistent à la réunion.



M. de Jonghe constate, avec satisfaction, que ce jeton fait honneur au talent de notre confrère en

numismatique, M. Franz Vermeulen, statuaire et médailleur à Louvain, à qui il adresse les remerciements de l'assemblée.

On ne connaît pas, paraît-il, de portrait du célèbre auteur des *Sigilla comitum Flandriæ* ; mais il existe, à Bruges, dans l'église Notre-Dame, un buste du savant jurisconsulte flamand. C'est un moulage en plâtre de ce buste, que M. le baron Bethune a eu l'obligeance de faire prendre, qui a servi de modèle au graveur pour l'exécution du jeton de présence de la Société.

Le procès-verbal de l'assemblée générale tenue, à Tournai, le 25 avril dernier est adopté sans observation.

M. Vanden Broeck donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société, au 31 décembre 1896. Ce rapport est des plus satisfaisants. M. Vanden Broeck le termine par ces paroles qui témoignent, si bien, de l'affection qu'il porte à notre Compagnie :

Je suis persuadé que vous comprendrez tous, Messieurs, l'émotion que j'éprouve en vous rendant compte du trente troisième et dernier exercice de ma gestion comme trésorier, fonctions auxquelles l'unanimité de vos suffrages m'a appelé pendant un tiers de siècle.

Le souci des intérêts financiers de la Société me faisait un devoir de ne plus accepter le renouvellement d'un mandat que mon âge avancé et surtout le mauvais état de ma vue ne me permettaient plus d'accomplir avec le même zèle et les mêmes soins que par le passé.

Si j'ai dû renoncer, à regret, au poste qui m'a valu de votre part tant de marques de sympathie, j'emporte cette consolation que j'ai toujours rempli mes fonctions à votre entière satisfaction, ainsi qu'il ressort des procès-verbaux de nos séances annuelles, et comme le démontre à suffisance l'encaisse que j'ai pu remettre à mon honorable successeur, encaisse qui dépasse de très loin celle que j'ai reçue de mon prédécesseur, il y a trente-trois ans.

Permettez-moi d'ajouter que, dans ma retraite, ma plus grande satisfaction sera de voir, toujours plus honorée et plus prospère, la Société royale de Numismatique, à laquelle j'ai voué mon plus profond dévouement. (*Applaudissements.*)

Le Président se lève alors et, se tournant vers M. Vanden Broeck, lui adresse le petit speech qui suit :

CHER ET EXCELLENT CONFRÈRE,

Nous venons d'entendre la lecture de votre trente-troisième et dernier rapport sur l'état de nos finances. Votre admirable gestion de nos deniers a su faire à notre Société, au cours de ces longues années, une situation aussi exceptionnelle que brillante qui lui assure, avec le généreux concours du Gouvernement, une existence des plus prospères. Tous, nous savons que notre caisse vous a été remise vide ; aujourd'hui, vous nous la rendez richement garnie.

Nous nous félicitons vivement d'avoir pu, malgré votre retraite de la trésorerie, conserver au bureau et à la Société le précieux concours de votre expérience et de vos lumières. Cette bonne fortune, nous la devons à l'obligeance et au

dévouement de notre aimable confrère M. de Roissart, qui a bien voulu assumer la lourde tâche de vous succéder et vous abandonner ses fonctions de contrôleur.

Vos confrères, cher et digne collègue, ont jugé que le souvenir de cet âge d'or de notre Compagnie méritait d'être consacré par un monument durable de leur gratitude pour les services exceptionnels que vous leur avez rendus sans ménager votre temps et vos peines. C'est en leur nom, très cher et excellent confrère, que je vous offre cette médaille-diplôme en or qu'ils vous prient d'accepter comme un faible témoignage de leur reconnaissance et de leur affection. (*Applaudissements prolongés.*)

La médaille d'or remise à M. Vanden Broeck, dans un élégant écrin, est au type de la médaille-diplôme de bronze offerte par la Société, lors de leur élection, à chacun de ses membres honoraires ou effectifs. La légende du droit : SOCIÉTÉ-NAS NUNISMATICA BELGII, se complète, cette fois, par une inscription, au revers, portant en cinq lignes : A — Édouard — Vanden Broeck — son Trésorier — 1864-1896.

M. Vanden Broeck, très ému, répond :

MES CHERS CONFRÈRES,

Je ne sais comment vous remercier tout à la fois pour votre chaleureuse ovation et pour le magnifique souvenir que vous voulez bien me remettre, comme un gage de reconnaissance, pour les services que j'ai pu rendre à la Société.

Elles sont rares les sociétés scientifiques qui savent reconnaître ainsi tous les dévouements.

En effet, en 1873, vous avez fait frapper une médaille en l'honneur du vénérable Renier Chalon, pour célébrer sa vingt-cinquième élection à la présidence et afin de reconnaître ses nombreux et éminents services et, aujourd'hui, à vingt-quatre années de distance, vous voulez bien me remettre ce précieux gage de sympathie pour les modestes services rendus par moi pendant trente trois années comme trésorier.

Permettez-moi, pour finir, de remercier notre honorable et bien-aimé Président, pour les paroles trop aimables qu'il a bien voulu m'adresser et vous tous, mes chers confrères, qui les avez applaudies. Merci, enfin, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont bien voulu s'associer à cette manifestation en mon honneur. (*Longues salves d'applaudissements.*)

Cette manifestation, d'un ordre tout intime, en l'honneur du meilleur des collègues terminée, le compte des recettes et dépenses est arrêté et approuvé; puis, M. de Witte lit le rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1896 :

MESSIEURS,

Le cinquante-deuxième volume de la *Revue belge de numismatique*, publié en 1896 sous les auspices de notre Société, n'est inférieur à ses aînés — il nous plaît de le constater — ni par le nombre, ni par la valeur scientifique des mémoires qu'il renferme.

Un regret, cependant. Les travaux sur la numismatique antique font, comme à l'ordinaire, malheureusement défaut. Aussi, devons-nous savoir doublement gré à notre associé étranger, M. Michel Soutzo, d'avoir bien voulu nous réserver son étude sur les *Poids antiques autonomes de Tomis*.

Souhaitons que le savant métrologiste roumain ne borne pas à ce premier article sa collaboration à notre Revue.

S'il est permis de reprocher aux numismatistes belges une certaine indifférence à l'égard du numéraire émis par les peuples anciens, on ne peut que les féliciter des résultats de leurs recherches en ce qui concerne le moyen âge et les temps modernes.

Tout d'abord, M. Alvin, dans un article très étudié, nous fait connaître *Un triens mérovingien inédit frappé à Huy*, par le monétaire Bertoldus.

Bien plus précieux encore est *Un denier inédit de Pépin le Bref*, de petit module, pièce rarissime, à laquelle notre président, M. le vicomte B. de Jonghe, consacre quelques pages, du plus vif intérêt pour l'étude des débuts du monnayage carolingien.

Le *Denier à tête de Louis le Débonnaire frappé à Trévisse*, de la collection de M. le docteur Simonis, n'est guère moins rare et notre confrère nous a grandement obligés en le publiant dans la *Revue*.

Pour les époques plus rapprochées de nous, la moisson est peut-être plus belle encore !

Trois monnaies liégeoises inédites, par M. le vicomte B. de Jonghe et *Six monnaies liégeoises inédites*, par M. Léon Naveau, viennent augmenter, d'un seul coup, de neuf pièces nouvelles les séries pourtant si riches déjà des successeurs de saint Lambert.

La détermination des *Monnaies contremarquées à Ypres par le seigneur de Marquettes, superintendent du quartier d'Ypres*, fait le plus grand honneur à la perspicacité de M. de Jonghe, et son article sur *Un esterlin au type anglais, frappé par Renard de Schönau comme engagiste des « comtés de Durbuy et de La Roche »*, est, peut-être,

plus important encore au point de vue de l'histoire monétaire de notre pays.

Si de l'étude des monnaies nationales nous passons à l'étude du numéraire étranger, on ne peut qu'applaudir à la *Restitution d'un florin d'or à Goedard, seigneur de Heyden*, proposée par M. Schulman, pièce jusqu'ici attribuée aux seigneurs de Heinsberg, et féliciter M. Maxe-Werly d'avoir su, aussi brillamment, mener à bonne fin son excellente *Histoire numismatique du Barrois*.

Sous le titre : *Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne*, notre sympathique vice-président, M. le comte Th. de Limburg-Stirum, a dressé, avec le plus grand soin, la monographie des espèces émises par quelques-uns de ses ancêtres. Chacun de vous, Messieurs, a pu apprécier la valeur historique de ce mémoire dont la publication se poursuit dans le tome LIII de la *Revue*.

M. R. Vallentin du Cheylard, l'un de nos plus féconds collaborateurs, nous a donné *Les monnaies frappées à Avignon durant la vice-légation de Mazarin* et M. Laugier, le trop modeste savant auquel Marseille doit de posséder l'un des premiers cabinets de médailles de France, a eu la gracieuseté de nous offrir *Quelques monnaies rares ou inédites de la principauté d'Orange*.

Enfin, M. Roest, l'estimé président de la Société néerlandaise de numismatique, est parvenu à établir de la façon la plus évidente que *Le florin dit « Strampraische Gulden »* doit cette appellation non à l'endroit où on le supposait avoir été frappé, mais bien à Godert van Stramprade, maître de la Monnaie de Gueldre, qui dirigea la fabrication de cette monnaie.

Nos *Recherches numismatiques*, que l'obligeance amicale de M. le baron de Chestret nous a permis de parfaire

et de rectifier, n'ont pas seulement pour objet, cette fois, quelques monnaies; mais encore un méreau bruxellois, un plomb des drapiers de Bruges, un poids de marchandises de Binche et une médaille liégeoise.

Abandonnons donc les monnaies pour nous occuper des autres branches de la science numismatique. Dans cet ordre d'idées il nous faut citer, tout d'abord, l'article de M. Cumont : *Pièces rares ou inédites*. Sous ce titre, en effet, votre ancien secrétaire a étudié, avec la conscience qui lui est propre, toute une série de pièces de natures diverses : un méreau du moulin communal d'Alost, un méreau anépigraphe de Louvain, un jeton à déterminer, un jeton de Charles II, duc de Savoie, un deneral d'une monnaie de Louis XIII, par N. Briot, un jeton satirique de Louis XIV, une plaque de douane sous Marie-Thérèse et un méreau du fermier des domaines ducaux, à Anvers, en 1771.

Par une curieuse coïncidence, cette année même, M. Raugé van Gennep (1), un spécialiste en numismatique de Savoie, et M. de la Tour (2), bibliothécaire au Cabinet de France, se sont occupés, eux aussi, respectivement du jeton de Charles II, duc de Savoie, et du jeton de Louis XIV (?), à la légende PROPAGO IMPERI. Nous n'avons pas à prendre, ici, parti dans la question ; mais nos devoirs de rapporteur nous obligent, bien à regret, à constater que ces numismatistes ne partagent nullement l'opinion de M. Georges Cumont au sujet de ces pièces, qu'ils considèrent comme de simples jetons de Nuremberg, de nulle portée historique.

(1) *Jetons de Savoie. Revue numismatique*, 1897, pp. 51-66.

(2) *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1897, t. I, nos 803 et 804.

M. Léon Naveau, qui n'aime pas à franchir les frontières de son cher pays de Liège, a fait reproduire, en l'accompagnant d'utiles renseignements biographiques, une *Médaille liégeoise inédite* à l'effigie de François-Lambert de Sélys, grand doyen du chapitre de Liège.

Quelques documents d'archives ont été publiés par nous sur la *Médaille du comte et de la comtesse du Nord, dite médaille des princes russes, gravée par van Berckel, en 1782*.

M. Victor De Munter, dont nous regrettons de ne pas voir plus souvent paraître le nom dans notre *Revue*, nous a exposé, de la façon la plus complète et la plus documentée, la *Numismatique du jubilé de Saint-Rombaut à Malines, en 1775*. Enfin, M. le chevalier Snoeck a eu la bonne inspiration de tirer de l'oubli le *Méreau gravé de la vieille gilde des arbalétriers de Bois-le-Duc*.

Une œuvre hors pair est bien certainement celle qu'a entreprise M. Jules Rouyer sur *Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du XV^e siècle, principalement en France et dans les pays voisins*. De tels articles ne peuvent qu'affirmer, davantage encore, la bonne réputation d'une revue et, comme le disait tout dernièrement M. Caron en parlant de notre recueil, lui donner « une importance sans cesse croissante ».

Grâce à MM. Chautard et Bamps, la sigillographie occupe cette fois une place fort honorable parmi nos mémoires. Nous avons déjà dit ailleurs combien l'étude des sceaux est le complément indispensable de l'étude des monnaies. Aussi est-ce une grande satisfaction pour nous de signaler à l'attention de nos confrères : *Quelques sceaux, jetons et armoiries concernant les corporations des médecins, chirurgiens, barbiers aux XVII^e et XVIII^e siècles* et

Sceaux, médailles et insignes des anciennes corporations armées de la ville de Hasselt.

Il nous reste à remercier M. de Dompierre de Chauffepié, conservateur du Cabinet royal de La Haye, pour la lecture qu'il a bien voulu faire, à l'une de nos dernières assemblées, sur *Un manuscrit de Peiresc du Museum Meermanno Westhrenianum à La Haye*. Des communications de cette nature ont un intérêt général qui n'échappera à personne.

Les « Mélanges », toujours fort variés et nourris, sont dus à MM. Chautard, Mazerolle, comte de Marsy, Ter Gouw, chevalier Snoeck, J. Mayor, J.-A. Blanchet, Donnet, Cumont, Simonis, vicomte B. de Jonghe, Van der Beken, Van Malderghem, Seeldrayers, Vanden Broeck, Alvin et de Witte.

Enfin, MM. Cumont, De Munter et de Witte ont consacré des articles nécrologiques à la mémoire de nos regrettés confrères MM. Butor, E. Vanderstraeten, Ghalib Edhem bey et A.-J. Enschedé.

Pour notre part, nous avons continué la publication des *Médailles historiques de Belgique* par la description de cinq médailles signées des noms des graveurs Fisch, Devigne-Hart et Jules Baetes.

En résumé, le tome LII de la *Revue belge* ne contient pas moins de vingt-quatre mémoires traitant des parties les plus diverses de la numismatique, de la métrologie et de la sigillographie.

C'est en toute confiance que nous le livrons à la critique du public savant.

M. le Président remercie vivement M. de Witte du soin qu'il a mis à rédiger son rapport, après quoi M. le Bibliothécaire communique la note

suivante sur l'état de la bibliothèque et des collections :

MESSIEURS,

Quelques mots seulement pour satisfaire au règlement.

Le service des échanges n'a guère subi cette année de modifications importantes.

M. Charles Dupriez sert gracieusement son intéressante *Gazette numismatique* à notre Société et l'*American numismatic and archeological Society* de New-York nous envoie ses *Proceedings* contre ce qui paraît des *Médailles historiques de Belgique*. L'administration de la Monnaie de Paris veut bien en user de même pour ses Rapports annuels, grâce à l'aimable intervention de M. Mazerolle, archiviste de cet établissement et membre de notre Société.

Les livres, brochures, etc., entrés à la bibliothèque depuis la dernière assemblée de 1896 sont au nombre de 150. Il faut avouer que ce n'est guère, et je ne puis m'empêcher d'insister, une fois encore, auprès de vous, Messieurs, afin d'obtenir de votre obligeance qu'un exemplaire de tout ce que vous publierez me soit envoyé. Ce n'est que par le concours de tous les membres, je ne puis assez le répéter, qu'il sera possible de former, à la longue, une bibliothèque de quelque importance, puisqu'il n'est pas d'usage de faire la moindre acquisition.

La collection de portraits de nos membres comprend actuellement 278 photographies.

Quant aux séries numismatiques, elles se sont augmentées, en tout, de 26 monnaies, 8 jetons, 2 méreaux, 11 médailles et 2 médaillons de plâtre.

Permettez-moi, en terminant, de renouveler mon appel

au bon vouloir et à la générosité de tous les amis de notre Société. J'ose espérer qu'il ne leur sera pas adressé en vain.

M. le Président félicite M. de Witte pour le zèle qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions et pour l'excellente méthode qui règne à la bibliothèque. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour portant : « Élections aux places vacantes de membres, élection d'un secrétaire », l'assemblée procède d'abord à la nomination de trois membres correspondants regnicoles. Sont élus à l'unanimité :

MM. Josse Allard, directeur de la Monnaie, à Bruxelles; le baron Philippe Prisse, ingénieur en chef directeur des Ponts et Chaussées, à Anvers; l'abbé Joseph Gaillard, curé à Geer.

Quant au secrétaire, le Président propose de joindre ces fonctions à celles de bibliothécaire et d'en charger M. de Witte. D'après M. de Jonghe, l'administration de la Société ne pourra que gagner à ce cumul, une bonne part de la correspondance ayant trait à la bibliothèque; il y a d'ailleurs des précédents : M. de Schodt fut pendant plusieurs années secrétaire-bibliothécaire.

L'assemblée, adoptant la manière de voir de son Président, nomme, par acclamation — à la demande de M. van Schoor — M. Alphonse de Witte Secrétaire de la Société, tout en le maintenant dans ses fonctions de Bibliothécaire.

M. de Witte est fort touché de cette nouvelle

marque de confiance qu'il doit à l'amitié de ses confrères. Il y répondra en redoublant d'activité; mais il n'accepte d'exercer les fonctions de secrétaire jointes à celles de bibliothécaire que jusqu'aux élections générales de juillet 1899. Il espère que, d'ici là, le bureau aura trouvé un candidat pour l'une ou l'autre de ces places.

C'est encore par acclamation que MM. le comte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte sont réélus membres du comité directeur de la *Revue belge de numismatique*.

Le Président fait partie de droit de cette commission (art. XVII des statuts); en conséquence, la direction de la *Revue* pour l'année 1898 sera composée de :

MM. le vicomte B. de Jonghe;
le comte Th. de Limburg-Stirum, et
A. de Witte.

M. le comte Th. de Limburg-Stirum remercie au nom des élus.

M. de Jonghe, à la suite de ces élections, prie instamment l'assemblée de revenir, l'année prochaine, au mode plus régulier de votation par bulletin secret.

L'assemblée délègue ensuite son Vice-Président, M. le comte Th. de Limburg-Stirum, pour représenter la Société à la deuxième Conférence bibliographique internationale qui se tiendra à Bruxelles du 2 au 4 août, sous le haut patronage du Gouvernement belge.

M. le comte de Limburg-Stirum dépose sur le bureau un exemplaire, en argent, de la médaille du Sénat belge, qu'il a obtenu de la libéralité de la questure de cette haute assemblée.

M. le vicomte de Jonghe remercie.

Enfin, M. Vermeyleen offre à la Société deux grands et beaux médaillons en plâtre, modelés par lui, le premier à l'effigie de Vredius; le second au buste de M. le professeur de l'Université de Louvain Lefebvre, sénateur provincial du Brabant et président du cercle médical de Louvain. (*Remerciements.*)

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. CAMILLE PICQUÉ, membre effectif, soumet, tout d'abord, à l'examen de ses confrères une médaille d'argent, œuvre magistrale du beau graveur anversois Jacques Jonghelinck. L'artiste y a portraituré un de ses compatriotes qui n'a pas été sans jouer, comme nous le rappelle M. Picqué, un rôle important dans la seconde moitié du xvi^e siècle.

Jean Scheyfve, en effet, fut échevin et bourgmestre d'Anvers, ambassadeur de Charles-Quint à la cour d'Angleterre, membre du conseil privé et chancelier de Brabant. Il mourut en 1581.

La composition du revers est on ne peut plus riche, plus fournie. Cette médaille fera partie d'une suite d'œuvres d'art de l'École flamande que

M. Picqué se propose d'étudier sous peu dans la *Revue*. (*Vifs applaudissements.*)

Jonghelinck a gravé encore la médaille d'Assonleville, gendre de Scheyfve, et celle de l'homme qui le desservait tant auprès de Granvelle, Morillon.

Le zélé conservateur du Cabinet des médailles de l'État belge communique, ensuite, à l'assemblée trois exemplaires variés d'une monnaie de Namur inédite :

On lit, remarque M. Picqué, au droit de la pièce, le nom du comte de Namur ALBERTVS, Albert III, qui vécut de 1037 à 1105. Le buste, dans son accoutrement bizarre, est posé de face. Sourcils épais et élevés, yeux simplement indiqués par une forte prunelle, longue moustache et barbiche, cheveux partagés par une raie au milieu du front et tombant en boucles sur les oreilles, tout cela nous vient exprimer une physionomie princière du XII^e siècle. L'édifice du revers, avec ses diverses indications d'architecture, mérite toute une étude. Il s'élevait à Dinant, DEONAN, comme l'écrit la légende.

Il est entré dans le médaillier de l'État trois beaux exemplaires variés de ce denier, qui ne rappelle que de loin les deux monnaies publiées jadis dans les *Mémoires de la Société numismatique de Berlin*, dans les *Mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg* et dans les *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, de M. Chalon.

La publication dès deniers inédits d'Albert III suivra dans la *Revue*.

Enfin, M. Picqué exhibe une très curieuse

médaille coulée, de style allemand, qu'il présente en ces termes à l'assemblée :

Voici, Messieurs, une médaille à sujets apocalyptiques, datée de 1539, du module de 66 millimètres, qui nous permettra de faire un rapprochement curieux. Au droit, l'on assiste à la scène merveilleuse et terrible où apparaît, au milieu de sept candélabres d'or, « Quelqu'un de semblable à un fils d'homme. Et il avait dans sa main droite sept étoiles, et de sa bouche sortait un glaive aigu à deux tranchants. »

Le revers nous montre le Livre fermé des sept sceaux, l'Agneau devant le trône et les vingt-quatre vieillards, tenant des harpes et des coupes d'or pleines de parfums.

Il s'est fait qu'au *Landjuweel* des chambres de rhétorique qui se célébra à Gand, du 12 au 23 juin 1539, la société bruxelloise appelée *Le Livre, Den Boec*, avait pris pour son *blason*, ou cartel, la scène du cinquième livre de l'Apocalypse, représentée au revers de notre médaillon.

Dans cette année de fermentation 1539, la plupart des confréries répondirent de façon à ne point satisfaire l'autorité : généralement elles s'étaient tenues à la Bible et à la libre conscience. Rien d'étonnant que les confrères du *Livre* aient eu un cartel qu'on dirait inspiré par la médaille de bronze rougeâtre, attribuée en Allemagne au célèbre artiste saxon, Hans Reinhard. (Consulter pour le blason de nos rhétoriciens de Bruxelles *Spelen van Zinne représentés à Gand le 12 juin 1539*, et imprimés, dans cette ville, la même année. Au haut de la figuration apocalyptique, un petit écu au saint Michel bruxellois; un livre ouvert remplit l'angle du bas.)

Le Cabinet de l'État possède de Reinhard nombre d'œu-

vres caractéristiques. Nous ne citerons ici que les trois splendides exemplaires, en or, en vermeil et en argent, du médaillon au buste de Charles-Quint, d'un côté, et aux armes impériales et royales, de l'autre. L'empereur y est figuré dans une toilette somptueuse, ayant aux mains le sceptre et le globe, et l'anneau à l'index. Sept ans plus tard, Hans Reinhard, et non Heinrich Reitz, comme on a cru longtemps, exécutait le fameux morceau d'orfèvrerie connu sous la double désignation de *Thaler de la Trinité* et de *Thaler de Maurice*, qui constitue, avec son aspect étrange, sa complication ornamentale, un des joyaux de notre médaillier.

De longs applaudissements témoignent de l'intérêt qu'a pris l'assistance aux diverses communications de M. Picqué.

M. le Président, se faisant, dit-il, l'interprète de tous, félicite l'érudit conservateur du Cabinet de l'État de ses récentes et nombreuses acquisitions. Il le remercie chaleureusement d'avoir bien voulu choisir parmi elles, pour les faire connaître à ses confrères de la Société et les décrire ultérieurement dans la *Revue*, des pièces d'une aussi haute valeur, tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique. M. Picqué, ajoute M. de Jonghe, a bien mérité de la numismatique belge. (*Approbatton générale.*)

M. A. DE WITTE, bibliothécaire, s'occupe d'une trouvaille de 190 monnaies de la fin du xv^e siècle, faite en juin dernier à Gingelom, près de Hasselt. M. de Witte doit à l'obligeance de M. Pierre

Capouillet le plaisir de pouvoir soumettre à l'examen de l'assemblée ce petit trésor, tel qu'il est sorti de terre. (Voir les « Mélanges » de la *Revue*.) (*Remercîments.*)

M. LE BARON BETHUNE, membre effectif, lit une notice biographique du brugeois Olivier de Wree ou Vredius, à la fois jurisconsulte, historien et numismatiste. (*Applaudissements.*)

Sur le désir manifesté par M. le Président, ce mémoire paraîtra dans la *première livraison*, année 1898, de la *Revue*.

M. le baron Bethune rappelle ensuite que, dans son remarquable travail sur *Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques au xv^e siècle*, M. J. Rouyer a établi que « la formule : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat*, tirée de l'Évangile selon saint Luc, était encore, au xv^e siècle, l'une de celles auxquelles nos ancêtres attribuaient le plus de vertu surnaturelle, préservant d'accidents de toute sorte et de bien des maux ceux qui en portaient sur eux quelque transcription ».

A l'appui de cette assertion, voici, continue M. le baron Bethune, deux anciennes bagues dites chevalières, que l'on peut ainsi décrire :

I. Bague d'or avec grand châton ovale. Celui-ci offre au centre un écu ogivé, portant une large bande chargée d'un donjon à trois tours; au-dessus, les initiales G. f. en monogramme. Légende : ✠ S. GULIERMI D

FUNTANA : Ð'. RECHO (S. Guliermi de Funtana de Recho). Le châton est réuni au jonc par deux ornements pyriformes, cantonnés de rosettes gravées. Le jonc, dont la section transversale offre la forme triangulaire, porte, gravée en deux lignes, l'inscription suivante :

✠ IĒXUS ☉ AUTRANSIENS (☉ per) MĒ-
DIU,
☉ IIVORVM ☉ IBAM ✠ ET ☉ UERBUM
☉ CARO :

Ces derniers mots sont empruntés à l'exorde de l'Évangile selon saint Jean : *In principio erat Verbum*, etc., pour lequel, au témoignage de l'abbé Pascal (1), les peuples professaient une si grande dévotion, que la règle s'est introduite de le réciter chaque jour, à la fin de la messe. Cet auteur nous apprend encore que « le pape Paul V ordonne dans son Rituel qu'en allant visiter les malades, on mettra la main sur leurs têtes en récitant l'Évangile de saint Jean ».

En Flandre, l'usage s'est conservé de réciter ce texte sacré lorsque l'orage gronde, afin d'éviter les coups de la foudre.

Rien d'étonnant à ce que le verset capital de l'Évangile de saint Jean se trouve, sur notre petit monument, associé au texte bien connu de saint Luc. C'était un double talisman dont avait voulu se pourvoir Guillaume de Funtana !

Aucun renseignement ne nous est, au surplus, parvenu concernant ce personnage. Son lieu d'origine, de *Recho*, nous est pareillement inconnu. Toutefois, le style des

(1) *La liturgie catholique*, t. I, col. 571. — Voy. aussi BOISSONNET, *Dictionnaire des cérémonies et des rites*, t. I, col. 1283, et les nombreux auteurs cités par lui.

lettres et plus encore celui du blason accusent nettement l'art italien de la seconde moitié du XIV^e siècle.

C'est l'époque où la Venise du Nord voyait affluer dans ses murs les Vénitiens, les Génois, les Florentins, les Milanais, les Lucquois, à côté des marchands de toutes les nations. Les gens de Lucques, installés à Bruges vers 1380, y construisirent leur hôtel consulaire en 1387 (1). A leur tête se trouvait Dynus de Rapondis, le puissant argentier qui se chargea de payer la rançon de 200,000 ducats contractée pour le duc Jean sans Peur après la défaite de Nicopolis, en 1396 (2). Guillaume de Funtana aurait-il été un des agents de l'opulente maison de banque des « Bartons » ou Lucquois ?

Son scel-signet porte la trace d'un long usage au doigt. Il a été exhumé, en 1896, hors la porte de Sainte-Croix à Bruges.

II. Bague d'or dont le châton horizontal est formé par un léger renflement du jonc. Sur ce châton, un écu en forme de bouclier ; il porte un lion rampant et est surmonté d'un heaume fermé, dont le lambrequin mantelé s'amortit par une tête de lion. Légende :

georgi — de mu (3).

Ce châton, bordé d'un grènetis, est flanqué de quatre feuilles de chêne ciselées, qui le rattachent au jonc. Celui-ci est plat, à angles droits ; il porte en lettres gravées :

✠ **ihs** ✠ **autem** ✠ **transie** ✠.

(1) GAILLIARD, *Bruges, son histoire, ses monuments*, p. 82.

(2) BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Beschryving van den Brugschen koophandel*, p. 60 ; GAILLIARD, *Inscriptions funéraires de la cathédrale Saint-Donatien*, p. 160.

(3) Cette dernière lettre pourrait être un 0.

A chaque extrémité de cette légende, entre de menus ornements gravés, se voit un écusson, en forme de bouclier, portant : tranché de..... et de..... au lion issant. Le creux gravé de la première partition semble indiquer qu'on y avait serti quelqu'émail.

La forme de l'écu en bouclier se rencontre, croyons-nous, exclusivement en Italie vers le XV^e siècle.

Le propriétaire de notre bague, Georges de Mu..., au sujet duquel nous n'avons aucun renseignement, aurait donc été — plus ou moins — le compatriote de Guillaume de Funtana, mais il paraît certain qu'il ne fut pas son contemporain. Il semble, en effet, que la bague soit postérieure d'un demi-siècle environ à celle que nous avons décrite d'abord.

Le baron Bethune fait encore passer sous les yeux de ses collègues une série de rondelles métalliques portant certains signes frappés en lettres mobiles. Ces jetons ont servi de monnaie fiduciaire sur les chantiers de Bruges-port-de-mer. Il donne à cet égard les renseignements qui suivent :

Ces pièces étaient employées, contrairement à la loi du 16 août 1887, par certains chefs d'équipes ou ouvriers, pour établir le décompte des dépenses faites dans les cambuses et les cantines.

De ce chef, le tribunal de Bruges a prononcé des peines variant de cinquante francs d'amende, sans sursis, ou quinze jours d'emprisonnement subsidiaire, à vingt-cinq francs d'amende conditionnelle.

Voici la description de ces pièces :

N° 1. Cuivre rouge. Diam. 0.030.

†

1 F.

P. D.

(1 franc. Pieter Dhooghe).

N° 2. Zinc. Diam. 0.028.

1

L. D.

(1 franc. Jacobus Dillens).

N° 3. Cuivre jaune. Diam. 0.020.

50

D. P.

(50 centimes. Dhooghe, Pieter).

N° 4. Cuivre rouge. Diam. 0.032.

50 C.

E. H.

(50 centimes.).

N° 5. Zinc. Diam. 0.030.

50

G. L.

(50 centimes. Cattekeur, Livinus).

N° 6. Zinc. Diam. 0.026.

J. V.

20

(20 centimes. Isidoor Vroman).

N° 7. Zinc. Diam. 0.031.

10

V. D.

(10 cent. Ver Dickt, Frédéric).

Les initiales frappées sur le n° 4 ne correspondent à

aucun des noms des inculpés. On nous a assuré qu'afin de suffire aux besoins de la clientèle, quelques-uns de ceux-ci s'étaient pourvus de jetons ayant déjà été mis en service ailleurs et que c'est à cette circonstance qu'est due cette anomalie.

Il est assez probable que d'autres jetons encore ont circulé sur les chantiers de Bruges-port-de-mer. Ceux que nous avons mentionnés ici sont les seuls types qui ont été produits devant la justice correctionnelle.

Ces communications diverses sont hautement appréciées par l'assemblée, au nom de laquelle M. le vicomte de Jonghe remercie M. le baron Bethune.

M. l'abbé DANIËLS, membre effectif, donne lecture d'une fort intéressante notice qui a pour objet de résoudre une petite énigme de la numismatique seigneuriale belge. Il s'agit, en effet, de la localisation du *civitat* des monnaies de Jeanne de Merwede, qu'il identifie avec De Nieuw-Stad, hameau situé entre le village de Gerdingen et la petite ville de Brée. (*Applaudissements.*)

M. l'abbé Daniëls a réuni des documents fort sérieux à l'appui de sa thèse (voir *Revue*), aussi M. de Jonghe déclare-t-il être tout disposé à se rallier à cette manière de voir.

M. Simonis constate qu'il vient justement de faire l'acquisition d'un sçel en plomb, à double face, sur lequel on lit NIEU · · STAT, d'un côté, et · · · om — casto, de l'autre. Un écu portant deux

clefs croisées se voit au droit, au-dessus de l'inscription.

M. de Witte fait observer que, le nom de Nieuwstadt étant fort répandu, il est probable que l'objet dont parle M. le docteur Simonis ne se rattache en rien au hameau de ce nom possédé jadis par la dame de Merwede. C'est aussi l'avis de M. l'abbé Daniëls.

M. ALVIN, correspondant regnicole, donne sur quelques rares jetons belges du xv^e siècle, faisant parties des collections de l'État, des renseignements du plus haut intérêt. Il interprète ensuite, avec une remarquable sagacité, les initiales qui se rencontrent sur un certain nombre de jetons de la Chambre des comptes en Brabant. Ces initiales seraient celles de quelques-uns des membres de cette chambre. (*Applaudissements très nourris.*) M. Alvin fait circuler les jetons qui font l'objet de sa lecture et, à la demande du Président, remet au Secrétaire son article pour être publié dans la *Revue*.

M. le vicomte B. DE JONGHE, président, lit une étude sur l'organisation des ateliers monétaires brabançons au temps de Jean I^{er} et de Jean II, étude dont une bonne partie des matériaux lui a été très obligeamment communiquée, dit-il, par M. A. de Witte. M. de Jonghe parle du personnel de ces ateliers; il entre dans de curieux détails au sujet de la fabrication des espèces et commente longuement les chartes constitutives du Serment

des monnayeurs brabançons. (*Applaudissements.*)

M. VERMEYLEN, correspondant regnicole, fait circuler une fort jolie épreuve d'artiste, en métal blanc, de la médaille à lui commandée par le Cercle médical de Louvain pour être offerte à son président d'honneur, M. le professeur Lefebvre.

M. le docteur SIMONIS, correspondant regnicole, montre le charmant jeton d'argent de la duchesse d'Aumont, si élégamment gravé par Lorthior et dont il a été question dans la lecture faite à l'assemblée de Tournai par M. Van Hende sur la vie de cet artiste lillois.

M. A. DE WITTE soumet à l'appréciation de ses confrères deux fers, variés de diamètre, d'environ 13 centimètres de longueur, et portant l'un et l'autre, gravée en creux, à une extrémité, la représentation de la Sainte-Trinité, entourée de la légende : SIGILLVM PRIORATVS BEVERENSIS. Ces fers, qui datent sans doute de la fin du xvii^e siècle, ont leur extrémité supérieure écrasée à la suite de violents et nombreux coups de marteau qui y ont été appliqués. Selon toute vraisemblance, ils ont donc servi à marquer des plombs : sceaux, médailles ou méreaux.

M. le comte de Limburg-Stirum croit se souvenir qu'il existait à Beveren un couvent de Villemites.

M. Van Raemdonck, correspondant regnicole et bourgmestre de Beveren-Waes, rappelle que le couvent de Beveren possédait un puits miraculeux

qui attirait, jadis, de nombreux pèlerins ; il croit donc que les fers de M. de Witte ont dû servir à marquer des plombs de pèlerinage. Le couvent de Beveren n'existe plus ; supprimé par Joseph II, il a été détruit lors de l'invasion des républicains français.

M. de Jonghe remercie M. Van Raemdonck de ces renseignements.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,

A. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

ERRATUM.

A la page 327, ligne 22, article de M. Rouyer, on a imprimé *Jésuites* au lieu de *Jésuates*.

LISTE DES MEMBRES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE
AU 1^{er} OCTOBRE 1897.

MEMBRES D'HONNEUR.

- S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE
**Philippe DE SAXE-COBOURG ET
GOTHA, DUC DE SAXE.** 7 juillet 1878.
- S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOU-
VERAIN **DE MONACO, ALBERT I^{er}** . . . 24 novembre 1889.
- S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Pierre
DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.** 26 novembre 1891.
- S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE
DE NAPLES 22 avril 1892.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

- TEIXEIRA DE ARAGÃO**, directeur du cabinet des
médaillles de S. M. le Roi de Portugal, à
Lisbonne 2 juillet 1871.
- KARABACEK** (LE D^r ET PROFESSEUR **Josef**) membre
de l'Académie impériale et royale des Sciences,
Seidlgasse, 41, à Vienne, III 7 juillet 1872.
- SCHLUMBERGER** (**Gustave**), membre de l'Institut,
avenue d'Antin, 27, à Paris. 7 juillet 1878.
- VAN HENDE** (**Édouard**), officier de l'instruction
publique, rue Masséna, 50, à Lille 6 juillet 1879.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

- DE BARTHÉLEMY (Anatole)**, membre de l'Institut,
rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris 3 juillet 1881.
- ROUYER (Jules)**, directeur honoraire des postes,
à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle) 1 juillet 1883.
- VAN DIJK VAN MATENESSE (P.-J.)**, Groote Markt,
10, Wijk E, à Schiedam. 4 juillet 1886.
- CARON (Émile)**, avoué honoraire, boulevard Hauss-
mann, 36, à Paris 1 juillet 1888.
- DANNENBERG (Herman)**, magistrat, président
d'honneur de la Société de numismatique de
Berlin, Lessingstrasse, 8, à Berlin, N. W. — —
- BABELON (Ernest)**, conservateur du département
des médailles et antiques de la Bibliothèque
nationale, rue de Verneuil, 23, à Paris. — —
- MAXE-WERLY (Léon)**, officier de l'instruction
publique, rue de Rennes, 61, à Paris 7 juillet 1889.
- EVANS (John)**, président de la Société des anti-
quaires et de la Société anglaise de numisma-
tique, correspondant de l'Institut de France,
Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. 24 novembre 1889.
- CHAUTARD (J.)**, doyen honoraire de la faculté
catholique des sciences de Lille, villa
Saint-Marc, par Croissanville (Calvados),
France. 6 juillet 1890.
- ROEST (Théod.-M.)**, directeur du Musée de la
Teyler Genootschap, président de la Société
néerlandaise de numismatique, Rapenburg,
31, à Leyde 5 juillet 1891.
- HILDEBRAND (Hans)**, secrétaire perpétuel de
l'Académie royale de Suède, directeur des
musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à
Stockholm. 5 juillet 1891.
- LUSCHIN VON EBENGREUTH (Dr ET PROF. CHEVALIER
Arnold)**, membre de l'Académie impériale et
royale des Sciences à Vienne, ancien doyen de
l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ;
l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) 3 juillet 1892.

PAPADOPOLI (LE COMTE Nicolas), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise	3 juillet 1892.
LAUGIER (Joseph), conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 32, à Marseille . .	— —
JOSEPH (Paul), professeur, Schifferstrasse, 88, Sachsenhausen, à Francfort-sur-Main . . .	2 juillet 1893.
GNECCHI (Francesco), directeur de la <i>Revue italienne de numismatique</i> , via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie)	— —
IMHOOF-BLUMER (Frédéric), à Winterthur (Suisse)	1 ^{er} juillet 1894.
DELOCHE (Maximin), membre de l'Institut, rue Herschell, 5, à Paris	— —
BAHRFELDT (Max), major et commandant de bataillon au 51 ^e régiment d'infanterie, Museum platz, 9, III, à Breslau, Silesie.	— —
VON ERNST (LE CHEVALIER Charles), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche).	— —
SNOECK (LE CHEVALIER M.-A.), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas. à Hintham. . .	19 juillet 1896.

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

BETHUNE (MONSEIGNEUR LE BARON F.), chanoine et prélat de Sa Sainteté, rue d'Argent, 40, à Bruges.	Fondateur.
PETY DE THOZÉE (J.), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia . . .	4 juillet 1852.
PICQUÉ (Camille), conservateur du cabinet des monnaies et médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

DE NÉDONCHEL (LE COMTE Georges) , président de la Société historique de Tournai, rue Becquerele, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
VANDEN BROECK (Édouard) , rue du Commerce, 50, à Bruxelles.	3 juillet 1864.
DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE Thierry) , sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles	7 juillet 1867.
DE JONGHE (LE VICOMTE Baudouin) , rue du Trône, 60, à Ixelles.	4 juillet 1869.
LIEDTS (LE BARON) , archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
DE CHESTRET DE HANEFFE (LE BARON Jules) , membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liège . .	2 juillet 1871.
DE ROISSART (Amédée) , conseiller à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.
CUMONT (Georges) , avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles	2 juillet 1882.
BEQUET (Alfred) , archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur	6 juillet 1884.
BETHUNE (LE BARON Jean-Baptiste) , membre de la députation permanente, rue Saint-Georges, 10, à Bruges.	5 juillet 1885.
VAN SCHOOR (Charles) , procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, avenue Louise, 93, à Bruxelles.	— —
BAMPS (Constant) , docteur en médecine, rue Maegdendries, à Hasselt.	— —
DE WITTE (Alphonse) , rue du Trône, 49, à Ixelles	4 juillet 1886.
PENY (Edmond-Ph.-A.) , ingénieur et échevin, à Morlanwelz	3 juillet 1887.
DE MUNTER (Victor) , agent de la Banque nationale, rue Haute, 30, à Audenarde	— —
SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON) , sénateur et bourgmestre, à Ypres.	7 juillet 1889.

VAN EERSEL (LE MAJOR CHEVALIER Léopold), chef d'état-major de la 2 ^e circonscription mili- taire, Vieille Route, 70, à Berchem, Anvers	24 novembre 1889.
NAVEAU (Léon), au château de Bommershoven (par Jesseren)	— —
COGELS (Paul), château de Boeckenberg, à Deurne lez-Anvers.	6 juillet 1890.
DANIËLS (L'ABBÉ Polydore), au château de Vogel- sanck, par Zolder (Limbourg)	— —
DE SCHODT (Georges), avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles	5 juillet 1891
MOENS (Jean), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale.	— —
MAYER VAN DEN BERGH (LE CHEVALIER Fréd.), rue de l'Hôpital, 21, à Anvers	3 juillet 1892.
DUBOIS (Fernand), sculpteur et médailleur, rue du Mont-Blanc, 69, à Saint-Gilles.	— —
SEELDRAYERS (Émile), artiste-peintre, rue Pota- gère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode	2 juillet 1893.
VISART DE BOCARMÉ (Albert), rue des Aiguilles, 18, à Bruges.	— —
WALLAERT (Ém.), docteur en droit, rue Marie- Thérèse, 71, à Bruxelles.	— —
LEMAIRE (Victor), médailleur, rue de la Calan- dre, 10, à Gand	— —
WILLEMS (Joseph), notaire, à Saint-Trond	1 ^{er} juillet 1894.
DE GHELLINCK D'ELSEGHEM (LE COMTE Amaury), rue de l'Industrie, 13, à Bruxelles	— —
TINNE (O.), capitaine-commandant au régiment des Grenadiers, rue de Trèves, 38, à Bruxelles	7 juillet 1895.
DELBEKE (A), avocat, membre de la Chambre des Représentants, rue Bourla, 15, Anvers	— —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

VAN EVEN (Édouard), membre titulaire de l'Acadé- mie royale de Belgique, archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain.	4 juillet 1869.
--	-----------------

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE (LE COMTE ALBÉRIC), au château de la Havette, à Spa . . .	3 juillet 1881.
ALVIN (Frédéric), attaché au cabinet des médailles de l'État, rue Van Volsem, 17, à Ixelles. . .	5 juillet 1885
VAN DER BEKEN (Charles), contrôleur au change et au monnayage, etc., à l'Hôtel des Monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles	7 juillet 1889.
URBAN (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.	6 juillet 1890.
DE JAER (Léon), ingénieur, quai Orban, 110, à Liège	5 juillet 1891.
BALLION-VERSANEL , chaussée de Courtrai, 367, Saint-Pierre-Alost, à Gand.	3 juillet 1892.
GAUTIER DE RASSE (Léopold), avocat, rue du Prince Royal, 15, à Ixelles	— —
VAN RAEMDONCK , avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre orientale)	— —
VERVLOET (Constant), notaire, place Saint-Alphonse, à Roulers (Flandre occidentale). .	2 juillet 1893.
VAN DER STAPPEN (Charles), statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 21, à Bruxelles	— —
JOORIS (Franz), sous-lieutenant au 1 ^{er} régiment de Guides, boulevard de Waterloo, 51, à Bruxelles	— —
MERGHELYNCK (Écuyer Arthur), archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, 1, à Ypres	— —
LIÉGEAIS (Edmond), bibliothécaire de la ville, rue au Beurre, 34, à Ypres.	1 ^{er} juillet 1894.
DONNET (Fernand), Longue rue Lozane, 28, à Anvers.	— —
SIMONIS (J.), docteur, à Jemeppe-sur-Meuse. . .	7 juillet 1895.
VAN MALDERGHEM (Jean), archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à Ixelles.	— —
LOMBAERTS (Edmond), Avenue des Arts, 146, à Anvers	— —

MOYAUX (Auguste) , ingénieur, Boulevard du Régent, 31 ^a , à Bruxelles.	7 juillet 1895.
VERMEYLEN (Franz) , statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain.	— —
LAMBO (L'abbé Aloïs) , professeur au Petit Séminaire, à Malines	— —
HERMANS (Charles) , Canal des Brasseurs, 29, à Anvers.	— —
BERNAYS (Édouard) , avocat, Avenue Van Eyck, 42, à Anvers.	— —
FISCH (Paul) , médailleur, rue Antoine Dansaert, 42, à Bruxelles	19 juillet 1896.
DE VINCK DE WINNEZEELE (Le baron) , membre du comité-directeur du musée du Steen, avenue des Arts, 139, à Anvers.	— —
BIGWOOD , avocat, rue Washington, 3 (avenue Louise), à Bruxelles.	— —
DE JONGHE (Le vicomte Eug.) , rue du Trône, 60, à Ixelles	— —
MAC LEOD , professeur de botanique à l'université de Gand, rue du Héron, 3, à Gand	— —
ALLARD (Josse) , directeur de la Monnaie, avenue de la Toison d'Or, 19, à Ixelles.	18 juillet 1897
PRISSE (Le baron Philippe) , ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées, boulevard Léopold, 159, à Anvers	— —
GAILLARD (L'abbé Joseph) , curé à Geer, près Waremmes	— —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

MORIN-PONS (Henri) , banquier, rue de la République, 2, à Lyon.	3 novembre 1856.
MADDEN (Frédéric-W.) , esq., membre de la Société numismatique de Londres, 13, Grand Parade, à Brighton	14 janvier 1865.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

DE MARSY (LE COMTE ARTHUR) , directeur de la Société française d'archéologie, rue Saint-Jacques, 26, à Compiègne.	14 mai 1871.
TRACHSEL (LE D^r C.) , numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne.	— —
SUDRE (L.) , sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris	25 janvier 1876.
LEHMANN (BARON VON) , lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden.	4 décembre 1877.
DU LAC (JULES) , archéologue, rue des Minimes, 10, à Compiègne	10 avril 1878.
ENGEL (ARTHUR) , rue de l'Assomption, 66, à Paris-Auteuil	11 mai 1878.
RIGAUX (HENRI) , archiviste de la ville, mairie de Lille (Nord)	23 mai 1878.
SCHOLS (L.-P.-H.) , docteur en médecine, à Maestricht	10 août 1878.
VERNIER (ACHILLE) , banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
DE GREZ (LE CHEVALIER J.-M.-H.-J.) , numismate, à Bois-le-Duc.	4 février 1879.
DISSARD (PAUL) , conservateur des musées de la ville de Lyon.	5 juillet 1879.
EHRENSVARD (LE COMTE AUGUSTIN) , officier au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp.	17 mars 1881.
WEYL (ADOLPHE) , directeur des <i>Berliner Münzblätter</i> , Adlerstrasse, 5, à Berlin, C.	19 janvier 1882.
DE MEUNYNCK (AUGUSTE) , membre de la direction du Musée numismatique, rue Masséna, 23, à Lille	9 mars 1882.
QUARRÉ-REYBOURBON (L.) , archéologue, boulevard de la Liberté, 70, à Lille	2 mai 1882.
ANDRÉ (ERNEST) , notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre 1882.
CAVALLI (GUSTAVE) , pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1883.
WEDBERG (J.-O.) , conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	-- --

- BOM (Adrien)**, numismate, Keizergracht, 149, à Amsterdam 20 janvier 1885.
- JOLIVOT (P.-C.)**, secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco 27 avril 1885.
- DE MAN (Mlle Marie)**, rue Saint-Pierre, à Middelbourg (Zélande) 30 mai 1885.
- BESIER (Louis-Guillaume-Alexandre)**, référendaire près la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 20, à Utrecht 2 octobre 1885.
- MYER (Isaac)**, membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60th street, à New-York 30 novembre 1885.
- BUKOWSKI (H.)**, membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgatan, 29, à Stockholm 7 janvier 1886.
- GERMAIN DE MAIDY (Léon)**, bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy 14 avril 1886.
- CAHN (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein 4 juillet 1886
- HELBBING (Otto)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich — —
- SANTONI (LE CHANOINE Milciade)**, professeur à l'université de Camerino (Italie) 7 novembre 1886.
- HERMEREL (Jules)**, rue Oberkampf, 13, à Paris 28 avril 1887.
- CORBELIJN-BATTAERD (C.-H.-F.-A.)**, à Groenloo (province de Gueldre) Pays-Bas — —
- SCHULMAN (J.)**, Langestraat F. 54, à Amersfoort (Pays-Bas) — —
- GNECCHI (Ercole)**, directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie) 4 juin 1887.
- STORER (Horace-R.)**, président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis) 28 juin 1887

- Mc LACHLAN (R.-W.)**, Sainte-Monique street, 55,
Montréal (Canada) 30 juillet 1887.
- MAZEROLLE (FERRAND)**, archiviste de la Monnaie,
avenue Niel, 91, à Paris 1^{er} décembre 1887.
- KENNER (LE DOCTEUR Frédéric)**, membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur du Musée impérial des médailles et d'antiquités, Augustiner Gang, à Vienne (Autriche) 13 janvier 1888.
- STEPHANIK (Joh.-W.)**, secrétaire de la Société numismatique néerlandaise, Keizersgracht, 414, à Amsterdam 26 août 1888.
- BLANCHET (J.-Adrien)**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire de la *Revue numismatique*, boulevard Pereire, 164, à Paris 23 novembre 1888.
- BAROZZI (Nicolas)**, ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise. Palais ducal, à Venise. 23 décembre 1888.
- DE PONTON D'AMÉCOURT (LE BARON R.)**, rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France 6 février 1889.
- VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger)**, officier d'Académie, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France. 28 septembre 1889.
- SATTLER (Alberl)**, Blumenrain, 7, à Bâle (Suisse). 12 octobre 1889.
- SOUTZO (Michel-C.)**, Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie) 12 octobre 1889.
- VAN WERVEKE (Nicolas)**, secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg 15 février 1890.
- KUIPERS (H.)**, Wilhelminastraat, 46, à Haarlem 15 mars 1890.
- NENTWICH (Joseph)**, rédacteur en chef des *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrenunde in Wien*, Auerspergstrasse, 21, Vienne, VIII (Autriche) — —
- STROEHLIN (Paul)**, président de la Société suisse de numismatique, 86, route de Chêne, à Genève 7 juin 1890.

HERCOLANI (LE PRINCE) , à Bruxelles.	7 juin 1890.
MEILI (Julius) , ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich	4 novembre 1890.
HOLLERBEKE (Paul) , Grand'Place, à Bailleul (Nord), France.	27 février 1891.
BÉTHUNE (Ct. G.) , rue Saint-Jacques, 25, à Lille, France.	7 mars 1891.
TOLSTOÏ (COMTE Jean) , Académie impériale des Beaux-Arts, Wassiliewski ostrow, 5 ^e ligne, n ^o 2, à Saint-Pétersbourg	— —
COLIEZ , docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France).	15 mars 1891.
RUJS DE PEREZ (P.-J.-B.) , rue Joseph II, 26, à Bruxelles	31 mars 1891.
DE GYSELAAR (LE CHEVALIER N.-C.) , docteur en droit, Arkelstraat à Gorcum.	20 mai 1891.
VAN DER DOES DE WILLEBOIS (LE CHEVALIER P.-J.-J.-S.-M.) , bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc	1 ^{er} juillet 1891.
VAN MEEUWEN (LE CHEVALIER P.-M.-F.) , vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc.	— —
DE MARCHÉVILLE (Marcel) , ancien maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Haussmann, 138, à Paris	9 juillet 1891.
AMBROSOLI (Solon) , conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan	— —
RIGGAUER (Hans) , conservateur en chef du cabinet royal de numismatique, Neuhauserstrasse, 5, à Munich	— —
BLANCARD (Louis) , correspondant de l'Institut de France, archiviste du département des Bouches du Rhône, rue Silvabelle, 2, à Marseille.	24 juillet 1891.
CHAIX (Eug.) , quai des Grands Augustins, 45, à Paris	26 novembre 1891.
HAUBERG (P.) , conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark.	— —

HÉNAULT (Maurice) , archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes	7 janvier 1892.
PRESL (Jean) , Gumpendorferstrasse, 59, à Vienne, VI, Autriche	2 mars 1892.
GERADTS (J.) , au château de Terwinkel, à Posterholt, lez-Ruremonde (Pays-Bas)	24 avril 1892.
CASTELLANI (Giuseppe) , à Santarcangelo di Romagna (Italie).	14 mai 1892.
HELDING (O. G. H.) , capitaine d'infanterie, Langestraat, 30, à Amersfoort (Pays-Bas)	21 mai 1892.
VITALINI (LE CHEVALIER Ortensio) , via Vittoria, 81, à Rome	2 juin 1892.
DE CASTELLANE (LE COMTE) , rue de Villersexel, 5, à Paris	7 juin 1892.
QUINTARD (Léopold) , rue St-Michel, 30, à Nancy.	28 juin 1892.
SAGNIER (Alphonse) , docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France	11 juillet 1892.
MAIGNIEN (Edmond) , conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France.	— —
RUIJS DE PEREZ (Willie) , rue Joseph II, 17, à Bruxelles.	22 août 1892.
RUGGERO (Giuseppe) , colonel commandant le 9 ^e régiment des Bersaglieri, à Florence (Italie).	14 septembre 1892.
IVERSEN (Jules) , conseiller d'État, conservateur en chef du cabinet des médailles au Musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.	25 octobre 1892.
SVORONOS (Jean-N.) , directeur du Musée national de numismatique, 21, rue Kolletis, à Athènes.	25 novembre 1892.
RAPPAPORT (Edmond) , banquier, Hallesche strasse, 18, à Berlin.	28 novembre 1892.
TROUTOWSKI (W.) , secrétaire général de la Société impériale d'archéologie et président de la Société de numismatique de Moscou (Bersénewka), à Moscou.	12 décembre 1892.
STENERSSEN (LE D^r L.-B.) , directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania (Norvège).	— —

MARVIN (W.-T.-R.) , directeur de <i>The American Journal of numismatics</i> , Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S.	26 janvier 1893.
DÜNING (Prof. Dr Adalbert) , à Quedlinburg. . .	— —
BORDEAUX (Paul) , avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France	21 février 1893.
VON HÖFKEN VON HATTINGSHEIM (LE CHEVALIER R.) , directeur de <i>l'Archiv für Bracteatenkunde</i> , Feldgasse, 35, à Vienne (Autriche).	22 février 1893.
TER GOUV (J.-E.) , Koningsstraat, 38, à Hilversum (Hollande septentrionale), Pays-Bas	25 février 1893.
ZWIERZINA (W.-K.-F.) , receveur de l'enregistrement et des domaines, à Oss près Bois-le-Duc.	18 juin 1893.
BARBEY (Maurice) , château de Valleyres (par Orbe), canton de Vaud (Suisse)	20 juin 1893.
OETTINGER (Sigmund) , professeur, membre de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, 107, East 45 th street, New-York. .	12 janvier 1894.
DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ (D.-H.-J.) , directeur du cabinet royal de numismatique, rue de Java, 70 ^e , à La Haye	17 mars 1894.
BAHRFELDT (Docteur Émile) , Tempelhofer, Ufer 3 ^a , à Berlin	28 mars 1894.
ROSA (Alexandre) , président de la <i>Junta de numismatica americana</i> , 543, Calle Péru, à Buenos-Aires	11 mai 1894.
VAN EEGHEN (Chr. J.) , bourgmestre, à Putten (Veluwe), Pays-Bas	19 juin 1894.
VAN MEEUWEN (LE CHEVALIER P.-L.) , Terweepark, 4, à Leyde (Pays-Bas)	21 juin 1894.
SPEELMAN (CHEVALIER M.-H.) , Schotersingel, 11, à Harlem.	28 juin 1894.
VAN DER CRAB (A.-J.-E.) , Bezuidenhout, 63 ^z , à La Haye	4 octobre 1894.
DEROME (Ch.) notaire à Ribemont (Aisne), France.	28 octobre 1894.
VAN LANSCHOT , avocat, Weesstraat, à Bois-le-Duc.	3 décembre 1894.
KLEINSCHMIDT (Dr A.) , professeur à l'Université, Untere Neckkarstrasse, 20, à Heidelberg . .	5 janvier 1895.

FREDZESS (W.-J.) , étudiant, Voorstraat, 64, à Utrecht	21 janvier 1895.
GROSSEL (Arsène) , Grand'Place, 20, à Bergues Saint-Winoc (Nord), France.	13 mai 1895.
SASSEN (Auguste) , notaire à Helmond (Pays-Bas)	20 septembre 1895.
MUBAREK GHALIB BEY , fonctionnaire à la Dette publique ottomane, à Constantinople	9 janvier 1896
TACHELLA (M.-D.-E.) , conservateur du cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia	25 février 1896.
HESS (Adolphe) , Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Frankfurt am Main.	21 avril 1896.
HIRSCH (Jacques) , Reichenbachstrasse, 15 ¹ , à Munich	26 septembre 1896.
JOOS (H.) , lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France.	14 octobre 1896.
BEELAERTS VAN BLOKLAND (Th.-M.-F.) , Koninginnegracht, 62, à La Haye.	6 avril 1897.
OORTMAN GERLINGS (J.-D.) , banquier, Oudegracht, 72, à Utrecht	18 juin 1897.
MENGER (J.-Ph.-M.) , 1 ^{er} graveur à la Monnaie, Voorstraat, 35, à Utrecht	— —
BEGEEER (C.-J.) , médailleur, Oudegracht, 17, à Utrecht	— —

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1898 :

<i>Président d'honneur à vie :</i>	Mgr le chanoine baron Félix BETHUNE.
<i>Président :</i>	M. le vicomte B. DE JONGHE.
<i>Vice-Président :</i>	M. le comte Th. DE LIMBURG-STIRUM
<i>Trésorier :</i>	M. Ami. DE ROISSART.
<i>Contrôleur :</i>	M. Éd. VANDEN BROECK.
<i>Secrétaire-bibliothécaire :</i>	M. A. DE WITTE.

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1898 :

MM. le vicomte B. DE JONGHE.
le comte Th. DE LIMBURG-STIRUM.
A. DE WITTE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3^e TRIMESTRE 1897.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 195 à 199. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 210, 218 à 220, pl. 127 et 128. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 96 à 98. — *Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, t. XV. — *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, 1897, nos 1 à 7.
- Amérique.** — *American journal of numismatics*, vol. XXXI, no 4. — 28 numéros du *The Sanitarian*, renfermant le mémoire de M. Storer : *The medals, jetons and tokens illustrative of sanitation*. — *Smithsonian institution, Annual Report*, 1894.
- Angleterre.** — *The monthly numismatic Circular*, nos 55 à 57. — *The numismatic Chronicle*, 1897. Part. I and II.
- Autriche-Hongrie.** — *Monatsblatt*, nos 166 à 168. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, nos 31 et 32. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 84 à 86.
- Belgique.** — *Bulletin de l'Académie royale*. 1897, nos 4 à 6; *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres et les associés*, 4^e édition. *Règlements et documents concernant les trois classes*. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, t. V, nos 3 et 4; *Inventaire archéologique de Gand*, 2^e fascicule — *Revue bibliographique belge*, 1897, nos 5 à 7. — *Messenger des sciences historiques*, 1896, liv. 3 et 4. — *Annales de l'Académie royale d'archéologie*, t. L, liv. 2 et 3. — *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XI, Congrès de Gand.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XI, liv. 3 et 4.
— *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1896,
n^{os} 7 à 12.

France. — *Polybiblion*, partie technique, t. LXXIX, n^{os} 5 et 6 ;
t. LXXX, n^o 1 ; partie littéraire, t. LXXXI, n^{os} 5 à 7. — Société
archéologique de l'Orléanais, *bulletin*, n^o 158. — Société des Anti-
quaires de France : *Mémoires*, année 1894 ; *Bulletin*, année 1895.
— Société archéologique du Midi de la France : *Mémoires*, in-4^o,
t. XV, 2^e liv ; *Bulletin*, n^{os} 17 et 18 — Académie d'Hippone : *Bul-
letin* n^o 28 ; *Comptes rendus des séances*, 1896. p. IX à p. XXIV. —
Revue numismatique, 1897, 2^e liv. — Société de Borda : *Bul-
letin*, 1897, 1^{er} et 2^e trim.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1897, fasc. II.

Pays-Bas. — Provinciaal Genootschap van kunsten en weten-
schappen van Noord-Brabant. *Nieuwe reeks*, n^o 6 et *Table
alphabétique du catalogue de la bibliothèque*. — *Tijdschrift van het
Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. V, 3^e liv.

Portugal. — *O Archéologo Português*, vol. III, n^{os} 1 et 2.

Suède. — *Antiquarisk Tidskrift*, t. XV, n^o 1. — *Månadsblad*, 1893.

Suisse. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Mémoires
et documents*, 2^e série t. VI et VII.

Ouvrages non périodiques.

BABELON — *Discours prononcé à la séance générale du Congrès des
Sociétés savantes*, Paris, 1897, gr. in-8^o, 24 pages (*Hommage de
l'auteur.*)

BORDEAUX. — *L'adjonction au domaine royal de la châtellenie de Dun
et les deniers frappés à Dun par Philippe I et Louis VI*. Paris, 1897,
in-8^o 39 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

DE FOVILLE — *Administration des monnaies et médailles. Rapport
au ministre des Finances*. Paris, 1^{re} année, 1896, in-8^o, 247 pages,
1 planche.

DE JONGHE (V^{te} B.). — *Un sceau de Burckard, seigneur de Fénestrange*.
Bruxelles, 1897, in-8^o, 8 pages, 1 vignette. — *Un denier frappé à
Mayence par l'empereur Lothaire I^{er} avant le traité de Verdun*.
Bruxelles, 1897, in-8^o, 14 pages et 1 vignette (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGE — *Notice sur le cabinet des médailles et pierres gravées de*

- S. M. le roi des Pays-Bas. La Haye, 1823-1824, in-12, 179 + 20 pages. (Don de M. Vanden Broeck.)*
- DE MAN (M^{lle} A). — *Iets over de gildepennig van Scheepstimmer lieden te Zierikzee* Amsterdam, 1897, in-8°, 7 pages, 1 planche. — *Penningen van het Sinte-Lucia- of Bakkerinnengilde te Zierikzee.* Amsterdam, 1897, in-8°, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MUNTER. — *Quelques jetons des Pays-Bas.* Bruxelles, 1897, in-8°, 3 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DÜNING (Dr). — *Zur Münzkunde der Grafschaft Regenstein.* Leipzig, 1895, in-8°, 4 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- GHESEQUÈRE. — *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas.* Bruxelles, 1786, in-8°, 214 pages, 5 pl. (*Don de M. Vanden Broeck.*)
- LEITE DE VASCONCELLOS. — *Museu Ethnologico Português.* Lisboa, 1897, in-8°, 4 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- MISIOS. — *Στοιχεία της Αρχαίας Νομισματικής ήτοι Γενικά προλεγόμενα της Νομισματολογίας του Έκκλησιον. Μιτάφρασις.* Athènes, 1897, in-8°, 308 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- NIJLAND. — *Twee Sneeker magistraats penningen.* Amsterdam, 1897, in-8°, 8 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- STEPHANIK. — *Koninklijk oudheidkundig Genootschap, Amsterdam. Catalogus van de Muntversameling* Amsterdam, 1897, in-8°, 478 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- TRACHSEL (Dr). — *Die Münzen und Medaillen Graubündens,* 7^e liv. Lausanne, 1897, petit in-8°. 32 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- VAN LOON. — *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas.* La Haye, 1732-37. Cinq volumes in-fol., reliure ancienne, avec nombreuses vignettes. (*Don de M. Vanden Broeck.*)
- VAN MIERIS. — *Beschrijving der Bisschoplijke munten en zegelen van Utrecht.* Leiden, 1726, in-8°, 296 pages, XI planches. (*Don de M. Vanden Broeck.*)

Ouvrages anonymes et Catalogues.

- Médailles frappées sous le règne glorieux de l'impératrice Marie-Thérèse.* Vienne, 1782-1785, 2 parties, in-fol., 416 pages et nombreuses vignettes (*Don de M. Vanden Broeck.*)
- Administration des monnaies et médailles de France. Médailles*

françaises dont les coins sont conservés au musée monétaire. Paris, 1892, in-4^o, 572 pages.

Public museum, city of Milwaukee, fourteenth annual report. — Catalogue de la librairie Fock, à prix marqués — Numismatische Correspondenz de A. WEYL, nos 164 à 167. *Auktions-Katalog*, n^o 149. — *Numismatisches offerthen Blatt*, nos 48 à 50. — *Numismatischer-Verkehr*, nos 5 et 6. — *Vente M. L. (Envoi de M. Schulman.) — Vente Berger (Envoi de M. Dupriez).* — *Catalogue de monnaies et médailles (Envoi de M. Cordemans).* — *Catalogo de monete antiche e moderne, à prix marqués, de MARCHIO et MAYER, à Venise.* Quatre numéros du *Newport Herald. (Envoi de M. Storer.)*

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Ant. Begeer.

Médaille en bronze commémorative de la visite des établissements C.-J. Begeer par la Société néerlandaise de numismatique. — Médaille, en étain, à l'effigie de la reine Wilhelmine des Pays-Bas — Médaille en bronze : Maximilien, roi de Bohême.

Don de M. le baron Surmont de Voisberghe.

Médaille commémorative de la visite faite à Ypres, en 1897, par les ministres de la Justice et de l'Agriculture.

Don de M. C. Van Schoor.

Jeton de présence, en argent, de la ville de Bruxelles, 1848. — Série de vingt-cinq médailles, en bronze, d'hommes belges illustres, par Jouvenel, dans un écrin. — Médailles en bronze : Rentrée du roi à Bruxelles, 1862, par Jouvenel ; François Looz, par le même ; Jean-Pierre Stevens, par le même ; Charles Rogier, par le même ; Frère-Orban, par le même ; Serment de Léopold II, par le même ; Louise-Marie, reine des Belges, par le même ; Frère-Orban, ministre des Finances, par le même ; de Perceval, par le même. — Dumon-Dumortier, par Jacques Wiener. — Delfosse, par Jéhotte. — Delfosse, par Dubois — École industrielle de Morlanwelz, par Wurden. — Mons à Léopold I^{er}, par Geerts. — de Brouckère, par L. Wiener ; le duc de Brabant, par le même ; Seutin, par le même ; Verhaegen, par le même ; xx^e anniversaire de l'inauguration de Léopold I^{er}, par le même ; inauguration de la colonne du Congrès, par le même.

— Entrevue des souverains des Pays-Bas et de la Belgique à Liège, par L. et C. Wiener. — Anspach, par C. Wiener; Exposition de 1880, par le même; Pycke d'Ideghem, par le même; au bourgmestre de Saint-Genois, par le même; Van Humbeeck, par le même. — Le canal de Mons à Tournai, par Braemt. — Médaille du Congrès. — Médaille de l'Académie. — Comité typographique. — van Dam van Isselt, par Couvenberg. — Médaille maçonnique néerlandaise. — Exposition de Paris de 1889, par Dupuis. — Carnot, exposition centennale, par A. Dubois.

Don de M. Nelson Blais.

Petit bronze romain d'Allectus. — Monnaie turque. — Pièce de trois kopeks de Nicolas I^{er}.

Don de M. Vermeylen.

Médailon, en plâtre, à l'effigie de Vredius, par Vermeylen. — Médailon, en plâtre, à l'effigie du docteur Lefebvre, par le même.

Don de la questure du Sénat.

Exemplaire d'argent de la médaille du Sénat.

Don de M. A. de Witte.

Monnaie d'argent de Louis XIV. — Napoléon III, 20 centimes. — Charles-Quint, billon pour la Flandre. — Liard d'Antoine et de Jeanne de Navarre. — États-Unis : 10 cents, 1833. — Venise : 2 pièces d'argent. — Bractéate autrichienne. — 9 poids monétaires de Bruxelles; 2 poids monétaires d'Anvers.

Échange des doubles.

Ratisbonne; Thaler de Joseph II. — Pièces de 6 et de 3 kreutzers de Léopold d'Autriche. — Gros au lion de Misnie.

Jeton de présence à l'assemblée générale de la Société royale de numismatique de Belgique du 18 juillet 1897 à l'effigie de Vredius, par Vermeylen.

Un petit médaillier en bois des îles, don de M. Vanden Broeck.

Soit en tout : 15 monnaies, 2 jetons, 74 médailles, 11 poids monétaires et 2 médaillons en plâtre.

Bruxelles, le 20 août 1897.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

Monnaies en or des empereurs Trébonien Galle et Volusien, par M. J.-ADRIEN BLANCHET.	5
Monnaies de Reckheim, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE.	15
Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne (<i>troisième article</i>), par M. le C ^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM.	25
Sous tapés et sous marqués, par M. FRÉD. ALVIN	47
Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François I ^{er} , frappées à Anvers, en 1751, par M. A. DE WITTE	61
La médaille de Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy, par M. CAM. PICQUÉ.	74
Notes sur quelques plateaux de balance, par M. L. MAXE-WERLY.	97
Les deniers consulaires restitués par Trajan, par M. M. BAIH- FELDT	145
Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1792), par M. A. DE WITTE	160
Médailles de l'école des Beaux-Arts de la ville de Lille et origines de cet établissement, par M. A. DE MEUNYNCK	175
Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du xv ^e siècle, principalement en France et dans les pays voisins (<i>troisième article</i>), par M. J. ROUYER	185
Un sceau de Burckard, seigneur de Fénéstrange ou Vinstingen, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE.	212
Un denier frappé à Mayence par l'empereur Lothaire I, avant le traité de Verdun (843), par M. le V ^{te} B. DE JONGHE.	249
Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du	

gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1792), par M. A. DE WITTE (<i>suite</i>)	263
Une conclusion, par M. V. LEMAIRE	276
Quelques mots sur deux monnaies ilkhaniennes, par MUBAREK GHALIB BEY.	295
Deux testons inédits de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne et prince du Saint-Empire, par M. C.-F. TRACHSEL.	300
Des fausses monnaies (<i>suite</i>), par M. J.-E. TER GOUW	304
Pierre Lorthior, graveur des médailles du Roi, par M. E. VAN HENDE	310
Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du x ^v e siècle (<i>suite et fin</i>), par M. J. ROUYER	318
Un cinquième d'écu de Philippe II frappé à Arras en 1582, par M. le V ^{te} BAUDOIN DE JONGHE.	417
Le « civitat » de Jeanne de Merwede, par M. l'abbé POLYD. DANIËLS.	426
Les ducats d'or d'Aymon de Montfaucon (1490-1517), par M. C.- F. TRACHSEL.	430
Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1792), par M. A. DE WITTE (<i>suite</i>)	435
Médaille gravée de Marie de la Châtre, dame de Châteauneuf- sur-Cher, femme de Guillaume de l'Aubespine, maître des requêtes de l'hôtel du Roi (1586), par M. J. ROUYER	447
Note sur les sceaux des corporations de métiers de la ville de Hasselt, au x ^v e siècle, par M. le D ^r C. BAMPS.	458

NÉCROLOGIE.

Le comte Tarquin Gentili di Rovellone, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE.	218
Henry Philipps, par M. A. DE WITTE	364
Jonckheer G.-J.-T. Beelaerts van Blokland, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE.	364
Jean-Henri Hoffmann, par M. A. DE WITTE.	366

MÉLANGES.

Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale

de Paris. Les monnaies carolingiennes, par M. PROU, bibliothécaire; compte rendu par M. Paul Bordeaux. — *L'Ancien Pays de Looz*, tablettes mensuelles illustrées, nouveau journal scientifique publié sous les auspices de MM. le docteur C. Bamps et Em. Geraets; annonce par M. A. de Witte. — Monnaie inédite de Bornéo, par M. J.-E. TER GOUW. — Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule, par M. L. MAXEWERLY; compte rendu par M. A. de Witte. — Atlas de l'histoire métallique des Pays-Bas, de 1813 à 1863, par M. JACOB DIRKS; compte rendu par M. Éd. Vanden Broeck. — La section numismatique de l'Exposition nationale suisse de 1896, à Genève, par M. A. DE WITTE. — Une obligation, du 4 novembre 1793, de la monnaie impériale et royale de Bruxelles, par M. le V^{te} B. DE JONGHE. — Le cabinet numismatique de Bruxelles; par M. A. DE WITTE. — Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du saint-empire romain, par M. A. DE WITTE; compte rendu du tome deuxième par M. le baron de Chestret de Hanefte. — Notes sur le graveur général Théodore Van Berckel, tirées des papiers du conseil des finances et des papiers de la jointe des monnaies aux archives générales de Belgique; par M. A. DE WITTE. — Encore quelques mots sur le jour de la mort de Théodore Van Berckel; par M. le chevalier VON ERNST. — L'image mortuaire distribuée lors des funérailles de Th. Van Berckel; par la Direction de la *Revue*. — Médaille américaine frappée à l'occasion du centenaire de la découverte de la vaccine par Jenner; par M. A. DE WITTE. — Médaille commémorative de la visite de LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie à la Monnaie de Paris, par Chaplain, et plaquette rappelant la visite des mêmes souverains à Versailles, par Roty; par M. FRÉD. ALVIN. — Les accroissements du cabinet numismatique de Berlin; par M. A. DE WITTE. — La 3^e édition du livre de Schlickeysen : *Erklärung der Abkürzungen auf Münzen der neueren Zeit des Mittelalters und des Alterthums sowie auf Denkmünzen und münzartigen Zeichen*, par le professeur Dr REINHOLD PALLMANN; compte rendu par M. Fréd. Alvin. — Les deniers d'argent mérovingiens, par M. LOUIS BLANCARD;

- compte rendu par M. A. de Witte. — Législation héraldique de la Belgique, 1595-1895. — Jurisprudence du conseil héraldique, 1844-1895, par MM. LÉON ARENDT, directeur général au ministère des Affaires Étrangères de Belgique, et ALFRED DE RIDDER, chef de bureau au même ministère ; compte rendu par M. A. de Witte. — Les poids et balances à la Monnaie de Bruxelles; par M. A. DE WITTE. — La Société des Beaux-Arts de Bruxelles se propose d'organiser, en 1897, une exposition de médailles artistiques en cette ville; par M. A. DE WITTE. — Sommaire des publications périodiques 106
- Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, traduits ou recueillis et mis en ordre par H. SAUVAIRE, consul de France, compte rendu par M. Louis Blancard. — Notes sur le personnel de la Monnaie de Bruges au XVIII^e siècle, par M. A. DE WITTE. — Description de deux anciens plateaux de balance, trouvés en Suisse, par M. J. MAYOR. — La Monnaie de Gand sous Ryhove, par M. A. DE WITTE. — Demande adressée aux membres étrangers de la Société royale de numismatique de Belgique, qui comptent visiter l'Exposition de Bruxelles de 1897, par M. le V^{te} B. DE JONGHE. — Médaille gravée par Antoine Scharff en souvenir du 25^e anniversaire de la Revue publiée sous les auspices de la Société de numismatique de Vienne, par M. A. DE WITTE. — Notes sur les jetons des trésoriers de Bruxelles et de l'intendant du canal pour l'année 1684, par M. A. DE WITTE. — Méreau anversoïis à retrouver, par M. A. DE WITTE. — Fabrication de la Monnaie de Bruxelles en 1896. Système monétaire de l'État indépendant du Congo. Actes officiels : diverses publications légales relatives aux monnaies, par M. CH. VAN DER BEKEN 219
- L'exposition de « La Médaille », à Bruxelles, par M. le V^{te} B. DE JONGHE. — Les origines de la monnaie considérée au point de vue économique et historique, par M. E. BABELON; compte rendu par M. A. de Witte. — Monnaie inédite de Gronsveld, par M. J.-E. TER GOUW. — Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale, par M. HENRI DE LA TOUR; compte rendu par M. A. de Witte. — Nachträge und Berichtungen zur Münzkunde

der römische Republik, par M. BAHRFELDT; compte rendu par M. F. ALVIN. — Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme, par M. JULES CHAUTARD; compte rendu par M. A. de Witte. — Rapport de M. de Dompierre de Chauferié, directeur du Cabinet des médailles de La Haye, pour l'année 1895; note par M. le V^{te} B. de Jonghe. — Sur les monnaies du roi René, par M. LOUIS BLANGARD; compte rendu par M. A. de Witte. — Monnaie inédite de Borneo, par M. J.-E. TER GOUW. — Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, par M. H. LAVOIX; annonce par M. A. de Witte. — Die Münzen und Medaillen Graufündens, par M. le Dr TRACHSEL; compte rendu par M. F. ALVIN. — Catalogue of the coins of the Indian museum, par M. C.-J. RODGERS; compte rendu par M. A. de Witte. — Mémoire de M. Svoronos sur la numismatique de Delphes; annonce par M. A. de Witte. — La nouvelle Société de numismatique de Newport; communiqué par M. A. de Witte. — Médailles de personnages russes célèbres, par M. IVERSEN; annonce par M. A. de Witte. — Prix de numismatique obtenu par M. Blanchet; communiqué par M. le V^{te} B. de Jonghe. — Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter, par M. H. DANNENBERG; compte rendu par M. A. de Witte. — Die Medaillen und Münzen des Gesamtthauses Wittelsbach; compte rendu par M. A. de Witte. — La Revue *Art et Décoration*; annonce par M. F. ALVIN. — Monnaies liégeoises nouvelles, par M. A. DE WITTE. — Visites de Pierre le Grand et de Nicolas II à la Monnaie de Paris, par M. F. MAZEROLLE; compte rendu par M. A. de Witte. — Porträtmedaillen des Erzhauses Oesterreich von Kaizer Friedrich III bis Kaiser Franz II, par M. K. DOMANIG; compte rendu par M. A. de Witte. — Vocabolario dei numismatici, par M. S. AMBROSOLI; annonce par M. A. de Witte. — Concours numismatique. — Erratum. — La vente Pichon, par M. F. ALVIN. — Des larrons de monnaies, par M. le C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM. — Sommaire des publications périodiques . 367

Trouvaille de Ginkelom, par M. A. DE WITTE. — Aureus de Néron, trouvé à Cachtem, communiqué par M. le Bon BETHUNE. — Catalogue des monnaies de la Société royale d'archéologie

d'Amsterdam, par M. STEPHANIK ; compte rendu par M. A. de Witte. — Pieds-forts liégeois, par M. SIMONIS. — Éléments de paléographie, par M. REUSSENS ; compte rendu par M. A. de Witte. — Numismatique liégeoise. Trouvaille aux environs de Verviers et trouvaille de Glons, par M. SIMONIS. — Monnaies obsidionales et de nécessité, par M. BRAUSE-MANSFELDT ; annonce par M. A. de Witte. — Exposition de médailles à New-York, compte rendu par M. LEMAIRE — Publications de M. Leite de Vasconcellos ; note par M. A. de Witte. — Discours de M. BABELON sur l'importance scientifique des collections de monnaies ; note par M. A. de Witte. — Die Münzen und Medaillen Graubündens, par M. TRACHSEL, VII^e et VIII^e livraisons ; compte rendu par M. Alvin — La collection Waddington acquise par le cabinet de France ; note par M. A. DE WITTE. — Rapport de M. de Foville, directeur de la Monnaie de Paris ; note par M. A. DE WITTE. — La Monnaie de Bruges, par M. A. DE WITTE. — Dons faits à la Société par MM. van Schoor et Vanden Broeck. — Sommaire des publications périodiques. 466

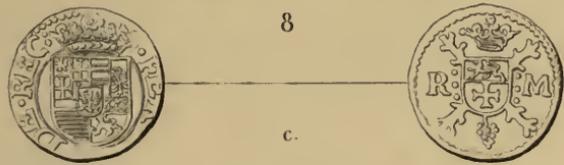
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès verbaux :

Réunion du bureau du 26 septembre 1896	139
Réunion du bureau du 14 octobre 1896.	139
Réunion du bureau du 7 novembre 1896.	140
Réunion du bureau du 6 avril 1897	399
Assemblée générale tenue à Tournai le 25 avril 1897.	399
Réunion du bureau du 18 juin 1897	487
Assemblée générale du 18 juillet 1897, au Palais des Académies, à Bruxelles	488
Liste des ouvrages reçus	141, 411, 529
Cabinet numismatique	144, 416, 532
Liste des membres de la Société au 1 ^{er} octobre 1897.	515
Bureau de la Société pour l'année 1898.	528
Commission directrice de la <i>Revue</i> pour l'année 1898	528
Table des matières.	534
Table des planches.	540

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.
PLANCHE I.		53.....	36	PLANCHE VI.		26.....	353
1.....	16	54.....	38	1.....	179	27.....	353
2.....	17	55.....	39	PLANCHE VII.		28.....	354
3.....	18	56.....	39	8.....	185	29.....	354
4.....	18	57.....	45	9.....	185	30.....	355
5.....	19	58 .. .	45	10.....	193	PLANCHE XI.	
6.....	20	PLANCHE IV.		11.....	195	4.....	439
7.....	21	1.. ..	61	12.. ..	327	5.....	441
8.....	22	2	69	13.....	327	6. . .	442
9.....	23	3.....	71	14.. ..	328	7.	442
10 . . .	24	PLANCHE V.		15.....	329	8	442
PLANCHE II.		PLANCHE V.		PLANCHE VIII.		9.....	442
37.....	28	1.....	145	1	271	PLANCHE XII.	
38.....	28	2.....	149	2.....	438	1.....	463
39.....	29	3.....	149	3	439	2.. ...	463
40.....	29	4	150	PLANCHE IX.		3.....	464
41.....	29	5.....	150	16	331	4.....	464
42.....	29	6.....	152	17.....	332	5.....	465
43.....	30	7.....	153	18.....	338	6.....	465
44.....	30	8.....	154	19.....	339	PLANCHE XIII.	
45.....	30	9.....	154	20.....	342	7.....	465
46.....	30	10.....	155	21.....	344	8.....	466
47.....	31	11.....	155	22.....	346	9	467
PLANCHE III.		12.	156	23.....	347	9 ^{bis}	467
48.....	34	13	157	PLANCHE X.		10	467
49.....	35	14.....	158	24.....	351	11.....	468
50.....	35	15.....	158	25.....	352	12.....	468
51.....	35	16.....	159			12 ^{bis}	468
52.....	35	17.....	159				
		18.....	159				



HENRI SEIGNEUR DE BROUILL



37



38



39



40



41



42



43



44



45



46



47



GUILLAUME II, SEIGNEUR DE BROICH PUIS COMTE DE LIMBOURG



HENRI, RÉINVESTI



JEAN II, MINORITÉ





1



OR & R.



2



OR & R.



3

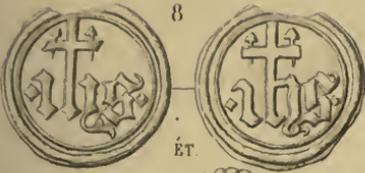


R.



J. GOEMAERE, imp. du Roi.
(Phototyp. E. CASTELVYN.)





10



11



12



C.





G. Lavalette, del. & sculp.



17

c.



16

c.



20

c.



18

c.



21

c.



22

c.



19

c.



23

c.





24



c.



28

c.



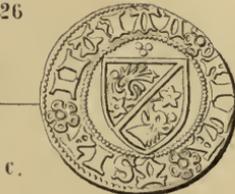
25



c.



26



c.

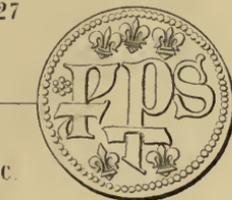


29

c.



27



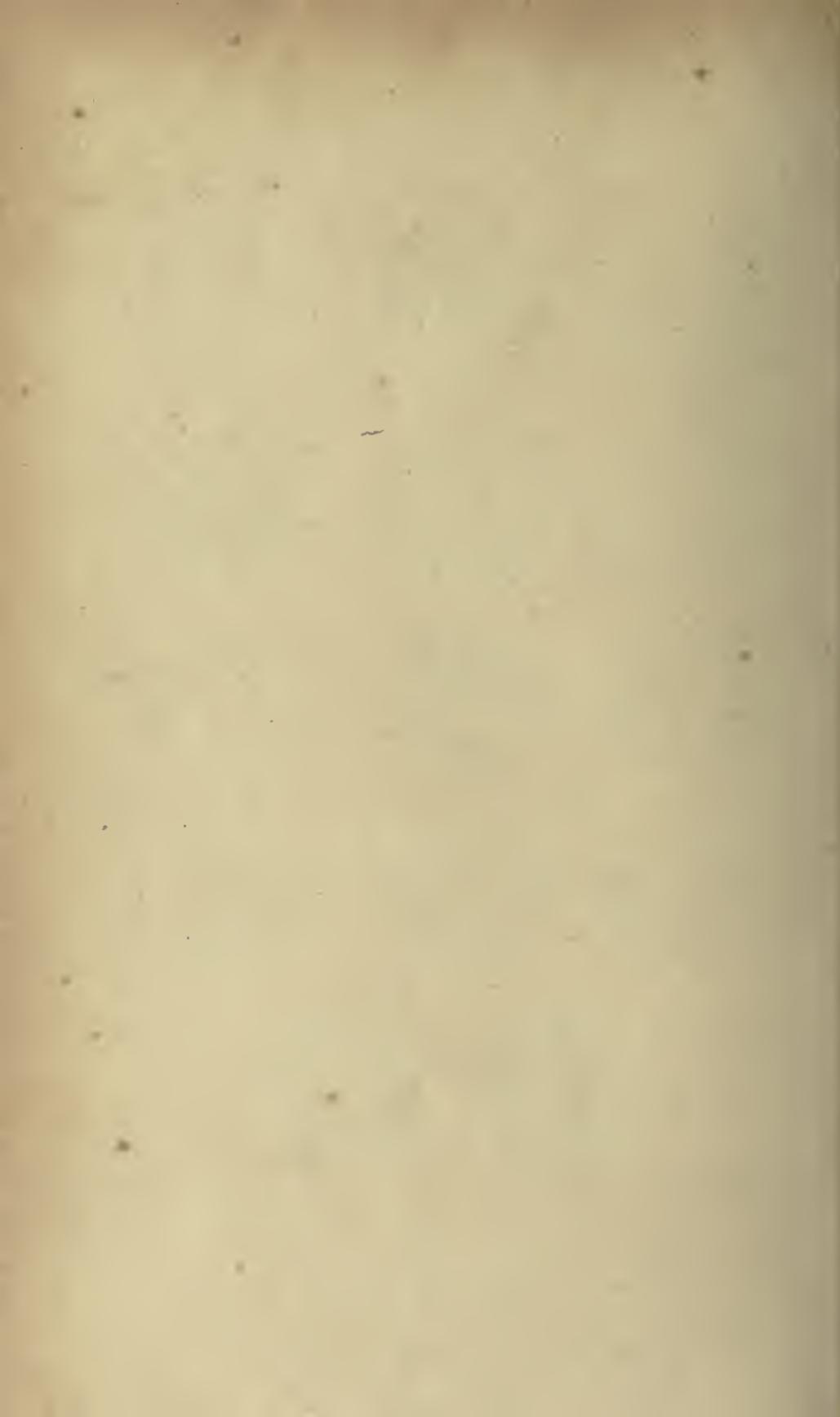
c.

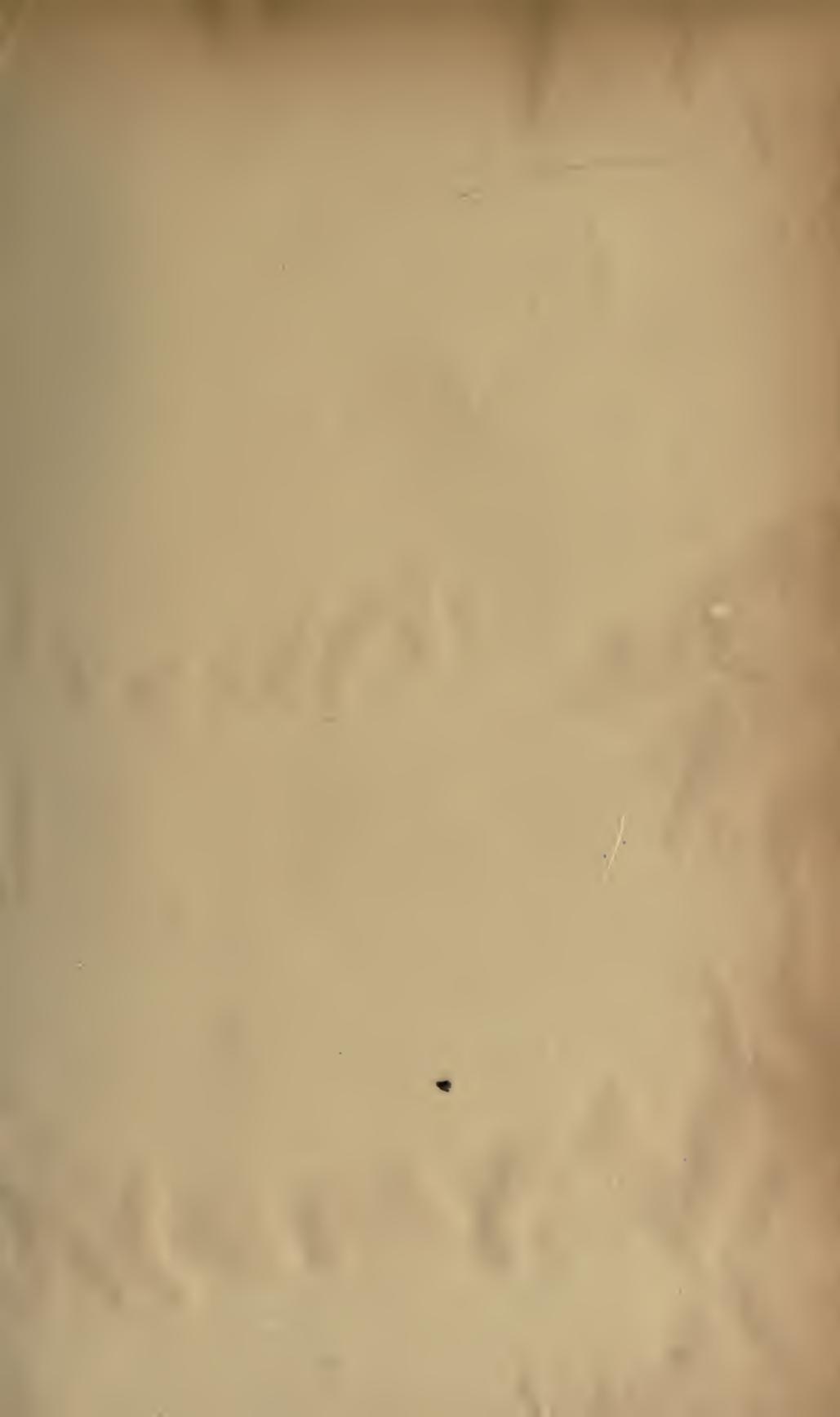


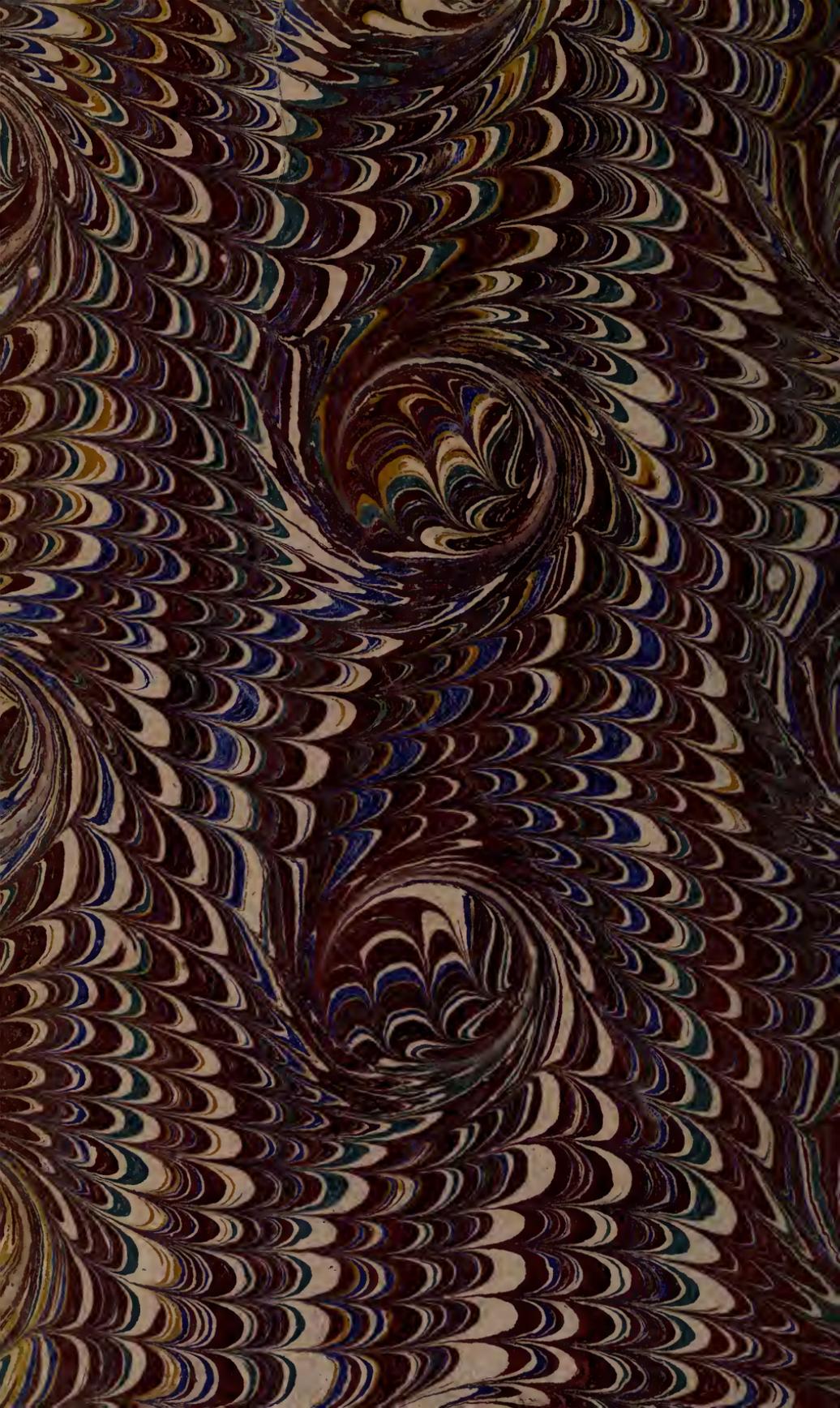
30



c.







CJ
3
R4
t.53

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
